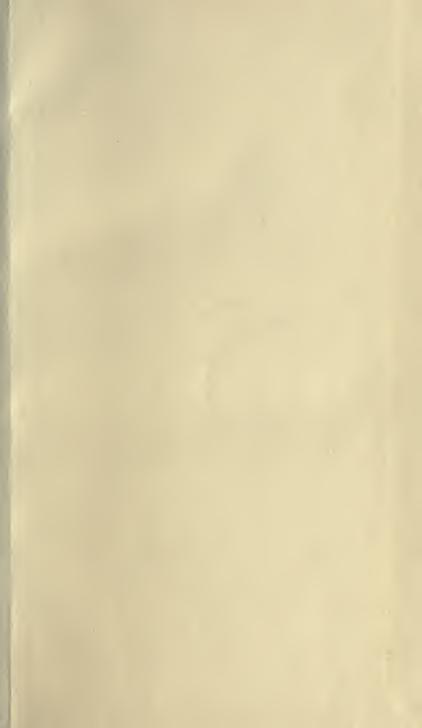


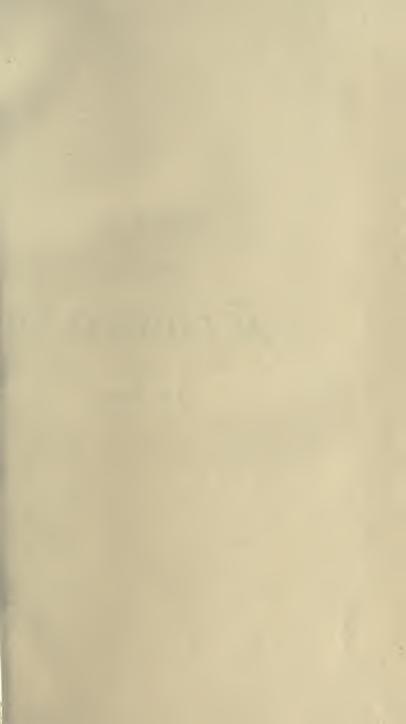
HANDBOUND AT THE



TORONTO PRESS









F

OEUVRES

COMPLÈTES

DE CONDILLAC.

TOME XV.

Cet ouvrage se trouve aussi

CHEZ BRIÈRE, LIBRAIRE, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, Nº 68.

ME CONDILLAC

THE STREET



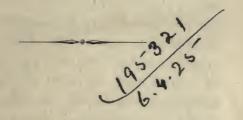
OEUVRES

COMPLÈTES

DE CONDILLAC.

TOME QUINZIÈME.

ÉTUDE DE L'HISTOIRE ET LOGIQUE.



PARIS,

LECOINTE ET DUREY, LIBRAIRES, QUAI DES AUGUSTINS, Nº 49; TOURNEUX, LIBRAIRE, MÊME QUAI, Nº 13.

M D C C C X X II.

And market British

B 1982 H2 1822 t.15

PARIS

DE L'ÉTUDE

DE

L'HISTOIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Que l'Histoire doit être une école de morale et de politique.

On a déjà mis sous vos yeux, Monseigneur, tout ce que l'histoire présente de plus remarquable. Vous avez vu naître le genre humain; et à peine les hommes ont-ils été formés, qu'ils n'ont plus été dignes que de la colère de leur auteur. Ils abusent des bienfaits du Ciel, ils sont condamnés à périr sous les eaux; et vous avez vu sortir de l'arche une famille privilégiée et destinée à repeupler la terre. À l'exception de quelques patriarches que Dieu a gouvernés d'une manière miraculeuse, et choisis pour être les pères d'un peuple élu, nous ignorons les courses, les entre-

prises, les transmigrations et les établissemens des enfans de Noé. Ces siècles, qu'il serait si avantageux de connaître, sont ensevelis dans une obscurité profonde. Nous ne savons point par quel enchaînement de révolutions extraordinaires, les hommes, reproduits et multipliés en peu de temps, ont perdu les connaissances que leurs pères avaient avant le déluge.

En remontant aussi haut que peuvent nous conduire les monumens de l'histoire profane, vous n'avez en effet trouvé sur presque toute la terre que des hommes plongés dans la plus affreuse barbarie, et conduits par des passions brutales dont ils étaient les victimes. Ces sauvages, pareils aux brutes, paraissaient n'avoir comme elles qu'un instinct grossier. Il a fallu que l'excès de leurs malheurs les forçât à réfléchir, que des hasards heureux et des hommes de génie les retirassent des forêts, leur apprissent à construire des cabanes, à nourrir des troupeaux, à cultiver la terre et à s'aider mutuellement dans leurs besoins. La société était seule capable de leur faire connaître leurs devoirs, de leur présenter un bien public qu'ils devaient aimer, et, en établissant une règle et un ordre entre eux, de hâter le développement de leur raison.

C'est dans l'Asie que, jetant les premiers fondemens de la société, les lois ont d'abord amené la sûreté et la paix à la suite de la justice. Vous

voyez s'élever à la fois les empires puissans d'Assyrie, de Babylone et d'Égypte, tandis que le reste de la terre est encore barbare. L'Europe se civilise à son tour; et les côtes d'Afrique, que baigne la Méditerranée, sont enfin habitées par des hommes. On voit partout des villes, des lois, des magistrats, des rois et des arts; mais les vices qui tourmentaient les particuliers avant la naissance des sociétés, vont tourmenter les états. L'injustice, la violence, l'avarice, l'ambition, la rivalité, la jalousie ont rendu les nations ennemies les unes des autres, et vous avez vu commencer cette suite éternelle de guerres et de révolutions qui, depuis la ruine des Babyloniens jusqu'à nos jours, ont changé mille fois la face du monde.

Ninus, vainqueur de Babylone; Sémiramis, qui, en lui succédant, porta l'empire d'Assyrie au plus haut degré d'élévation; Déjocès, à qui sa vertu soumit les Mèdes ses concitoyens; Cyrus, dont la valeur donna l'empire de l'Asie entière aux Perses, peuple jusqu'alors inconnu et peu puissant; tous ces héros, et quelques autres que je pourrais encore nommer, ont mérité une attention particulière de votre part. En vous instruisant de ce que des monumens trop rarés nous apprennent de l'ancienne Égypte, ce ne sont, Monseigneur, ni ses pyramides, ni le labyrinthe, ni le lac de Mœris, ni les inondations fécondes du Nil, ni la

grandeur fastueuse des successeurs de Sésostris, qui sans doute vous ont le plus touché. Vous auriez voulu connaître les lois, les institutions, les établissemens, les mœurs, les usages de cette contrée heureuse où la philosophie est née. C'est là que les hommes les plus célèbres de l'antiquité sont allés puiser la sagesse pour la répandre chez des peuples ignorans; et cette philosophie n'était pas, comme aujourd'hui, une vaine spéculation; c'était l'art d'être heureux réduit en pratique.

Jamais pays n'a produit plus de vertus ni plus de talens que la Grèce. En voyant les institutions rigides de Lycurgue, et la sagesse des Spartiates, avez-vous regretté que des lois trop molles et favorables à nos vices, aient ailleurs dégradé l'humanité? En voyant les grandes choses qu'ont faites les Athéniens, auriez-vous voulu naître dans la patrie des Miltiade, des Aristide, des Thémistocle, des Cimon? C'est un favorable augure pour les hommes qui doivent un jour vous obéir, si, en lisant l'histoire de la Grèce, vous vous êtes intéressé à sa prospérité, et si vous avez vu avec plaisir la vengeance, le faste et toutes les forces de Xerxès venir se briser contre le courage, la discipline et la liberté des Spartiates et des Athéniens. Vous serez certainement, Monseigneur, un grand prince, si, plein d'admiration pour le génie de Philippe, inépuisable en

ressources, et le courage audacieux d'Alexandre, une raison prématurée vous a cependant porté à blâmer leur ambition, et à désirer qu'ils eussent fait un meilleur emploi de leurs grandes qualités.

Les Romains, dont la fortune, élevée par degrés, subjugue enfin toute la terre, vous ont présenté un spectacle également agréable et instructif. D'une foule de brigands ou d'esclaves fugitifs à qui Romulus avait ouvert un asile, vous voyez naître les maîtres du monde. Ils prennent peu à peu des mœurs, et, en s'accoutumant à obéir aux lois religieuses de Numa, ils échappent à la ruine dont ils étaient menacés. La haine que leur inspire la tyrannie de Tarquin, leur donne la force de secouer son joug, et les prépare à prendre toutes les vertus qui accompagnent la liberté. A peine ont-ils des consuls, qu'ils ont déjà autant de héros que de citoyens. Si l'orgueil, l'avarice et l'avidité des patriciens menacent encore la république d'une nouvelle servitude, on ne leur donne pas le temps d'affermir leur puissance; bientôt des tribuns font connaître au peuple sa dignité, et forcent peu à peu ses ennemis à fléchir sous les lois de l'égalité. Le génie de Rome s'élève, s'étend, s'agrandit, en quelque sorte, au milieu de ses dissensions domestiques. Sans législateur qui instruise la république à régler ses passions, et à ne se pas laisser effrayer par les caprices de

la fortune, elle acquiert, par ses seules méditations, cette patience prudente qui se rend maîtresse des événemens, et cette magnanimité qui triomphe de tous les obstacles.

Vous avez pris sans doute plaisir à suivre les Romains dans leurs victoires. Quelque intérêt qui vous attache à la nation gauloise, confondue depuis avec les Français, ses vainqueurs, n'avezvous pas craint que Brennus n'étouffât dans son berceau un peuple que son courage appelait à l'empire du monde, et dont la prospérité et les malheurs devaient également servir d'éternelle instruction aux barbares qui envahiront un jour ses provinces? Pyrrhus vous a inquiété, Annibal vous a fait trembler. Conservez avec soin, Monseigneur, ces premiers sentimens que vous a fait naître la lecture de l'histoire ancienne. C'est là le premier avantage qu'on en doit retirer à votre âge. L'admiration pour les grands modèles que présente l'antiquité, ouvrira votre âme à l'amour de la véritable gloire, et vous tiendra en garde contre les vices communs à tous les hommes, et contre les préjugés particuliers aux princes.

Ne considérer l'histoire que comme un amas immense de faits qu'on tâche de ranger par ordre de dates dans sa mémoire, c'est ne satisfaire qu'une vaine et puérile curiosité, qui décèle un petit esprit, ou se charger d'une érudition infructueuse, qui n'est propre qu'à faire un pédant. Que nous importe de connaître les erreurs de nos pères, si elles ne servent pas à nous rendre plus sages? Cherchez, Monseigneur, à former votre cœur et votre esprit. L'histoire doit être pendant toute votre vie l'école où vous vous instruirez de vos devoirs. En vous présentant des peintures vives de la considération qui accompagne la vertu, et du mépris qui suit le vice, elle doit un jour suppléer aux hommes qui cultivent aujourd'hui les heureuses qualités que la nature vous a données.

On ose aujourd'hui vous montrer la vérité; on ose tantôt mettre un frein à vos passions naissantes, et tantôt secouer cette pesanteur naturelle qui retarde notre marche vers le bien; mais un jour viendra, et il n'est pas loin, Monseigneur, qu'abandonné à vous-même, vous ne trouverez autour de vous aucun secours contre des passions d'autant plus fortes et plus indiscrètes, que vous êtes plus élevé au-dessus des hommes qui vous entourent. Vous ne connaissez pas le malheur, je dirais presque la misère de votre condition. La vérité, toujours timide, toujours fastidieuse, toujours étrangère dans les palais des princes, craindra certainement de se montrer devant vous. Redoutez, Monseigneur, ce moment de votre indépendance. Quand je vous l'ai annoncé comme prochain, si vous avez éprouvé un sentiment de joie et d'impatience, je dois vous avertir que

vous devez redoubler d'attention pour ne pas échouer contre l'écueil qui vous attend. Triste et malheureux effet de votre grandeur! vous serez environné de complaisans à gages, qui épieront incessamment vos faibles, et dont la funeste adresse vous tendra des piéges d'autant plus dangereux qu'ils vous paraîtront agréables. Pour vous dominer impérieusement, ils iront au-devant de vos désirs; ils tâcheront, avec autant d'art que de constance, de vous rendre esclave de leurs passions, en feignant d'obéir aux vôtres. Si vous les croyez, vous serez tenté de vous croire quelque chose de plus qu'un homme, et, dupe de vos courtisans, vous vous trouverez rabaissé même au-dessous d'eux.

A la voix insidieuse de la flatterie, opposez les réflexions que vous fournira l'histoire. Elle vous apprendra, si elle n'est pas écrite par la plume prostituée de nos écrivains modernes, que la vertu ne doit pas être d'un exercice plus commode et plus facile pour les princes que pour les autres hommes. Elle vous dira, au contraire, que plus vos devoirs sont étendus, plus vous devez livrer de combats et faire d'efforts pour les remplir. Elle vous avertira que, né comme tous les hommes avec un commencement de toutes les passions, vous devez craindre qu'elles ne vous conduisent aux plus grands vices; elle vous dira que chaque vice du prince est un malheur public.

Jamais prince n'a mérité les éloges que lui prodiguent ses courtisans : c'est une vérité, c'est un axiome qui ne souffre aucune exception, et que vous devez religieusement vous répéter tous les jours de votre vie. Quand votre orgueil sera tenté d'ajouter foi à des flatteurs, rappelez-vous que les monarques les plus vils, les plus méchans même, les Caligula et les Néron, ont été regardés comme des dieux par les hommes qui avaient le malheur de les approcher. Serez-vous prêt à vous laisser éblouir par votre pouvoir, ou amollir par les voluptés que vous prodiguera votre fortune? Rappelez-vous avec quel œil dédaigneux l'histoire voit ces princes qui n'ont de grand que les titres dont ils sont accablés : elle flétrit leur mémoire. A peine daigne-t-elle conserver les noms de ces rois oisifs et paresseux, qui n'ont rien fait pour le bonheur des hommes; tandis qu'elle venge de simples citoyens de l'obscurité à laquelle leur état semblait les condamner.

Lisez, et relisez souvent, Monseigneur, les vies des hommes illustres, de Plutarque. Si cette lecture vous touche, si elle vous intéresse, si vous ne l'abandonnez ou'avec peine, si vous y revenez avec plaisir, il vous est permis de juger avantageusement de vous, et de croire que vous avez fait et que vous ferez des progrès. Les héros de Plutarque ne sont presque tous que de simples citoyens; et les princes les plus puissans ne peu-

vent cependant être grands aux yeux de la vérité et de la raison, qu'en les prenant pour modèles. Choisissez-en un que vous vouliez imiter. Mais, je vous en avertis, Monseigneur, que ce ne soit pas un prince. Vous ne trouveriez point dans le tableau que Plutarque en fait, cet amour de la justice et du bien public qui distingue les citoyens d'une république. Je ne sais quelle gloire fausse et ambitieuse ternit toujours la vie des plus grands rois. Ils oublient trop souvent qu'ils ne sont que l'instrument du bonheur de leur peuple; et ils veulent que leur peuple soit l'instrument de leur gloire. Choisissez pour modèle un simple citoyen de la Grèce ou de Rome, prenez-le pour votre juge, demandez-vous souvent: Aristide, Fabricius, Phocion, Caton, Épaminondas auraient-ils agi ainsi? Vous sentirez alors votre âme s'élever, vous serez tenté de les imiter. Demandez-vous quel jugement ces grands hommes porteraient de telle ou telle action que vous voudrez faire, et vous acquerrez le goût le plus noble et le plus délicat pour la justice et la véritable gloire.

Mais il ne suffit pas, Monseigneur, que vous regardiez l'histoire comme une école de morale. Dans l'état où vous êtes né, ce n'est pas assez que vous soyez vertueux pour vous-même, vous devez nous être utile, et il faut que vous acquériez les lumières nécessaires à un prince chargé

de veiller sur la société. La seule qualité d'homme et de citoyen doit porter les particuliers à méditer sur ce qui fait le bonheur ou le malheur de la société, et les anciens nous ont laissé à cet égard un exemple trop n'égligé par les modernes. Quel est donc le devoir de ceux à qui les peuples n'ont remis et ne confient le pouvoir souverain qu'à la charge de travailler au bonheur public?

Il y a un art pour rendre une république heureuse et florissante, c'est cet art qu'on appelle politique. Défiez-vous des personnes qui vous diront qu'il suffit d'avoir le cœur droit et l'esprit juste pour bien gouverner. Elles ne voudront vous rendre ignorant que pour se rendre nécessaires, abuser de votre ignorance, et vous tromper plus aisément. Le prince qui ne connaît pas les ressorts qui font mouvoir et fleurir la société, ou qui ignore comment il faut accélérer ou ralentir leur action, réduit à la condition d'un automate, ne sera que l'organe ridicule de ses ministres: son ignorance les enhardira au mal; bientôt leur premier intérêt sera d'être ses favoris pour devenir les tyrans de ses peuples. S'il néglige de s'instruire, et de remonter jusqu'aux premiers principes de la prospérité et de la décadence des états, il s'égarera malgré les meilleures intentions. En remédiant à un abus, il en produira un autre. Le bien, fait par hasard et sans règle, ne sera jamais que passager, et tiendra toujours à quelque inconvénient. Vous avez dû remarquer dans l'histoire plusieurs rois dont on loue la probité; des Louis XII ont été honorés du titre de *pères du peuple*: ces princes voulaient sincèrement le bonheur de leur royaume; mais faute de lumières, ils n'ont jamais pu rien exécuter d'utile à la société. Après le plus long règne, n'étant encore instruits que par leur seule expérience, ils ne connaissaient que très-imparfaitement un cercle très-étroit de choses.

C'est parce qu'on dédaigne, par indifférence, par paresse, ou par présomption, de profiter de l'expérience des siècles passés, que chaque siècle ramène le spectacle des mêmes erreurs et des mêmes calamités. L'imbécile ignorance va échouer contre des écueils, autour desquels on voit encore flotter mille débris, restes malheureux de mille naufrages. Elle est obligée d'inventer, et peut à peine ébaucher des établissemens dont on trouve le modèle parfait dans un autre temps ou chez une autre nation. De là ces vicissitudes, ces révolutions capricieuses et éternelles auxquelles les états semblent être condamnés. Nous faisons ridiculement et laborieusement des expériences malheureuses, quand nous devrions profiter de celles de nos pères. Tantôt le gouvernement s'égare dans de vaines spéculations, et ne court qu'après des chimères; tantôt il s'applique gravement à faire des changemens qui ne changent rien au sort malheureux de l'état. On étaye un édifice qui s'écroule, avec des poutres à moitié pourries. Nous nous agitons, comme des enfans, pour ne rien faire. Tant de fautes ne sont point impunies, et une fortune cruelle, inconstante et aveugle, semble présider aux choses de ce monde; en usurpant sur les nations l'empire qu'y devrait avoir la prudence, elle les conduit à leur ruine à travers mille malheurs.

Avant que de commander une armée, Scipion et Lucullus apprirent, dans la lecture de Xénophon, à devenir de grands capitaines. Ils ne se livraient point au stérile plaisir de lire de grandes actions de guerre et d'orner leur mémoire : ils s'appliquaient à démêler les causes des succès heureux, ou des événemens malheureux d'une entreprise particulière, ou d'une campagne entière; ils étudiaient l'art d'un général pour préparer la victoire, ou ses ressources pour réparer une défaite. Armes et disciplines de chaque peuple, manière différente de faire la guerre, mouvemens des armées selon la différence de leurs positions ou terrains, rien n'échappait à leurs méditations. Sans être sortis de Rome, Scipion et Lucullus avaient en quelque sorte fait la guerre contre plusieurs nations différentes, et sous les plus habiles capitaines de la Grèce. Pleins ainsi du génie de ces grands hommes, ils en furent les rivaux dès qu'ils commandèrent les légions romaines.

Quel que soit l'emploi auquel on est appelé, soit qu'il n'ait aucun rapport qu'à une branche de l'administration publique, soit qu'il en embrasse toutes les parties, il n'est pas douteux qu'on ne puise dans l'histoire les mêmes secours que Scipion et Lucullus y trouvèrent pour perfectionner leurs talens naturels, et devenir de grands capitaines. Je pourrais, Monseigneur, vous en citer mille exemples, et j'espère que même vous en serez un qu'on citera un jour aux princes qu'on voudra former aux grandes choses.

Quelques peuples ont joui pendant plusieurs siècles d'un bonheur constant; d'autres n'ont eu qu'une prospérité courte et passagère, ou n'ont existé que pour être malheureux. Quelques états n'ont jamais pu, malgré leurs efforts, sortir de leur première médiocrité; quelques-uns sont parvenus sans peine à la plus grande puissance. Combien de nations, autrefois célèbres, et dont la durée semblait en quelque sorte devoir être égale à celle du monde, ne sont plus connues que dans l'histoire! Perses, Égyptiens, Grecs, Macédoniens, Carthaginois, Romains, tous ces peuples sont détruits. Leurs prospérités, leurs digrâces, leurs révolutions, leur ruine, ne doivent-elles être considérées que comme les jeux d'une fatalité aveugle? Ne rapporterons-nous de

leur histoire, Monseigneur, que la triste et fausse conviction que tout est fragile, que tout cède aux coups du temps, que tout meurt; que les états ont un terme fatal, et, quand il approche, qu'il n'y a plus ni sagesse, ni prudence, ni courage qui puissent les sauver?

Non. Chaque nation a eu le sort qu'elle devait avoir; et quoique chaque état meure, chaque état peut et doit aspirer à l'immortalité. Ainsi que Phocion l'enseigne à Aristias, accoutumezvous à voir, dans la prospérité des peuples, la récompense que l'auteur de la nature a attachée à la pratique de la vertu; voyez dans leurs adversités, le châtiment dont il punit leurs vices. Aucun état florissant n'est déchu qu'après avoir abandonné les institutions qui l'avaient fait fleurir; aucun état n'est devenu heureux, qu'en réparant ses fautes et corrigeant ses abus. La fortune n'est rien, la sagesse est tout; et ces grands événemens rapportés dans l'histoire ancienne et moderne, et qui nous effraient, seront autant de leçons salutaires si nous savons en profiter. Appliquez-vous dans vos études, Monseigneur, à démêler avec soin les causes du peu de prospérité et des malheurs infinis que les hommes ont éprouvés, et vous connaîtrez sûrement la route que vous devez prendre pour devenir le père de vos sujets et le bienfaiteur des générations suivantes. La connaissance du passé levera le voile qui vous cache l'avenir. Vous verrez par quelles institutions les peuples inquiets, qui déchirent aujourd'hui l'Europe, peuvent encore se rendre heureux. Vous connaîtrez le sort que chaque nation doit attendre de ses mœurs, de ses lois, et de son gouvernement.

Il n'y a point d'histoire ainsi méditée, qui ne vous instruise de quelque vérité fondamentale, et ne vous préserve des préjugés de notre politique moderne, qui cherche le bonheur où il n'est pas. Les rois de Babylone, d'Assyrie, d'Égypte et de Perse, ces monarques si puissans sembleront vous crier de dessous leurs ruines, que la vaste étendue des provinces, le nombre des esclaves, les richesses, le faste et l'orgueil du pouvoir arbitraire hâtent la décadence des empires. La Phénicie, Tyr et Carthage vous annoncent tristement que le commerce, l'avarice, les arts et l'industrie ne donnent qu'une prospérité passagère, et que les richesses accumulées avec peine trouvent toujours des ravisseurs, parce qu'elles excitent la cupidité des étrangers. Rome vous dira, Monseigneur, apprenez par mon exemple tout ce que la vertu produit de force et de grandeur; elle m'a donné l'empire du monde. Mais, ajoutera-t-elle, en me voyant déchirée par mes propres citoyens, et la proie de

quelques nations barbares qui n'avaient que du courage, apprenez à redouter l'injustice, la mollesse, l'avarice et l'ambition.

La Grèce vous offre ses fastes; lisez. C'est là que vous pouvez faire une ample moisson de vérités politiques. Vous y apprendrez, à la fois, et ce que vous devez faire, et ce que vous devez éviter. Les institutions de Lycurgue ne peuvent être trop étudiées; jamais on ne peut trop en méditer l'esprit, quoiqu'il soit aujourd'hui impossible de nous élever au même degré de sagesse. Ce ne sera point sans fruit que vous découvrirez les vices des lois de Solon. La prospérité de Lacédémone vous prouvera que le plus petit état peut être très-puissant, quand les lois ne tendent qu'à donner de la force et de l'énergie à nos âmes. Athènes, illustrée par des efforts momentanés de courage et de magnanimité, et par son amour de la liberté et de la patrie, mais malheureuse parce qu'elle n'avait aucune tenue dans sa conduite, vous donnera les leçons les plus utiles, en vous montrant que des vertus et des talens mal dirigés n'ont servi qu'à la perdre. Dans les divisions des Grecs, dans les malheurs que leur causa leur ambition, vous apprendrez à connaître les erreurs de l'Europe moderne, qui se lasse, qui s'épuise, qui se déshonore par des guerres continuelles, dans lesquelles le vainqueur trouve toujours la fin de sa prospérité et le commencement de sa décadence.

Remarquez-le avec soin: les mêmes lois, les mêmes passions les mêmes mœurs, les mêmes vertus, les mêmes vices ont constamment produit les mêmes effets; le sort des états tient donc à des principes fixes, immuables et certains. Découvrez ces principes, Monseigneur, et je prends la liberté de vous le répéter, la politique n'aura plus de secrets pour vous. Plein de l'expériencede tous les siècles, vous saurez par quelle route les hommes doivent aller au bonheur. Sans être jamais la dupe de ce fatras de misères, de ruses, de subtilités et d'inepties qu'on voudrait nous faire respecter, vous apprendrez à ne pas confondre les vrais biens avec ceux qui n'en ont que l'apparence. Vous distinguerez les remèdes véritables des palliatifs trompeurs. Vous ressemblerez à ce pilote qui navigue sans crainte et sans danger, parce qu'il connaît tous les écueils et tous les ports de la mer qu'il parcourt; il lit sa route dans un ciel serein et est instruit des signes qui annoncent le calme et la tempête.

CHAPITRE II.

Des vérités fondamentales auxquelles il faut s'attacher en étudiant l'histoire.

PREMIÈRE VÉRITÉ.

DE LA NÉCESSITÉ DES LOIS ET DES MAGISTRATS.

Rien n'est plus aisé, en lisant l'histoire, que d'extraire des maximes pour le gouvernement des états; mais si l'on fait ce travail sans observer une certaine méthode, on croira amasser des vérités, et on ne se chargera que d'erreurs. Gardezvous, Monseigneur, de vous laisser tromper par des historiens qui, pour la plupart, ne connaissent ni la société, ni le cœur humain, ni la fin que la politique doit se proposer. Leur vanité est toujours prête à tourner leurs petites observations en axiomes généraux. Ils confondent tout, et ils attribuent la prospérité ou les malheurs d'un état à des minuties qu'on peut négliger sans danger, ou dont on s'occupera sans fruit. Toutes les vérités ne sont pas du même ordre; et si vous ne les arrangez soigneusement en différentes classes, suivant leur importance, si vous n'assignez pas à chacune d'elles le rang qui lui convient, ces principes fondamentaux, qui sont vrais dans tous les temps et dans tous les lieux, parce qu'ils tiennent à la nature de notre cœur et de la société, si vous les confondez avec ces maximes moins importantes, qui ne sont vraies que dans quelques circonstances particulières, et relativement à telle ou telle forme du gouvernement, soyez sûr qu'avec cet amas de demi-vérités ou de vérités en désordre, vos opérations, toujours incertaines et louches, ne réussiront que par hasard et pour peu de temps.

Pendant plusieurs années, j'ai étudié l'histoire sans méthode et sans guide, et ce n'est qu'en échouant contre plusieurs écueils que j'ai appris à les connaître. J'ai perdu beaucoup de temps: mais il n'appartenait à personne, et mes erreurs n'ont fait aucun mal dans le monde. Qui n'est rien peut se tromper sans péril. Il n'en est pas de même pour vous, Monseigneur: on est en droit de vous demander compte de tous vos momens. Les princes ont tant de devoirs à remplir, qu'ils n'ont pas un instant à perdre. Peut-être que le temps que vous mettriez à chercher la route que vous devez tenir serait un temps perdu, et vos sujets souffriraient un jour des fautes que vous auriez commises en cherchant la vérité où elle n'est pas. Agréez donc l'hommage que je vous fais de quelques réflexions. Je ne vous les présenterais qu'en tremblant, si les personnes qui

les mettront sous vos yeux ne devaient pas vous faire remarquer les erreurs dans lesquelles je pourrais tomber.

La première vérité politique, et d'où découlent toutes les autres, c'est que la société ne peut exister sans lois et sans magistrats. Détruisez ce double lien qui unit les hommes, et ils rentrent sur-le-champ dans l'état de nature. Vous vous rappelez, Monseigneur, que vous n'avez vu dans aucune histoire que des peuples policés se soient passés de lois et de magistrats; bien loin de là, vous avez remarqué que les sauvages d'Afrique et d'Amérique, malgré leur ignorance et leur barbarie, ont senti la nécessité d'avoir des chefs et quelques coutumes qu'ils respectassent.

Pour vous convaincre de la vérité que je mets sous vos yeux, il suffit de vous étudier vous-même. Avec une médiocre attention, vous jugerez que vous n'êtes qu'un composé bizarre de passions et de raison, entre lesquelles il subsiste une guerre éternelle. Chaque passion ne voit, n'écoute, ne consulte que ses seuls intérêts, parce qu'elle est assez stupide pour espérer de trouver son bonheur en elle-même. Comme un tyran, elle s'indigne des obstacles qu'elle rencontre. Tandis que chacune de vos passions ne cherche à vous occuper que de vous-même, et voudrait vous sacrifier l'univers entier, votre raison vous dit quelquefois que vous devez être juste, c'est-

à-dire, ne pas exiger des autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils exigeassent de vous. Elle vous apprend que tous les hommes ont les mêmes besoins, et qu'étant égaux par leur nature, et destinés à se donner des secours mutuels, chaque individu doit ménager les intérêts de ses pareils; en travaillant à son bonheur particulier. Ce n'est pas tout, convenez que votre raison, souvent assoupie et comme étrangère en vous-même, n'ose presque pas vous parler. Avouez, cet aveu vous fera honneur, avouez que dans les momens où vous êtes le plus maître de vous, elle ne vous parle que d'une manière timide et en bégayant; au lieu que les passions, toujours adroites, vives et éloquentes, semblent exercer sur vous un empire magique.

Tempérez ici, Monseigneur, la vivacité de votre esprit; marchons lentement. Ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, n'est qu'un texte que vous devez méditer avec soin. Je me suis contenté de vous mettre sur la voie; étudiez par vous-même les mouvemens de vos passions : dans les momens où votre cœur sera le plus calme, interrogez votre raison, recueillez les oracles qu'elle prononcera, et comparez-les aux saillies imprudentes de votre cœur. Il faut que l'étude vous donne une certaine peine; et vous ne saurez bien que ce que vous aurez appris par vos propres méditations.

Dès que vous vous connaîtrez vous-même, vous serez bien avancé pour connaître tous les hommes; car il n'y a personne qui n'éprouve comme vous l'empire de quelque passion et les misères de l'humanité. Le levain est partout le même, quoique la fermentation ne soit pas partout égale. Nous sommes si accoutumés à nous préférer à tout, l'attrait du plaisir est si puissant sur nous, que ce n'est point sans des combats que les hommes les plus heureusement nés parviennent à se conduire par les règles de la raison, et pratiquent constamment la justice envers leurs pareils.

La première conséquence que vous tirerez de cette étude de vous-même, c'est que les hommes, toujours enfans par la faiblesse de leur raison et la force de leurs passions, et par conséquent toujours prêts à s'égarer, ont besoin d'avoir des lois. Le législateur est pour la société ce qu'ont été pour vous les personnes sages, qui, en présidant à votre éducation, vous ont appris à régler les mouvemens de votre cœur, à contracter des habitudes honnêtes, et à défendre votre raison contre les secousses des passions. On vous a rendu facile la pratique de quelques vertus, en vous les rendant agréables; et c'est en cela que consiste tout l'art du législateur. Il nous arrache à nos vices, en leur infligeant des châtimens qui les rendent hideux, méprisables et dangereux: il

nous attache à la vertu par les récompenses dont il l'honore. C'est par cet artifice que notre raison acquiert une force égale à celle des passions, et que les passions mêmes nous encouragent à la pratique des vertus les plus difficiles.

Remarquez que l'établissement des lois en suppose nécessairement un autre: elles deviendraient inutiles, si des magistrats n'étaient chargés de les faire exécuter et de punir les coupables. En effet, que servirait au législateur de nous prescrire les lois les plus sages, et de décerner les récompenses et les châtimens avec la plus exacte justice, si des magistrats n'étaient pas établis pour les distribuer? Les passions conserveraient leur autorité, et les lois ne seraient que des conseils aussi inutiles que ceux de notre raison.

Érigez-vous, Monseigneur, en Lycurgue ou en Solon. Avant que de poursuivre la lecture de cet écrit, amusez-vous à donner des lois à quelque peuple sauvage d'Amérique ou d'Afrique. Établissez dans des demeures fixes ces hommes errans, apprenez-leur à nourrir des troupeaux et à cultiver la terre. Travaillez à développer les qualités sociales que la nature a placées dans leur âme, et que l'ignorance et les préjugés y ont, pour ainsi dire, étouffées. Ordonnez-leur, en un mot, de commencer à pratiquer les devoirs de l'humanité. Sachez leur rendre leurs devoirs agréables et utiles; empoisonnez par des châti-

mens les plaisirs que promettent les passions, et vous verrez ces barbares, à chaque article de votre législation, perdre un vice et prendre une vertu.

Ce travail, en apparence puéril, peut être pour vous de la plus grande utilité. Pour mieux sentir les vérités que je viens d'avoir l'honneur de vous proposer, essayez d'affranchir les sujets des états de votre père des lois qui maintiennent parmi eux l'ordre, la police et la tranquillité publique. En détruisant les lois qui assurent la propriété des biens et la sûreté des personnes, ôtez aux magistrats la dignité et la force qui les font respecter, et sur-le-champ les passions en tumulte et soulevées les unes contre les autres ruineront de fond en comble toute espèce de règle, d'ordre et de subordination. Les mœurs deviendront atroces, et je ne désespère pas que vous ne parveniez en peu de temps à faire des Parmesans et des Plaisantins, un peuple plus sauvage que les Hurons et les Iroquois.

CHAPITRE III.

SECONDE VÉRITÉ.

QUE LA JUSTICE OU L'INJUSTICE DES LOIS EST LA PREMIÈRE CAUSE DE TOUS LES BIENS ET DE TOUS LES MAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Tous les peuples ont eu des lois; mais peu d'entre eux ont été heureux. Quelle en est la cause? C'est que les législateurs paraissent avoir presque toujours ignoré que l'objet de la société est d'unir les familles par un intérêt commun; afin qu'au lieu de se nuire, elles se prêtent des secours mutuels dans leurs besoins journaliers, et joignent leurs forces pour repousser, de concert, un ennemi étranger qui voudrait les troubler. Si telle est, comme on n'en peut douter, la fin de la société, j'en conclus, Monseigneur, que les lois doivent être justes; 'car leur injustice, loin de prévenir les injures, et les torts que les citoyens pourraient se faire, ne servirait, au contraire, qu'à les autoriser. Les hommes, ou oppresseurs, ou opprimés en vertu des lois, se trouveraient encore exposés dans la société aux mêmes inconvéniens qu'ils éprouvaient dans l'état de nature. Ils se haïraient, ils se défieraient les uns des autres; ils ne seraient occupés qu'à se tromper et à se venger, et leurs divisions domestiques priveraient la république des forces qui sont le fruit de l'union.

A quel signe certain jugera-t-on de la justice des lois? A leur impartialité. Je vais, Monseigneur, vous dire des vérités un peu dures pour l'oreille d'un prince : mais vous êtes sans doute préparé à les entendre; et, si vous voulez ne pas oublier que vous n'êtes qu'un homme, il est nécessaire que vous ne les ignoriez pas.

Puisque la nature n'a mis aucune différence entre ses enfans; puisqu'elle me donne, à moi comme à vous, le même droit à ses faveurs; puisque nous avons tous la même raison, les mêmes sens, les mêmes organes; puisqu'elle n'a point créé des maîtres, des sujets, des esclaves, des princes, des nobles, des roturiers, des riches, des pauvres; comment les lois politiques, qui ne doivent être que le développement des lois naturelles, pourraient-elles établir sans danger une différence choquante et cruelle entre les hommes? Pourquoi la loi qui doit satisfaire la raison pour produire le bien, la révolterait-elle sans produire le mal? Toute législation est partiale, et par conséquent injuste, qui sacrifie une partie des citoyens à l'autre. Elle n'établira qu'un faux ordre, un faux bien, une fausse paix : car de quel œil des hommes, dont on blesse les intérêts, ne doivent-ils pas regarder ceux qui ne sont heureux qu'à leurs dépens? N'ayant et ne pouvant point avoir de patrie, ne forment-ils pas une troupe d'ennemis, ou du moins d'étrangers dans le sein de l'état? Les esclaves des anciens devaient hair leurs maîtres; aussi se soulevèrent-ils souvent. Parmi nous autres modernes, ne serait-il pas insensé de s'attendre à trouver des citoyens dans ces hommes à qui leur extrême pauvreté et les mépris des riches et des grands défendent d'être libres, et presque d'être hommes?

L'impartialité des lois consiste principalement en deux choses : à établir l'égalité dans la fortune et dans la dignité des citoyens. Je ne vous invite point ici, Monseigneur, à imaginer une république à laquelle vous ne donniez que des lois impartiales. Sans doute, vous en verriez résulter le plus grand bonheur. A mesure que vos lois établiraient une plus grande égalité, elles deviendraient plus chères à chaque citoyen. Elles seraient plus propres à tempérer les passions, à prêter des forces à la raison, et par conséquent à prévenir toute injustice. Comment l'avarice, l'ambition, la volupté, la paresse, l'oisiveté, l'envie, la haine, la jalousie, seules causes des malheurs et de la ruine des états, agiteraient-elles des hommes égaux en fortune et en dignité, et à qui les lois ne laisseraient pas même l'espérance de rompre l'égalité? Où les fortunes sont égales, l'amour des

richesses est inconnu; et où l'amour des richesses est inconnu, la tempérance et l'amour de la gloire et de la patrie doivent être des vertus communes. Où la dignité et l'honneur de l'humanité sont également respectés dans tous les hommes, il doit régner un certain goût de justice, d'honneur et d'élévation, qui entretient la paix sans engourdir l'âme des citoyens. L'émulation y développera toutes les vertus, et l'amour du bien public ne permettra jamais aux talens d'être cachés ou de devenir dangereux. S'il s'élève des maladies dans l'état, elles ne seront que passagères : il sera aisé aux magistrats d'y appliquer un remède; ou plutôt la force seule de sa constitution y rétablira l'ordre.

Voilà, Monseigneur, les biens que vous verriez naître en foule dans votre république. Mais, sans entreprendre ce travail, je vous prie seulement de vous rappeler ce que vous avez déjà lu dans l'histoire, et, en continuant de l'étudier, d'examiner avec soin si les peuples dont les constitutions ont été les plus impartiales, n'ont pas été les plus forts, les plus florissans et les plus heureux.

Ce qu'on vous a dit de la république de Sparte doit vous donner de grandes lumières sur cette question. Aucun autre état n'a jamais eu des lois plus conformes à l'ordre de la nature ou de l'égalité; aussi voyez-vous qu'aucun autre état n'a jamais conservé si long-temps ni si religieusement

sa constitution. Si les Spartiates ont quelquefois été troublés par les alarmes que leur donnèrent les Ilotes, s'ils ont enfin perdu leurs institutions et leur bonheur, il me semble que vous ne devez en accuser que ce reste d'anciens préjugés dont la sagesse de Lycurgue n'avait pu débarrasser ses concitoyens. Violant, à l'égard des llotes, les règles de l'humanité qu'ils respectaient entre eux, ils se virent forcés de craindre des hommes qui devaient les haïr; et leur joug devint de jour en jour plus pesant. L'immense intervalle qu'il y avait entre le maître et l'esclave, préparait l'esprit des Spartiates à admettre un jour des distinctions choquantes entre les citoyens mêmes. Qu'il a été malheureux pour Lacédémone, que Lycurgue ait été contraint de violer la loi de l'égalité, en laissant à deux branches de la famille d'Hercule le droit de posséder héréditairement la première magistrature! Pouvait-on voir sans surprise que le mérite qui faisait les sénateurs et les éphores, ne fit pas les rois, qui leur étaient supérieurs? La surprise devait conduire au murmure, le murmure à la plainte, et la plainte à une révolution.

Remarquez, je vous prie, Monseigneur, que Lysandre n'aurait pas été un ennemi de sa patrie, s'il eût pu aspirer légitimement au trône, qui était le partage d'une autre famille. Pour occuper une place où ses talens l'appelaient, mais dont une loi partiale lui fermait l'entrée, son ambition n'eut d'autre ressource que de renverser le gouvernement et les lois. Il remplit la république de ses intrigues; il y introduisit des richesses, avec lesquelles l'état ne pouvait subsister; et bientôt Lacédémone, peuplée de citoyens mécontens de leur sort, et qui ne craignaient ni la servitude ni la tyrannie, commença à éprouver les malheurs qui annonçaient sa ruine.

Vous connaissez, Monseigneur, la situation des Romains sous leurs rois. Vous savez que les familles étaient distinguées en patriciennes et en plébéiennes, et qu'aucune loi n'avait mis des bornes à l'avarice ni à l'étendue des héritages. Les âmes étant par conséquent ouvertes à la vanité et à l'intérêt, il n'est point surprenant que le bien public fût négligé, et que les Romains n'eussent rien qui les distinguât avantageusement de leurs voisins. En effet leur nom serait demeuré inconnu comme celui de mille autres peuples, si la révolution des Tarquins, en leur donnant l'espérance de l'égalité, n'eût donné à chaque citoyen les sentimens d'un héros. Si cette élévation d'âme semble disparaître dans la république naissante, s'il éclate de nouveaux désordres, si le peuple abandonne sa patrie et se retire sur le mont Sacré, n'en accusez que la noblesse, dont l'orgueil ne peut souffrir l'égalité. Si elle avait réussi dans ses projets, Rome infailliblement peuplée de citovens enorgueillis par leur grandeur,

ou avilis par leur bassesse, aurait été condamnée à languir dans l'esclavage et l'obscurité. C'est la noblesse qui était l'ennemi de la république, et non pas le peuple. C'est en ramenant les lois à l'égalité prescrite par la nature, c'est en défendant avec constance la dignité des plébéiens, que les tribuns préparèrent et consommèrent la fortune de l'état.

Les querelles de la place publique deviennent moins vives, l'ordre s'établit, les talens se multiplient, les mœurs s'épurent, toutes les vertus et les lois prennent une nouvelle force. Remarquez, Monseigneur, que cet heureux changement est l'ouvrage de cet esprit d'égalité qui dicte déjà aux Romains des lois moins partiales. Pourquoi s'éleva-t-il enfin chez eux de nouvelles dissensions aussi funestes que les premières avaient été avantageuses? C'est que celles-ci avaient établi l'égalité, et que les autres la ruinèrent. La république, malheureusement emportée par son ambition et ses conquêtes, n'avait pas aperçu qu'elle travaillait à sa perte. Elle ne sentit point que les lois agraires et somptuaires, si favorables à l'égalité des fortunes, ne pourraient se maintenir au milieu des richesses qui fondirent à Rome, quand elle eut porté ses armes victorieuses en Afrique et en Asie. Plus on s'enrichit, plus on sentit le besoin de s'enrichir encore davantage. La république avait pillé les vaincus : les citoyens pillèrent

la république. Tandis que les uns étaient riches comme des rois, les autres demandaient du pain et des spectacles. Plus les fortunes sont disproportionnées, plus les vices se multiplient. C'est de cette inégalité monstrueuse que découlèrent, comme de leur source, l'oubli ou plutôt le mépris des anciennes lois, les mœurs les plus infâmes, la perte de la liberté, les guerres civiles, les proscriptions publiées contre les hommes qui osaient avoir quelque mérite, et cette tyrannie stupide et sanguinaire des empereurs, qui ouvrit les provinces de l'empire à quelques hordes de barbares.

Parcourez toutes les histoires, et tous les faits vous prouveront que l'impartialité ou la partialité des lois a été la racine heureuse ou malheureuse de tous les biens ou de tous les maux. Vous ne trouverez point de nation qui ait vu s'élever impunément au milieu d'elle des familles privilégiées par leurs droits ou par leurs richesses. Partout où l'égalité n'est pas respectée, la justice aura deux poids et deux mesures. Partout il se formera de ces patriciens orgueilleux qui trouvaient étrange que la nature eût daigné accorder à des plébéiens des poumons pour respirer, une bouche pour parler et des yeux pour voir.

Dès que vous en serez averti, Monséigneur, vous remarquerez sans peine que la politiqué ne se repaît que d'espérances chimériques, tant qu'elle se flatte de produire le bien sans établir des lois impartiales. Peut-être suspendra-t-elle pour quelques momens l'activité de l'avarice et de l'ambition; peut-être les forcera-t-elle à n'oser se montrer avec leur hardiesse ordinaire; mais alors même ces passions agiront en secret. Toujours infatigables, toujours inépuisables en ressources, elles lasseront la constance de la politique, et profiteront de ses distractions pour se rendre plus impérieuses que jamais. Quel peuple s'est corrigé de ses vices, si une heureuse révolution n'a commencé par lui donner le goût de l'égalité, et par abroger les lois injustes et partiales auxquelles il obéissait?

Je n'abandonnerai pas aisément cette matière, Monseigneur : elle est trop importante; et, pour que l'étude de l'histoire vous soit plus utile, je dois yous avertir que les historiens n'indiquent ordinairement que les causes prochaines de la prospérité ou de l'adversité des états. Par exemple, on vous dira que la discipline et le courage des Romains, leur patience, leur justice envers les étrangers, leur magnanimité, leur amour de la patrie, leur désintéressement ont été les causes de leur élévation. Si vous vous en tenez là, vous ne connaîtrez, si je puis parler ainsi, que les instrumens qui ont servi à faire la fortune de la république romaine. Pour acquérir une connaissance vraiment digne d'un prince qui doit être un jour le législateur de ses sujets, vous devez remonter jusqu'à la cause qui a elle-même produit le courage, l'amour de la patrie et les autres vertus des Romains. Vous la trouverez cette cause primitive dans la justice et l'impartialité de leurs lois; et si vous ne la regardez pas un jour comme le principe fondamental de votre politique, tous vos soins seront inutiles pour donner des vertus à vos sujets. Ces plantes cultivées dans un terrain qui ne leur est pas favorable, auront de la peine à prendre racine, et se flétriront en naissant.

On s'en prend à Sylla, à Marius, à César, à Pompée, à Octave et à Antoine, si la république romaine a été détruite. On a tort. Ces hommes auraient servi utilement leur patrie, qu'ils ont déchirée, si l'on avait encore eu les lois et les mœurs qui firent des Camille et des Régulus.

En lisant dans l'histoire que les Grecs ont vaincu les Perses, parce qu'ils étaient aussi sages, aussi courageux, aussi habiles à la guerre que les autres étaient imprudens, lâches et peu disciplinés, recherchez les causes de cette différence, et vous apprendrez par quel art on peut faire encore de grands hommes. Les Grecs aimaient leur patrie, parce qu'ils y étaient libres, et que la qualité d'aucun citoyen n'y était avilie. Ils avaient toutes les vertus et tous les talens qui leur étaient nécessaires, parce que des lois impartiales, en n'admettant des préférences que pour

les vertus et les talens, les exaltaient tous, si je puis parler ainsi, et n'en perdaient aucun. Dans la Perse, au contraire, la naissance plaçait au hasard sur le trône un homme à peine capable de remplir un emploi obscur. Cet homme ordinaire n'avait, pour instrumens de ses desseins, que des courtisans, à qui leurs intrigues et leurs flatteries tenaient lieu de talens, et une populace accoutumée au mépris et aux injures, et persuadée que le mérite, toujours inutile, nuit quelquefois à la fortune.

Pour vous convaincre de plus en plus, Monseigneur, d'une vérité qui est si importante pour vous, je vous en prie, quand vous trouverez dans le cours de vos lectures le règne d'un prince illustre par la félicité de sa nation ou par l'importance de ses entreprises, je vous prie d'examiner avec soin si ce prince n'a pas constamment fait tous ses efforts pour se rapprocher dans son administration des principes de la justice et de l'impartialité. N'a-t-il pas commencé par se regarder plutôt comme l'agent que comme le maître de sa nation? Pour élever l'âme de ses sujets, n'a-t-il pas travaillé à leur donner de la dignité? N'a-t-il pas cherché à leur persuader que le mérite seul mettait de la différence entre eux? Il aura jugé que ces lois barbares qui avilissent l'humanité, avilissaient et affaiblissaient son royaume. Il aura encouragé les vertus et les talens par les

mêmes moyens qui font le bonheur des républiques bien gouvernées.

Je vous prie encore, Monseigneur, de jeter les yeux sur l'Europe, et vous verrez par vousmême que chaque état est plus ou moins heureux, à mesure que les lois se rapprochent plus ou moins de l'impartialité de la nature. Le paysan suédois est citoyen; il partage avec les autres ordres de la république la qualité de législateur. La Suède est-elle donc exposée aux mêmes injustices, aux mêmes vexations, à la même tyrannie que la Pologne, où tout ce qui n'est pas noble est barbarement sacrifié à la noblesse? L'Anglais, soumis à des lois qui respectent les droits de l'humanité dans le dernier des hommes, porte-t-il l'âme abjecte et abrutie de ce Turc, qui, ne sachant jamais quel sera le caprice du sultan et de son vizir, ignore s'il est destiné à faire un bacha ou un palefrenier? Il doit y avoir autant de zèle en Angleterre pour le bien public, et par conséquent de talens, qu'il y a de découragement et d'ineptie dans les états du grand-seigneur. La Hollande, cultivée par des citoyens, et gouvernée par des lois encore plus impartiales, nourrit un peuple nombreux, et donne des bornes à la mer suspendue sur ses côtes. Dans les provinces d'un despote, ne cherchez que des friches, et des hommes couverts de haillons, qui abandonneraient leurs déserts s'ils savaient qu'il y a des terres qui ne dévorent pas leurs habitans.

Il y a certainement un plus grand nombre d'hommes heureux dans la Suisse, que dans tout le reste de l'Europe. Pourquoi? Parce que les lois, plus impartiales que partout ailleurs, y rapprochent davantage les hommes de l'égalité naturelle. Un citoyen n'est point là plus qu'un autre citoyen. On n'y craint que les lois, et on les aime, parce qu'on en est protégé. Est-on puissant, c'est parce qu'on est magistrat, et la puissance du magistrat a ses bornes. Des fortunes ni trop grandes ni trop petites n'inspirent ni l'esprit de tyrannie ni l'esprit de servitude. De sages lois somptuaires, en rendant inutiles de grandes richesses, empêchent de les désirer, et tempèrent toutes les passions. C'est cette sage économie qui entretient l'union et la paix entre des cantons inégaux en force, et qui ont des gouvernemens différens. Ils sont voisins, et cependant ils sont sans jalousie, sans rivalité et sans haine. L'aristocratie même de quelques cantons n'a pas les vices naturels à ce gouvernement. Les sujets obéissent sans chagrin et sans humiliation à des souverains, qui, se contentant d'être des bourgeois simples, peu riches et économes comme eux, cachent qu'ils forment un ordre privilégié.

Puisqu'on ne peut attendre un avantage solide,

réel et durable que des lois qui sont conformes aux règles de la nature, puisque tout gouvernement qui les offense détruit l'ordre social, et y substitue le trouble et la division des citoyens; faut-il, Monseigneur, vous dépouiller de votre qualité de prince? faut-il anéantir les prérogatives de la noblesse, et rendre au peuple les droits imprescriptibles que la nature lui a donnés? fautil détruire les grandes fortunes, et par un nouveau partage des terres donner un patrimoine aux pauvres? Non. Mais modérez votre impatience, et contentez-vous de connaître actuellement les lois que la politique n'a pu violer impunément. Nous rechercherons dans la suite de cet ouvrage les moyens par lesquels elle peut réparer ses injustices, et, malgré la corruption générale, se rapprocher du bonheur.

CHAPITRE IV.

TROISIÈME VÉRITÉ.

QUE LE CITOYEN DOIT OBÉIR AUX MAGISTRATS, ET LES MAGISTRATS

La société a-t-elle des lois impartiales, c'est certainement un grand bonheur. Mais après les réflexions que vous avez faites, Monseigneur, sur la force et les erreurs de nos passions, et sur le besoin qu'ont les lois d'être défendues et protégées par les magistrats, vous jugerez que ce bonheur sera bien court, si les lois n'ont pas pour défenseurs des magistrats assez forts pour contraindre le citoyen d'y obéir, et en même temps assez faibles pour ne point oser eux-mêmes en secouer le joug. La politique n'a point d'opération aussi délicate et aussi difficile que l'établissement des magistratures. N'ayant que des hommes pour les revêtir d'une autorité qui peut devenir aussi funeste qu'elle peut être salutaire, et qui exigerait la sagesse d'un Dieu, dans quelles balances peserat-on ce pouvoir qu'on doit confier aux magistrats?

Si le citoyen peut désobéir impunément aux magistrats, ne doutez point qu'il ne viole bientôt les lois mêmes qui lui paraîtront les plus sages. Quelques âmes privilégiées, immobiles dans le choc des passions, que la règle ne gêne jamais, et pénétrées de respect pour la justice, n'empêcheront pas, par leur exemple, le mal public; et l'état plus ou moins troublé, suivant que la licence des citoyens sera plus ou moins grande, penchera plus ou moins vers l'anarchie. Si les passions des magistrats ne sont pas au contraire elles-mêmes réprimées avec soin, pendant qu'ils répriment celles des citoyens, on n'a fui un écueil que pour échouer contre un autre; de Charybde on est tombé dans Scylla. Les passions de la multitude

gouvernaient la république : celles des magistrats vont décider de son sort. La licence des particuliers commettait des désordres dont ils se seraient peut-être lassés; car le peuple entend quelquefois raison : la licence des magistrats en commettra qu'ils seront intéressés à maintenir. Quelque grand que soit leur pouvoir, ils le trouveront toujours trop petit dès qu'ils commenceront d'en abuser. Il s'établira une tyrannie sourde, et d'autant plus dangereuse qu'elle sera soutenue par la dignité même des lois.

C'est de la difficulté de saisir avec force et précision ce point politique où les citoyens seront obligés d'obéir aux magistrats, tandis que les magistrats demeureront eux-mêmes soumis aux lois, que sont nées ces dissensions domestiques, ces querelles et ces révoltes que vous avez rencontrées dans toutes les histoires? La plupart des historiens vous ont dit, Monseigneur, que c'est inconstance, emportement et légèreté de la part de la multitude : cet animal qu'on n'apprivoise point court toujours après les nouveautés. Mais dans la vérité cette agitation des peuples n'est que l'inquiétude d'un malade qui prend sans cesse de nouvelles attitudes, parce qu'il n'en trouve aucune qui le soulage. Le peuple ne se plaint qu'à la dernière extrémité; il pardonne plus aisément qu'il ne se venge; il n'est ni volage ni emporté quand il est heureux. Le bonheur le rend

presque aussi immobile que la crainte inspirée par un despote qui joint l'adresse à la dureté.

Les sociétés, en se formant, ne donnèrent certainement pas un pouvoir arbitraire à leurs magistrats; et si vous voulez vous arrêter un moment, Monseigneur, à considérer comment les hommes se sont réunis pour former des républiques, vous jugerez de la justice des reproches qu'on fait au peuple.

Il serait trop absurde de penser que des hommes qui n'avaient pas encore une idée claire et précise du bien qu'ils cherchaient en se réunissant, et gouvernés par des passions brutales, aient passé brusquement de la plus grande indépendance à la soumission la plus entière. Croira-t-on que, dans ces sociétés naissantes, il y ait eu des contrats ou des conventions entre les citoyens et les magistrats? Non, sans doute. Des hommes égaux, et qui avaient les mêmes droits, se rapprochaient les uns des autres, parce que leurs qualités sociales et leur faiblesse les avertissaient du besoin de s'unir; mais ils ne faisaient point de lois pour fixer leurs droits respectifs, parce qu'ils ne pouvaient pas même soupçonner qu'ils dussent craindre de perdre leur liberté. Ils se choisissaient un chef, tel qu'ils le jugeaient le plus propre à leurs besoins; et tant que ses conseils ou, si l'on veut, ses ordres leur étaient agréables, ils lui obéissaient sans se croire inférieurs à lui. Ils retiraient leur confiance et le déposaient sans trouble, dès que son autorité leur était inutile ou nuisible; et vraisemblablement la société n'eut point d'autre règle de conduite pendant plusieurs siècles.

Si l'histoire nous représente les premiers rois de Babylone et d'Assyrie, dont elle parle, comme des monarques absolus dont la volonté faisait la loi, il est évident que ces empires étaient déjà trop étendus, et avaient fait de trop grands progrès dans les arts même inutiles, pour n'être pas déjà très-anciens.

Il ne faut pas douter que ces premiers princes que nous connaissons n'aient eu des prédécesseurs qui nous sont inconnus, et qui ne furent d'abord que les simples capitaines d'une nation libre. Ils devaient ressembler aux rois de la Grèce dans les temps héroïques, ou à ces chefs des nations germaniques qui inondèrent l'empire romain. Tels sont encore en Amérique les chefs de ces peuples sauvages qui nous retracent si bien l'image de la société naissante.

Il fallut avoir de nouveaux besoins et de nouveaux intérêts pour prendre de nouvelles idées; et pour qu'il s'élevât des dissensions domestiques entre les magistrats et les citoyens, la société devait avoir fait assez de progrès, pour que l'avantage d'y dominer pût faire naître l'ambition. Serait-il naturel de penser que dans ces circonstances le peuple ait commencé à montrer de l'inquiétude

et à s'agiter? N'est-il pas plus vraisemblable que les magistrats, fiers de leur dignité, aient abusé les premiers de leur crédit? Ils oublièrent leur destination; ils trompèrent le peuple, surprirent sa crédulité, et lui proposèrent des réglemens ou autorisèrent des usages moins propres à établir l'obéissance du citoyen à la loi qu'à la volonté du magistrat. Les sociétés qui n'avaient eu jusqu'alors que des ennemis étrangers, eurent dans leur sein des ennemis domestiques.

Daignez vous rappeler, Monseigneur, ce que vous avez lu dans le cours de vos lectures historiques. Tantôt le peuple, lassé de ses désordres, indigné de n'avoir que des lois impuissantes, et frappé de la seule idée d'arrêter les abus, croit ne pouvoir jamais accorder une assez grande autorité à ses magistrats: tantôt, choqué de l'usage injuste ou trop sévère que les ministres des lois font de leur pouvoir, toute contrainte lui paraît l'ouvrage de la tyrannie; et, pour être libre, il soumet ses magistrats à ses caprices. Ne réparant une faute que par une faute, les états continuèrent à être malheureux; et Minos fut le premier qui, voulant remédier efficacement aux désordres des Crétois, trouva dans ses méditations cette grande vérité: que le citoyen doit obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois. Par quel art pouvait-on la réduire en pratique? Jamais problème politique ne fut plus difficile. à résoudre, et jamais établissement ne devait produire un plus grand bien.

Ce que Minos n'avait qu'ébauché en Crète, Lycurgue le perfectionna à Lacédémone. Trouvant la puissance publique partagée en différentes parties, ennemies les unes des autres, et qui toutes voulaient usurper de nouveaux droits, il ne fit qu'un seul gouvernement des trois autorités, du prince, des grands et du peuple, qui formaient, si je puis parler ainsi, trois administrations, trois gouvernemens différens, d'où résultait la plus monstrueuse anarchie. Il donna au peuple la puissance souveraine ou législative, c'est-à-dire, le pouvoir de faire des lois et de décider des affaires générales qui intéressaient le corps entier de la république, telles que la paix, la guerre et les alliances. En même temps qu'il affermissait la démocratie, il mit les citoyens législateurs dans la nécessité d'obéir aux lois qu'ils avaient faites. La loi acquit une force infinie sur chaque Spartiate en particulier, parce que l'assemblée générale de la république n'avait aucune part à la puissance exécutrice, qui était déposée tout entière dans les mains des deux rois et du ment i prim selessite one sénat.

De son côté la puissance exécutrice ne pouvait rien usurper sur les droits de la puissance législative, et restait soumise aux lois qu'elle était chargée de faire exécuter, parce que les magistrats avaient un juge toujours présent dans les assemblées du peuple. Ils ordonnaient en maîtres, et on leur obéissait; mais ils étaient punis, si en ordonnant ils n'avaient pas été les simples ministres de la loi. Il n'était pas possible qu'ils fissent une ligue entre eux, et changeassent le gouvernement en oligarchie; car il ne leur était pas possible de former de concert une conjuration contre la république. Il est vrai que les deux rois, étant héréditaires, devaient naturellement s'occuper de la grandeur de leur maison, et travailler à augmenter leurs prérogatives; mais remarquez, Monseigneur, que Sparte était plus en sûreté avec ses deux rois, que si elle n'en avait eu qu'un. La nature ne devait leur donner que rarement le même caractère, les mêmes talens, les mêmes qualités. L'avarice et l'ambition de l'un contenaient l'avarice et l'ambition de l'autre; ou plutôt ces passions qui, grâces à l'austérité de la discipline et des mœurs des Spartiates, n'avaient aucun moyen ni aucune espérance de se satisfaire, n'étaient pour ainsi dire que des passions mortes. Quand elles auraient eu quelque activité, le sénat ne les aurait-il pas aisément réprimées? Si ce corps auguste de magistrats se tenait dans les bornes légitimes de son autorité, il était plus puissant que les rois, et il n'avait aucun intérêt d'être ambitieux. Le sénat n'était point ouvert à des familles privilégiées;

tout Spartiate pouvait être sénateur, et n'étant élevé que par le choix d'un peuple aussi vertueux que jaloux de ses droits, jamais ses intérêts personnels ne pouvaient être différens des intérêts de la république.

Les Romains, sans législateurs, et dirigés par la sagesse seule de leur génie, parvinrent à former un pareil gouvernement. Vous connaissez, Monseigneur, toutes leurs magistratures, et je me bornerai à vous faire observer que le partage de la puissance exécutrice, en différentes parties, était fait avec tant de sagesse, que, sans s'embarrasser et se nuire en dépendant les unes des autres, elles tendaient toutes au même but par des moyens différens. L'ambition du magistrat consistait à remplir si bien ses devoirs, qu'il méritât une seconde fois les suffrages de la place publique. En un mot, l'équilibre de toutes les autorités était d'autant mieux affermi que les magistratures étaient courtes et passagères.

Quel que soit le partage de la puissance publique, vous concevez aisément, Monseigneur, qu'il ne peut qu'être utile; car, quel qu'il soit, il est impossible qu'il ne tempère pas jusqu'à un certain point ces gouvernemens extrêmes, tels que la monarchie arbitraire, l'aristocratie absolue et la pure démocratie, qui par leur nature ne peuvent avoir des lois impartiales, et n'ont que leurs passions pour les ministres de leur autorité.

Il y a des marques certaines pour juger de la justesse des proportions avec lesquelles doit se faire le partage de la puissance publique. Si vous lisez, Monseigneur, avec attention l'histoire des peuples anciens et modernes qui ont eu un gouvernement mixte, vous verrez constamment que ceux qui en ont retiré le plus grand avantage, ce sont ceux qui ont abandonné la puissance législative au corps entier de la nation, et confié la puissance exécutrice à un plus grand nombre de magistrats. Si un seul ordre de la république fait les lois, doit-on espérer qu'il sera juste à l'égard des autres? Si le nombre des magistrats est trop borné, suffiront-ils à leur emploi? L'expérience de tous les temps vous apprendra encore qu'on ne peut séparer avec trop de soin la puissance législative de la puissance exécutrice. Par quel miracle la loi serait-elle toute-puissante, si le législateur qui la publie est lui-même le magistrat qui la fait observer? C'est pour n'avoir pas fait cette séparation nécessaire que toutes les républiques de la Grèce, à l'exception de Lacédémone, ne firent que de vains efforts pour former un gouvernement qui réunît les avantages du gouvernement populaire et de l'aristocratie. Dans les unes, le peuple législateur qui s'était réservé le droit de juger les jugemens de ses magistrats, de réformer leurs sentences, et d'annuler leurs décrets, n'avait en effet point de magistrats,

et faisait inutilement des lois. Dans les autres, les magistrats ayant trop de part à la législation, exerçaient sur le corps entier du peuple, le pouvoir qu'ils ne devaient exercer que sur chaque citoyen en particulier, et dès lors leurs passions trop libres n'étaient plus soumises aux lois.

On peut établir une barrière de séparation entre la puissance législative et la puissance exécutrice; mais elle sera bientôt renversée, si les assemblées de la nation sont trop fréquentes ou trop rares. Les peuples de l'Europe semblent, à cet égard, se conduire aujourd'hui avec plus de sagesse que les anciens. Si le peuple tient des assemblées trop fréquentes, il sera nécessairement plus difficile de le conduire; il s'accoutumera à moins respecter les magistrats, et ses passions acquerront trop de force et de crédit. Les occasions de faire de nouvelles lois étant rares, il arrivera que ce peuple désœuvré et inquiet se formera un tribunal, s'érigera lui-même en magistrat pour avoir des clients; et dès ce moment tout est perdu. La république ne conservera aucune loi, aucune jurisprudence, aucune forme, aucun principe, aucun génie certain; et mille décrets contraires serviront de prétexte, de titre et d'aliment à la tyrannie des peuples.

Les assemblées de la puissance législative sontelles trop rares, les magistrats, éblouis de leur pouvoir, croiront ne plus avoir de juges. Ils se livreront à leur ambition, ils formeront des cabales leurs intrigues semeront la corruption; et la nation assemblée n'ayant plus assez de force pour réprimer des abus et des vices qui auront acquis par l'habitude un certain empire, elle se trouvera les mains liées; et, fatiguée des efforts qu'elle aura faits pour réparer une partie de ses maux, elle désespérera enfin de les guérir. S'il est possible, que les assemblées législatives se tiennent régulièrement tous les ans, dans des temps et des lieux marqués; mais surtout qu'une nation ne soit jamais séparée plus de trois ans de suite: elle s'accoutumerait à s'oublier.

En méditant l'histoire, vous remarquerez, Monseigneur, que si ces assemblées n'ont pas des magistrats particuliers et distingués des magistrats ordinaires, l'ordre naturel des choses sera renversé; et que la puissance législative, qui ne doit rien avoir de supérieur ni même d'égal, sera cependant subordonnée à des magistrats qu'elle a droit de juger et de punir. Ne doit-il pas en résulter plusieurs inconvéniens? Qu'il soit permis aux magistrats ordinaires de faire des représentations et des rémontrances; mais que les magistrats des comices et les représentans de la nation puissent seuls proposer des lois. Ce droit leur appartient, et ne sera pas dangereux, parce qu'ils ne sont point charges de faire exécuter les lois, et que, leur pouvoir expirant quand ils se

séparent, ils sont seuls véritablement attachés à la liberté de la nation. Que les magistrats ordinaires, semblables à Valérius Publicola, qui, par respect pour la majesté du peuple romain, fit baisser ses faisceaux en entrant dans la place publique, ne paraissent aux assemblées que comme de simples citoyens qui viennent apprendre ce qu'on leur ordonne d'observer et de faire observer.

Avec quelque empire que les magistrats commandent aux citoyens, jamais leur autorité ne sera dangereuse, s'ils doivent rendre compte de, leur administration, s'ils sont choisis par le peuple, et surtout s'ils ne possèdent que des magistratures courtes et passagères, qui ne leur donneront pas des intérêts distingués de ceux de la république. Voulez-vous qu'ils aient une vigilance éclairée, courageuse et toujours égale; que le prix du bien qu'ils auront fait soit l'espérance de pouvoir, après quelques années de repos, être encore revêtus de la même dignité? Qu'il ne soit jamais permis de continuer un magistrat dans ses fonctions, quand le temps de sa magistrature est expiré. Cette règle ne doit souffrir aucune exception; il ne faut pas même y déroger en faveur d'un Aristide, d'un Thémistocle, d'un Camille ou d'un Scipion. L'histoire vous apprendra, Monseigneur, que l'intrigue, la cabale et l'esprit de parti n'ont jamais manqué de profiter des honneurs extraordinaires qu'on a accordés à quelques grands hommes.

La puissance exécutrice doit être partagée en autant de branches différentes que la société a de besoins différens. Les Romains eurent des consuls, des censeurs, des préteurs, des édiles, des questeurs, des pontifes, des tribuns, un sénat, et quelquefois un dictateur. Que le partage de la puissance entre les magistratures ne soit jamais fait avec assez peu d'art, pour que l'une soit un obstacle aux opérations de l'autre. Rien n'est plus dangereux dans un état que des magistrats qui ont des prétentions indécises et opposées, ou qui ne connaissent ni l'étendue ni les bornes de leur autorité et de leur devoir. Un autre mal qui n'est peut-être pas moins grand, c'est de voir dans une république des magistrats inutiles. C'est parce qu'ils n'ont rien à faire qu'ils veulent se mêler de tout; leur inquiétude n'est propre qu'à embarrasser et gêner les ressorts du gouvernement. Imitez la prudence des Romains qui dans les affaires extraordinaires créaient des décemvirs ou des magistrats dont le pouvoir finissait avec la commission dont ils étaient chargés.

Je passe rapidement, Monseigneur, sur les moyens que la politique peut employer pour soumettre les magistrats à l'empire des lois. J'aurai occasion de traiter cette matière avec plus d'étendue, lorsque, dans la seconde partie de cet écrit,

j'aurai l'honneur de mettre sous vos yeux un examen des principaux gouvernemens de l'Europe. Mais avant que de finir ce chapitre, je dois vous avertir de vous tenir en garde contre ces historiens timides qui, ne connaissant ni l'homme ni la société, ne voient la paix et l'ordre qu'où ils voient un calme stupide. Si vous les en croyez, jamais le magistrat ne sera assez puissant, jamais le peuple ne sera assez accablé et assez soumis. Leur politique enseigne la tyrannie, et, au lieu de gouverner par les lois, ils veulent étonner par des coups d'état. Défiez-vous de ces espèces de romanciers qui, pour intéresser et attacher leurs lecteurs, se plaisent à jeter l'alarme dans leur esprit, et leur présentent partout des précipices. Pour vous, Monseignenr, ne vous laissez jamais effrayer par ces peintures puériles. Les débats ordinaires dans les gouvernemens mixtes, loin de les ébranler, en affermissent la constitution. Ils prouvent la liberté d'un état, et, si je puis parler ainsi, la force de son tempérament. Un calme profond est, au contraire, l'avant-coureur de la décadence. C'est la preuve que les mœurs se corrompent, que la patrie, la liberté et le bien public ne sont plus des objets assez intéressans pour remuer les esprits, et que les citoyens sont enchaînés par la crainte, ou vendus à la faveur et à l'avarice.

CHAPITRE V.

QUATRIÈME VÉRITÉ.

QU'IL FAUT SE PEÉCAUTIONNER CONTRE LES PASSIONS DES ÉTRANGERS.

Si chaque nation, séparée de toutes les autres, ne devait être occupée que d'elle-même; si des mers impraticables ou de vastes déserts coupaient toute communication entre elles, la politique presque tout entière se bornerait à ce que je viens de dire de l'impartialité des lois et de l'autorité des magistrats. Mais il n'en a pas été ordonné ainsi, Monseigneur; et sans parler de l'art des navigateurs qui semble, au contraire, avoir rapproché tous les peuples pour multiplier, mêler, confondre et embrouiller leurs intérêts et leurs affaires; les continens des deux mondes sont trop vastes pour ne renfermer qu'une seule société. Des peuples libres, indépendans et liés entre eux par les seuls devoirs de l'humanité et les droits des nations, sont voisins, se touchent, et semblent se confondre sur leurs frontières. Vous devez conclure delà qu'il ne suffit pas à un état de se précautionner contre ses propres passions : il ne doit pas moins se défier de celles des étrangers.

Les nations, dit Cicéron, devraient ne se regarder que comme les différens quartiers d'une même cité. La nature a établi une société générale entre tous les hommes; les états se doivent les mêmes devoirs que les familles réunies sous un même gouvernement. Notre raison nous tient ce langage, mais nos passions en tiennent un tout différent; et il n'est que trop vrai que tous les peuples tendent à se corrompre et à se ruiner mutuellement. Le commerce, qui les unit, ne sert qu'à rendre plus facile la communication de leurs vices; une rivalité odieuse les divise, et souvent ils se déchirent par des guerres cruelles. Tel est le tableau que présente l'histoire; et il n'aura rien d'étonnant pour vous, Monseigneur, si vous ne perdez pas de vue cet empire absolu avec lequel les passions gouvernent les hommes.

Il est évident que l'avarice, l'ambition et la haine ont allumé toutes les guerres qui ont déjà fait périr tant de peuples, et qui changeront encore mille fois la face du monde. C'est donc contre ces passions que la politique doit se prémunir; et l'histoire lui en apprendra les moyens les plus sûrs.

Voulez-vous ne pas craindre l'avarice des étrangers, commencez vous-même par ne pas croire que vous ne serez heureux qu'autant que vous serez riche. Suivez le conseil que Lycurgue donnait aux Spartiates, et que Platon a répété dans

ses écrits: que vos richesses ne soient pas capables de tenter la cupidité de vos voisins. On craindra toujours d'offenser un peuple pauvre et qui est content de sa pauvreté. Je vous supplie, Monseigneur, de suspendre un moment votre lecture, et de rechercher par quelles causes les nations riches ont toujours été vaincues et subjuguées par les nations pauvres. Les cantons Suisses sont beaucoup moins riches que les Provinces-Unies, et voilà pourquoi ils ont beaucoup moins d'envieux, de rivaux et d'ennemis. Les bourgeois de Berne ont-ils bien songé à ce qu'ils faisaient, s'il est vrai qu'ils amassent un trésor dans leur ville? c'est la boîte de Pandore apportée parmi eux. Il n'est pas question d'examiner ici les ravages que, cet or accumulé produirait chez eux, si des mains infidèles le pillaient : que ces richesses, si elles existent, soient toujours enfouies; mais il peut arriver une circonstance où l'espérance de les piller exaltera assez les passions pour déranger l'heureuse harmonie qui règne entre les familles souveraines et les familles sujettes. Ce trésor, en excitant l'envie et l'avarice, peut exposer les Bernois à devenir la proie d'un ravisseur étranger, ou du moins à soutenir une guerre dangereuse.

Qu'un état se garde d'acheter la paix, comme ont fait les empereurs romains et tant d'autres princes aussi lâches qu'eux. Donner de l'or à ses

ennemis pour les éloigner de ses frontières, c'est les appeler dans le cœur de ses provinces. Je ne vois pas que les peuples qui ont médité et exécuté de grandes choses, aient payé, à prix d'argent, les services de leurs alliés. Ce commerce, commun aujourd'hui en Europe, est une preuve de faiblesse, d'avarice et de mauvais gouvernement. Pourquoi ne faire qu'un vil trafic de l'amitié, qui ne doit pas être entre les états moins sacrée ni moins fondée sur l'estime qu'entre les particuliers? Qui sait se faire respecter par sa fidélité, sa justice, sa prudence et son courage, n'aura jamais besoin d'acheter des amis. L'état qui manque de ces qualités, n'y suppléera point par sa libéralité. En achetant des alliés, il leur apprendra à mettre leurs services à l'enchère. Ils le rançonneront, ils le serviront mal, ils le trahiront même, si quelque puissance les paie pour être des traîtres. Les Romains n'ont eu notre politique que quand leur décadence annonçait leur ruine.

Pour imposer à l'ambition, il faut l'intimider. Doit-on donc affecter de l'orgueil, vouloir dominer chez ses voisins, prendre des airs insolens et menaçans de hauteur, se faire un point d'honneur de ne point reculer quand on a tort, et se targuer de ses forces? Non. L'expérience de tous les siècles vous apprend que par cette conduite on révolte plus qu'on n'intimide, et que pour contenir l'ambition on allumerait la haine, passion, par sa na-

ture, plus inconsidérée, plus aveugle, plus hardie et plus entreprenante que l'autre. Il faut avoir des forces : mais pour les rendre plus considérables, il ne faut offenser ni menacer personne; il faut montrer qu'on peut attaquer, mais se tenir sur la défensive. C'est par cette conduite savante et modérée que la politique évite la haine des étrangers, et s'en fait respecter en contenant leur ambition. Si vous voulez conserver la paix, soyez toujours prêt à faire la guerre avec avantage; maxime usée dans les livres, et inconnue dans la pratique.

Que la paix ne vous plaise pas parce qu'elle est compagne de la mollesse, des plaisirs et de l'oisiveté, car vos citoyens ne seraient que des lâches, mais parce qu'elle est l'état naturel de l'homme et le seul conforme à la justice et à la nature d'un être raisonnable, et vous aurez l'âme élevée. Si un peuple s'accoutume à juger des forces par le nombre de ses bras et de ses forteresses, c'est une preuve qu'il néglige la discipline, qu'il n'en connaît pas le prix, et qu'il a peu de vertus militaires. Pour suppléer à ce qu'il lui manque, il assemblera bientôt des armées innombrables; mais ce seront les armées de Xerxès et de Darius, destinées à être battues par des poignées de Grecs ou de Macédoniens disciplinés.

Il faut qu'on ne puisse attaquer un état, sans craindre de s'exposer au ressentiment de ses alliés;

il doit donc leur être sincèrement et fidèlement attaché. Si vous voulez que vos alliances soient solides, commencez par penser que les intérêts de vos alliés sont les vôtres, et n'en attendez jamais que ce que vous devez en attendre. Étudiez le caractère, le génie, les mœurs, les vertus, les vices, les forces, la faiblesse des peuples qui peuvent vous servir, ou que vous devez craindre. Connaissez la nature, les caprices et les erreurs des passions humaines, pour vous mettre en état de les ménager ou de vous en servir. Ne confondez jamais vos alliés et vos ennemis naturels: ne craignez jamais de trop bien servir les premiers, et ménagez les seconds; mais sans bassesse et sans cesser de vous en défier. Dans toute l'Europe, les traités ne sont, depuis long-temps, qu'un jeu : on dirait que les peuples ne se rapprochent que pour se tendre des piéges; et il est rare que des alliés ne se reprochent pas des négligences et même des perfidies. Pourquoi? C'est que l'on contracte presque toujours sans savoir précisément ce qu'on veut; c'est qu'une ambition puérile, des espérances frivoles ou une haine aveugle dressent souvent les articles des alliances; c'est qu'on ne veut que sortir d'un mauvais pas, et qu'au lieu de porter sa vue dans l'avenir et d'être occupé de ses intérêts généraux, qui ne changent jamais, on ne songe qu'au moment présent. Que le principe et la fin de toute alliance soit donc la seule conservation

des alliés. Je ne m'arrête pas, Monseigneur, sur ces objets importans; je les ai traités ailleurs, et je vous prie de me permettre de vous renvoyer aux Entretiens de Phocion et aux Principes des négociations.

La haine n'est qu'une passion destructive des états, quand, étant convertie en habitude par une longue suite d'injures faites ou reçues, deux nations se sont fait un principe de se regarder comme ennemies. Alors la politique ne juge plus de ses intérêts que par ses préjugés; et elle fait la double faute de se livrer à ses passions et de s'exposer à celles des étrangers. Il est aisé, à la naissance des premiers différens, de prévenir la haine. Pourquoi ne pas consulter alors la justice? J'aurai tort, si l'on peut me citer un peuple qui se soit mal trouvé d'avoir été juste. Quand la haine est une fois formée, pourquoi la nourrir, au lieu de l'éteindre? est-il si doux de faire du mal à ses ennemis, qu'il doive paraître avantageux d'ébranler sa constitution et de s'exposer à périr, en les rendant plus entreprenans, plus audacieux et plus implacables? Cessez de haïr par un effort de politique, et vous parviendrez enfin à vous faire aimer.

L'histoire prouve par mille exemples, qu'un peuple ne mérite point la haine d'un autre peuple, sans se rendre suspect à tous ses voisins; et bientôt il excitera une indignation générale. Par combien

d'actes de justice, de modération et de générosité les Spartiates ne furent-ils pas obligés de faire oublier la cruauté avec laquelle ils traitèrent les Messéniens? La haine envenimée qu'ils montrèrent contre Athènes, à la fin de la guerre du Péloponèse, ne souleva-t-elle pas toute la Grèce contre eux; et cette haine ne ruina-t-elle pas leur république? L'histoire de la grandeur et de la décadence des Romains met encore cette vérité dans un plus grand jour. Tant que ce peuple, attaché aux règles de la justice, fit la guerre avec générosité et la paix sans abuser de ses avantages, une foule d'alliés s'empressa de contribuer à ses succès. Ses ennemis réduits à leurs seules forces, n'avaient point cette confiance, cet acharnement ou ce désespoir que la haine inspire, et qui étaient nécessaires pour suspendre et arrêter la fortune des Romains. A peine la république, corrompue par une trop grande prospérité, commence-t-elle à se rendre suspecte, qu'elle paraît moins puissante, quoiqu'elle ait entre les mains toutes les forces de l'univers. Son avarice et sa cruauté la rendent odieuse, et son empire est ébranlé. Les nations consternées et à moitié assujetties trouvent des ressources dans leur haine, et parviennent à ruiner leurs vainqueurs.

Ce n'est pas contre ces trois passions seulement que la politique doit se précautionner. Ce ne sont pas toujours dés ennemis armés qu'un état doit le plus redouter; c'est souvent ses propres amis qu'il est plus sage de craindre. Lycurgue ne l'ignorait pas: aussi sa loi, appelée la Xénélasie, ne permettait-elle aux Lacédémoniens de sortir de chez eux que pour exécuter quelque commission de la république. Quand ils étaient obligés de recevoir quelque étranger, cette loi ordonnait de lui donner un proxène, sorte d'inspecteur, qui éclairait sa conduite, et l'obligeait à cacher ses vices.

Des voisins qui, par leur commerce, nous communiquent leur oisiveté, leur mollesse, leur faste, leur luxe et leur avarice, sont plus redoutables que des armées qui ravagent nos campagnes. Des soldats qui nous pillent, donnent de l'indignation, et l'indignation tend les ressorts de notre âme; mais des amis qui nous corrompent, nous anéantissent en effet. Une armée étrangère dans le cœur de la Suisse lui ferait-elle plus de mal que les mœurs de leurs voisins? Cynéas, avec la doctrine empoisonnée d'Épicure, était plus dangereux pour les Romains que Pyrrhus.

Quoique j'aie déjà pris la liberté de vous conseiller, Monseigneur, la lecture des Entretiens de Phocion, et qu'ainsi je puisse me dispenser de faire voir ici par quels liens étroits la morale et la politique sont unies, je ne puis m'empêcher de remettre encore sous vos yeux quelques vérités qu'on ne peut trop répéter aux princes, et que la politique moderne s'obstine à regarder comme des erreurs.

Les anciens pensaient que la morale est la base de la politique; que sans les mœurs, c'est-à-dire sans le mépris des richesses, la tempérance, l'amour du travail et de la médiocrité, les lois s'écroulent et le bonheur fuit loin des républiques. Cette doctrine est consignée dans tous leurs écrits. Que disent au contraire les institutions de la plupart des peuples de l'Europe? Lisez, si vous le pouvez, ces ouvrages sans nombre que l'ignorance et l'avarice nous ont dictés sur le commerce et les finances; vous y trouverez partout des principes opposés à ceux des anciens. Qui se trompe d'eux ou de nous? Il est du moins évident que les philosophes anciens voulaient faire d'honnêtes gens, et que les nôtres, qui ne paraissent que des facteurs, des banquiers et des agioteurs, ne veulent, par leurs éloges du luxe et leurs calculs sur l'intérêt, faire que des hommes efféminés et des mercenaires.

Je ne cherche point, Monseigneur, à vous faire un sermon; mon intention n'est que de vous dire la vérité, de la manière la plus simple. Je voudrais de tout mon cœur que la politique moderne pût s'accorder avec les principes de la nature. Lycurgue, dont je ne fais que vous répéter le langage et les leçons, n'était pas un cénobite misanthrope qui prît plaisir à tourmenter les hommes; il a élevé des autels au riré et à la gaieté. L'avarice rend malheureux l'homme qu'elle possède; par quel prodige, disaient les politiques anciens, rendrait-elle donc heureux un état assez peu éclairé pour chercher sa prospérité dans des richesses accumulées? L'amour de l'argent abaisse et dégrade mon âme: s'il est sordide, il me prépare à être injuste, lâche, rampant et impitoyable; s'il est joint à la prodigalité, tous les vices me gouverneront avec d'autant plus d'empire, que languissant dans la mollesse, le luxe et le faste, je serai poursuivi par des besoins toujours renaissans et toujours insatiables. Pourquoi, concluaient les anciens, cette passion ne causerait-elle pas les mêmes ravages dans un état?

Parcourez l'histoire, et tâchez de découvrir une société qui, en s'enrichissant comme Carthage, ait acquis, comme Sparte et Rome dans la pauvreté, les vertus et les talens qui font la sûreté et la force d'une république. Nommez-moi un seul état, un seul royaume où les richesses n'aient pas fait germer l'esprit de tyrannie et l'esprit de servitude. Où n'ont-elles pas soufflé la division, l'injustice, le brigandage et le mépris des lois naturelles et politiques? Dans quel pays n'ont-elles pas appelé un ravisseur étranger? Je ne me lasse point de le demander: pourquoi Lacédémone, enrichie par les conseils de Lysander, ne put-elle conserver l'empire qu'elle avait acquis dans la pauvreté? Pourquoi la république romaine

tombe-t-elle en décadence, dès qu'elle est enrichie des dépouilles des vaincus?

Notre politique financière sera bonne, Monseigneur, quand elle nous aura appris en quels lieux on achète au poids de l'or le désintéressement qui est le premier lien des citoyens, la tempérance qui les dispose à remplir leurs devoirs, le courage et la prudence qui leur sont nécessaires pour défendre la patrie, les talens, en un mot, et surtout la justice qui doit être l'âme de toutes leurs pensées et la fin de toutes leurs entreprises. Si la société achète aujourd'hui à prix modique les actions qui sont nécessaires, demain elle ne remuera les âmes qu'en donnant de plus grandes récompenses; et bientôt, au milieu de toutes les richesses de l'univers, elle sera trop pauvre pour contenter une avidité à laquelle on aura appris à ne mettre aucune borne. Les richesses ne sont qu'un ressort qui s'use en peu de temps. Les rois de Perse et les empereurs romains étaient riches; à quoi leur ont servi leurs richesses? Je suis long, Monseigneur: mais j'écris dans un siècle où toutes les âmes sont vénales; je combats des préjugés qu'il est presque impossible de détruire; et les écrivains qui louent l'argent, le luxe et nos passions, sont bien plus longs que moi. Je ne dis plus qu'un mot. Si la Perse a dû être subjuguée par les Macédoniens; si Carthage a dû être vaincue par les Romains; la Providence n'a

donc pas voulu que les richesses fussent un moyen dans les mains de la politique, pour faire fleurir une société.

CHAPITRE VI.

CINQUIÈME VÉRITÉ.

QUE LES ÉTATS NE DOIVENT PAS SE PROPOSER UN AUTRE BONHEUR QUE CELUI AUQUEL ILS SONT APPELÉS PAR LA NATURE.

Un ancien a cru que les états, sujets aux mêmes vicissitudes que l'homme, ont leur enfance, leur jeunesse, leur virilité, et que la vieillesse enfin leur annonce la mort. Cette idée peu approfondie a été adoptée comme une vérité. On est assez généralement persuadé que le corps de la société est soumis, ainsi que les citoyens qui le composent, aux lois inévitables de la mort; l'écrivain le plus éloquent de nos jours a soutenu ce paradoxe. Si Sparte et Rome, dit-il dans son Contrat Social, ont péri, quel état peut espérer de durer toujours? Si nous voulons former un établissement durable, ne songeons point à le rendre éternel. Pour réussir, il ne faut pas tenter l'impossible, ni se flatter de donner à l'ouvrage des hommes une solidité que les choses humaines ne comportent pas.

Je dois mourir, parce que le temps seul flétrit, use et détruit en moi tous les organes et les ressorts de la vie, et que je ne puis m'en créer de nouveaux. Il n'en est pas de même du corps de la société, dont toutes les parties se renouvellent incessamment par de nouvelles générations. Elle a toujours des vieillards pour délibérer, et de jeunes hommes pour exécuter. Je sais que nous naissons tous avec des passions qui nous inclinent vers le vice, et que par conséquent tout état a une tendance à la corruption et à sa fin. Je sais qu'aucun peuple jusqu'à présent n'a pu y résister; mais est-il permis d'en conclure qu'aucun peuple ne pourra faire ce qu'aucun peuple n'a encore fait? Ce n'est point la faute de la nature si nous détournons nos passions de l'usage et de la fin pour lesquels elles nous ont été données. Retenues dans de certaines bornes, elles donnent de l'activité à la vertu, et nous conduiront au bonheur. Au lieu de les retenir, pourquoi les irritons-nous? Au lieu de les diriger, pourquoi leur permettonsnous de nous conduire? c'est la faute du législateur, si les lois nous égarent; e'est sa faute, si son gouvernement ne conserve pas toujours sa première force et sa première intégrité.

Sparte, en sortant des mains de Lycurgue, était faite pour vivre éternellement. Pourquoi, après six siècles de prospérité, se relâche-t-elle

de l'attention qu'elle devait avoir sur elle-même? Pourquoi n'épie-t-elle pas continuellement les ruses et les artifices des passions, pour les prévenir? Quand elles ont fait une plaie légère aux mœurs et aux lois, pourquoi les Spartiates la négligent-ils? pourquoi la déchirent-ils? pourquoi la laissent-ils s'envenimer? S'il ne tenait qu'à eux d'y appliquer un remède efficace; s'il était aisé d'étouffer le germe d'avarice que leur donnèrent les dépouilles de Mardonius; s'ils pouvaient, sans peine, reprendre leur première vertu; pourquoi dira-t-on que le terme fatal pour Lacédémone était arrivé, et que rien ne pouvait le retarder? Après la guerre du Péloponèse même, temps où les Spartiates commençaient à avoir tous les vices des autres Grecs, était-il impossible que ce peuple s'aperçût qu'il renonçait aux institutions de son législateur, et qu'il sacrifiat à sa sûreté sa vengeance, son avarice et son ambition? Pourquoi ne pouvait-il pas avoir un second Lycurgue qui l'arrachât une seconde fois à ses vices? Il est certain que, loin d'affaiblir les lois, le temps au contraire les rend plus précieuses et plus respectables aux citoyens. Sparte a péri; non pas parce qu'il est de l'essence de tout état de mourir, mais parce que de mauvais magistrats et de mauvais politiques l'ont immolée à leur avarice et à leur ambition, quand ils pouvaient la sauver.

C'est l'impartialité de la législation; c'est l'o-

béissance des magistrats aux lois, et des citoyens aux magistrats; c'est la conduite prudente et courageuse d'un peuple à l'égard des étrangers, qui le rendent heureux et florissant; mais c'est la manière dont il use de ces instrumens du bonheur; qui décide de la durée plus ou moins longue de son existence. Cet état heureux, pour subsister éternellement, n'a qu'à ne pas abuser de la sagesse de ses lois, c'est-à-dire qu'il ne doit rechercher que la prospérité à laquelle la nature lui permet, ou plutôt lui ordonne d'aspirer. C'est là ce qui consolide de jour en jour son gouvernement. S'il viole l'ordre prescrit par la nature, s'il s'égare, s'il fait un mauvais emploi de ses forces, de sa sagesse et de son bonheur, ses lois s'affaibliront, ses mœurs se dégraderont, et, au milieu de sa prospérité même, on découvrira la cause de sa ruine.

Quel est donc ce bonheur que la politique doit se proposer? C'est, Monseigneur, la médiocrité. Pour s'en convaincre, il suffirait peut-être de faire quelques réflexions sur notre faiblesse, et de voir qu'une trop grande prospérité est un fardeau que nous ne pouvons supporter. Qu'une république, gouvernée par les principes que j'ai établis, aspire à ce qu'on appelle communèment une grande fortune; il n'est pas douteux qu'elle n'y parvienne. Elle trouvera en elle-même les forces et les ressources dont elle aura besoin;

elle prendra naturellement les moyens les plus propres pour réussir; elle aura sans effort la fermeté, le courage et la patience nécessaires pour vaincre les plus grands obstacles. Mais quel est le terme où ces malheureux avantages la conduiront? Ouvrez l'histoire, Monseigneur, elle vous en instruira.

Le gouvernement de Carthage, dit Aristote, fut établi à peu près sur les mêmes principes que celui de Lacédémone : le partage de la puissance publique était tel qu'on ne devait craindre ni la tyrannie ni l'anarchie. Les citoyens étaient unis, et leur union les faisait respecter; le travail de leurs mains et la récolte de leurs champs suffisaient à leurs besoins; que faut-il davantage aux hommes? Malheureusement cette république, qui n'était pas entièrement dégagée des préjugés et des passions de Tyr, se dégoûta du bonheur solide, mais peu brillant dont elle jouissait. Elle ne put résister à l'attrait d'une grande fortune que lui offrait sa situation; elle ouvrit son port au commerce, acquit des richesses qui lui donnèrent de l'orgueil; et se sentant une sorte de supériorité sur ses voisins, elle en abusa, elle fit des conquêtes. Dès ce moment, Carthage, déchirée par tous les vices qui marchent à la suite de l'avarice et de l'ambition, vit anéantir l'autorité des lois. Les cabales, les factions, les partis y décidèrent de tout, et ne pouvant plus se corriger,

elle trouva sa ruine au milieu de ses richesses et de ses triomphes.

N'est-ce pas l'ambition de Sésostris qui a perdu l'Egypte, si heureuse et si florissante tant qu'elle s'est sagement tenue dans ses limites? Cyrus a été le Sésostris des Perses. Il a conquis de vastes provinces; mais dès que ce peuple a été le maître, de l'Asie, n'a-t-il pas été accablé sous le poids de sa fortune? n'est-il pas devenu aussi esclave et aussi lâche qu'il avait été libre et courageux? Mettez-vous, Monseigneur, à la place de Cyrus; examinez sa situation après ses conquêtes, et imaginez par quels moyens vous auriez pu empêcher que vos lois, votre gouvernement, vos successeurs et vos sujets ne se corrompissent. Faites, je vous prie, ce travail: vous ne trouverez pas ce que vous chercherez; mais vous vous convaincrez parfaitement de la vérité de mes réflexions. En lisant l'histoire de la république romaine, on voit avec douleur qu'elle ne se sert de la sagesse de ses lois et de ses institutions que pour se détruire. On voit avec chagrin que chacun de ses triomphes est un pas qu'elle fait vers sa décadence : on est irrité qu'elle ne se serve de ses vertus que pour acquérir des vices.

J'ai tort, Monseigneur, si Carthage, l'Égypte, la Perse et Rome pouvaient former de grands empires, subjuguer leurs voisins, avoir de grandes richesses, et conserver les mœurs, les lois et le gouvernement qui les avaient rendues capables de faire des choses si difficiles. J'ai tort si ces puissances avaient quelque moyen de ne pas se laisser enivrer par le poison de leur prospérité; s'il leur était possible de vaincre des peuples riches, sans s'enrichir de leurs dépouilles; et d'acquérir des richesses, sans préférer l'argent, le luxe et la mollesse à la pauvreté, à la simplicité et à la tempérance.

Après ce que j'ai déjà dit sur la corruption qui accompagne les richesses, il est inutile de m'étendre davantage sur cette matière. D'ailleurs vous avez, Monseigneur, l'âme trop élevée et trop noble, et vous êtes encore trop jeune pour que l'amour de l'argent soit un motif capable de vous remuer. Il suffit de vous avertir, et je l'ai déjà fait bien des fois, que notre politique moderne est dans l'erreur la plus dangereuse, quand elle regarde l'argent comme le nerf de la guerre et de la paix, et le principe du bonheur.

Mais ce n'est jamais trop tôt qu'on peut prémunir un prince contre l'ambition: tout ce qui vous entoure n'est malheureusement que trop propre à vous faire regarder cette passion comme la vertu des grandes âmes. Mille bouches s'ouvrent continuellement pour louer les conquérans; on vous crie que de grandes provinces, des millions de sujets et des revenus immenses font un grand prince. Xerxès et Claude, élevés

sur les deux trônes les plus puissans qu'il y ait eu dans le monde, n'étaient-ils pas les derniers des hommes? Plus l'empire est grand, plus le prince paraît petit et incapable de gouverner.

Ayez toujours présent à l'esprit, Monseigneur, que sans la justice il n'est ni véritable gloire, ni grandeur solide, ni bonheur durable, et que les hommes ne sont pas grands par leurs passions, mais par leur raison. Les particuliers sont obligés de se lier entre eux par les conventions de la société et d'y obéir pour être heureux; soyez convaincu que les sociétés, sous peine d'être malheureuses, doivent de même observer entre elles les lois de bienveillance qui unissent les citoyens. Il leur est ordonné de s'aider et de se secourir : le droit des gens est un droit sacré; c'est la nature qui nous l'a donné, et nous sommes punis pour y avoir substitué les maximes barbares que nos passions nous ont dictées. C'est une proposition plus absurde encore qu'impie, que la Providence ait condamné les hommes à déchirer et tourmenter leurs pareils pour se rendre heureux. Si une nation ambitieuse n'a pas les qualités nécessaires pour réussir dans ses entreprises, l'histoire vous apprendra qu'elle s'affaiblit d'abord par les efforts inutiles qu'elle fait pour s'élever. Elle épuise ses forces en se faisant hair, et, déchue de ses espérances, finit infailliblement par éprouver la vengeance de ses ennemis qui la méprisent. Si ses institutions lui donnent des succès, l'histoire vous apprendra encore, qu'elle se dégrade par ses triomphes, parce que sa prospérité lui ôte nécessairement l'art d'employer ses forces et la plupart de ses vertus. Quel terrible exemple pour les ambitieux, que la république romaine qui tombe sous le joug de quelques-uns de ses citoyens, parce qu'elle a étendu son empire sur le monde entier!

La plupart des hommes ne sont malheureux que parce qu'ils dédaignent avec stupidité le bonheur que la nature a mis sous leur main, pour courir après les chimères que leur présentent leurs passions. Ils cherchent avec peine et loin d'eux, ce qu'ils trouveraient sûrement au-dedans d'eux-mêmes, s'ils voulaient connaître le prix de la médiocrité. La nature, qui veut unir les hommes, et dont l'objet est certainement de les rendre heureux les uns par les autes, pouvait-elle attacher le bonheur à une autre condition que la médiocrité, dont la vertu propre est de tempérer et de régler les passions qui troublent le monde, de nous satisfaire à peu de frais, et par-là même, de ne point rendre un homme incommode et suspect à un autre homme?

Un état qui est assez sage pour se contenter de la médiocrité de sa fortune, est un état, Monseigneur, qui peut et doit vivre éternellement, si d'ailleurs il se conforme aux règles dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir.

NAME OF TAXABLE PARTY.

CHAPITRE VII.

Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne.

On l'a dit cent fois, Monseigneur, et il faudra encore le dire mille, et peut-être inutilement: dans les états où un despote possède toute la puissance publique, les sujets esclaves n'ont ni patrie ni amour du bien public. Conduits comme de vils troupeaux, et toujours sacrifiés à quelque passion du maître ou de ses favoris, je ne sais quelle indifférence stupide engourdit les ressorts de l'âme et dégrade l'humanité. Sous ce gouvernement, les mœurs publiques sont nécessairement mauvaises. Les richesses doivent, par principe, être préférées à tout le reste, parce que le prince, qui possède de grands trésors ou de grands revenus, doit faire estimer l'avarice, le luxe et la prodigalité. Les lois seront partiales, parce que le prince est homme, et qu'il n'aura jamais la sagesse et le courage de ne pas sacrifier la nation à ses courtisans et à ses valets. On n'obéira pas aux lois, parce qu'on y craint et respecte plus la faveur et le crédit que les lois,

Ne cherchez dans le despotisme aucune suite dans les vues, dans les projets, dans les entreprises; à chaque prince qui se succède, ou à chaque ministre qu'il choisit, il se succède une nouvelle politique, ou plutôt une nouvelle passion. La fortune place les monarques sur le trône; mais elle les place au hasard. La nature ne les fait pas plus intelligens que les autres hommes, et leur éducation ordinairement dégrade encore les dons de la nature. L'état avait besoin d'un homme ferme et courageux, et il obéit à un homme indolent, timide et paresseux. Le poids énorme du despotisme écrase les talens dans le despote, comme dans les esclaves. Tel prince est justement méprisé, qui eût été estimé dans un rang inférieur, et peut-être un excellent magistrat dans une république. Le gouvernement de ses prédécesseurs ayant humilié et corrompu toutes les âmes, il ne trouve plus les instrumens nécessaires pour faire le bien, et son embarras le jette dans l'inaction. Enfin la nature fait-elle un effort, place-t-elle sur le trône un homme dont le génie et les talens, développés par quelques circonstances heureuses, rompent tous les obstacles qui les arrêtent; c'est un beau jour, mais court, et la nuit qui succède paraîtra plus obscure. Ce prince paraît grand, parce qu'on le compare à ses pareils; il serait petit, si l'on comparait ses actions aux devoirs indispensables d'un homme qui s'est

imprudemment chargé de faire seul le bonheur de ses sujets.

Ce gouvernement éprouve des agitations à sa naissance; car des hommes accoutumés à être, libres, n'obéissent pas sans peine à un maître: mais ces agitations mêmes, si elles ne rétablissent pas promptement la liberté, sont bientôt traitées d'attentats contre la tranquillité publique, et servent ordinairement de prétexte pour hâter et affermir la puissance du prince. On ne doit pas être étonné des délations, dirai-je infâmes ou ridicules, qui effrayèrent sous les premiers empereurs romains. Les actions les plus indifférentes devinrent des crimes; plus les citoyens avaient été libres, plus il fallait se hâter d'étouffer dans les esclaves le sentiment de l'ancienne liberté. Après quelques efforts, le peuple se lasse par paresse, par inconsidération et par ignorance de défendre les anciennes lois. Content de la plus légère satisfaction, après les plus grandes injures, il ne demande pas mieux que d'espérer un avenir heureux pour se consoler du présent qui l'afflige; on dirait qu'il aime à se tromper, et les promesses les plus légères suffisent pour le tranquilliser.

Quand le prince, en divisant les ordres de l'état et les menaçant les uns par les autres, est enfin parvenu à s'emparer de toute la puissance publique et ne plus craindre ses sujets, les ci-

toyens les plus considérables se précipitent audevant du joug par bassesse, par flatterie, par ambition et par avarice. Le peuple accoutumé, par la crainte et par l'exemple des grands, à obéir machinalement, ne sait plus s'il est de la même espèce qu'eux, et croit enfin que sa situation déplorable est son état naturel. Il parvient à regarder sa stupidité comme le fondement et le gage de son repos et de la sûreté publique: il se croirait malheureux s'il lui était permis de se remuer. Si par hasard on lui laisse la liberté de respirer un moment dans sa misère, il croit recevoir une grâce, et emporté par l'engouement de sa reconnaissance, il ne manquera pas de se charger de nouvelles chaînes. Dès lors on ne distingue plus les intérêts de la nation des passions et des caprices de son maître. La vérité proscrite est condamnée au silence. Chaque sujet, aussi indifférent sur l'avenir que sur le passé, blâme et loue tout. Il y a une assemblée d'hommes, mais il n'y a plus de société, parce que le propre de l'esclave est de ne penser qu'à lui. Si l'état subsiste, c'est qu'il n'a pas la force de se dissoudre lui-même; mais qu'il s'élève contre lui un ennemi qui n'ait pas les mêmes vices, et rien ne pourra empêcher sa ruine.

L'aristocratie, qui confère le pouvoir souverain à des familles privilégiées, se conduit avec plus d'ordre, de suite et de méthode que le gouvernement dont je viens de parler, à moins que l'état ne soit partagé par deux factions qui cherchent mutuellement à se perdre pour dominer. Ses sujets compteront davantage sur la stabilité des lois que les sujets d'un despote. Ses alliés lui sont plus attachés, parce que ses alliances seront moins incertaines. Cependant la république ne sera pas florissante, si les familles patriciennes, par un espèce de prodige, ne tempèrent la rigueur naturelle de leur joug, et n'invitent leurs sujets à croire qu'ils ont une patrie.

On n'a point vu l'aristocratie se porter à de certains excès de violence et de barbarie qui ont déshonoré quelques princes; mais les hommes ont-ils besoin d'un Caligula ou d'un Néron pour être malheureux? Elle est toujours plus défiante, plus jalouse, plus soupçonneuse, plus timide que le gouvernement d'un seul, et par conséquent plus injuste. Des patriciens qui ne sont pas séparés de leurs sujets par un long intervalle, souffriront-ils patiemment que des plébéiens, faits pour obéir, osent avoir des vertus, des talens, du crédit et de la considération? La société fleurira-t-elle sous une tyrannie sourde, et d'autant plus accablante qu'elle s'exerce par le ministère même des lois, ou du moins des formes juridiques?

Si les institutions particulières de ce gouvernement autorisent les patriciens à avoir des talens, et donnent l'essor à leur génie, les passions seront plus libres; et l'état, continuellement vexé par les cabales, les intrigues et les partis des grands, sera dans le trouble, jusqu'à ce qu'enfin l'oligarchie ou la tyrannie de plusieurs fasse place à la tyrannie d'un seul. Si l'aristocratie a pris des mesures efficaces pour prévenir l'ascendant qu'une famille patricienne pourrait prendre sur les autres par ses services, ses richesses et son mérite, l'état n'évitera les désordres d'une révolution domestique, que pour tomber dans la langueur et préparer à ses ennemis une conquête plus aisée. On ne conservera cette égalité nécessaire à l'aristocratie, qu'en gênant tellement les nobles qu'ils ne puissent avoir ni montrer impunément des talens supérieurs. Les voies sourdes et détournées de l'intrigue seront seules en honneur. Personne n'osera se montrer tel qu'il est. Dès lors tout doit s'affaisser, se dégrader, s'anéantir; et au premier orage qui s'élevera, la république qui a craint les talens, manquera de pilotes pour la conduire.

Dans la démocratie, le citoyen, toujours disposé à confondre la licence et la liberté, craint de s'imposer un joug trop dur par ses propres lois, et ne regarde ses magistrats que comme les ministres de ses passions. Le peuple sait qu'il est véritablement souverain; il aura des complaisans, des flatteurs, et par conséquent tous les préjugés et tous les vices d'un despote. Dans les deux gouvernemens dont j'ai d'abord parlé, on manque de mouvement; dans la démocratie, il est conti-

nuel et devient souvent convulsif. Elle offre des citoyens prêts à se dévouer au bien public, elle donne à l'âme les ressorts qui produisent l'héroïsme; mais, faute de règle et de lumière, ces ressorts ne sont mis en mouvement que par les préjugés et les passions. Ne demandez point à ce peuple prince d'avoir un caractère, il ne sera que volage et inconsidéré. Il n'est jamais heureux, parce qu'il est toujours dans un excès. Sa liberté ne peut se soutenir que par des révolutions continuelles. Tous les établissemens, toutes les lois qu'il imagine pour la conserver, sont autant de fautes par lesquelles il répare d'autres fautes; et par-là il est toujours exposé à devenir la dupe d'un tyran adroit, ou à succomber sous l'autorité d'un sénat qui établira l'aristocratie.

Si la démocratie est plus sujette que les deux gouvernemens dont je viens de parler, à jéprouver des troubles et des révolutions domestiques, elle est aussi plus propre à résister aux entreprises de ses ennemis. Tant que les citoyens préfèrent leur liberté aux richesses et aux voluptés, ils ne se laissent point accabler par les plus grands malheurs. Le danger suspend leurs dissensions et réunit leurs forces. Chaque homme ayant tout à perdre, si la patrie est vaincue, devient un héros pour sa défense. Aucun bras n'est inutile, aucun talent n'est perdu. Les ressources se multiplient, et l'amour de la patrie tient lieu des lois qui manquent,

et supplée au pouvoir trop faible des magistrats. A mesure que le gouvernement incline davantage vers la démocratie, la république a plus de défenseurs. L'aristocratie, n'ayant pour citoyens que ses nobles, se défendra avec beaucoup moins de fermeté que le gouvernement populaire, mais avec beaucoup plus de courage que le despotisme où une seule personne est intéressée à la conservation de l'état.

Voilà, Monseigneur, un tableau fidèle des trois gouvernemens les plus ordinaires; et puisque vous les avez rencontrés chez presque tous les peuples de l'antiquité, devez-vous être surpris de cette longue suite de calamités dont l'histoire ancienne vous offre le tableau tragique? Puisque les passions ont été l'âme du monde, les peuples ont dû éprouver au dedans les révolutions les plus effrayantes, et se dévorer mutuellement par les guerres les plus cruelles. Partout la servitude a dû s'établir sur les débris de la liberté ruinée; partout vous devez rencontrer des empires envahis, subjugués et détruits.

Mais gardez-vous de croire que la différence des climats exige, de la part des peuples, une politique différente. Il est faux que le despotisme convienne aux pays chauds, la barbarie aux pays froids, et la bonne police aux régions intermédiaires. Il n'est pas vrai que les rayons du soleil, plus ou moins perpendiculaires, plus ou

moins obliques, décident du gouvernement que chaque peuple doit avoir, et le portent à l'établir sans qu'il s'en aperçoive. Il n'est pas vrai que la forme de gouvernement qui serait la meilleure dans un pays, fût la pire dans un autre. Ces erreurs sont combattues par des faits dont il est impossible de douter. Est-il arrivé des révolutions dans l'ordre des corps célestes ou sur le globe que nous habitons, quand les hommes ont vu la servitude s'établir dans les provinces où la liberté avait régné avec le plus de gloire, et des républiques se former dans le sein même de la tyrannie?

Partout où les hommes seront hommes, partout où ils auront une raison et un cœur capables de s'ouvrir à l'avarice, à l'ambition et aux voluptés, le même gouvernement leur conviendra; parce qu'ils ont partout le même intérêt de se défendre contre ces passions et d'affermir l'empire de la raison. Je conviens que la différence des climats, influant sur nos organes, donne aux passions plus ou moins d'énergie ou d'activité; mais faut-il conclure de là, que l'Asie, par exemple, est destinée à l'esclavage et l'Europe à la liberté? non; mais que la politique, en Asie et en Europe, doit employer les mêmes moyens avec différentes proportions, pour affermir le bonheur des peuples, et prévenir les désordres et les ravages des passions. Les passions des Asiatiques sont enveloppées et, pour ainsi dire, engourdies par la paresse. J'en conclurai qu'on a besoin de beaucoup moins d'institutions chez eux que chez les Européens, pour former et conserver une république. Mais les uns et les autres, quelles que soient leurs passions, ont un égal besoin que leurs lois soient impartiales, et que les magistrats y soient soumis en commandant aux citoyens. Sous l'équateur comme sous le pôle, si on veut être constamment heureux, il ne faut pas moins se tenir en garde contre les passions de ses voisins que contre les siennes propres. Quelque pays qu'habitent les hommes, toute société est placée entre deux écueils; le despotisme et l'anarchie. Les passions des magistrats conduisent à l'un, les passions des citoyens conduisent à l'autre; il n'y a, par conséquent, et il ne peut y avoir de bonne forme de gouvernement que celle qui me garantit tout à la fois des deux dangers dont je suis menacé.

Les peuples les plus célèbres et les mieux constitués de l'antiquité ont dû voir renverser leur république, parce qu'il n'y en a aucun qui n'ait négligé quelqu'une des règles les plus essentielles à la conservation politique. Mais au milieu de cette chute des états qui se succèdent les uns aux autres, je vous prie de remarquer avec quelle facilité sont subjugués les peuples qui ne sont pas libres, tandis qu'une ville qui se gouverne par ses lois, arrête et rend vains quelquefois les pro-

jets des conquérans les plus redoutables. Des qu'il paraîtra un Sésostris en Egypte, l'Orient consterné doit le reconnaître pour son vainqueur et pour son maître. Ces peuples sont incapables de résister, et il ne faut, pour ainsi dire, qu'un instant de sagesse et de courage de la part de leurs ennemis pour les ruiner. Dès qu'il naîtra un Cyrus, l'Asie doit être soumise à la domination des Perses. Dès qu'un Alexandre succèdéra en Macédoine à un Philippe, la monarchie de Cyrus doit être renversée. Dès qu'il se formera une république romaine, les rois doivent être humiliés et les nations assujetties. Tous ces peuples vaincus n'avaient subsisté pendant long-temps, que parce qu'ils n'avaient été attaqués jusqu'alors que par des ennemis qui n'avaient ni plus de valeur ni plus de prudence qu'eux.

Avec quelle noble et fière constance les états libres ne défendent-ils pas au contraire leur liberté? La Macédoine a eu plus de peine à soumettre quelques villes de la Grèce que l'Asie entière. L'Asie une fois vaincue a été soumise pour toujours; la Grèce vaincue ne s'est point laissé accabler par ses disgrâces. Tandis qu'Alexandre effrayait l'Asie, la Grèce, indocile sous le joug, tentait de le secouer. Elle retrouve encore en elle-même assez de courage pour résister à ses propres vices, et à des princes puissans qui avaient l'art de la diviser. Le désir d'être libre subsiste

quand la liberté paraît perdue sans retour, et il produit encore la ligue ou la confédération des Achéens, qui ne peut être détruite que par une autre république destinée à tout vaincre.

Avec combien de peines le seul peuple qui ait su être conquérant par principe et avec méthode, ne triompha-t-il pas de l'Italie? Èques, Volsques, Toscans, Samnites, ces peuples toujours défaits n'étaient jamais domptés. Enfin rappelez-vous, Monseigneur, la fin de Carthage. Cette ville si humiliée par la bataille de Zama et par les conditions de la paix qui termina la seconde guerre punique; cette ville, dont les mœurs étaient si corrompues et les lois si vicieuses, que ne fit-elle pas encore de grand et d'héroïque, quand, se voyant sur le bord du précipice, elle osa tenter de résister au génie de la république romaine?

CHAPITRE VIII.

Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples modernes de l'Europe.

Après ce que je viens de dire sur l'histoire ancienne, mon objet n'est pas, Monseigneur, de mettre sous vos yeux un abrégé de l'histoire moderne de l'Europe; et en vous présentant un tableau de la fortune heureuse ou malheureuse de tant d'états, de vous faire voir que tous les faits concourent constamment à prouver la vérité des principes politiques que vous avez étudiés. Ce travail est réservé à vos méditations; et j'espère que vous le ferez avec succès.

Je me borne à l'examen de quelques questions qui me paraissent les plus importantes. La ruine de l'empire romain fit prendre à l'Europe une face nouvelle; et des peuples souverainement jaloux de leur indépendance, s'étant établis dans des provinces où régnait auparavant le despotisme le plus dur, pourquoi sur les ruines de la liberté germanique, le gouvernement monarchique est-il devenu général en Europe? Cependant par quelle raison le despotisme si commun et si barbare chez les anciens, et qui déshonore encore l'Asie, est-il aujourd'hui inconnu dans la chrétienté? Quelles lois, quelles mœurs, quels usages ont élevé une barrière entre les souverains et les abus monstrueux de ce pouvoir qui dégrade l'humanité? Pourquoi les états libres qui se sont formés parmi nous, n'ont-ils joui de presque aucune considération? L'Europe ayant été déchirée par des guerres continuelles que l'ambition a fait naître, aucun peuple moderne n'est cependant parvenu à ce point de grandeur et de puissance qui rend si célèbres quelques peuples anciens : quelle en est la cause? Enfin

pourquoi tant d'états modernes, dont la constitution est presque toujours si vicieuse, ont-ils une plus longue durée que les états anciens dont nous admirons la sagesse? En répondant à ces questions, il me semble, Monseigneur, que j'embrasserai tout ce que l'histoire moderne renferme de plus intéressant, de plus curieux et de plus utile.

Vous avez remarqué, dans le cours de vos études, que les barbares, dont descendent toutes les nations de l'Europe, avaient dans la Germanie le gouvernement le plus libre. Sans lois écrites, ils ne se gouvernaient que par des coutumes grossières dont le père instruisait ses enfans; la licence de ne consulter que ses forces, de tout oser et de tout faire, c'était leur liberté. Leurs rois n'étaient que leurs capitaines; leurs magistrats n'avaient qu'une autorité précaire. Mais, ces peuples ayant déjà appris, par le commerce et la fréquentation des Romains, à être avares et même voluptueux à leur manière, quand ils s'établirent dans les provinces de l'empire, il était impossible qu'ils fissent des conquêtes, eussent des demeures fixes, acquissent un patrimoine, et se mêlassent avec des hommes plus éclairés qu'eux; mais efféminés, timides et asservis depuis long-temps au despotisme le plus dur, sans que leurs mœurs et leurs coutumes ne s'altérassent promptement. Vous avez vu, Monseigneur, combien les hommes doivent prendre de précautions pour être libres : comment donc les Bourguignons, les Goths, les Vandales, les Francs, etc. auraient-ils pu conserver une liberté qu'ils n'aimaient que par instinct, dont ils ne connaissaient ni le prix, ni la fragilité, et qui ne pouvait s'associer ni avec leurs préjugés anciens, ni avec leurs vices nouveaux?

Quoiqu'en s'établissant sur leurs conquêtes, les barbares adoptassent quelques lois romaines qui leur paraissaient utiles, leur gouvernement ne fut encore qu'un vrai brigandage. De là des désordres, des violences, des rapines, des injures, des plaintes, dont les rois et les grands, déjà assez riches pour être ambitieux, ne tardèrent pas à profiter pour écraser le peuple et agrandir leur autorité. Je passe rapidement, Monseigneur, au règne de Charlemagne qui forme l'époque la plus remarquable de l'histoire moderne. Les vertus et les talens de ce prince furent perdus pour son empire qui comprenait la plus grande partie de l'Europe. Soit que les Français fussent encore trop barbares pour aimer leur gouvernement naissant, soit que les successeurs de Charlemagne fussent incapables de faire respecter des lois que le temps et l'habitude n'avaient pas consacrées, les anciens vices reparurent avec les anciennes passions, et l'état fut encore en proie aux mêmes divisions qui l'avaient troublé sous les Mérovin-

giens. Les princes et les grands, ennemis les uns des autres, se disputèrent le pouvoir souverain que Charlemagne avait voulu placer dans les mains de la nation, et le détruisirent. Tandis que le peuple, incapable de défendre ses droits, était sacrifié de toutes parts à l'avidité des grands, et qu'il semblait devoir s'élever autant de principautés indépendantes qu'il y avait de seigneurs en état de se cantonner dans leurs provinces ou dans leurs terres, on vit sortir du sein de cette anarchie une sorte de droit et de police qui tendait à rapprocher toutes les parties désunies de l'état. Il y eut une ombre de subordination : les grands consentirent à être unis entre eux par un hommage et un serment, et c'est ce qu'on a appelé le gouvernement féodal.

Cette révolution particulière de l'empire français qui embrassait une partie considérable de l'Italie, la Germanie jusqu'à la mer Baltique, et quelques provinces au delà des Pyrénées, devint le principe d'une révolution générale en Europe. Guillaume le Conquérant porta, comme tout le monde sait, la police féodale en Angleterre, et bientôt l'indépendance de ses barons tenta la vanité des grands d'Écosse qui voulurent jouir des mêmes prérogatives. Les seigneurs espagnols en prirent l'idée dans les provinces que les Français possédaient dans leur voisinage, ou la reçurent des Croisés qui les venaient défendre contre les

Maures. L'Italie entière ne connut point d'autres lois. Peut-être pourrait-on soupçonner que les Polonais et les Danois, par imitation de ce qu'ils voyaient en Allemagne, adoptèrent aussi quelques usages d'un gouvernement analogue à leurs mœurs et à leur politique.

Quoi qu'il en soit des progrès du gouvernement féodal, on vous a dit, Monseigneur, qu'il s'était presque étendu sur toute l'Europe. Partout l'hommage et le serment servaient de lien entre le suzerain et le vassal; mais partout ils leur imposaient des devoirs différens. Si les seigneurs étaient faibles, leurs conventions étaient mieux observées : s'ils étaient puissans, tous les droits étaient équivoques, tous les devoirs étaient incertains, parce qu'on vidait les querelles les armes à la main, et que le sort des armes n'est jamais constant. Le despotisme le plus dur était établi, si on ne considère que le pouvoir que les seigneurs exerçaient sur les sujets de leurs terres; mais la liberté la plus anarchique régnait entre les seigneurs.

Cependant il était impossible que les hommes toujours conduits par le désir d'être heureux, ne sentissent pas la nécessité de remédier à des désordres dont ils étaient tous les jours les victimes. Les esprits furent forcés par l'excès des malheurs à se rapprocher. On fit des traités et de nouvelles conventions qui servirent à donner une

sorte de frein aux passions. En faisant quelques progrès, on sentit la nécessité d'établir une subordination encore plus exacte; et ne sachant comment s'y prendre, on affranchit le peuple, on augmenta les devoirs des vassaux à l'égard de leurs suzerains, on permit à ceux-ci d'affecter de nouvelles prérogatives; et les rois, comme seigneurs suzerains de leur nation, se trouvèrent revêtus d'une nouvelle autorité, qui les mit en état de se faire de nouvelles prétentions : déjà je vois la monarchie s'élever sur les ruines du gouvernement féodal.

Il serait trop long de développer ici les différentes causes qui favorisèrent à la fois cette révolution. Vous observerez seulement, Monseigneur, que plus un gouvernement est vicieux, moins il a demoyens pour subsister. Suzerains, vassaux, sujets, tous avaient également à se plaindre de la police barbare des fiefs, tous conjuraient sa ruine; et elle n'aurait point subsisté en Allemagne, si l'empire n'eût été électif, et que ses diètes, en conservant un reste de puissance publique, n'eussent donné à tous les princes un intérêt commun, et fourni des moyens de pallier les maux dont ils se plaignaient. Partout ailleurs les rois héréditaires jouissaient d'une considération favorable aux progrès de leur autorité. Tandis que, pour abaisser la noblesse, ils fomentaient ses divisions et travaillaient à donner du crédit au tiers-état, le

clergé vexé par les seigneurs, et persuadé que le gouvernement monarchique des juifs est le modèle de la plus sage administration, ne cessait de contribuer aux progrès de la monarchie. En faisant des lois agréables, et dont tout le monde sentait l'utilité, les princes essayaient à devenir législateurs. Ils formèrent des tribunaux où leur volonté fut bientôt regardée comme la loi de l'état. Ils entretinrent des troupes réglées, et en exigeant avec moins de rigueur le service des fiefs, ils amollirent les seigneurs, et se mirent en état de les traiter comme des rebelles, s'ils troublaient encore la paix publique par leurs guerres privées. Ils assemblèrent quelquefois leur nation pour feindre de la consulter: et leur véritable intention était de ne la pas effaroucher par une autorité trop ouvertement arbitraire.

Bientôt les guerres étrangères succédèrent aux guerres domestiques, et de nouveaux intérêts donnèrent une nouvelle façon de penser. Les nations se lièrent par des négociations et des traités; elles formèrent des ligues, et chacune d'elles fut moins occupée de ses propres affaires que des événemens étrangers. Cependant les mœurs s'adoucirent; avec de nouveaux besoins les arts se perfectionnaient. Le commerce fit des progrès rapides, le nouveau monde répandit des richesses immenses dans l'Europe, tandis que des navigateurs hardis nous apportaient le luxe et les superfluités des

provinces les plus reculées de l'Asie. Parmi des hommes pleins d'idées de chevalerie, d'ambition, de richesses et de plaisirs, il fut facile aux princes de donner au gouvernement la forme qu'ils désiraient.

Les peuples, en effet, s'abandonnèrent avec tant de docilité et de sécurité au cours des événemens, que, sans la fermentation que les querelles de religion causèrent dans les esprits, jamais ils n'auraient eu assez de courage pour oser tenter de secouer le joug dont ils étaient déjà accablés. Le pouvoir arbitraire avait fait insensiblement des progrès, et ses abus les plus excessifs n'auraient excité que des émeutes inutiles, parce qu'on haïssait la tyrannie sans aimer la liberté, et qu'on se serait contenté ridiculement de repousser l'une sans établir l'autre.

Jamais, dit un historien célèbre, sans les nouveautés de Luther et de Calvin, sans le zèle enthousiaste des puritains et l'opiniâtreté du clergé à vouloir conserver des cérémonies indifférentes à la religion, l'Angleterre ne serait venue à bout d'établir la forme de gouvernement dont elle se glorifie aujourd'hui. En effet, lasse de toujours combattre pour une liberté mal affermie, elle s'était enfin accoutumée à voir violer la Grande Charte, et à se contenter des vaines promesses qu'on lui faisait de ne la plus violer. Le règne de Henri VIII avait été tyrannique sans porter à la

révolte. Édouard et Marie avaient gouverné avec empire et dureté; et on s'était contenté de les hair sans éclater. Élisabeth, en éblouissant les Anglais par sa prudence et son courage, leur avait inspiré une sécurité dangereuse, et les Stuarts, ses successeurs, auraient profité, sans peine et sans beaucoup 'd'art, de cette disposition pour établir un vrai despotisme, si le zèle de la religion ne fût venu au secours de l'état. Dans la situation où se trouvait l'Angleterre, il n'y avait plus que le fanatisme qui fait mépriser les richesses, les plaisirs, les commodités de la vie, et aimer le martyre et la mort, qui pût faire braver les dangers qui accompagnent la révolte, et former le projet de détruire un gouvernement établi.

La réflexion de M. Hume est très-juste, et ce qu'il dit de l'Angleterre, il faut l'appliquer aux Provinces-Unies. Jamais elles n'auraient tenté de secouer le joug de l'Espagne, si elles n'avaient craint que le gouvernement sévère et rigoureux de Philippe II, et qu'on n'eût attaqué que leurs franchises et leurs priviléges politiques. On se serait contenté de murmurer, de se plaindre, et de faire des remontrances. Il y aurait eu tout au plus quelques séditions imprudemment commencées et mal soutenues. Les séditieux se seraient bientôt lassés de s'exposer à des châtimens sévères sans produire aucun bien; et pour éviter de plus grands maux, on n'aurait cherché qu'à apprivoi-

ser son maître par des complaisances. Mais aucune considération humaine ne fut capable d'arrêter les mécontens, quand ils furent menacés de l'inquisition, et crurent leur salut éternel en dauger. Ils ne songèrent sérieusement à former une république, qu'après s'être convaincus qu'il ne leur restait que ce seul moyen de conserver leur nouvelle doctrine, et de se débarrasser pour toujours de ce qu'ils appelaient les superstitions et la tyrannie de l'église romaine.

C'est le luthéranisme qui a mis les Suédois en état d'abaisser le clergé dont le despotisme avait causé tant de maux, et de fermer pour toujours l'entrée de leur pays aux Danois. Tant qu'en Bohême et en Hongrie les esprits ont été échauffés et irrités par les querelles de religion, ces deux royaumes ont pu se vanter d'être libres; dès qu'ils n'ont plus eu de fanatisme, ils n'ont plus eu de liberté. Il est très-vraisemblable que, sans les différens élevés dans l'empire au sujet de la religion, l'Allemagne n'aurait pas conservé son gouvernement. La maison d'Autriche, assez puissante et assez riche pour regarder la couronne impériale comme son patrimoine, aurait intimidé, séduit, acheté et corrompu les princes et les diètes de l'empire. La politique est presque toujours la dupe d'un avantage présent dont elle peut jouir; et il est infiniment rare qu'un état ait la sagesse de prévoir et de prévenir les maux qu'il ne sent

pas encore. Des vues d'ambition pouvaient faire agir les princes qui s'opposaient à Charles-Quint et à ses successeurs; mais il fallait un intérêt supérieur à celui de la politique, pour qu'ils trouvas-sent des forces toujours nouvelles, et que les Allemands montrassent une fermeté capable de résister à l'ambition autrichienne et d'en triompher.

Quelque vicieux que soit le gouvernement féodal, quelques maux qu'il ait causés à nos pères, il est vraisemblable que quelques peuples lui doivent l'avantage de vivre aujourd'hui sous un gouvernement tempéré, où ils ne sont ni libres ni opprimés. Plusieurs princes nés avec les passions de Tibère et de Néron, ont commis des violences, et auraient été des tyrans comme ces princes, si les mêmes conjonctures leur avaient donné les mêmes espérances et les mêmes craintes. Mais on était accoutumé à les respecter, on reconnaissait leur supériorité; ils n'ont jamais été obligés de répandre des torrens de sang; ils étaient sûrs de réussir en ne voulant faire que des progrès lents et insensibles. Ainsi, malgré la méchanceté de quelques princes, la monarchie s'est prêtée à des tempéramens de douceur et de conciliation, et s'est fait un caractère particulier qu'on ne trouve point chez les anciens. Le passage de la liberté à la servitude fut trop prompt chez les Romains. Pour affermir son empire, Auguste se vit dans la nécessité de faire périr, les citoyens les plus jaloux

de leur liberté et qui avaient un mérite distingué. Ses successeurs crurent toujours avoir des ennemis qu'il fallait perdre, et voilà ce qui rendit leur politique oppressive et sanguinaire.

Mais le gouvernement féodal ayant donné aux grands de la force, du crédit, de la considération et des droits qu'on ne pouvait détruire que successivement, les princes s'étaient accoutumés à marcher pas à pas, et même à reculer quand ils s'étaient trop avancés. Avant que de proscrire une coutume qui leur était contraire, ils sentirent qu'il fallait l'affaiblir et l'ébranler à plusieurs reprises. En la détruisant, on ne détruisait point la fierté et le courage qu'elle avait inspirés. Les seigneurs avaient déjà perdu la souveraineté de leurs justices; ils n'étaient plus les maîtres de faire de nouveaux fiefs, d'affranchir leurs sujets, ou de les soumettre à de nouvelles redevances; déjà ils ne pouvaient plus se faire la guerre sans être regardés comme des perturbateurs du repos public; et cependant le prince était encore contraint de respecter leur fierté et de craindre leur courage. Dans ce flux et reflux d'autorité et d'indépendance, il se forma des mœurs publiques qui tempérèrent l'âcreté du pouvoir et la bassesse de l'obéissance. Ces mœurs publiques avaient d'autant plus de crédit, que loin de combattre les passions, elles en étaient l'ouvrage. D'ailleurs l'Europe professait une religion réprimante qui nous enseigne que devant Dieu, le monarque le plus puissant n'est que l'égal du plus vil de ses esclaves. Les chrétiens n'élèvent point des autels à leurs rois; après leur mort ils n'en font point des dieux.

Au milieu de cette barbarie des fiefs, il se réveilla cependant, Monseigneur, quelques idées de liberté. La plupart des villes affranchies par les Chartres de commune que leur vendirent leurs seigneurs, commencèrent à avoir leurs magistrats et leurs conseils; mais elles portaient encore la marque de leur servitude, et elles étaient plongées dans une ignorance trop profonde, pour jeter les fondemens solides d'un gouvernement libre. Les villes qui, par leur situation sur la mer ou sur quelque grande rivière, se trouvèrent à portée de faire le commerce, furent seules florissantes. Elles jouirent de la considération que donnent les richesses, elles se liguèrent ensemble, quelquefois se firent craindre de leurs voisins, et n'eurent cependant qu'une existence précaire. La fortune de ces villes tenta l'avarice de leurs anciens seigneurs, et à mesure que le gouvernement féodal tombait en décadence, et que la monarchie faisait des progrès, la Hanse Teutonique s'affaiblissait; et cette confédération répandue dans toute l'Europe, ne subsista plus qu'entre cinq ou six villes.

Quelques-unes de ces républiques en proie a

leurs divisions domestiques, se défendirent avec succès contre les étrangers, et virent expirer leur liberté sous la tyrannie d'un de leurs citoyens; tel fut le sort de Florence. Gênes, toujours agitée par des passions qui ressemblaient plus à l'ambition qu'à l'amour de la liberté, ne continua à être une république, que parce qu'elle ne pouvait se fixer à aucun gouvernement; et une révolution lui rendait l'indépendance qu'une révolution lui avait ôtée. Riche, avare, séditieuse, elle est enfin gouvernée par des maîtres qui seraient, sans beaucoup de peine, des courtisans dans une monarchie. Venise parvint à donner des bornes à l'autorité absolue de ses doges. Le peuple se fit des tribuns, qui tous les ans élurent les sénateurs qui devaient former le conseil du premier magistrat de la république. Mais cet heureux gouvernement ne jeta pas de profondes racines. Les Vénitiens, tranquilles et occupés de leur commerce, préféraient les richesses à la liberté. Ils furent punis de leur négligence à veiller sur la chose publique; et dans le treizième siècle il s'éleva parmi eux une aristocratie rigoureuse qui éteignit la liberté au dedans, et ne fut puissante et respectée au dehors que par la barbarie et la faiblesse où les autres états languissaient.

C'est dans les montagnes de la Suisse que la liberté, fruit du courage, de la grandeur d'âme et de l'amour de la patrie, a eu les succès les plus

heureux. Les cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald, opprimés par leurs seigneurs, levèrent l'étendard de la révolte au commencement du quatorzième siècle, et huit ans après, la célèbre bataille de Morgarten apprit à leur ancien maître à les respecter. Lucerne et Zurich se joignirent aux confédérés, et cet exemple fut bientôt suivi par ceux de Glaris, de Zug et de Berne. Ces braves républicains, dont j'aurai l'honneur de vous parler, Monseigneur, avec plus d'étendue dans la seconde partie de cet ouvrage, étaient guerriers sans être ambitieux. Ils voulaient associer leurs voisins à leur bonheur et non pas en faire des sujets. Je crois voir Aratus, je crois voir se former la ligue des Achéens; et ce n'est pas sans plaisir qu'on retrouve chez les modernes la sagesse des anciens. Fribourg, Soleure, Bâle et Schaffouse désirèrent enfin d'être libres, et leur union au corps helvétique le rendit plus considérable. Cette république fédérative, emportée par le courage qui l'avait formée, eut le malheur de trop s'intéresser aux querelles de ses voisins; mais l'erreur fut courte, et bientôt elle eut la sagesse de ne se point laisser éblouir par les avantages qu'elle avait eus sur des princes puissans, ni par leurs négociations trompeuses. Elle ne se servit de sa puissance que pour être heureuse. Moins sage qu'elle ne l'a été, elle aurait pu se faire craindre; elle se contente de se faire estimer,

Après le tableau que j'ai mis sous vos yeux, de la situation des différens états que les barbares du nord ont fondés, il vous sera aisé, Monseigneur, de deviner par quelles raisons aucune de ces puissances n'est parvenue à dominer les autres, et à jouer dans l'Europe moderne le rôle que les Mèdes, les Perses et les Macédoniens ont fait dans l'Asie, les Spartiates dans la Grèce, et les Romains dans le monde entier. Vous avez dû voir que le gouvernement féodal, qui réunissait tous les vices politiques, affaiblissait prodigieusement les royaumes en apparence les plus forts, et les tenait dans l'impuissance d'agir au dehors avec succès par la voie de la force, ou de s'y faire estimer et respecter par la sagesse uniforme et constante de leur conduite.

Les nations concentrées en elles-mêmes par leurs propres divisions, et dont toutes les parties étaient ennemies les unes des autres, étaient continuellement occupées des guerres domestiques que faisait naître l'absurdité des lois; et avant que de se rendre redoutables au dehors, il fallait qu'elles détruisissent leur police féodale. Les rois dont la suzeraineté s'étendait sur un grand pays, n'avaient que l'avantage d'avoir des vassaux plus puissans, et par conséquent plus indociles. Les princes les plus considérables n'avaient que leurs domaines pour subsister; ils n'étaient suivis à la guerre que par leurs vassaux

immédiats dont le service était souvent incertain et toujours très-court; ainsi les entreprises, à peine ébauchées, ne pouvaient jamais avoir des suites importantes. Faute de discipline et d'art, la fortune décidait des succès, et la fortune n'est jamais constante. De là ces trêves ridicules que le vainqueur, toujours épuisé, était obligé d'accorder au vaincu, qui avait le temps de réparer ses pertes pour recommencer encore une guerre inutile. Toutes les villes, tous les bourgs, tous les villages étaient fortifiés; et avec les batailles qui soumirent l'Asie aux Perses et aux Macédoniens, Cyrus et Alexandre auraient à peine conquis une province en France et en Allemagne.

Rappelez-vous, Monseigneur, l'histoire d'Espagne, depuis cette époque célèbre où le comte Julien, pour se venger du roi Rodrigue qui avait déshonoré sa fille, appela les Sarrasins dans sa patrie, jusqu'au temps que Ferdinand le Catholique réunit sous son pouvoir toutes les provinces qui composent aujourd'hui la monarchie espagnole. Si, pendant cette longue suite de guerres, qui durèrent près de huit siècles, on n'examine que la conduite des chrétiens, on est étonné que les Arabes ne les subjuguent pas promptement. Si on ne fait attention qu'à celle des Arabes, on est surpris qu'ils ne soient pas repoussés en Afrique après quelques campagnes. C'est que les uns ni les autres n'avaient dans leur gouvernement

le principe d'une prospérité constante. Leurs lois étaient également barbares et vicieuses. Les succès tenant à des causes particulières et momentanées, disparaissaient avec elles. Tantôt les états du Miramolin sont déchirés par des guerres civiles, et tantôt ce sont les chrétiens qui sont divisés entre eux. Alphonse IV, surnommé le Grand, remplit l'Espagne de la terreur de son nom; chaque jour est marqué par quelque avantage; et il est prêt à accabler ses ennemis; mais il meurt, et Almanzor, qui monte sur le trône chancelant de Cordoue, repousse les chrétiens consternés dans les montagnes des Asturies. Il leur enlève le royaume de Léon, la Galice, la Vieille-Castille, et une grande partie du Portugal; mais son successeur, qui n'a pas ses talens, n'aura pas ses succès. Rien n'est décisif, rien ne finit, et l'Espagne est toujours partagée entre des peuples ennemis qui ont à peu près les mêmes vices, ou des vices qui leur sont également nuisibles.

Mais pourquoi m'arrêterais-je plus long-temps à parler des malheurs d'un pays qui vous est cher? Les mêmes causes qui, pendant plusieurs siècles, ont entretenu une rivalité impuissante entre les chrétiens et les Arabes d'Espagne, ont nourri des haines ambitieuses et inutiles en Europe depuis trois siècles. Ce n'est plus par notre vertu et notre force, disait Cicéron, que nous subsistons aujourd'hui, c'est par l'ignorante stu-

pidité de nos ennemis, qui ne savent pas profiter de nos vices et de nos fautes pour hâter notre ruine où nous nous précipitons nous-mêmes. Il n'y avait point d'état en Europe qui, dans le moment même qu'il formait des projets ambitieux d'agrandissement, n'eût dû dire de lui-même ce que Cicéron disait de la république romaine. En effet la France avait-elle sous Charles VIII les choses nécessaires pour établir son empire sur l'Italie? Charles - Quint avait de rares talens; mais s'il voulait faire de grandes choses, pourquoi formait-il des entreprises au-dessus de ses forces? Pourquoi laissait-il dans sa maison un projet d'élévation qu'il serait impossible d'exécuter? A quoi ont abouti les forces dont Louis XIV a étonné l'Europe? Quel fruit les Anglais retireront-ils des entreprises qui les épuisent?

Les mêmes vices, Monseigneur, les mêmes fautes politiques qui ont entretenu en Espagne une sorte d'équilibre entre les peuples qui voulaient y dominer, ont fait échouer en Europe les princes qui ont aspiré à la monarchie universelle; et les ambitieux qui voudront les imiter ne doivent pas s'attendre à un sort plus heureux. A peine s'élève-t-il une grande puissance en Europe, qu'elle doit s'affaiblir par l'abus qu'elle fait de ses forces et de sa fortune. On a de l'inquiétude et de la vanité; mais on n'a point une véritable ambition. C'est précisément parce que les

états sont trop grands et trop étendus, que la politique est incapable de les agrandir encore. Les intrigues des cours, les intérêts particuliers de quelques courtisans accrédités décident de tout; et ne voyons-nous pas que la république romaine perdit ses forces, quand les mêmes vices infestèrent la place publique? Quand les princes auront du courage et de l'élévation dans l'esprit, la flatterie en abusera pour leur faire concevoir des espérances chimériques. A peine auront-ils commencé à agir, qu'ils seront obligés de recourir à des expédiens; et ce n'est point en imaginant des expédiens qu'un état élève sa fortune.

Ne cherchez en Europe aucune vue systématique, aucune prévoyance, aucune tenue, aucune suite; vous y trouverez au contraire des contradictions ridicules, de grands projets et de petits moyens. Vous verrez des princes qui veulent être conquérans, et qui éteignent dans leur nation le génie militaire. Vous verrez de grandes armées et des soldats mercenaires ramassés dans la lie du peuple. On médite la monarchie universelle, et on regarde la prise d'une bicoque comme une conquête importante. Le même prince qui veut avoir une nation militaire, lui inspire le goût du commerce et du luxe, pour augmenter le produit de ses douanes. On montre beaucoup d'ambition et peu de forces, et il faudrait montrer beaucoup de forces et peu d'ambition. Avec une pareille politique, une puissance doit échouer au moindre revers, s'affaiblir par ses succès mêmes, et ne point accabler un état plus faible qu'elle. L'Europe a employé plus de sang, plus d'argent, plus de stratagèmes, plus d'intrigues et de fourberies, qu'il n'en faudrait pour conquérir le monde entier; et cependant aucun état n'a en effet augmenté sa fortune. Quand je vois nos guerriers, il me semble voir des convalescens exténués et qui ne peuvent se soutenir, jouter ou lutter les uns contre les autres, et après le plus léger effort se demander grâce et la permission de se reposer.

Avec la politique dure, avare et ambitieuse, qui fit perdre aux Spartiates l'empire de la Grèce, pourquoi un état moderne prétend-il acquérir l'empire de l'Europe? C'est bien par un autre art que le nôtre que les Romains conquirent lé monde. Lois impartiales, magistrats puissans, mais esclaves des lois; citoyens libres, mais qui savaient qu'il n'y a point de liberté pour qui n'aime pas les lois; vertus civiles, vertus politiques, amour de la gloire, amour de la patrie, discipline austère et savante, ils avaient tout ce qui est nécessaire pour rendre un peuple puissant. Ils pouvaient inspirer de la terreur; et en se conciliant des alliés par leur générosité, ils ne voulaient pas même réduire leurs ennemis au désespoir. Nos états modernes, dont les vertus et les vices sont

à peu près les mêmes, et qui n'ont que l'ambition ruineuse que les Romains montrèrent dans leur décadence, pourquoi ont ils l'audace d'aspirer ouvertement à la même fortune?

Comparez, Monseigneur, la conduite des princes de l'Europe qui ont été les plus ambitieux, à celle de Cyrus et de Philippe de Macédoine; et vous ne serez point étonné des succès différens qu'ils ont eus. Ceux-ci devaient causer une révolution extraordinaire dans le monde, et porter pour un instant leur royaume au plus haut point de grandeur et de puissance; parce qu'ils commencèrent par se conformer à la plupart des règles que la nature prescrit pour le bonheur des états. Avant que de faire de grandes entreprises, ils corrigèrent les vices de leur nation, ils réprimèrent les abus, ils ne parurent armés que de l'autorité des lois, ils feignirent d'en supporter le joug pour le faire aimer à leurs sujets. Ils ne partaient point d'une cour oisive et voluptueuse pour aller battre leurs ennemis. Tandis qu'ils se comportaient plutôt en administrateurs qu'en maîtres de l'état, les Perses et les Macédoniens, animés par ces exemples, se crurent citoyens sous un gouvernement libre, et en eurent les vertus. Par une espèce de prodige, comme le dit Tacite, la majesté de l'empire était unie à la liberté publique : grâces à la prudence du prince, c'était un gouvernement mixte. Il fut alors aisé, en inspirant aux sujets l'amour de la

patrie et de la gloire, de les former à la discipline la plus sévère, de leur donner le plus grand courage et la plus grande patience, et d'en faire ainsi des instrumens propres aux plus grandes choses.

Xénophon vous apprendra, Monseigneur, combien Cyrus était attaché aux règles de la justice à l'égard de ses sujets, et craignait d'effaroucher les passions de ses voisins. L'histoire vous dira que Philippe, conduit par un génie aussi grand que son ambition, faisait mille efforts pour la cacher, et tâchait de paraître juste en commençant ses entreprises, modéré et même bienfaisant après la victoire.

En vous exposant, Monseigneur, les raisons qui ont empêché les états modernes de paraître avec le même éclat que quelques nations célèbres de l'antiquité, je vous ai développé, si je ne me trompe, les causes qui, malgré leur faiblesse, les font subsister depuis si long-temps. C'est de cette impuissance même où ils sont de se ruiner les uns les autres, qu'est venue leur longue durée. Livrés à leurs vices depuis que l'argent est le nerf de la guerre et de la paix, et se faisant par inquiétude des blessures qui ne sont pas mortelles, ils sont tombés dans un affaissement qui empêche toujours le vainqueur de porter le dernier coup au vaincu. Chaque état est sur le penchant du précipice; mais aucun de ses ennemis n'a l'habileté ou la force de l'y faire tomber.

Quel serait aujourd'hui le sort de la France, si les successeurs de Louis XI, au lieu de se livrer à l'ambition de faire des conquêtes, avaient cultivé la paix avec leurs voisins, porté la fécondité et l'abondance dans leurs provinces, et fait régner, dans leur royaume, ces lois salutaires et saintes qui ne les auraient fait craindre qu'en les faisant aimer et respecter? A quel degré de gloire, d'élévation et de puissance ne serait pas parvenue la maison d'Autriche, si Charles-Quint, aussi habile qu'ambitieux, loin de tourmenter l'Europe et de se fatiguer inutilement lui-même, se fût rapproché, autant que les circonstances pouvaient le permettre, des lois par lesquelles la nature ordonne aux états d'être heureux? Je serais tenté de suivre cette idée; mais je me borne, Monseigneur, à vous prier de faire vous-même cet ouvrage. Comparez ce qu'un siècle de justice, de sagesse et de modération aurait valu aux princes autrichiens, à ce que deux siècles d'intrigue, de guerre et d'ambition leur ont fait perdre.

Cherchez encore à pénétrer quel aurait été le sort de l'Europe, si la révolution par laquelle les Vénitiens dépouillèrent leur doge de son autorité, avait eu chez eux les mêmes suites que la révolution des Tarquins eut chez les Romains. Supposez que les tribuns du peuple de Venise eussent établi solidement la liberté, que les lois fussent devenues impartiales, et qu'elles eussent acquis

un empire absolu sur les citoyens et les magistrats; supposez à Venise les mêmes mœurs, la même discipline et la même modération qu'eut Lacédémone, ou les mêmes mœurs, la même discipline et la même ambition qu'eut la république romaine; et vous verrez, si je ne me trompe, que les Vénitiens auraient acquis, en Europe, la même considération que les Spartiates eurent autrefois dans la Grèce, ou l'empire que les Romains exercèrent sur le monde entier. Ce travail, tout chimérique qu'il paraît, ne vous sera pas inutile; il servira à graver plus profondément dans votre esprit les vérités politiques que je vous ai présentées; et, ce qui vaut encore mieux, Monseigneur, il servira à vous les faire aimer.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

OBJET DE CETTE SECONDE PARTIE.

Réflexions générales sur quelques états de l'Europe où le prince possède toute la puissance publique.

Les cinq vérités, Monseigneur, que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer dans la première partie de cet ouvrage, sont les résultats généraux de l'étude de l'histoire. Voilà, quoi qu'on en puisse dire, à quoi se réduit toute la science de rendre les sociétés heureuses et florissantes. Le reste n'est qu'une pure charlatanerie dont les intrigans et les ambitieux couvrent leur ignorance ou leurs mauvaises intentions. Cette charlatanerie, qu'on ose appeler politique, n'est propre qu'à tromper les peuples et à pallier leurs maux. Marchant à tâtons, toujours subordonnée aux circonstances, aux passions et aux événemens, elle est tour à tour heureuse ou malheureuse, comme il plaît à la fortune. Elle échoue aujourd'hui par les mêmes moyens qui la firent

réussir hier; et on ne peut extraire de ses disgrâces ou de ses succès aucun principe fixe ni aucune règle certaine.

Je suis persuadé qu'en vous rappelant la suite et l'enchaînement des faits historiques que je vous ai indiqués, vous vous convaincrez chaque jour davantage que le bonheur est le fruit de la sagesse. Mais vous ne devez pas, Monseigneur, vous en tenir là. La théorie n'est rien, si elle n'est suivie de la pratique; et la vérité ne doit pas être stérile entre les mains d'un prince. Puisque vous connaissez les sources où la politique va puiser le bonheur, commencez par vous servir de cette connaissance pour votre propre avantage. Dites-vous tous les jours que vous rendrez vos sujets heureux; dites-vous tous les jours que c'est votre devoir, et qu'en le remplissant vous goûterez la satisfaction la plus pure. Avant que de faire l'examen du gouvernement des duchés de Parme et Plaisance; avant que d'en méditer la réforme, commencez par étudier les gouvernemens actuels de l'Europe, et juger lesquels d'entre eux s'approchent ou s'éloignent davantage des règles prescrites par la nature. En voyant les différentes formes que la société a prises en Europe, vous sentirez en quelque sorte les ressources de votre esprit s'étendre et se multiplier. Ce tableau, peut-être plus intéressant pour vous que l'histoire des siècles passés, vous rendra plus sensibles les vérités que vous aimez. D'ailleurs cette étude est absolument nécessaire à un prince; sa sûreté en dépend. Comment se comporterait-il avec prudence à l'égard des étrangers, s'il ignorait ce que le gouvernement de chaque peuple lui ordonne d'en espérer ou d'en craindre?

Je ne m'étendrai pas sur les différens pays où le gouvernement est purement monarchique, c'est-à-dire où le prince possède toute l'autorité publique. Quoiqu'il y ait de grands rois qui méritent l'amour, l'estime et la confiance de leurs sujets; il est à craindre que les réflexions que j'ai faites sur le despotisme en général, ne puissent toujours s'appliquer à chaque état où la volonté seule du prince fait la loi. En effet, quand on supposerait le plus vaste génie à la tête d'un royaume, quand le monarque posséderait toutes les vertus d'Aristide et de Socrate, je suis sûr que ses états seront exposés à plusieurs injustices et à plusieurs abus. Ne pouvant ni tout voir ni tout faire par lui-même, il sentira, au milieu de ses opérations, qu'il est accablé d'un poids trop pesant pour les forces d'un homme. Je consens qu'on soit heureux; mais qu'est-ce qu'un bonheur attaché à la vie d'un prince, et qui peut vous échapper à chaque instant? La crainte de l'avenir ne permet pas de jouir du présent : les sujets peuvent donner leur confiance au prince; mais ils la refuseront à son gouvernement.

Je sens, Monseigneur, combien est délicate la matière que je traite dans la seconde partie de mon ouvrage. Je connais assez les préjugés et les passions qui gouvernent la plupart des hommes, pour ne pas ignorer qu'en osant faire quelques remarques critiques sur les gouvernemens actuels de l'Europe, je m'expose à une sorte de censure. Mais, Monseigneur, vous répondrez pour moi à ces censeurs; vous leur imposerez silence en disant que vous aimez la vérité et que je vous la dois. Vous leur direz que, si mes réflexions sont vraies, il faut en profiter; et que, si je me suis trompé, on doit encore quelque reconnaissance à la peine que j'ai prise. Vous ajouterez enfin que la maxime qui défend d'apercevoir les défauts et les erreurs du gouvernement, est une maxime pernicieuse, inventée par les ennemis de la société, et qui ne peut être défendue que par ceux qui profitent des mauvais établissemens et qui craignent les bonnes lois.

Si je vous faisais, Monseigneur, un tableau fidèle de la situation actuelle de la plupart des monarchies de l'Europe, ce que je vous dirais aujourd'hui ne serait peut-être pas vrai demain : car le vice fondamental de ces gouvernemens, c'est de n'avoir que des règles flottantes, incertaines et mobiles. Dans les états libres, la république donne son caractère aux magistrats : dans les monarchies, le prince imprime le sien aux lois

et aux affaires. Par un plus grand malheur encore, il n'est que trop ordinaire que les ministres et les personnes chargées d'une administration importante, n'aient aucun caractère; parce qu'elles se sont accoutumées à se laisser conduire par la faveur qui leur donne chaque jour des intérêts opposés. On est gouverné par les événemens qu'on devrait diriger, et les caprices de la fortune décident par conséquent de tout.

Quoique le prince, dans toutes les monarchies de l'Europe, possède seul la puissance souveraine, l'exercice de cette puissance n'est pas le même partout. Les peuples ont un caractère qui assigne des bornes à un pouvoir qui n'en reconnaît aucune. D'anciennes traditions, de vieilles lois, des préjugés, des passions forment, dans chaque état, des mœurs publiques et une sorte de routine et d'allure, qui se font respecter jusqu'à un certain point par le souverain même. Le monarque le plus absolu a beau se dire qu'il peut tout, il sent qu'il n'est qu'un homme, et que s'il choque et révolte tous ses sujets, il ne pourra leur opposer que les forces d'un seul homme.

Les Français et les Russes conviennent également que le prince est suprême législateur; en France, cependant, la monarchie n'est pas la même qu'en Russie. Dans le premier royaume, des corps entiers de magistrats aimés, considérés et respectés disent qu'ils sont les dépositaires, les

gardiens et les conservateurs des lois. En accordant tout au prince, ils attachent à leur enregistrement je ne sais quelle force qu'on ne peut définir, et on est convenu de dire, peut-être sans se trop entendre, que le législateur doit gouverner conformément aux lois. Le sénat de Russie, au contraire, loin d'oser modifier ou rejeter une loi, se croirait coupable de lèse-majesté, s'il osait l'examiner; il croit qu'il est de l'essence de la puissance législative, de ne connaître aucune borne et de pouvoir à son gré changer, annuler et abroger toutes les lois. Le czar est le chef de son église, et la religion qui est en quelque sorte soumise au gouvernement, en augmente beaucoup l'autorité. Le clergé de France, libre et indépendant dans les choses ecclésiastiques ou spirituelles, exerce une sorte d'empire sur le gouvernement qui sait qu'il ne doit point porter la main à l'encensoir. Tandis que la noblesse russe qui s'est formée sans avoir jamais eu de pouvoir et de crédit, pense sans orgueil d'elle-même et ne porte qu'un vain nom, la haute noblesse de France, qui n'a pas perdu le souvenir de ses anciens fiefs, en voit encore subsister quelques traces dont elle se glorifie. Elle a conservé ses mœurs particulières qu'elle a communiquées à une noblesse inférieure qui se fait une gloire de l'imiter. Tous obéissent au gouvernement, et prétendent aussi obéir à ce qu'ils appellent leur honneur. La nation française

cultive les arts et les sciences; vaine, frivole, dissipée, spirituelle, glorieuse, légère, inconstante, elle s'est fait un goût fin et délicat sur les bienséances et les procédés qu'il serait dangereux d'offenser. Rien de tout cela n'est en Russie. A force d'ignorance, d'injustice et de barbarie, les hommes distribués ailleurs en différentes classes, y sont tous mis dans la dernière. Remarquez, je vous prie, Monseigneur, que l'égalité qui assure la liberté des citoyens dans les états libres, n'est propre, dans les autres pays, qu'à rendre le joug du despotisme plus accablant. Le czar parle, voilà la loi. Pourvu qu'il ne choque point les préjugés ou les passions de sa garde, il est le maître absolu, tant qu'elle le laisse sur le trône.

Veut-on connaître la force de l'empire que le génie d'une nation exerce sur elle-même? il suffit de faire un retour sur son propre cœur, d'examiner avec quelle confiance on s'abadonne aux absurdités au milieu desquelles on est né; combien il en coûte à la raison pour déranger les habitudes qu'on a contractées. Quel doit donc être le sort des nations entières qui sont emportées rapidement par le préjugé général qui les gouverne, et qui leur tient lieu de raison, de sagesse et de réflexion.

Il y a un siècle que le Danemarck avait encore une couronne élective, et des états-généraux qui ne voulaient confier au roi et au sénat que le pouvoir nécessaire pour faire exécuter les lois. Les mesures capables d'affermir cette forme de gouvernement avaient été mal prises; le sénat en abusa pour usurper des droits qui ne lui appartenaient pas. Il éluda la force des lois, et sous prétexte de les faire exécuter ou de produire un plus grand bien, il ne faisait en effet exécuter que ses ordres. Favorisé dans son usurpation par la noblesse, dont il protégeait les injustices, il s'était rendu également odieux et redoutable au roi, au clergé et au peuple. L'oppression réunit les opprimés, et les états de 1660, en détruisant l'autorité du sénat et de la noblesse, conférèrent au roi la puissance la plus despotique.

Ne consultez que l'acte par lequel les états-généraux se sont démis de leur pouvoir pour le conférer au prince, et vous croirez que le roi de Danemarck est à Copenhague un véritable sultan. Les Danois semblent avoir raffiné l'art de la servitude; on dirait qu'ils ont regardé l'ombre même ou l'espérance de la liberté comme la source de tous les maux de leur nation. Pourquoi ces redoutables monarques ont-ils cependant continué à gouverner avec autant de modération que quelques autres princes moins puissans qu'eux? C'est qu'ils ont été gênés par les mœurs de la nation qui, en se faisant ésclave, a conservé quelques qualités d'un peuple libre. Ce ne furent ni la crainte, ni l'esprit de servitude qui produisirent

la révolution de 1660; c'est parce que les Danois avaient du courage et ne pouvaient s'accoutumer à la domination de la noblesse, que leur orgueil se souleva contre la tyrannie du sénat. Ils se livrèrent avec emportement à une haine aveugle. La nation ne crut pouvoir jamais trop humilier ses ennemis: pour les perdre sans retour, elle se chargea elle-même de fers, et s'ôta avec soin tous les moyens de pouvoir recouvrer sa liberté. Ce triomphe bizarre et ridicule lui cacha sa servitude, et lui donna de la fierté. Vous vouliez nous accabler, disaient les Danois au sénat et à la noblesse, et c'est nous qui vous opprimons. Ils se persuadèrent qu'après le bienfait qu'ils avaient accordé au prince, il serait leur ami et leur protecteur. Ces étranges idées entretinrent, au milieu du despotisme, des mœurs libres et indépendantes. Le germe n'en a pas été étouffé, l'habitude les conserve encore; et tant qu'elles subsisteront, les rois de Danemarck, avant que d'agir, les consulteront avec plus de soin que les lois qui leur permettent de tout faire impunément.

Étudiez avec soin, Monseigneur, le caractère de chaque nation, et vous verrez que chaque état est plus ou moins avancé dans le despotisme, suivant que les esprits osent plus ou moins penser par eux-mêmes ou n'ont que les idées qu'on leur donne. Il y a des peuples qui ne peuvent souffrir ni une entière servitude, ni une entière liberté;

et les passions des sujéts contiennent alors celles du prince. Dans ce mélange de fierté et d'abaissement, une nation peut encore se faire respecter; elle porte encore en elle-même un ressort capable de la mouvoir et de la faire agir; elle peut encore espérer des succès et des lueurs de prospérité. Combien de conséquences ne pourrezvous pas tirer de ces réflexions? Vous penserez que plus la monarchie emploie d'art et de politique, si je puis parler ainsi, à se despotiser, plus elle travaille contre les vrais intérêts du monarque. Ce qu'elle regarde comme un avantage, est une véritable dégradation. Plus le prince appesantira son autorité sur ses sujets, moins il se fera craindre et respecter par ses voisins et ses ennemis; à mesure qu'il paraîtra plus puissant au dedans, son peuple paraîtra plus faible au dehors.

Je vous prie d'examiner quelles sont les passions et les qualités les plus propres à retenir la monarchie dans de certaines bornes; et vous vous en instruirez dans l'histoire des peuples qui ont défendu pendant long-temps leur liberté, et dans l'histoire des peuples qui se sont trouvés esclaves avant même que de soupçonner qu'ils pussent cesser d'être libres. Une nation est-elle accusée d'inconstance et de légèreté? selivre-t-elle aux nouveautés? fait-elle peu de cas de ses anciens établissemens? Vous devez être sûr que son inconsidéra-

tion n'est pas d'un bon augure pour l'avenir. Mais sans m'arrêter à ces détails, je me contenterai de remarquer que trois causes contribuent principalement aux progrès du despotisme: la crainte, le luxe et la pauvreté.

La promptitude avec laquelle les Romains, c'est-à-dire le peuple de l'antiquité qui a eu le plus en horreur la tyrannie, passèrent de la plus grande liberté à la servitude la plus accablante, prouve toute l'étendue du pouvoir que la crainte a sur nos esprits. Les proscriptions d'Octave, d'Antoine et de Lépidus glacèrent à un tel point l'âme de leurs concitoyens, qu'ils adorèrent leur tyran, parce qu'il voulut bien paraître humain quand il n'eut plus besoin de répandre du sang pour régner tranquillement. Sous Tibère, ils se portèrent si avidement au-devant du joug, que ce prince, le plus timide et le plus soupçonneux des hommes, s'en plaignait quelquefois, et aurait voulu retrouver quelque trace d'une liberté qu'il redoutait. Ne soyons point étonnés de ce changement dans un peuple qui venait de voir des Brutus et des Cassius. Quand l'innocent ne peut plus compter sur son innocence; quand il n'est plus de sûreté pour l'homme de bien; quand les dangers qui nous menacent sont assez grands pour ne nous occuper que de nous-mêmes, la terreur anéantit en quelque sorte toutes-les facultés de notre âme, et la politique n'a plus de ressources pour nous délivrer de cette passion impérieuse. Vous l'avez vu : Marc-Aurèle tenta inutilement de se dépouiller d'une partie de sa puissance, et de rendre au sénat et à la ville de Rome une sorte de dignité; la crainte avait trop accablé les esprits, et la servitude avait déjà fait naître l'amour de la servitude.

Les âmes ne se dégradent peut-être pas moins par le luxe que par la crainte; et le despotisme l'a souvent employé avec succès. Chaque besoin superflu que donne le luxe; est une chaîne qui servira à nous garrotter. Le propre du luxe est d'avilir les esprits au point de n'estimer et de ne considérer que le luxe; dès lors nous ne sommes gouvernés que par les passions les plus méprisables. Une fortune médiocre nous paraît le plus grand des maux, et la fortune la plus immense ne nous paraîtra qu'une fortune médiocre. Nous vendrons notre liberté à vil prix, parce que nous sommes incapables d'en connaître la valeur.

Il est une pauvreté que donnent les bonnes mœurs, qui est l'âme de là justice, et qui fera de grandes choses; c'est la pauvreté qui se contente du nécessaire et qui méprise les richesses. Mais cette pauvreté qui est une suite du luxe et des rapines du gouvernement, ne fait que des séditieux qui veulent troubler l'état pour le piller, ou des mercenaires qui ne demandent que des salaires. Le mal est parvenu à son comble, quand

les sujets ne vivent plus que des bienfaits du gouvernement, ou que n'attendant rien de leur économie ni de leur industrie, ils se sont accoutumés à leur misère, et regardent leur paresse comme le plus grand bien.

CHAPITRE II.

Du gouvernement des cantons suisses, de la Pologne, de Venise et de Gênes.

La Suisse vous présente, Monseigneur, une image de la république fédérative des anciens Grecs. Si cet heureux pays n'a pas une Lacédémone, tous ses cantons, il le faut avouer, sont bien plus sages que ne l'ont été les autres villes de la Grèce. Liés entre eux à peu près par les mêmes alliances qui unissaient les Grecs, aucune rivalité ne les divise. Il faut que le fondement sur lequel porte la sagesse des Suisses soit bien solide, pour que des états libres, indépendans, inégaux en force, et qui n'ont pas la même constitution, n'aient cependant ni ambition, ni crainte, ni jalousie les uns des autres. Les querelles même de religion qui ont allumé tant de guerres et excité des haines éternelles partout ailleurs, n'on causé parmi eux que de légères

commotions. Le fanatisme et la vengeance ont fait dans leur âme des traces si peu profondes, qu'une paix sincère a promptement rétabli l'harmonie; les divisions des Suisses ont laissé voir qu'ils étaient hommes, et les suites ont prouvé qu'ils étaient de tous les hommes les plus sages.

C'est dans la Suisse que se sont conservées les idées les plus vraies et les plus naturelles de la société; on n'y croit point qu'un homme doive être sacrifié à un autre homme. Un paysan du pays allemand du canton de Berne est persuadé sans orgueil que les magistrats ne sont que ses gens d'affaires. Vour verrez des citoyens qui obéissent avec respect et sans terreur à des lois impartiales. Le magistrat sans faste, sans décoration extérieure, et tiré du corps des métiers, ne paraît point armé de ce pouvoir imposant dont on voit ailleurs que les lois ont besoin pour soutenir leur majesté presque toujours violée. La simplicité du gouvernement helvétique est admirable, et toute la machine est mue par un petit nombre de ressorts. Pourquoi les mouvemens en sont-ils exacts, réguliers et prompts? pourquoi ne voit-on point dans la Suisse de ces brigues, de ces factions, de ces intrigues, de ces révolutions si communes dans les pays libres? pourquoi les cantons ne se fatiguentils point par de négociations continuelles, des craintes et des soupcons réciproques? Après avoir recouvré et affermi leur liberté les armes à la

main, pourquoi les Suisses, du haut de leurs montagnes, semblent-ils regarder en pitié les troubles puérils, mais cruels, de l'Europe sans y prendre part?

C'est que les Suisses ont des mœurs et n'ont pas nos malheureuses passions. En établissant leur république, ils ont compris cette grande vérité que le bonheur n'est point l'ouvrage des richesses, du luxe, de la mollesse, de l'ambition et de la tyrannie, et que la probité est l'appui le plus solide du gouvernement. Vous aurez souvent occasion, Monseigneur, de remarquer que les législateurs n'ont toujours accablé les peuples de lois inutiles que parce qu'ils ont d'abord négligé de régler les mœurs. On n'a pas observé que nos vices se reproduisent et se multiplient avec une prodigieuse célérité quand on laisse subsister le foyer qui les produit. On a augmenté le nombre des magistrats, on a étendu leur pouvoir pour donner de la force aux lois et de la dignité au gouvernement; mais il fallait prévoir que les nouvelles lois ne seraient pas plus respectées que les anciennes et que cent magistrats corrompus n'en vaudraient pas un qui aurait de la probité.

Des lois somptuaires, en privant les Suisses de la plupart des besoins des autres nations, accoutument leur àme à la modération, à la frugalité, au travail et à l'économie, et rendent superflue une grande fortune dont ils n'oseraient ni

ne sauraient jouir. Aucun citoyen n'est pauvre, parce qu'aucun citoyen n'est trop riche; ainsi la république ne connaît ni les vices que donnent les richesses, ni les vices que donne la pauvreté. De cette source découle l'impartialité des lois. Tout le monde leur obéit, parce qu'elles paraissent justes à tout le monde; et le magistrat ne peut que rarement abuser de son autorité. Il n'en abusera même que dans des choses peu importantes, car on n'a point pour des magistrats la même complaisance que pour des princes.

Si des lois partiales offensaient une partie des citoyens pour favoriser l'autre; si les magistrats pouvaient trouver un intérêt à être avares et ambitieux, les mêmes divisions qui perdirent la Grèce perdraient bientôt la Suisse. Au lieu de ne songer qu'à se conserver, les cantons aspireraient à s'agrandir. Ils prendraient part imprudemment aux querelles de leurs voisins, ils leur permettraient de se mêler de leurs affaires domestiques; et de vains traités, de frivoles garanties les exposeraient à tous les malheurs qu'ils croiraient prévenir.

Les Suisses ne s'exposant point par ambition aux périls d'une fortune hasardeuse, ont toujours des magistrats assez habiles et assez expérimentés pour les gouverner. Ils ne trouvent aucun écueil sur leur route, et jamais ils ne sont obligés d'ébranler ou d'altérer les principes de leur gouver-

nement, en recourant à des moyens extraordinaires pour se sauver des dangers extraordinaires, auxquels une nation ambitieuse est nécessairement exposée. C'est par cette double sagesse du gouvernement à l'égard des citoyens, et de la république entière envers les étrangers, que la Suisse paraît ne devoir craindre aucune révolution. Outre, que suivant le précepte de Lycurge, elle ne possède pas des richesses capables de tenter la cupidité de ses voisins, son territoire est naturellement fortifié. En y pénétrant, un ennemi se croirait transporté dans ces champs de la fable qui produisaient des hommes tout armés. Sans faire la guerre pour leur compte, les cantons ont la prudence de se faire des soldats aux dépens de la folie inquiète et ambitieuse des autres nations. Heureux les Suisses, si le service étranger sert à purger leur pays des hommes qui n'ont pas l'âme républicaine, et n'en ouvre pas l'entrée aux vices de leurs voisins!

S'ils perdent leurs mœurs, ils éprouveront une révolution subite. Les magistrats, trop faibles alors pour contenir les citoyens qui leur communiqueront leurs vices, seront cependant trop forts pour obéir aux lois. Cette exactitude scrupuleuse et même minutieuse sur les mœurs, que les peuples corrompus appellent pédanterie, et dont les sages de l'antiquité faisaient tant de cas, est plus nécessaire aux cantons helvétiques qu'à tout autre

peuple de l'Europe. Leurs magistrats doivent être d'autant plus attentifs, que la corruption ne peut commencer chez eux que par des bagatelles dont il serait insensé de s'inquiéter de l'autre côté du lac de Genève ou sur les terres de France.

Je vous prie, Monseigneur, quittez la lecture de mon ouvrage, lisez dans Tite-Live le discours admirable que cet historien met dans la bouche de Caton, en faveur de la loi Oppia. Il vous dira pourquoi le luxe et l'avarice qui le suit, ont détruit tous les empires. Vous verrez que les alarmes de Caton n'étaient point de vaines alarmes. Tout ce qu'il avait prévu arriva dès qu'on eut permis aux dames romaines de porter des parures enrichies d'or et de pourpre. Pour contenter leurs femmes, les maris troublèrent la république par leurs intrigues, et vendirent leurs suffrages. Ils firent la guerre pour piller, et commandèrent les provinces comme des brigands. Vous savez le mot de Jugurtha : o ville vénale, que tu périrais promptement, si quelque prince était assez riche pour t'acheter! La Suisse, corrompue par l'amour de l'argent, ne devrait-elle pas craindre un nouveau Philippe de Macédoine, qui faisait précéder son armée par des mulets chargés d'or? Qui oserait répondre que sa confédération subsistât, et que les cantons divisés ne se détruisissent pas les uns les autres par leurs propres armes? Que l'exemple des Grecs qui ne périrent que quand

ils eurent rompu leur alliance, soit toujours présent à leur mémoire. Que dans leurs querelles domestiques, s'il leur en survient, ils pensent que leur union est leur plus grand bien. Qu'ils ne permettent jamais aux étrangers d'être leurs auxiliaires, ni même leurs médiateurs. Puisse cet heureux pays ne posséder que des Aristide, des Phocion, et n'élever jamais à la magistrature des Périclès ni des Lysander!

Je vais mettre sous vos yeux, Monseigneur, un tableau bien différent de celui que je viens vous présenter. Rappelez-vous, je vous prie, l'idée qu'on vous a donnée du gouvernement des Français après le règne de Clotaire II, et vous connaîtrez', à peu de chose près, le gouvernement actuel de la Pologne. Chaque gentilhomme polonais est une espèce de souverain dans ses possessions; il a le droit de glaive et de justice sur tous ses sujets ou ses serfs; et ces malheureux ne jouissent de quelques droits de l'humanité, que parce qu'il est heureusement impossible de les violer tous. Paysans, bourgeois, tout ce qui n'est pas noble, se trouve, par principe, ennemi d'une constitution politique qui, loin de protéger les faibles, favorise au contraire la tyrannie des plus forts. Tandis qu'une noblesse fière s'est emparée de tout le pouvoir, et ne veut point obéir aux lois, de vastes provinces sont habitées et nonchalamment cultivées par des serfs. Ces ilotes deviendraient redoutables à leurs maîtres, si une longue habitude ne les avait accoutumés à tout souffrir, ou si le malheur de leur condition ne s'opposait à leur multiplication. N'en doutez pas, sans cet anéantissement du peuple, la Pologne aurait sa guerre de la jacquerie, comme la France a eu la sienne; et les serfs polonais iraient à la chasse des gentilshommes comme les Spartiates allaient autrefois à celle des ilotes qu'ils redoutaient. Les seuls nobles sont citoyens en Pologne, et tant la constitution de la république est vicieuse, ces citoyens, malgré leur amour effréné pour la liberté, sont plutôt des despotes que des républicains, et déchirent leur patrie qu'ils aiment, parce qu'ils ne savent pas être libres.

Il ya peu de princes en Europe qui aient autant de grâces à distribuer qu'un roi de Pologne. Il dispose des biens royaux, appelés starosties, ténutes ou advocaties, dont le nombre est trèsconsidérable; il nomme à toutes les prélatures, aux palatinats et aux castellanies qui ouvrent l'entrée du sénat à ceux qui en sont revêtus; il confère toutes les charges, entre lesquelles il faut distinguer celles de grand-général, de grand-chancelier, de grand-trésorier et de grand maréchal; magistratures importantes qui embrassent et partagent entre elles tous les objets relatifs à l'administration. Le prince représente la majesté de l'état; il forme seul un ordre de la république

et préside le sénat chargé de la puissance exécutrice. Avec des prérogatives beaucoup moins étendues, combien de rois ont réussi à se rendre absolus. En Pologne, au contraire, tout cela n'a servi qu'à faire naître la plus parfaite anarchie. Ce phénomène politique mérite, Monseigneur, que vous vous arrêtiez un moment à le considérer.

Si la couronne avait été héréditaire, les Polonais, toujours jaloux de leur liberté, auralent sans doute pris des mesures pour se délivrer de la crainte que le pouvoir et l'ambition de leur roi leur auraient inspirée. Vraisemblablement ils auraient tari dans ses mains la source de ces grâces qui lui donnent tant de courtisans et de créatures. La diète de la nation les aurait distribuées elle-même pour attacher les citoyens à ses intérêts, et le prince qui n'aurait eu aucun moyen pour corrompre et étendre son autorité, aurait été obligé de se soumettre aux lois, et en état de les faire observer. Malheureusement les Polonais, trop pleins de confiance en eux-mêmes, ne purent se persuader qu'un roi qu'ils avaient élu librement, qui était lié par les sermens les plus sacrés, et dont on observerait sans cesse toutes les démarches, osat méditer la ruine des priviléges de la nation et former le projet de s'en rendré le maître. Il est vrai que la Pologne a conservé sa liberté; mais la liberté était-elle le

seul bien que les Polonais devaient désirer? Si les rois n'ont pu asservir la nation, ils ont du moins réussi à rendre la liberté orageuse: et la licence qui en a pris la place ne peut s'associer avec aucune loi raisonnable.

Il s'est formé un esprit singulier dans la république. On se défia du prince jusqu'à le hair, parce qu'il avait de grandes faveurs à répandre, et cependant on fut son courtisan. Pour obtenir des starosties et des charges, on fit des bassesses et des lâchetés; on reprit sa fierté naturelle après les avoir obtenues, et on n'eut aucune reconnaissance. On vit à la fois des intrigues de courtisans et des factions de républicains. Il est aisé de juger par-là des troubles qui durent agiter la Pologne. Les vices s'accumulèrent, de sorte que la république, tombant dans le dernier abaissement, n'eut plus d'alliés, parce qu'elle ne pouvait leur être d'aucun secours, et fut obligée de se prêter à tous les caprices de ses voisins. On dirait que, pour conserver leur indépendance, les Polonais n'ont voulu avoir aucun gouvernement. Sans l'unanimité qu'ils exigent dans leurs délibérations, sans le veto qui rend chaque gentilhomme l'arbitre de la perte ou du salut de l'état, sans l'usage des considérations qui ne sont, à proprement parler, que des conjurations, il y a long-temps qu'ils ne seraient plus libres. Ce sont des vices qui ont paré le mal que

pouvaient faire d'autres vices. Mais ces remedes monstrueux qui multiplient, aggravent et perpétuent les maux de la république, ne deviendront-ils pas à la fin mortels, si elle n'ouvre les yeux sur sa situation, et n'a le courage de faire une réforme nécessaire?

En croyant avoir une puissance législative, la Pologne en effet n'en a aucune; car je vous prie, Monseigneur, de remarquer que la diète générale qui, seule est en droit de faire des lois, n'a qu'un droit dont il lui est en quelque sorte impossible de se servir. Si par hasard elle parvient à faire une loi, cette loi n'aura presque jamais aucune force, car il est rare qu'une diète ne soit pas dissoute, et alors tout ce qu'elle a fait est annulé. L'unanimité requise par les Polonais pour porter une loi, qu'il me soit permis de le dire, est l'absurdité la plus complète qui ait jamais été imaginée en politique. Comment a-t-on pu se flatter que tous les nonces ou députés d'un grand royaume à la diète générale, verraient les intérêts publics du même œil, et qu'ils concourraient tous avec le même esprit, les mêmes lumières, le même zèle et le même amour de la patrie à faire des lois? Chaque nonce est le maître de son suffrage, et si l'un d'eux prononce le malheureux mot veto, j'empêche; non-seulement l'activité de la diète est suspendue, mais tous les actes qu'elle avait léjà passés d'une voix unanime sont détruits.

Supposons que par un prodige, une diète générale parvînt à n'éprouver aucune opposition, vous verriez naître des lois auxquelles plusieurs palatinats refuseraient d'obéir. Premièrement elles ne seraient point reconnues par les provinces qui n'auraient pas envoyé leurs nonces à la diète générale; et cet événement n'est pas rare, parce que les diétines ante-comitiales qu'on tient dans chaque palatinat pour nommer ses représentans et dresser leurs instructions, sont sujettes au redoutable veto qui les dissout, et qu'elles se séparent souvent avant que d'avoir rien pu résoudre. En second lieu, ces lois seraient portées aux diétines post-comitiales des palatinais, dont les nonces auraient assisté à la diète générale, et il ne faudrait encore que le veto d'un gentilhomme pour les détruire; car les lois de la diète générale n'ont de force qu'autant qu'elles sont reçues unanimement par les membres qui composent les diétines post-comitiales.

N'y ayant point de puissance législative en Pologne, vous en devez conclure, Monseigneur, que malgré les fonctions attribuées au roi, au sénat et au quatre grands officiers de la couronne, il ne peut point y avoir de puissance exécutrice. En effet, si les magistrats chargés de faire observer les lois, avaient assez de force pour contraindre la noblesse à leur obéir, il est vraisemblable qu'ils en auraient profité pour s'emparer de l'au-

torité qui appartient à la diète générale, et dont elle ne peut se servir. Le roi ne peut rien sans le sénat, le sénat ne peut rien sans le roi. S'ils sont divisés, la république est nécessairement sans activité, et s'ils sont unis, leur union même ne produit qu'un bien médiocre. La noblesse, qui croit toujours qu'on attente à ses prérogatives, est accoutumée à regarder le prince comme son ennemi, et les sénateurs comme de flatteurs plus occupés de leur fortune particulière que de celle de l'état. Elle n'aime, elle ne reconnaît, elle ne protége en quelque sorte que les quatre grands officiers de la couronne, qui, n'étant dans leur origine, comme les maires du palais en France, que les ministres du roi, sont devenus les ministres de la nation. Ils se sont approprié toute l'administration; et en les regardant comme les protecteurs de la liberté, on a ouvert la porte à la licence.

Pour remplir leurs devoirs, ces quatre magistrats devraient être unis, et ils sont toujours divisés. Le roi, piqué de l'ingratitude qu'ils lui marquent après leur élévation, et jaloux de l'autorité qu'ils exercent; croit devenir lui-même plus puissant, en les empêchant de remplir les fonctions de leurs charges. Il leur suscite, les uns par les autres, des querelles, et ne manque jamais d'associer, dans ce haut ministère, des hommes d'un caractère différent, et qui ont des intérêts contraires. Les rois de Pologne pourraient s'épargner cette précaution inutile et criminelle; dans les gouvernemens les plus sages, la rivalité ne produit que trop souvent la haine entre les magistrats.

Les quatre grands officiers de la couronne, faits pour protéger les lois, peuvent impunément n'obéir qu'à leurs passions. Il est vrai que la diète générale est en droit de leur demander compte de leur administration et de les destituer; mais de leur côté, ils sont les maîtres de la dissoudre, si elle osait former cette entreprise. Chacun d'eux n'a-t-il pas toujours à ses gages quelque nonce prêt à prononcer le destructif veto? Vous voyez par-là, Monseigneur, que l'injustice, pour s'affermir, se sert de la loi même que les Polonais regardent comme le rempart et la sauvegarde de leur liberté. Je définirais leur magistrature, le privilége de faire impunément et indifféremment le bien et le mal. Ce gouvernement ne se soutient que par une certaine allure et des coutumes que l'anarchie, quelque grande qu'elle soit, ne peut jamais entièrement détruire. Ce cri de la raison et de la justice naturelle, que la méchanceté des hommes ne peut jamais étouffer, se fait entendre dans les affaires particulières des Polonais; un certain honneur qui accompagne la liberté, dicte leurs procédés, et voilà pourquoi ils subsistent encore.

Le comble du malheur, pour cette nation, c'est d'avoir eu l'art malheureux de donner à son anarchie une sorte de stabilité que rien ne peut déranger. Les gouvernemens réguliers sont toujours à la veille d'éprouver quelque changement dans leur constitution; parce qu'ils doivent continuellement combattre les passions que rien ne lasse, et qui acquièrent dans l'action une nouvelle force et une nouvelle adresse. Les passions au contraire sont l'âme et le ressort du gouvernement polonais, il n'a à redouter que la raison. Mais n'avons-nous pas déjà remarqué bien des fois combien elle a peu de force; et d'ailleurs le veto ne lui oppose-t-il pas une barrière insurmontable? La seule espérance des bons citoyens, c'est que leurs compatriotes, lassés enfin de leurs malheurs, de leurs désordres et des vices qui les asservissent à la Russie, ouvriront les yeux et consentiront, par dépit, à faire des établissemens qui leur assureront une liberté digne de leur courage.

La Pologne ne peut donc éprouver quelque révolution que de la part des étrangers. Il est vrai que son gouvernement l'expose à recevoir des injures fréquentes; et qu'étant presque inutile à ses alliés, elle n'en peut attendre que des secours très-médiocres. Il est encore vrai que le pays, ouvert de tout côté, et qui doit l'être pour conserver sa liberté, est mal défendu par des milices sans discipline, et par une noblesse indocile qui monte tumultuairement à cheval quand le roi commande la pospolite ou l'arrière-ban. Mais s'il est aisé à une armée ennemie de surprendre les Polonais et de parcourir leurs provinces en les ravageant, il serait plus difficile au vainqueur de s'y établir en conquérant et en maître, que dans plusieurs autres états de l'Europe, dont j'ai parlé dans le chapitre précédent.

Faites la guerre à un monarque despotique, vous trouverez certainement, si ce n'est pas le plus imprudent des hommes, beaucoup plus d'obstacles pour pénétrer sur ses terres que pour entrer en Pologne. Mais dès que vous aurez renversé les forteresses qui couvrent ses frontières, l'intérieur du pays vous sera soumis. Adressez directement vos coups au despote, et si vous avez vaincu sa famille votre conquête est consommée. Il ne tient qu'à vous de vous y affermir; une politique douce, humaine et bienfaisante, en vous faisant aimer de vos nouveaux sujets, vous fournira mille moyens de les engager à oublier et même haïr leurs anciens maîtres. Car ne croyez pas, Monseigneur, ce qu'on dit de l'amour extrême de toutes les nations pour leurs rois. L'amitié a ses règles, et la nature n'a pas fait le cœur humain pour aimer sans retour. C'est la flatterie qui parle tant d'amour, de dévouement, de sacrifice de sa vie et de ses biens; mais les flatteurs ne savent ni aimer, ni se dévouer, ni sacrifier leur vie et leurs biens. Il est utile de vous dire cette vérité afin que vous ne comptiez pas imprudemment sur un sentiment qu'on n'aura point pour vous, si vous ne tâchez de le mériter par des choses utiles et grandes. Je rentre dans mon sujet.

En Pologne, le vainqueur ne pourrait gagner que l'affection du peuple, mais le peuple est trop asservi pour avoir quelque élévation dans l'âme et lui être utile. La noblesse qui croirait tout perdre en obéissant à un maître étranger, sera vingt fois vaincue et ne sera pas soumise. Il faudra faire autant de guerres particulières qu'il y aura dans la république de grands seigneurs en état d'assembler des forces pour défendre leur indépendance ou de gentilshommes jaloux de leur liberté. Dans les périls extrêmes, des hommes libres trouvent en eux des ressources qu'ils ne connaissaient pas, Combien de fois les Polonais n'ont-ils pas déjà trouvé leur salut dans leur désespoir? Il n'y a point de nation qu'ils ne puissent lasser et épuiser. Les vices du gouvernement le plus méprisable semblent alors disparaître; la nécessité sert de législateur et de magistrat; il se forme des talens, il se forme des vertus; toutes les passions cèdent alors à la passion de la liberté; à moins que vous ne supposiez une république de sybarites qu'une extrême mollesse a énervés et que le moindre danger fait trembler.

Si pour être libre la noblesse polonaise veut n'avoir ni lois, ni magistrats, la noblesse vénitienne ne croit, au contraire, pouvoir conserver sa liberté qu'en se soumettant à des lois trèsdures et à des magistrats qui exercent sur elle le pouvoir le plus arbitraire. Le conseil des dix qui favorise les espions et l'espionage, qui met la détion en honneur, qui jugé les accusés sans les confronter avec leurs accusateurs qu'ils ne connaissent pas, n'est point encore un tribunal aussi redoutable que les magistrats appelés inquisiteurs d'état, et qui peuvent condamner à mort le doge, les sénateurs, les nobles, les étrangers et tous les sujets sans être obligés d'en rendre compte à qui que ce soit. Leurs jugemens sont secrets, et sont exécutés avec le même mystère qui les a dictés. Les nobles, opprimés par cette police soupçonneuse et contraire à tous les droits de l'humanité, ne savent point sur le rapport de leur conscience s'ils sont innocens ou criminels. On les voit avec une docilité monaçale s'aller confesser aux inquisiteurs de quelques fautes puériles, telles que d'avoir parlé par hasard à un ministre étranger, ou de s'être trouvés dans une maison avec un de sés gens sans le connaître.

Scrait-il possible que de pareilles lois fussent nécessaires à la conservation de l'aristocratie? Le législateur doit croire que les hommes, en général, abandonnés à leurs passions, sont capables des plus odieuses méchancetés; mais il doit les inviter au bien, en méritant leur confiance, et dans chaque cas en particulier il doit présumer que le citoyen accusé est innocent, et lui fournir tous les moyens nécessaires pour dévoiler la calomnie. C'est en élevant l'âme et non pas en la consternant qu'on doit nous porter au bien. J'ai quelquefois entendu dire à des magistrats qu'il vaudrait mieux punir un innocent que de sauver un coupable. Si jamais ce blasphème est proféré devant vous, Monseigneur, armez-vous de toute votre sévérité pour venir au secours de tous les gens de bien que le châtiment d'un innocent fait frémir. Le juge qui condamne et fait, exécuter ses sentences en secret est un assassin. La loi qui abandonne un coupable au dernier supplice, ne prétend pas réparer le crime qui a été commis, mais intimider salutairement les citoyens qui pourraient en commettre un pareil. Venise devrait aujourd'hui changer des lois qu'elle a imaginées et crues nécessaires dans un temps où l'Italie était infestée de l'esprit d'usurpation et de tyrannie, et où aucun gouvernement n'était affermi; elle n'a plus besoin des mêmes moyens pour conserver sa liberté.

Le grand-conseil ou l'assemblée de tous les nobles qui ont atteint l'âge de vint-cinq ans se tient régulièrement tous les dimanches et les jours de fête. Il fait les lois nouvelles, abroge ou modifie les anciennes, si les circonstances l'exigent; con-

fère toutes les magistratures, ou du moins confirme les magistrats que le sénat a droit d'élire. Cette assemblée trop fréquente dans une république qui s'est fait un principe de conserver religieusement ses premières lois, aurait bientôt tous les vices de la démocratie, si elle avait un pouvoir plus étendu; mais elle ne s'est prudemment réservé aucune branche de l'administration. Tandis que le collège du doge et quelques autres tribunaux rendent la justice, et veillent à la tranquillité publique, le sénat pourvoit à tous les autres besoins de la république. Il décide souveraincment de la guerre et de la paix, fait des alliances avec les étrangers, envoie des ambassadeurs, règle les impositions, élit les magistrats qui forment le collège du doge, le général de la république, les provéditeurs des armées et tous les officiers qui ont un commandement important dans les troupes.

Avec une puissance si étendue, le sénat ne peut pas cependant se rendre le maître des lois. Cent vingt sénateurs, que le grand-conseil confirme ou révoque à son gré tous les ans, ne sont jamais à portée de former des entreprises dangereuses pour le corps de la noblesse. D'ailleurs un plus grand nombre d'autres magistrats, dont la magistrature est bornée à six mois, entre encore dans le sénat, et cette compagnie ne peut délibérer que sur les propositions qui lui sont portées par le collège du

doge, dont tout le pouvoir est entre les mains de six magistrats appelés les sages-grands, et dont l'autorité ne dure que six mois. La force ne peut point détruire cetéquilibre de pouvoir établisur la différence et la relation des magistratures, parce que les nobles n'exercent que les fonctions civiles de l'état et ne sont pas militaires. L'adresse et la ruse sont aussi impuissantes que la violence et la force contre le gouvernement, parce que l'intrigue est bannie des élections.

Par exemple, Monseigneur, quand il s'agit d'élire un doge, tous les nobles qui sont présens au grand-conseil tirent chacun une balle d'une urne où il y en a trente dorées; ceux à qui elles tombent vont une seconde fois au sort; leur nombre est réduit à neuf, et ces neuf électeurs en nomment quarante qui par un nouveau ballotage se trouvent bornés à douze. Ces derniers nomment vingtcinq électeurs que le sort réduit encore à neuf. Vous n'êtes pas à la fin de cette opération. Ces neuf électeurs en choisissent quarante-cinq, le sort en laisse subsister onze qui nomment enfin les quarante-un électeurs qui élisent le doge.

C'est par cette méthode de ballotage, usitée dans les élections, que la république prévient les complots des magistrats pour se rendre considérables les uns aux dépens des autres, et qu'étouffant l'esprit de parti et de faction, elle les asservit aux lois, donne une force encore plus efficace à

la briéveté de leur pouvoir, et détruit dans les grands toute espèce d'oligarchie. Cependant on dit que dans ce labyrinthe de ballotage, l'intrigue, tant elle est habile, trouve encore un fil pour se conduire. Vous remarquerez même que les magistrats à vie, tel que le doge, les procurateurs de Saint-Marc et le chancelier, semblent n'être établis que pour la pompe des cérémonies et n'ont aucun crédit réel; le dernier même n'est choisi que parmi les simples citadins de Venise.

Plus vous méditerez, Monseigneur, sur les principes fondamentaux de cette république, plus vous vous convaincrez qu'elle a épuisé les mesures propres à prévenir au dedans toute révolution. Onelque puissant que soit le corps de la magistrature, il ne peut point s'emparer de la puissance législative. Le nombre des magistrats est trop considérable pour qu'ils puissent tous être opprimés par un seul. Venise tire d'ailleurs un grand avantage de ce nombre considérable de magistratures; elle forme assez de patriciens aux affaires pour être sûre de ne jamais manquer de magistrats capables de remplir les emplois les plus difficiles et les plus importans. Les magistrats n'ayant point le temps d'imprimer le caractère de leur esprit au gouvernement, sont obligés de prendre le génie de la république. De là cette perpétuité constante de mêmes maximes, de mêmes principes qu'on admire dans les Vénitiens et qui leur donne une vraie supériorité sur des états que la république redouterait si leur politique et leurs vues étaient moins mobiles et moins flottantes.

Il s'en faut bien que Venise soit à l'abri de toute révolution de la part des étrangers. Si elle n'a souffert aucune perte depuis que l'ambition a allumé tant de guerre dans son voisinage, c'est moins le fruit de sa sagesse que de l'imprudence des princes qui ont voulu asservir l'Italie. La république semble redouter les troupes auxquelles elle confie sa défense; pour ne pas les craindre on dirait qu'elle veut les dégrader. Sa noblesse ne remplit que les emplois civils; ses milices ne sont composées que de mercenaires; son général, toujours étranger, aurait inutilement des talens, et les provéditeurs qui l'accompagnent ne sont bons qu'à le faire battre. Quoique les podestats, contre l'usage ordinaire des aristocraties, ne fassent pas un commerce honteux de leur magistrature dans les provinces, le gouvernement vénitien trop dur n'est point propre à gagner l'affection des sujets. Le peuple n'est pas opprimé, mais il n'est pas assez heureux pour penser qu'il eût beaucoup à perdre en passant sous une autre domination. La noblesse de terre ferme a les préjugés communs à tous les gentilshommes : elle croit valoir la noblesse de Venise; ce n'est qu'à regret qu'elle obéit, et le gouvernement qui s'en défie cherche à l'humilier.

Cette noblesse sujette se croirait moins abaissée dans une monarchie et voudrait n'avoir qu'un maître.

Ce chapitre commence à devenir trop long, et je ne m'arrêterai pas, Monseigneur, à vous parler de la république de Gênes. Si l'île de Corse avait appartenu au Vénitiens, il est vraisemblable qu'elle ne se serait jamais révoltée; ou du moins une poignée de rebelles ne leur ferait pas la guerre depuis trente ans. Si Paoli n'est pas un des plus grands hommes de notre siècle, s'il n'est pas un Sertorius, la république de Gênes qui ne le soumet pas doit être extrêmement faible. Je vous invite, Monseigneur, à rechercher les causes de cette faiblesse. Vous êtes à portée de connaître les détails du gouvernement des Génois : tirez leur horoscope.

CHAPITRE III.

Du gouvernement de l'empire d'Allemagne.

Jusqu'au règne de Maximilien I, l'empire d'Allemagne fut en proie à tous les désordres que peut produire le gouvernement féodal. Pour vous en convaincre, Monseigneur, il vous suffira de jeter les yeux sur la *Bulle d'or*, publiée en 1356 par l'empereur Charles IV. Cette loi

suppose dans l'empire, des mœurs, des coutumes et des droits aussi barbares que ceux qui furent connus en France sous les prédécesseurs de Philippe Auguste, et dont on vous a présenté un tableau fidèle. L'Empire, il est vrai, avait conservé l'ancien usage établi chez les Français, d'assembler des diètes générales; mais, jusqu'à celle que Maximilien I convoqua à Worms en 1495, ces congrès tumultueux et irréguliers se séparaient avant même que d'avoir pu connaître leur situation. Un recez même de cette année défendait encore de prolonger au delà d'un mois la diète qui ne durait ordinairement que dix ou douze jours. Loi ridicule! Les Allemands se flattaient-ils de débrouiller le chaos de leurs affaires dans un espace si court? ou étaient-ils tellement accoutumés aux malheurs que l'anarchie et le despotisme causaient parmi eux, qu'ils ne songeassent point à y remédier?

L'empereur Wenceslas avait fait tous ses efforts dans la diète de Nuremberg, en 1383, pour donner une meilleure forme à l'empire. Il publia une paix générale; mais on ne lui permit de prendre aucune des mesures qu'il croyait propres à l'affermir. Sigismond tenta la même entreprise, et échoua contre les mêmes difficultés. Albert II fut plus heureux. Soit que les tentatives inutiles de ses prédécesseurs eussent cependant préparé les esprits à une réforme, soit

qu'il faille l'attribuer à quelque autre cause, il publia une paix générale du consentement des états, partagea l'Allemagne en six cercles ou provinces qui devaient avoir leur diète particulière. Cet établissement ne produisit point les biens qu'on en espérait. S'il était propre à rapprocher les esprits et à les unir par un intérêt commun, la barbarie des mœurs et l'indépendance des fiefs l'étaient encore plus à les diviser. Ce siècle n'était pas fait pour connaître le prix de la paix; les guerres privées subsistèrent avec la même fureur; l'Allemagne forma toujours un corps dont tous les membres, ennemis les uns des autres, voulaient se perdre, et ce fut beaucoup pour Frédéric III de faire enfin consentir ses vassaux à ne commettre aucune hostilité pendant dix ans.

Maximilien I fit enfin passer la loi de la paix publique et perpétuelle. Elle défendait toute hostilité et voie de fait entre les états de l'empire, sous peine à l'agresseur d'être traité comme ennemi public. On établit la chambre impériale, tribunal qui devait juger tous les différends. On fit un nouveau partage de l'Allemagne en dix cercles; chacune de ces provinces nomma un certain nombre d'assesseurs à la chambre impériale pour y juger en son nom, et se chargea d'en faire exécuter les décrets ou les jugemens dans l'étendue de son territoire. La diète tenue à Augsbourg en 1500, érigea même une espèce de

régence, qui devait subsister sans interruption dans les interstices. On lui confia tout le pouvoir que la nation possède elle-même quand elle est assemblée; et elle devait régler définitivement les affaires les plus importantes tant du dedans que du dehors. Le conseil, composé de vingt ministres que la diète générale nommait, était présidé par l'empereur même. Un électeur y siégeait toujours en personne, et les six autres y envoyaient seulement leurs représentans.

Quoique ces établissemens donnassent une forme plus régulière à la police des fiefs, il ne faut pas penser qu'ils eussent été capables de donner une certaine force aux lois et d'entretenir la paix de l'empire, si la maison d'Autriche n'eût acquis subitement assez de puissance pour se maintenir sur le trône impérial, s'y faire respecter, et oser donner des ordres qu'il eût été imprudent de mépriser comme on avait jusqu'alors méprisé les lois. En effet les préjugés nationaux trouvaient toujours ridicule de plaider bourgeoisement devant des juges, quand on pouvait se faire raison les armes à la main. Les princes les moins puissans recouraient à la chambre impériale; mais leur exemple était d'un poids médiocre, et donnait peu de crédit à ce tribunal. A quoi auraient servi ses décrets contre un prince assez puissant pour n'y pas obéir, et résister au cercle chargé de les exécuter?

Plusieurs autres causes concouraient à rendre le nouvel établissement inutile. La dignité impériale appauvrie et dégradée par l'aliénation de tous ses domaines, dont plusieurs empereurs avaient fait un trafic honteux, ne conservaient qu'une vaine ombre de suzeraineté après avoir perdu ses forces. Les électeurs dont les terres ne souffraient aucun partage, étaient incapables de penser qu'ils eussent besoin du secours des lois pour se soutenir, et ne voyaient au contraire dans leur droit de guerre que le droit de s'agrandir. La distribution de l'Empire en provinces s'était faite sans ordre et contre toute règle. Plusieurs états n'étaient compris dans aucun des dix cercles, et d'autres étaient éloignés de celui dont ils faisaient partie. De là une sorte d'indépendance que plusieurs princes affectèrent encore, ou le peu d'intérêt qu'ils prirent au bien commun de leur cercle. Les anciens préjugés, à peine ébranlés, subsistèrent donc dans toute leur force, et l'Empire fut encore en proie aux mêmes désordres. On ne tarda pas à se lasser de la régence établie à Augsbourg. Elle gênait l'ambition de l'empereur et des princes les plus puissans de l'Empire. Quelques états trouvèrent qu'elle leur était à charge, et d'autres la crurent inutile, parce qu'elle n'avait pas corrigé en peu d'années tous les vices du gouvernement le plus vicieux.

L'avénement de Charles - Quint à l'empire

forme une époque remarquable dans sa constitution. Les princes furent assez sages pour juger qu'on ne pouvait l'élever sur le trône sans danger, et assez imprudens pour croire qu'une capitulation mettrait des bornes fixes à son autorité; il la signa, et personne n'ignore avec quelle hauteur il gouverna un pays qui voulait avoir un chef et non pas un maître. Puissant en Espagne et dans les Pays-Bas, riche des trésors que lui prodiguait le nouveau monde; ambitieux, courageux, plein d'espérance, d'activité et de ressources; propre à se plier suivant les circonstances, à la politique la plus favorable à ses vues, l'Allemagne le choisit pour son empereur, dans le temps que le gouvernement des fiefs venait d'être détruit dans tout le reste de l'Europe. Ce prince ne fit pas attention qu'il n'aurait point pour ruiner ses vassaux, les mêmes facilités que les rois de France avaient eues pour ruiner les leurs, et que la nouvelle politique qui commençait à lier tous les peuples par un commerce plus étroit et plus régulier de négociation, donnerait des alliés et des protecteurs aux princes de l'Empire; il forma le projet téméraire d'établir une vraie monarchie sur les ruines de la liberté germanique. Charles-Quint voulut profiter du fanatisme que les querelles de religion avaient allumé. Il fit la paix, il fit la guerre, tourmenta l'Empire par ses intrigues, se fit haïr des uns,

craindre des autres et respecter de tous. En formant trop d'entreprises à la fois, il ne put en suivre aucune avec la constance qu'elle demandait; et les guerres qu'il fit à ses voisins furent autant de diversions qu'il fit lui-même en faveur de l'Empire. S'il ne consomma pas son ouvrage, il jouit du moins d'une autorité supérieure à celle de ses prédécesseurs. Sans rendre le trône héréditaire, il y affermit sa maison, et laissa à ses successeurs un crédit immense, son ambition et l'espérance de la satisfaire.

Ce serait entreprendre, Monseigneur, un long ouvrage que de vouloir vous exposer ici le système politique de la maison d'Autriche, et les moyens qu'elle a employés jusqu'à la paix de Westphalie pour asservir l'Empire. Je me bornerai à vous dire que les successeurs de Charles-Quint eurent sa politique, mais comme la pouvaient avoir des princes qui lui étaient très-inférieurs en talens? Quand ils ne pouvaient se faire craindre, ils répandaient la corruption : ruse, force, sermens, dons, promesses, intrigues, violences, rien ne fut épargné. On ne parlait que de paix et d'affermir la tranquillité germanique, quand on était épuisé par la guerre; et le conseil de Vienne ne songeait qu'à réparer ses forces pour reprendre ses entreprises. Il espérait de perdre les protestans par les catholiques; il cherehait à les ruiner également, et c'est sur leurs

ruines qu'il voulait élever l'édifice de la grandeur autrichienne.

Les empereurs auraient peut-être réussi à subjuguer l'Allemagne sans les secours que quelques princes lui donnèrent : leur intérêt était d'arrêter les progrès d'une puissance qui menaçait tous ses voisins. Après tant de guerres dans lesquelles l'Europe déploya et épuisa toutes ses forces, la paix de Westphalie qui sert aujourd'hui de base au droit public de l'Empire, fixa enfin les prérogatives de l'empereur et l'es privilèges des états. Elle donna des règles certaines à un gouvernement qui jusque-là n'en avait presque voulu reconnaître aucune, et qui par sa nature était incapable de les observer religieusement.

Si on considère la constitution politique de l'Empire comme un gouvernement dont l'objet soit de rendre la nation allemande heureuse et florissante en faisant des lois impartiales et en forçant les citoyens d'obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois, on est dans une erreur grossière; car on ne peut guère voir de gouvernement qui soit plus directement opposé à cette fin.

A l'exception des villes impériales qui forment autant de républiques, et dont quelques-unes ont une police et des lois fort sages, il y n'a que fort peu de principautés dans l'Empire, où les sujets aient conservé quelque espèce de liberté. Ces tenues d'états si communes en Europe dans la décadence des fiefs, et si propres à prévenir les abus du pouvoir absolu, sont presque généralement inconnues en Allemagne. Presque partout les sujets ne sont rien et le prince est autorisé par les loiset par la coutume à gouverner despotiquement. Il est toujours en état d'accabler des mécontens qui tenteraient de se soulever. Si les forces lui manquaient, vous verriez tous les princes voisins venir au secours de son autorité méprisée ou violée : ils pensent que leur intérêt l'exigent: et par cette démarche ils croiraient défendre leur propre autorité. Quand vous entendrez parler de la liberté germanique, ne croyez donc pas, Monseigneur, qu'il s'agisse de la liberté qui intéresse les citoyens. Il n'est question que d'une liberté qui regarde les seuls princes; et son unique objet est de les maintenir tous dans la jouissance de leur souveraineté et d'empêcher que les plus faibles soient opprimés par les plus forts, ou que les uns se fassent des droits qui nuiraient à ceux des autres.

Tous les princes de l'empire reconnaissent une puissance législative à laquelle ils sont tenus d'obéir; et cette puissance réside dans la diète qui a seule le droit de faire les lois générales qui intéressent le corps de l'état. Si on s'en rapporte aux publicistes allemands, la diète est ce roi des rois qui parle en maître à des souverains. C'est une digue inébranlable contre laquelle viennent se briser les vagues courroucées de la mer. Mais je

crains'bien, Monseigneur, que ces docteurs, épris de la beauté du gouvernement germanique, n'aient plutôt dit ce qu'il serait à désirer qui fût, que ce qui est effectivement : je vous prie d'en juger vous-même.

Vous savez que la diète ou assemblée générale de l'Empire est partagée en trois colléges: des électeurs, des princes et des villes libres. Après que le commissaire de l'empereur a fait part de ses propositions à la diète, le collége électoral et celui des princes délibèrent séparément sur les demandes impériales. Ils se communiquent leurs avis, et quand il est uniforme, leur résolution est portée au dernier collége. Si celui-ci y accède, la résolution devient, pour parler le langage des Allemands, un placitum de l'Empire. Si l'empereur y met son approbation le placitum devient un conclusum commun ou universel, et on en forme une loi à laquelle tous les états doivent obéir. Si l'empereur et la diète ne sont point d'accord, il ne peut y avoir de conclusum, ni par conséquent de loi.

Il résulte de là que la puissance législative est rétardée dans ses opérations, et que souvent l'Empire ne peut avoir les lois les plus convenables à sa situation, puisque l'intérêt de l'empereur n'est pas toujours le même que celui du corps germanique, et qu'il n'est au contraire que trop commun qu'il s'en fasse d'opposés ou du moins de différens. Je ne suis pas étonné qu'à la paix de Westphalie on ait évité de régler que l'empereur ne pourrait refuser son approbation au placitum ou vœu de l'empire; les puissances étrangères qui conduisirent cette négociation, n'étaient pas fâchées de laisser subsister un vice capital dans le gouvernement d'Allemagne. C'était conserver l'espérance de s'y rendre plus nécessaires et plus importantes. Mais depuis, pourquoi les électeurs s'ils voulaient le bien général, ont-ils négligé d'insérer dans les capitulations des empereurs une clause qui augmenterait la dignité des trois colléges et mettrait l'empire en état d'avoir enfin les lois les plus conformes à l'intérêt du corps entier et de ses membres?

J'ajouterai même, pourquoi laisse-t-on à l'empereur le droit d'être le seul promoteur des lois? Ne serait-il pas plus dans l'ordre de la société et du bien public, que chaque membre de l'empire fût libre de proposer à son collége, ce qu'il croit avantageux, et que chaque collége après avoir formé son placitum particulier, pût le porter aux deux autres pour y être approuvé ou rejeté? Je le sais : dans les gouvernemens aristocratiques, et surtout dans les populaires, la liberté qu'aurait chaque citoyen de proposer de nouvelles lois au sénat ou au peuple serait le vrai moyen de n'en avoir bientôt aucune; on détruirait aujourd'hui ce qu'on aurait fait hier, et demain on aurait en-

core une nouvelle jurisprudence. Mais prenez garde, Monseigneur, que cette objection ne peut avoir lieu à l'égard de l'empire dont les diètes ne sont pas composées d'une multitude aveugle, inquiète et facile à s'agiter. Quand le ministre d'un état parviendrait par son éloquence et ses intrigues à subjuguer son collége et à lui inspirer ses passions ou ses caprices, il n'en résulterait aucun inconvénient pour le corps germanique. L'avis d'un collége resterait soumis à l'examen des deux autres: ainsi on ne craindrait point que son étourderie, sa précipitation et son erreur dictassent jamais les lois.

En même temps que la prérogative accordée à l'empereur suspend l'action de la puissance législative et empêche l'empire de faire les nouvelles lois qui lui seraient nécessaires, il ne tient qu'au directeur de la diète de mettre des entraves à la puissance exécutrice, et pour ainsi dire, d'imposer silence aux anciennes lois. En effet on ne peut rien communiquer à la diète que du consentement de l'électeur archevêque de Mayence. Il ne tient qu'à lui de refuser la dictature publique ou la communication des plaintes, griefs, droits et demandes qu'un prince veut faire au corps germanique. Il étouffe à son gré les réclamations de l'opprimé, il favorise à son gré l'injustice de l'oppresseur. Quelle est donc la puissance de la diète? Quel bien peut-elle faire tandis que l'empereur empêche de prévenir les injustices, et l'archevêque de Mayence de les punir?

Ces deux vices sont d'autant plus considérables, qu'il ne s'agit pas en Allemagne de gouverner de simples citoyens, mais des princes qui jouissent de tous les droits de la souveraineté; qui ont des forteresses et des troupes, à qui il est permis de contracter des alliances défensives avec les étrangers pour leur sûreté, et qui même quelquefois possèdent au dehors des états plus puissans que ceux qu'ils ont dans l'empire. Plus il y a de causes de division, plus les lois devraient être sages et le législateur en état d'agir. Moins la diète générale a de force pour faire exécuter ses décrets, plus toutes ses opérations devraient être dictées par la justice.

Les parties mal unies de l'empire cesseraient bientôt de faire une espèce de tout, si quelques établissemens particuliers et des usages que le temps et l'habitude ont appris à respecter ne supléaient à l'impuissance du législateur et des tribunaux. Les diètes particulières de chaque cercle tendent à rapprocher les esprits et unir des princes entre lesquels le voisinage de territoire, la différence de religion et une infinité de prétentions et de droits obscurs, équivoques et opposés, ne sont que trop propres à faire naître de la jalousie, de la défiance et de la haine. Ces diètes pourvoient à ce que la législation générale néglige ou ne

peut régler; et leurs réglemens sont ordinairement mieux observés que les lois qui sont publiées au nom de l'empereur, du consentement des trois colléges, et contre lesquelles il est rare que quelques princes ne fassent des protestations. Les électeurs, les princes, les comtes, les villes libres, les catholiques et les protestans s'assemblent en diètes quand leurs intérêts particuliers l'exigent; et ces différens pouvoirs se balancent, se tiennent en équilibre jusqu'à un certain point, et suspendent les animosités et les ruptures. A la moindre querelle qui s'élève, mille médiateurs se présentent pour la terminer. Au défaut de voies légales et propres à conserver la tranquillité publique, on a recours aux négociations; et tout le gouvernement semble plutôt se conduire par une sorte d'allure et d'expédiens momentanés que par des règles fixes de droit.

Il y a actuellement un siècle que la diète présente fut convoquée à Ratisbonne et se tient sans interruption. Si ce corps législatif pouvait en effet faire des lois, il serait dangereux ou du moins inutile de le tenir toujours assemblé. Mais n'étant, ainsi que je vous l'ai dit, Monseigneur, qu'une espèce de congrès où se traitent plutôt par des négociations que par des voies de droit toutes les affaires de l'empire, sa présence est très-propre à donner de la majesté au corps germanique, à contenir les princes dans leurs limites

et maintenir la tranquillité publique. Si la diète cessait d'être perpétuelle, il est réglé par la capitulation de l'empereur, que dix ans au plus tard après sa dissolution, on serait obligé d'en assembler une nouvelle. Les princes qui ont porté cette loi, connaissent-ils bien la nature de leur gouvernement? Qui leur a répondu que la chambre impériale et le conseil aulique suffiraient pendant un si long espace de temps aux besoins du corps germanique? Qui leur a dit que les états les plus faibles ne seraient pas opprimés, et que les troubles permettraient, après un interstice de dix ans, de convoquer une nouvelle diète.

Si on ne considérait l'empire que comme une ligue fédérative de plusieurs princes, qui, par des traités, se seraient soumis à des conventions réciproques pour leur sûreté commune, on ne pourrait s'empêcher d'admirer leur sage prévoyance, et de convenir que cette situation ne soit par elle-même beaucoup plus avantageuse que celle des autres états, qui n'ont pour tout lien que l'obligation de remplir entre eux les devoirs généraux de l'humanité. Il n'est pas douteux que les conventions du gouvernement germanique n'aient plus de pouvoir sur l'esprit des princes les plus ambitieux de l'empire, que les lois naturelles n'en ont ordinairement sur les

princes les plus religieux ou qui se piquent de la plus grande probité.

Grâces aux subtilités des docteurs dont l'intérêt et le mensonge conduisent la plume, les vérités les plus claires et les plus simples sont devenues des objets de doute et de contestation. Ce droit naturel qui parle avec tant d'énergie à tous les hommes qui n'ont pas le cœur gâté par l'habitude de l'injustice et de la flatterie, est abandonné à des sophistes qui ne manquent jamais de donner aux passions les réponses qu'elles demandent. Je sais que le droit germanique est souvent équivoque, je sais qu'il est presque impossible de désigner avec exactitude l'étendue et les bornes du pouvoir, des prérogatives, des droits et des immunités des différens états de l'Empire; je sais que chaque prince tient à ses gages un publiciste, qui ne pense point et qui a des argumens et des démonstrations pour tout, je sais qu'en Allemagne il n'y a presque point de titre qui ne soit combattu et détruit par un autre titre; je sais enfin qu'il n'y a point de droit auquel on n'oppose une prétention, et que les droits et les prétentions se choquent, se croisent, se contrarient continuellement. Cependant le droit germanique est moins violé en Allemagne, que ne l'est le droit naturel dans le reste de l'Europe. Quoique la chambre impériale, le conseil aulique, la suzeraineté et la subordination des fiefs ne forment qu'une faible barrière contre l'injustice; quoique la diète elle-même n'inspire pas une confiance entière aux faibles, ni une crainte salutaire aux forts, il est certain que les princes de l'Empire sont plus unis entre eux que les autres princes de l'Europe. Sans cette espèce de droit public qui leur persuade qu'ils ont des lois communes au-dessus d'eux, et ne sont que les membres d'un même corps, concevrait-on que les villes impériales, la noblesse immédiate, et tant de princes qui n'ont qu'un territoire trèsborné et sans défense, eussent conservé jusqu'à présent leur souveraineté?

Le corps de l'Empire comme tous les états confédérés, n'a et ne peut avoir aucune ambition qui le rende odieux ou suspect à ses voisins; on ne fait point la guerre pour faire des conquêtes en commun, et c'est là le seul avantage qu'il retire de sa constitution. Mais l'ambition de quelques-uns de ses membres, et leur adresse à faire entrer dans leurs querelles leurs co-états, ont souvent exposé l'Allemagne à de grands maux de la part des étrangers. C'est cette ambition qui , depuis deux siècles, a ouvert l'Empire à des armées de Français, de Suédois, de Danois, d'Anglais, de Russes et de Hollandais. Combien de fois la maison d'Autriche, en affectant un pouvoir proscrit par les lois, n'a-t-elle pas contraint

les princes de l'Empire à rechercher la protection de leurs voisins? L'Allemagne a souvent été déchirée et démembrée par des auxilaires, qui, en feignant de combattre pour sa liberté, ne songeaient qu'à se rendre ses tyrans? Combien de malheurs l'Empire n'a-t-il pas éprouvés, pour avoir eu la complaisance de se rendre l'instrument de l'ambition ou de la haine d'un de ses princes.

L'Empire, soumis à un empereur despotique, serait moins exposé qu'il ne l'est aujourd'hui aux incursions des étrangers, qui ont des alliés jusque dans le cœur de ses provinces; ses frontières seraient mieux défendues; mais il pourrait être envahi plus aisément. L'Allemagne n'aurait plus cette heureuse abondance d'habitans qui fait sa force; on y verrait bientôt des campagnes désertes et des villes dépeuplées. Il faut, Monseigneur, que vous fassiez une différence entre un prince qui règne sur un grand état, et un prince qui ne possède que des domaines très-bornés. L'un néglige tout et ne ménage rien; quelle que soit sa conduite, il se trouve toujours assez riche et assez puissant; et parce qu'il croit ses ressources infinies, il en trouve bientôt la fin. L'autre apprend, par la médiocrité même de sa fortune, à avoir une sorte d'économie et de modération. Il peut presque tout voir par lui-même dans ses états; il sent qu'il a besoin de se conduire avec

sagesse pour faire fleurir sa province, et il se rend puissant en ménageant ses sujets.

Comparez, par exemple, Monseigneur, l'intérêt que les grands d'Espagne ont à maintenir le trône du roi votre oncle, et les moyens qu'ils ont d'y réussir, avec l'intérêt que les électeurs, les princes, les comtes, la noblesse immédiate et les villes libres de l'Empire, ont à conserver leur gouvernement, et les ressources qu'ils trouveront en eux-mêmes dans les plus grandes disgrâces. Peut-être qu'un vainqueur dans le sein de l'Espagne pourrait enfin jouir de sa conquête; peut-être que la fidélité castillane se lasserait. En Allemagne, le vainqueur vaincrait toujours sans jamais jouir de sa fortune. Ne pouvant faire avec les vaincus de conventions qui leur rendissent leur nouvelle condition supportable, il aurait à combattre l'hydre de la fable; à une tête coupée il en succéderait une autre.

Pour que l'Empire pût craindre d'être détruit par un vainqueur étranger, il faudrait qu'il s'élevât en Europe une puissance ambitieuse, mais ambitieuse à la manière des Romains, c'est-à-dire qui n'affectât de faire des conquêtes que pour ses amis et ses alliés, qui sût qu'il faut régner dans un pays par la réputation de ses bienfaits, de sa modération et de sa justice, avant que d'y vouloir régner directement par ses magistrats et par ses lois. Que nous sommes loin de cette cou-

duite savante qui valut l'Empire du monde aux Romains! Notre politique montrant à découvert une ambition imprudente, ne songe qu'à escamoter et grapiller ce qu'elle trouve sous sa main. Pardonnez-moi, Monseigneur, ces expressions; plus elles sont basses, plus elles sont propres à rendre ma pensée et le sentiment dont je suis affecté.

CHAPITRE IV.

Du gouvernement des Provinces-Unies.

Brutus disait de Cicéron qu'il haïssait moins la tyrannie que le tyran Antoine. On peut dire, Monseigneur, la même chose des provinces des Pays-Bas: elles se révoltèrent contre le gouvernement féroce de Philippe II, sans songer à se rendre libres. Étonnées de l'audace de leur entreprise, et contentes de changer de maître, elles offraient leur souveraineté à tous les princes de l'Europe. Heureusement pour elles, personne n'accepta leurs propositions; on était trop effrayé de l'énorme puissance que présentait la maison d'Autriche, pour qu'on osât espérer que leur sédition eût un heureux succès. Il n'y avait que Guillaume Ier, prince d'Orange, qui sût tout ce

qu'un chef prudent et courageux peut tenter et exécuter de difficile et de grand, à la tête d'un peuple animé par l'esprit de religion.

Des dix-sept provinces des Pays-Bas, sept seulement recouvrèrent leur liberté. Les autres, conduites par le duc d'Archot, homme infiniment moins habile que le prince d'Orange dont il était jaloux, se contentèrent de murmurer, de se plaindre, de montrer qu'elles pouvaient se révolter, et se flattèrent ridiculement de conserver leurs priviléges par des négociations. Un prince a trop d'avantages en négociant avec ses sujets; il n'accorde rien tant qu'il ne se met pas dans la nécessité de ne pouvoir manquer à sa parole : et rarement les négociations et les pourparlers le réduisent-ils à cette impuissance. Le conseil de Madrid confirma, par un diplôme, les priviléges des provinces que cette générosité satisfit, et résolut cependant de prendre des mesures pour qu'elles ne fussent plus assez téméraires pour oser réclamer leurs anciens droits.

La révolte des Pays-Bas se soutenait depuis neuf ans sans interruption, lorsque le duché de Gueldre, les comtés de Hollande et de Zélande, et les seigneuries d'Utrecht, de Frise, d'Over-Issel et de Groningue, connus depuis sous le nom de *Provinces-Unies*, s'aperçurent enfin, par leurs succès, de la faiblesse du gouvernement d'Espagne, et signèrent, le 23 janvier 1579, leur

traité d'union. Cette alliance renouvelée en 1583 est par sa nature indissoluble. C'est le fondement sur lequel est élevé tout l'édifice de la république. Chacune des Provinces-Unies conserva ses lois, ses magistrats, son indépendance et sa souveraineté. Elles ne formaient qu'un seul corps, mais pour donner à toutes ses parties un même esprit et un même intérêt, non-seulement elles renoncèrent au droit de traiter en particulier avec les étrangers, elles formèrent même un conseil commun chargé des affaires générales de l'union, et qui devait convoquer deux fois l'an les États-Généraux, dont l'assemblée, prolongée par le nombre et l'importance des affaires, devint bientôt perpétuelle.

A proprement parler, il y a autant de républiques dans l'étendue des Provinces-Unies, qu'il y a de villes qui ont droit de députer aux états particuliers de leur province. A l'exception des objets qui ont un rapport direct à l'alliance générale, ces villes n'ont point d'autre règle de conduite que leur volonté. Elles se gouvernent par les lois qu'elles se font elles-mêmes; et toute la puissance législative, ainsi que l'exécutrice, réside dans leur sénat ou leur conseil.

Cependant toutes ces villes d'une même province qui paraissent ne s'occuper que de leurs intérêts particuliers, sont convenues d'établir un conseil commun pour veiller aux affaires géné-

rales de la province, et servir de lien entre toutes ses parties. Ce conseil subsiste sans interruption, et sa vigilance continuelle est sans doute nécessaire pour prévenir les abus de l'indépendance qu'affecte chaque ville. Ce conseil propose aux assemblées ordinaires ou extraordinaires des étatsprovinciaux, les points sur lesquels il juge à propos qu'on délibère. Alors les députés de la noblesse ou des villes instruisent leurs commettans des affaires qui doivent être discutées, demandent leur avis, et sont obligés de le suivre comme un ordre. Tout se décide dans ces états à la pluralité des voix, à moins qu'il ne s'agisse de quelques questions majeures, telles que la paix, la guerre, les alliances, la levée des troupes, ou l'établissement d'une nouvelle imposition, qui, par leur traité d'union ou loi fondamentale de l'état, exigent un consentement unanime.

Les états-généraux continuellement assemblés à la Haye, et composés des députés des sept provinces, sont véritablement souverains des pays conquis depuis l'union, c'est-à-dire du Brabant-Hollandais, du Limbourg-Hollandais, de la Flandre-Hollandaise et du quartier de Vanlo; mais ils n'exercent et ne peuvent exercer aucun acte de souveraineté sur les sept provinces. Les membres des états-généraux doivent instruire leurs provinces des objets de leurs délibérations et sont obligés d'opiner conformément aux ins-

tructions qui leur sont données. Tout se règle et se résout dans cette assemblée à la pluralité des suffrages; et dans les affaires majeures dont je viens de parler, et qui demandent le consentement unanime de toutes les parties de la république, les états-généraux n'ont pas plus d'autorité que les états-provinciaux.

En réfléchissant, Monseigneur, sur cette forme de gouvernement, vous sentirez combien le goût de la liberté avait déjà fait de progrès, quand les provinces révoltées se liguèrent. Il est vrai qu'un peuple qui veut être libre, surtout quand il'vient de secouer le joug, doit être très-économe dans la distribution du pouvoir et se défier de ses représentans. Cependant pour affermir sa liberté, il ne doit pas s'abandonner à une défiance outrée, et prendre des mesures qui peuvent lui nuire. Ne faut-il pas blâmer les Provinces-Unies d'avoir refusé à leurs états, soit particuliers soit généraux, la même autorité que la seigneurie de Frise accorde aux siens? Les députés aux états de cette province ne consultent point leurs commettans, et leurs résolutions ont force de lois. Quel inconvénient peut-il en résulter si une province a la prudence de borner à un temps très-court la députation de ses ministres aux états, et d'empêr cher, par de sages précautions, que l'intrigue, la cabale et l'esprit de parti ne décident de leur élection? En établissant un ordre différent, combien les Provinces-Unies ne se sont-elles pas mis d'entraves? En voulant éviter un mal, ne sont-elles pas tombées dans un pire? La célérité est quelquefois une grande sagesse, et cependant la république paraîtra manquer de législateurs et pencher vers l'anarchie dans les circonstances les plus importantes. Tous les jours la puissance exécutrice sera arrêtée ou ralentie, quoique l'exercice en doive être aussi prompt et aussi facile que celui de la puissance législative.

Avant que les états-généraux puissent prendre une résolution décisive, il faut que les affaires à délibérer soient portées aux états particuliers des provinces, et de là renvoyées à l'examen de leurs commettans, c'est-à-dire que cinquante villes et tous les nobles doivent traiter une question, la débattre et prendre un parti, pour que les états-provinciaux, par leur décision, mettent les états-généraux en liberté d'agir. Quelles longeurs toujours fatigantes et souvent ruineuses ne doivent pas accompagner cette politique? Ce n'est pas tout, Monseigneur; et quand j'ai eu l'honneur de vous parler de cette unanimité requise pour la conclusion des affaires les plus importantes, n'avez-vous pas été surpris de retrouver cette loi polonaise chez un peuple éclairé et qui, a joué un rôle si considérable dans l'Europe? Vous devez être curieux de démêler par quels accidens ou par quelles causes particulières ces défauts essentiels n'ont pas d'abord empêché la république des Provinces-Unies de triompher de ses ennemis, et dans la suite n'ont point porté le plus grand préjudice à ses affaires.

Avec un pareil gouvernement, jamais l'union n'aurait subsisté, si en effet les provinces n'avaient eu en elles-mêmes un ressort capable de hâter leur lenteur, et de ramener à la même manière de penser des villes et une noblesse souvent jalouses les unes des autres, qui avaient des préjugés différens, et qui, plus ou moins éloignées du danger, plus ou moins intéressées en apparence au succès de chaque entreprise, ne pouvaient avoir le même zèle pour la cause commune, ni par conséquent les mêmes opinions. Ce ressort c'est le stathoudérat que cinq provinces avaient conféré, trois ans avant le traité d'union, à Guillaume Ier, prince d'Orange; et que les Seigneurs de Frise et de Groningues donnèrent dans leurs provinces particulières au comte de Nassau.

Les prérogatives ou droits du stathouder, capitaine et amiral-général sont immenses. Il commande également les forces de terre et de mer, et dispose de tous les emplois militaires. Il accorde grâce aux criminels, préside à toutes les cours de justice, et les sentences y sont rendues en son nom. Il nomme les magistrats des villes, sur la présentation qu'elles lui font d'un certain nombre

de sujets. Il donne audience aux ambassadeurs et ministres étrangers, et peut avoir des agens chez leurs maîtres pour ses affaires particulières. Il est chargé de l'exécution des décrets que portent les états-provinciaux. Enfin, arbitre ou plutôt juge des différens qui surviennent entre les provinces, entre les villes et les autres membres de l'état, il prononce, et ses jugemens sont sans appel. Étrange effet des contradictions humaines! Des hommes trop jaloux de leur liberté pour se confier entièrement à leurs commettans qui n'étaient que leurs égaux, abandonnent à un prince un pouvoir et un crédit dont il lui était alors d'autant plus aisé d'abuser, que les affaires de la république étaient plus importantes, et qu'elle n'avait pas encore pris une assiette assurée.

Tant de pouvoirs dans les mains d'un prince qui avait tous les talens d'un grand homme et l'âme d'un républicain, non-seulement ne fut point funeste, mais répara même tous les défauts du gouvernement, et suppléa aux établissemens qui lui manquaient. Maurice usa de cette autorité en bon citoyen et en héros comme son père. Il tint les esprits unis, et leur communiqua son activité. Son frère Frédéric-Henri qui lui succéda, se conduisit par les mêmes principes, et sa régence ne fut qu'une longue suite de prospérités et de triomphes. Son fils Guillaume II, revêtu des

mêmes dignités en 1647, se rendit suspect à la république. Soit que les Provinces-Unies, après avoir conclu, à Munster, une paix définitive avec l'Espagne, eussent moins besoin du stathoudérat, et commençassent à s'effrayer du pouvoir énorme de cette magistrature, soit que de son côté Guillaume, occupé d'objets moins importans que ses prédécesseurs, parût plus jaloux de son autorité à mesure qu'elle devenait moins nécessaire à la république, il ne régna plus la même harmonie entre les états et le stathouder. La liberté est soupçonneuse, l'ambition est inquiète, et vraisemblablement la république aurait été déchirée et peut-être détruite par des dissensions domestiques, si l'ambitieux Guillaume ne fût mort en 1650. Les alarmes des zélés républicains se dissipèrent, et plus frappés des derniers dangers auxquels le stathoudérat les avait exposés, que des avantages qu'ils en avaient reçus, ils prirent des mesures pour empêcher que le fils posthume de Guillaume II, ne pût jamais obtenir les charges de son père.

C'était, comme vous le voyez, Monseigneur, n'éviter les maux de la tyrannie que pour s'exposer à ceux de l'anarchie. Puisque le stathoudérat avait servi de lien entre les parties trop séparées et trop indépendantes des Provinces-Unies; puisqu'il avait été l'âme de leurs conseils et le principe de leur unanimité, il est certain que l'édit

qui le proscrivait pour toujours, sans remédier aux vices du gouvernement, condamnait la république à une inaction mortelle. Pourquoi détruire irrévocablement cette magistrature, tandis que les Provinces-Unies; accoutumées à la politique intrigante, active et tracassière de l'Europe, et occupées de toutes ses affaires auxquelles elles voulaient prendre part, avaient besoin des ressorts les plus actifs et des mouvemens les plus diligens? Quand la république aurait eu la sagesse de ne s'occuper que d'elle-même, il est évident, si je ne me trompe, qu'en laissant subsister les irrégularités de son gouvernement, elle devait laisser subsister le stathoudérat, et se borner à en faire une magistrature extraordinaire, telle que fut la dictature chez les Romains. Il fallait que le stathoudérat, passager et créé seulement dans les temps de troubles domestiques ou de guerre étrangère, pût encore, par son autorité suprême, préserver les Provinces-Unies des périls auxquels leur gouvernement ordinaire les exposait.

La république ne tarda pas à éprouver le besoin qu'elle avait d'un dictateur. Voyant fondre sur elle, en 1672, les forces de la France et de ses redoutables alliés, elle crut toucher au moment de sa ruine, et paraissait prête à se dissoudre avant que d'avoir été vaincue. Avec quelque supériorité que Jean de Wit, grand pensionnaire de Hollande, eût gouverné jusque-là, il voyait

que sa prudence, son courage, sa fermeté et ses lumières ne lui suffisaient plus; le vaisseau était battu par une tempête trop violente, et le gouvernail lui échappait des mains. En effet, si ce vertueux et zélé citoyen eût réussi à ruiner les espérances du jeune Guillaume III, et à proscrire pour toujours le stathoudérat, bien loin que les Provinces-Unies eussent alors retrouvé en elles-mêmes les ressources nécessaires pour repousser les coups dont elles étaient menacées, on ne peut se déguiser que les vices de leur gouvernement et leur consternation n'eussent rendu leur perte inévitable.

A cet ancien esprit de courage et de patience qui avait fondé la république et produit quelquefois des prodiges, la paix avait fait succéder cet esprit de sécurité et de mollesse qui énervent ordinairement les états, quand on ignore qu'il faut se défier des douceurs de la paix. Les milices de terre avaient été négligées; le commerce commençait à attacher trop fortement les citoyens à leur fortune domestique; il n'y avait plus, pour ainsi dire, de point de réunion entre les sept provinces; et, n'osant se fier les unes aux autres, ni à leurs magistrats ordinaires, chacune se serait hâtée de traiter en particulier pour mériter des conditions plus avantageuses. Grotius a dit que la haine de ses compatriotes contre la maison d'Autriche les avait empêchés d'être détruits par les vices de leur gouvernement. Cette haine agissante ne subsistait plus, et celle qu'ils devaient avoir contre la France, et qui devait produire les mêmes effets, n'était pas encore formée.

Guillaume III était né avec de grands talens pour la guerre, et des talens encore plus grands pour ce que nous appelons communément la politique. Ses ennemis, par les obstacles qu'ils lui opposaient, et ses partisans, par leurs espérances, avaient également concouru à lui donner une ambition sans bornes. Son élévation aux charges de ses pères, rendit la confiance et le courage à sa patrie. Les Hollandais trouvèrent des alliés, la France perdit les siens, la guerre prit une face nouvelle, et le stathoudérat, en un mot, sauva encore la république qu'il avait formée.

Dans un de ces accès de reconnaissance qui ne sont que trop ordinaires aux peuples libres, les partisans de la maison d'Orange obtinrent, le 2 février 1674, que le stathoudérat, désormais héréditaire, passerait aux enfans mâles et légigitimes de Guillaume III. La loi qui rendait cette dignité perpétuelle, n'était pas moins funeste à la république, que la loi qui l'avait autrefois proscrite pour toujours. Heureusement le stathouder ne laissa point de postérité, et les Provinces-Unies se trouvèrent, à sa mort, dans un état assez florissant, pour n'avoir besoin que de

leurs magistrats ordinaires. Les succès des alliés pendant la guerre de la succession espagnole, et les disgrâces de la France, causèrent une telle fermentation dans la république, que les ressorts du gouvernement agirent avec autant de célérité qu'ils devaient naturellement avoir de lenteur.

Je vous prie, Monseigneur, de vous rappeler les principes que vous avez vus, et de remarquer, en conséquence, que l'hérédité du stathoudérat était la faute la plus considérable que les Provinces-Unies pussent commettre. S'il est avantageux à un peuple libre, ainsi que je l'ai déjà remarqué, d'avoir, dans des conjonctures extraordinaires, une magistrature extraordinaire qui donne au gouvernement une action et une force nouvelle, rien n'est plus inconséquent que de la rendre perpétuelle et héréditaire. Elle n'aura plus sur les esprits accoutumés à la voir le même empire; elle ne leur inspirera plus le même zèle, la même chaleur, la même confiance. Un magistrat dont l'autorité est bornée à un temps très-court, peut sans danger être tout-puissant, parce qu'il ne se proposera que le bien public. Un magistrat à vie commence à séparer ses intérêts de ceux de la république; il faut donc limiter son pouvoir. Un magistrat héréditaire devient en quelque sorte l'ennemi de sa nation; quelque médiocre puissance qu'on lui confie, il faut donc s'attendre qu'elle sera bientôt trop étendue.

Si vous examinez en détail, Monseigneur, les prérogatives du stathouder, vous le prendrez pour un vrai monarque; et pour peu qu'il veuille en abuser en divisant les esprits, en flattant les passions, et surtout en cachant son ambition sous des manières populaires, vous jugerez qu'il doit devenir en peu de temps un souverain absolu. Il fait grâce aux criminels; ses flatteurs en concluront que sa personne est sacrée et inviolable, qu'il ne peut être traduit en jugement, et qu'il est par conséquent au-dessus des lois. Il est président né de toutes les cours de justice, c'est-àdire qu'il peut facilement les corrompre toutes, éluder la force des lois par des jugemens, et après avoir établi peu à peu une jurisprudence de routine favorable à ses intérêts, devenir enfin législateur. Tous les magistrats des villes doivent leur place au stathouder; s'il est adroit, il leur apprendra à devenir reconnaissans à son égard, jusqu'à devenir des traîtres envers leur patrie; et il dominera sur toute la bourgeoisie qui aspire aux magistratures. Sa prérogative de négocier directement avec les étrangers, le met à portée de se faire des alliés, et de trouver au dehors les secours nécessaires pour subjuger son pays. Si un intrigant adroit juge sans appel les différens des provinces et des villes, que lui manque-t-il pour les diviser et devenir leur maître? Le stathouder dispose des emplois militaires, et commande les forces de terre et de mer : je tremble. Pourquoi donc ne dira-t-il pas un jour à ses soldats mercenaires : Mes amis, ces bourgeois qui vous paient sont avares, timides, riches, et n'entendent rien au gouvernement. Vous prodiguez votre sang, et ils vous refusent leur argent. Vous étes les défenseurs de la république; il ne suffit pas de la défendre contre les armes des étrangers, il faut la défendre contre l'avarice des citoyens. Guillaume III était roi, dit-on, des Provinces-Unies et stathouder en Angleterre; s'il eût laissé un fils pour lui succéder, de quelle puissance ne jouirait-il pas aujourd'hui?

La dignité de stathouder étant vacante dans les provinces de Hollande, Gueldre, Zélande, Utrecht et Over-Issel, après la mort de Guillaume III, la république ne vit ni les avantages qu'elle pouvait retirer de cette magistrature en la rendant passagère, ni combien les circonstances étaient favorables pour tenter cette entreprise. En effet il ne restait plus de postérité de ces stathouders immortels, dont le courage et le génie avaient formé et conservé la république; et il s'en fallait bien que les provinces fussent aussi attachées à la seconde branche de la maison de Nassau, qu'elles l'avaient été à la première. D'ailleurs les Hollandais étaient tellement enivrés, à la fin de la guerre de 1701, de la gloire qu'ils avaient acquise sous le gouvernement de leurs

magistrats ordinaires, qu'ils auraient adopté avec joie tous les règlemens qu'on lui aurait proposés à ce sujet.

Mais, soit que les magistrats qui gouvernaient alors ne connussent pas le système de leur gouvernement, soit qu'ils ne songeassent qu'à étendre leur pouvoir, ils firent revivre les anciennes lois qui proscrivaient le stathoudérat. Qu'on me permette de le dire, cette politique était d'autant plus fausse dans ces circonstances, qu'il n'était plus possible de se déguiser que la noblesse, indignée de voir des bourgeois à la tête des affaires, ferait tous ses efforts pour avoir un stathouder, et entraînerait le peuple à penser comme elle.

Pour comprendre l'intérêt du peuple dans cette occasion, vous remarquerez, Monseigneur, qu'à la naissance de la république, les assemblées de la bourgeoisie choisissaient, à la pluralité des voix, les personnes destinées à former le sénat de chaque ville. Il se fit quelques brigues, quelques cabales dans ces élections; et de mille moyens propres à arrêter ce mal, on prit le plus mauvais et le plus dangereux : on donna au sénat même le droit de nommer à ces places vacantes. Les sénateurs ne s'associèrent que leurs parens, et toute l'autorité devint le partage de quelques familles qui s'emparèrent de tous les emplois. Celles qui se trouvèrent exclues murmuraient

contre l'oligarchie, étaient moins affectionnées au gouvernement, et pour abaisser les magistrats dont elles voulaient se venger, devaient s'unir à la noblesse pour le rétablissement du stathoudérat.

C'est en 1722 que les états du duché de Gueldre nommèrent pour leur stathouder et capitaine-général le prince d'Orange et de Nassau, déjà stathouder héréditaire de Frise et de Groningue. La province de Hollande ouvrit les yeux sur le péril dont elle était menacée, mais ne prit aucune mesure capable de le prévenir. Au lieu de négocier inutilement avec la Gueldre pour empêcher une démarche à laquelle elle était déterminée, il fallait empêcher que cet exemple ne devînt contagieux. Il fallait examiner les causes qui avaient produit cette révolution dans la Gueldre; et si elles pouvaient avoir les mêmes suites dans les autres provinces, il fallait s'y opposer; et pour empêcher que la noblesse et le peuple ne désirassent un stathouder, il fallait qu'ils ne pussent pas se plaindre du gouvernement actuel: en partant de tout autre principe, on ne pouvait avoir qu'un succès malheureux.

Tandis que les ennemis du stathoudérat ne faisaient rien de ce qu'ils auraient dû faire, ses partisans, appuyés du crédit de Georges II, roi d'Angleterre et beau-père du prince d'Orange, devenaient de jour en jour plus nombreux. Ils n'attendaient qu'un prétexte pour changer la face du gouvernement, et il se présenta en 1747, lorsque le roi de France attaqua le territoire des Provinces-Unies. Toute la cabale du prince d'Orange feignit les plus grandes alarmes pour répandre la consternation et intimider les magistrats. Nous sommes perdus sans un stathouder. Donnez-nous un stathouder. On n'entendait que ces cris mêlés à des menaces. La province de Zélande obéit à la clameur publique, et les états de Hollande et d'Utrecht suivirent cet exemple, bientôt imité par la province d'Over-Issel.

Le premier succès encouragea les ennemis du gouvernement; et, comme si la république avait craint de recouvrer un jour sa liberté, elle ne se contenta pas de rendre le stathoudérat héréditaire, elle voulut même que les filles fussent appelées à cette suprême magistrature. La loi porte que cette dignité ne pourra appartenir à un prince revêtu de la dignité royale ou électorale, ou qui ne professerait pas la religion réformée. Les stathouders, pendant leur minorité, doivent être élevés dans les Provinces-Unies. Cette suprême magistrature ne passera à la postérité des princesses de la maison d'Orange, que dans le cas où elles auront épousé, du consentement des états, un prince de la religion réformée, et qui ne soit ni roi ni électeur. Une princesse héritière du stathoudérat, l'exercera sous le titre de gouvernante, et pour commander en temps de guerre, proposera à la république un général qui lui soit agréable. Pendant la minorité du stathouder, la princesse mère en exercera le pouvoir avec le titre de gouvernante, à condition cependant qu'elle ne se remariera pas.

CHAPITRE V.

Du gouvernement d'Angleterre.

Guillaume, duc de Normandie, ne pouvait s'assurer de la fidélité des seigneurs normands qui l'avaient aidé à faire la conquête de l'Angleterre, qu'en les enrichissant des dépouilles des vaincus. Il leur donna de grandes terres; mais en portant dans son nouveau royaume les lois et le gouvernement auxquels les seigneurs de son duché étaient accoutumés, il fut trop jaloux de son pouvoir pour ne pas établir une subordination plus exacte que celle qui était connue en France.

Quand vous étudiiez l'histoire des premiers successeurs de Hugues-Capet, on vous a fait remarquer, Monseigneur, les principales causes de la faiblesse de ces princes; on vous a dit que, par la contume, le souveraiu n'avait d'autorité que sur ses vassaux immédiats, et que peu de fiefs relevant directement de la couronne, les rois n'avaient de relation directe qu'avec un petit nombre de seigneurs. On a ajouté que ces vassaux des rois de France avaient pour la plupart des forces trop considérables pour remplir exactement les devoirs auxquels leur foi et leur hommage les obligeaient. Guillaume évita ces inconvéniens en partageant sa conquête en un très-grand nombre de baronnies, qui toutes releverent de lui. Tous les seigneurs d'Angleterre furent ainsi ses vassaux immédiats, tous le reconnurent pour leur suzerain direct, et aucun en particulier ne fut assez puissant pour oser mesurer ses forces avec les siennes. Ce prince marqua encôre dans ses chartres d'investiture les conditions auxquelles il conférait ses fiefs, et s'y réserva même quelques droits de justice et d'inspection. Ses vassaux, ainsi gênés, pouvaient être indociles et se soulever; mais ils ne devaient pas aspirer à la même indépendance qu'affectaient les seigneurs puissans qui relevaient du roi de France. C'est pour cela que les barons d'Angleterre faisaient des remontrances à Henri III, sur ce qu'il révoquait les deux célèbres chartres que Jean Sans-Terre, son père, avait données à la nation, et qu'il avait lui-même juré d'observer; l'évêque de Winchester, ministre de ce prince, leur répondit que les pairs d'Angleterre s'en faisaient beaucoup accroire, s'ils voulaient se mettre sur la même ligne que les pairs de France, et qu'il y avait une extrême différence entre les uns et les autres. Les choses sont bien changées depuis, dit un anglais, et c'est aux pairs de France, s'ils voulaient comparer leur autorité à celle des pairs d'Angleterre, qu'on pourrait dire aujourd'hui qu'ils s'en font beaucoup accroire.

Les seigneurs normands favorisèrent toutes les vexations du nouveau roi, pour le mettre en état de faire de plus grandes largesses, et s'autoriser eux-mêmes, par son exemple, à vexer les habitans de leurs terres. Mais il y a un terme à tout, et rien ne restant plus à piller, on sentit la nécessité de recourir aux lois, et d'établir un certain ordre pour affermir des fortunes élevées par des rapines. L'avarice, qui avait uni les vainqueurs, ne tarda pas à les diviser. Les princes crurent avoir trop donné, et les vassaux crurent n'avoir pas assez reçu. Le mécontentement était égal, et les successeurs de Guillaume, voulant abuser de leurs forces, agirent avec une hauteur que la fierté des fiefs ne pouvait souffrir, et se rendirent suspects à la nation. Les barons, trop faibles, chacun en particulier, pour résister à l'autorité royale, se réunirent pour étendre leurs droits. Ainsi, tandis que les rois de France combattaient successivement contre différens seigneurs, et pouvaient espérer de les abattre les uns par les autres, en profitant de leurs divisions, les rois d'Angleterre ne pouvaient tirer aucun avantage de la politique par laquelle Guillaume avait voulu se rendre puissant en ne faisant que des fiefs peu considérables. On peut même conjecturer que, dans le cours de ces divisions, les naturels du pays favorisèrent le parti des barons et lui donnèrent des secours. S'ils ne l'avaient pas fait, pourquoi trouverait-on dans les chartres que les seigneurs firent signer à Jean Sans-Terre, les articles qui établissent les priviléges de Londres et de plusieurs autres villes, et qui tempèrent même l'empire des barons sur leurs sujets? On sait assez que dans ces temps d'usurpation, les mœurs et les principes des grands ne les portaient pas à diminuer leurs droits par générosité.

La grande-chartre et la chartre des forêts fixaient les droits du roi et des barons, et les immunités de la nation; mais, suivant la coutume de ce siècle d'ignorance et de barbarie, plus on avait de raison de ne pas compter sur les lois et les traités, moins on prenait de mesures pour en assurer l'exécution. Tandis que les successeurs de Jean Sans-Terre ne songèrent qu'à violer les deux chartres que la nécessité lui avait arrachées, la nation, toujours inquiète ne cessa de se plaindre et de demander, par ses menaces, la réparation des torts qu'on lui avait faits. C'est cet intérêt opposé qui fut le principe et l'âme de tous les événemens que présente pendant long-

temps l'histoire d'Angleterre. Je n'entrerai, Monseigneur, dans aucun détail; il suffit d'observer que ce fut un flux et un reflux de guerres faites sans habileté, et de traités de paix conclus sans bonne foi. Ainsi la nation toujours agitée, parce qu'elle était mécontente de son gouvernement, en cherchait un meilleur sans savoir où le trouver. Le seul avantage qu'elle ait retiré de ses premiers troubles, c'est d'avoir conçu pour la grande chartre un respect qui s'est conservé d'âge en âge. Après les plus longues distractions et les plus longues erreurs, ce sentiment, si je puis parler ainsi, lui a encore servi de boussole; elle lui doit le gouvernement dont elle jouit aujourd'hui, qu'elle a raison d'aimer, mais qu'elle a tort de regarder comme le modèle et le chef-d'œuvre de la politique.

Les Anglais toujours unis, et jamais lassés de combattre pour leur liberté, devaient également s'instruire par leurs succès et par leurs disgrâces, et ils n'étaient pas loin d'en recueillir le fruit en établissant un gouvernement régulier, lorsque les prétentions opposées des maisons d'Yorck et de Lancastre firent oublier les grandes questions de prérogative royale, pour ne s'occuper que des droits particuliers de quelques princes qui s'emparaient du trône les armes à la main. L'esprit de parti succéda à l'esprit patriotique. Les deux factions eurent pour leurs chefs une complaisance

dangereuse, et leur permirent tout pour les faire triompher de leurs ennemis, ou pour les affermir sur le trône. Les rois passèrent les bornes prescrites à leur autorité; ils se firent de nouvelles prérogatives; et, sans qu'ils s'en aperçussent, les Anglais se préparaient à supporter patiemment le despotisme de Henri VIII.

D'autres causes, en empêchant qu'ils ne reprissent leurs anciens principes, contribuèrent encore à la révolution qui se fit dans leur génie, sous le règne de ce prince. Telles sont, Monseigneur, les grandes affaires de l'Europe auxquelles l'Angleterre prit part, et qui l'empêchèrent de s'occuper de ses affaires domestiques; et surtout, selon la remarque judicieuse de Rapin-Thoiras, les querelles de religion occasionées par la nouvelle doctrine de Luther, et qui formèrent deux partis aussi animés l'un contre l'autre que l'avaient été la Rose-blanche et la Rose-rouge, et également disposés à sacrifier la cause publique à leurs intérêts particuliers. Comme Henri VIII, dit Rapin, tenait une espèce de milieu entre les novateurs et ceux qui étaient attachés à l'ancienne doctrine, personne ne pouvait se persuader qu'il pût demeurer long-temps dans cette situation. Ceux qui souhaitaient la réformation, croyaient ne pouvoir mieux faire que de lui complaire en toutes choses, afin de pouvoir le porter par degrés à la pousser plus avant. Tout de même les

partisans de l'ancienne religion, voyant de tels commencemens, craignaient qu'il n'allât plus loin, et que leur résistance ne lui fit plus tôt achever son ouvrage. Ainsi chacun des deux partis s'efforçant de le mettre dans ses intérêts, il en résultait pour lui une autorité dont aucun de ses prédécesseurs n'avait joui, et qu'il n'aurait pu usurper dans d'autres circonstances sans courir risque de se perdre.

Les mêmes causes favorisèrent Édouard et la reine Marie, qui, en défendant avec chaleur la religion qu'ils professaient, étaient sûrs d'avoir pour eux un parti considérable qui les protégeait, et leur permettait de faire des entreprises nouvelles ou contraires aux lois. Les mœurs anciennes ne subsistaient plus, et les soins de la liberté et du gouvernement étaient d'autant plus négligés, que les Anglais commençaient à s'occuper sérieusement du commerce et des établissemens qu'ils faisaient dans le nouveau monde. Après les règnes trop durs qu'on avait éprouvés, et contre lesquels on s'était contenté de murmurer, on se crut trop heureux d'obéir à Élisabeth, princesse aussi jalouse de son autorité qu'un tyran, mais assez éclairée pour savoir que la puissance se perd elle-même, si elle ne s'établit pas avec d'extrêmes ménagemens. La prudence et le courage d'Élisabeth la firent respecter. Les Anglais ne virent pas qu'elle affectait de certaines prérogatives dont ses

successeurs abuseraient, ou s'ils le virent, ils ne le trouvèrent pas mauvais, parce que ces prérogatives paraissaient nécessaires pour affermir la tranquillité publique, dans un temps où l'Angleterre, pleine de citoyens fanatiques qui ne demandaient que le trouble, avait au dehors des ennemis puissans.

Jacques Ier, prince faible et qui craignait par conséquent de voir échapper de ses mains son autorité, s'était persuadé, dans la lecture de quelques théologiens dont il faisait ses délices, qu'il ne tenait que de Dieu sa dignité; il s'en croyait le vicaire, et c'était de la meilleure foi du monde qu'il pensait qu'on ne pouvait mettre des bornes à sa puissance sans commettre un sacrilége. Il ne subsistait presque aucun reste de l'ancien esprit national; les Anglais distraits par les querelles des prêtres, par de nouveaux plaisirs et le luxe, parlaient de leur liberté sans chaleur et sans inquiétude pour l'avenir. N'ayant encore aucune idée nette sur les principes du droit naturel et la nature des lois, peu instruits même de leurs antiquités, ils se laissaient mollement gouverner par des exemples, et ne trouvaient point étrange que l'injustice et l'audace des derniers princes devinssent, sous le nom de prérogative, des titres pour leurs successeurs. Dans cette disposition des esprits, la faiblesse même et la timidité de Jacques Ier favorisèrent les progrès du despotisme; elles l'empêchaient de faire de ces entreprises hardies et tranchantes qui auraient peutêtre retiré les Anglais de leur assoupissement.

Si les querelles de religion avaient beaucoup contribué à étendre la prérogative royale, elles ne tardèrent pas à réparer tous les torts qu'elles avaient faits à la liberté. Il s'était formé une secte d'hommes austères et rigides, qui voyait avec indignation dans l'église d'Angleterre un reste de la hiérarchie et des cérémonies de la religion romaine que la reine Élisabeth y avait conservées. Les presbytériens, en ne songeant qu'à se venger de la haine que le roi leur marquait, firent naître un nouvel esprit dans la nation. Ils joignirent des questions de politique à des questions de théologie, examinèrent la conduite du prince, demandèrent quel était le titre de ses droits, et les discutèrent. Mais ils n'auraient jamais réussi à lever le voile mystérieux sous lequel la majesté royale se cachait, ni à faire aimer la liberté, s'ils n'avaient retiré de la poussière des archives cette grande-chartre qu'on ne connaissait que de nom, et qui avait été pendant si long-temps la loi fondamentale des Anglais. Des raisonnemens n'auraient frappé que faiblement les esprits; mais on fut indigné en voyant combien tous les ordres de l'état avaient dégénéré. On regarda le prince comme un ennemi domestique qui s'était agrandi aux dépens de tous les citoyens. La grandechartre reprit son ancienne autorité, et chacun y apprit ce qu'il devait être.

Les communes, qui depuis long-temps avaient tellement ignoré leur pouvoir, que quand les parlemens étaient prolongés au delà d'une session, le chancelier y appelait, par ses lettres, de nouveaux membres à la place de ceux qu'il jugeait arbitrairement hors d'état de s'y rendre, forçèrent la cour à renoncer à cette prérogative. Elles s'établirent seules juges de la validité des élections, et s'arrogèrent encore le droit de punir ceux à la poursuite desquels on arrêterait un de leurs membres, et les officiers mêmes qui se seraient chargés de l'exécution. On commença à voir de mauvais œil la cour de Haute-Commission établie par Elisabeth, et dont les juges nommés par le roi, décidaient arbitrairement de toutes les affaires ecclésiastiques. On murmura contre une autre juridiction appelée la Chambre étoilée, composée de juges tirés du conseil du prince, et qui exerçait un pouvoir arbitraire dans les matières civiles. On crut voir la tyrannie s'introduire ou plutôt s'exercer sous le masque dangereux de la justice; et ce tribunal odieux fut détruit. En s'éclairant sur le passé, on devint plus soupconneux, plus précautionné et plus circonspect sur l'avenir. On n'accorda plus les subsides avec la même complaisance qu'auparavant; enfin le parlement passa, en 1624, un bill par lequel chaque citoyen avait une entière liberté de faire tout ce qu'il jugerait à propos, pourvu qu'il ne fit tort à personne. Il ne devait répondre de sa conduite qu'à la loi, et la loi n'était plus soumise ni à la prérogative royale, ni à aucune autre autorité.

Je serais trop long, Monseigneur, si je voulais vous rappeler en détail tous les établissemens, toutes les lois et tous les réglemens que firent les Anglais pour rapprocher leur constitution des principes de la grande-chartre; mais je dois vous faire remarquer, que sans le zèle des presbytériens à prêcher et étendre leurs opinions théologiques, il est vraisemblable que cet esprit de liberté qu'ils avaient inspiré pour se venger d'un gouvernement qui leur était opposé, n'aurait produit qu'une effervescence passagère. Sans leurs principes politiques, il est vraisemblable aussi que leur haine contre l'épiscopat et les cérémonies superstitieuses de l'église anglicane, n'auraient allumé que des guerres inutiles, et que la nation n'aurait point enfin été dédommagée par un sage gouvernement de tout le sang que le fanatisme aurait fait répandre.

S'il est vrai que dans les révolutions il est nécessaire d'avoir des enthousiastes qui aillent au delà du but, pour que les personnes sages et prudentes puissent y parvenir, les Anglais doivent de la reconnaissance aux puritains, secte formée des plus ardens presbytériens, et qui sans

ménagement pour les évêques et le roi, voulaient également détruire l'épiscopat et la royauté. Suivez avec une certaine attention l'histoire de la maison de Stuart par M. Hume, et vous verrez que le fanatisme et l'amour de la liberté se prêtent toujours une force mutuelle. L'un se soutient par l'autre, et sans leur double secours, jamais les Anglais ne seraient parvenus à se rendre libres.

Vous connaissez, Monseigneur, les événemens de cette guerre mémorable qui ne fut terminée que par la mort tragique de Charles Ier, et la tyrannie de Cromwel. Que de réflexions importantes doivent se présenter à votre esprit! Quelle leçon pour les princes qui se laissent enivrer par leur fortune! Quelle leçon pour les peuples qui sont presque toujours opprimés par ceux qui prennent leur défense! Quoi qu'il en soit, l'amour de la liberté avait fait de tels progrès, que ni les malheurs de la guerre, ni la tyrannie de Cromwel, ni le rappel de la maison de Stuart fait au milieu des acclamations du peuple, ne furent pas capables de l'étouffer. Le premier parlement que convoqua Charles II, eut beau, en son nom et au nom de toute la nation, se déclarer coupable de révolte et de lèse-majesté : il eut beau déclarer que nuire au roi, le déposer, ou prendre les armes défensivement contre lui, c'était un crime de haute trahison; il eut beau reconnaître qu'aucune des deux chambres, ni les deux réunies ne possédaient aucune autorité indépendamment du roi; l'autorité arbitraire était frappée dans ses fondemens. Quoique la nation n'osât avouer ni désavouer ses représentans, les républicains forcés de se taire, mais qui ne pouvaient plus souffrir que des lois conformes à la grande-chartre, frémissaient de colère en secret, et attendaient le moment d'oser se montrer.

A l'exception des catholiques, toutes les sectes répandues en Angleterre voyaient avec chagrin sur le trône un prince qu'on soupçonnait d'avoir embrassé la religion romaine; et avec désespoir que le duc d'Yorck, son héritier présomptif, eût l'audace d'en faire publiquement profession. Les mœurs se dégradaient; Charles II avait mis à la mode des vices qui ne sont propres qu'à faire des esclaves; et les partisans de l'ancienne liberté ne s'en consolaient que dans l'espérance que la religion causerait encore une révolution. On ne parlait que de cette intolérance cruelle qu'on reprochait depuis plus d'un siècle à l'église romaine. Les indépendans, les presbytériens et les épiscopaux avaient le même intérêt de ne point obéir à un roi catholique; mais heureusement pour le prince, leurs anciennes haines les divisaient, et ils n'osaient point se fier les uns aux autres. Tandis que la cour négligeait de les tenir séparés, la politique plus adroite des républicains les réunit,

ou plutôt sut les engager chacun en particulier à favoriser la révolution qu'elle méditait. Jacques II, entouré d'amis imprudens et de catholiques emportés, ne voyait pas qu'on ne souffrait avec une patience simulée ses premières injustices, que pour l'encourager à en commettre de plus grandes, le rendre odieux et hâter sa perte. Il croyait toucher au pouvoir absolu, et le prince d'Orange à qui on avait promis la couronne, descendait en Angleterre pour l'en chasser.

Après tant de révolutions, dont il n'est pas inutile de rechercher la cause et l'esprit, voici enfin l'époque de l'établissement d'une liberté moins agitée. Le parlement assemblé, le 22 janvier 1689, déclara que le prétendu pouvoir de dispenser des lois ou d'en suspendre l'exécution par l'autorité royale, sans le consentement du du parlement, était contraire aux lois et à la constitution d'Angleterre. On ôta à la couronne le droit qu'elle s'était attribué de créer des commissions ou des cours de justice; et il fut ordonné que dans les procès, même de haute trahison, les jurés ne seraient pris que parmi les membres des communautés. Toute levée d'argent pour l'usage de la couronne, sous prétexte de quelque prérogative royale, et que le parlement n'aurait pas accordée, fut proscrite; et le roi ne peut la faire que pendant le temps, et de la manière que le parlement l'aura ordonnée. Tout anglais fut autorisé à présenter des pétitions au roi, et toute poursuite ou tout emprisonnement pour ce sujet, déclaré contraire aux lois, de même que la levée ou l'entretien d'une armée dans le royaume en temps de paix sans le consentement de la nation. On assura la libre élection des membres du parlement. On ordonna que les discours et les débats du parlement ne seraient recherchés ou examinés dans aucune cour, ni dans aucun autre lieu que le parlement même. Il fut défendu d'exiger des cautionnemens excessifs, d'imposer des amendes exorbitantes, et d'infliger des peines trop dures.

Voilà, Monseigneur, ce que l'Angleterre appelle sa loi fondamentale. Vous voyez des bornes trèsclairement prescrites à l'autorité royale, et si le prince les respecté, la nation sera certainement libre; mais quel garant a la nation que le prince obéira à la loi? Plusieurs écrivains, et l'auteur de l'Esprit des lois, dont l'autorité est si grande, ont prodigué les éloges à cette constitution; mais, peut-on l'examiner attentivement, et ne pas voir que l'ouvrage de la liberté n'est qu'ébauché? Trois puissances, dit-on, le roi, la chambre-haute et les communes se tiennent en équilibre, se tempèrent mutuellement, et aucune ne peut abuser de ses forces. Mais je le nie; et quelles mesures efficaces les Anglais en effet ont-ils prises pour mettre le gouvernement à l'abri de toute atteinte

de la part du roi? On dirait, au contraire, qu'ils ont voulu rendre le prince assez puissant pour qu'il puisse se flatter de le devenir encore davantage. On dirait qu'ils ne gênent ses passions que pour les irriter. Si l'équilibre des différens pouvoirs est établi sur de justes proportions, pourquoi ces alarmes toujours renaissantes de la nation? pourquoi ces plaintes continuelles contre le ministère qu'on acque toujours de trahir son devoir?

C'est un principe en Angleterre que le roi est toujours innocent, qu'on ne peut le citer devant aucun tribunal, et que la loi n'a point de jugement à prononcer contre lui. Il fallait donc le mettre dans l'heureuse impuissance d'être coupable; il fallait donc, pour ne pas ouvrir la porte à tous les abus qu'entraîne l'impunité, diriger toutes ses passions vers le bien public, écarter les tentations, et empêcher qu'il n'eût des intérêts différens de ceux de ses sujets. Mais, me dira-t-on, les ministres répondent de sa conduite sur leurs têtes; ils le contiendront dans le devoir. Quelle misérable ressource! et peut-on y compter? Quand le prince ne connaît point de juge, combien ne lui reste-t-il pas de moyens pour sauver ses complices et les instrumens de son ambition? Ses ministres serviront toutes ses passions, parce qu'ils en attendent leur fortune. En un mot, Monseigneur, quelle force ou-quel crédit ne

doit pas avoir un roi qui a sous ses ordres une milice toujours subsistante dont il dispose, surtout s'il possède des revenus immènses, avec lesquels il achetera des amis, et s'il distribue des charges, des honneurs, des dignités avec lesquels il corrompra la vertu, les lois et la justice.

Quand l'Angleterre n'aurait aucun de ces vices qui ramènent la principale autorité dans les mains du roi, ne suffit-il pas qu'il convoque, ajourne, sépare et casse à son gré le parlement, pour qu'il n'y ait aucun équilibre réel entre lui, la chambre-haute et les communes? Le roi peut beaucoup de choses sans le parlement; le parlement au contraire ne peut rien sans le roi. Où donc est cette balance à laquelle on attribue des effets si salutaires? Le roi peut suspendre l'action du parlement, et le parlement ne peut contraindre le roi à donner son consentement aux bills qu'on lui propose : quelle est donc leur égalité? Et dès que ces puissances sont inégales, la plus considérable ne doit-elle pas tous les jours augmenter ses droits? Il est vrai que par la forme de leur gouvernement, on ne peut contraindre les Anglais d'obéir à une loi qu'ils n'auraient pas faite; mais il faut avouer aussi qu'ils ne sont pas les maîtres d'avoir la loi qu'ils voudraient avoir, et c'est ne jouir que d'une demi-liberté. Je voudrais que les personnes qui donnent de si grands éloges à la constitution anglaise, m'explicassent

comment il peut n'être pas pernicieux à un état, que la puissance législative qui en doit être l'âme, soit subordonnée à la puissance exécutrice. Enfin si je suppose que le roi mette la liberté publique en danger, soit en ne convoquant pas le parlement, soit en l'achetant pour en faire le ministre de ses volontés, je demande par quelle voie légale on pourra s'opposer à ses entreprises? Si les Anglais n'en ont point d'autre que des pétitions, des adresses ou des prières, c'est un vice énorme dans leur gouvernement qui en causera tôt ou tard la ruine. S'ils n'emploient pas la force, ils seront à la fin subjugués par un prince opiniâtre, courageux, et qui n'aura que le malheureux talent de ne point entendre raison. On se familiarisera avec les abus, et on n'est pas loin, de tolérer de grands maux, quand on en souffre de petits. Pour avoir recours à la force, il faudra exciter une sédition, une révolte, une guerre civile, c'est-à-dire que pour venir au secours du gouvernement, il faudra violer une des lois. les plus sacrées de la société, armer les citoyens. les uns contre les autres, et abandonner témérairement l'état au sort toujours incertain des.

N'est-il pas surprenant, Monseigneur, que les. Anglais qui reprochaient depuis si long-temps et si souvent à leurs rois d'avoir des intérêts contraires à ceux de la nation, leur aient abandonné une partie de la puissance législative? N'est-il pas surprenant qu'ils n'aient pris aucune mesure efficace pour contenir la puissance exécutrice dans les bornes qui lui sont prescrites, c'est-à-dire pour l'obliger à obéir aux lois avec la même docilité que les citoyens?

Jacques Ier, en 1624, avait offert aux com munes, que les subsides qui lui seraient accordés, fussent remis à des commissaires du parlement qui seraient chargés d'en faire l'emploi, sans qu'ils passassent par ses mains. Pourquoi cette offre de Jacques Ier n'est-elle pas devenue une loi constante et perpétuelle, quand on réforma le gouvernement après la révolution de 1686? Les Anglais, sur la fin du dernier siècle, ignoraient-ils le pouvoir de l'or et de l'argent sur les hommes? ne savaient-ils pas que les citoyens que le roi paie, se croient ses serviteurs; et qu'ils se regarderaient comme les serviteurs de la nation, si la nation leur payait leurs salaires par les mains d'un membre des communes?

En 1640, le parlement porta un bill'pour se rendre triennal. Il ordonna que tous les trois ans, le chancelier, sous peine d'amende, enverrait le 3 septembre des lettres de convocation; qu'à son défaut douze pairs pourraient y suppléer; qu'en cas de silence de leur part, les schérifs, les maires et les baillis donneraient des ordres pour l'élection, et que, si ces officiers manquaient à leur devoir, les électeurs s'assembleraient et procéderaient au choix de leurs députés. Par le même bill, le parlement, lorsqu'il serait assemblé ne pouvait être ajourné, prorogé et dissous pendant l'espace de quinze jours sans le consentement de ses membres. Je sais les reproches qu'on peut faire à ces lois; je sais qu'on en pouvait publier de plus sages pour assurer l'indépendance de la nation. Mais, sans m'étendre là-dessus, je me borne à demander par quelle raison le parlement de 1689 négligea de rétablir une loi qui était dans ses archives, et qui sans être aussi parfaite qu'elle pouvait l'être, aurait cependant favorisé la liberté, et rendu la puissance exécutrice moins entreprenante.

Sans doute que les Anglais on découvert qu'il leur était plus avantageux d'avoir un parlement septennaire que triennal; mais j'avoue que je ne devine point leurs raisons. Sans doute que leur philosophie a découvert de nouveaux principes dans le droit naturel, et jugé raisonnable qu'une nation qui se vante de disposer du trône à son gré, de faire ses lois et de n'avoir point de maître, ne doit pas avoir la liberté de se tenir assemblée quand elle le juge à propos. En 1641 le parlement avait demandé que le roi ne fit plus de nouveaux pairs sans le consentement des deux chambres. N'était-ce pas un moyen sûr pour

tempérer la prérogative royale, l'empêcher de se faire des partisans en flattant l'ambition des citoyens, et rendre utiles à la nation des dignités qui n'avaient été avantageuses qu'au roi? Pourquoi donc les réformateurs du gouvernement ne daignèrent-ils rien prononcer sur cet article important?

Vous penserez peut-être, Monseigneur, que la prudence modère leur zèle; vous direz qu'il fallait ne pas déplaire au prince d'Orange accompagné d'une armée étrangère, et qui pouvait devenir un Cromwel, si ont l'eût réduit à ne porter qu'un vain nom. J'y consens, pour ne point entrer dans une discussion qui m'éloignerait trop de mon objet. Mais, quand il fut certain que Guillaume III n'aurait point de postérité, quand le parlement régla l'ordre de la succession, quand après la mort de la reine Anne, il plaça sur le trône la maison de Hanovre, et put établir à son gré la forme du gouvernement; pourquoi négligea-t-il de réparer ses fautes, et de porter les lois les plus favorables à sa liberté? Est-ce ignorance? On ne peut le penser. Est-ce infidélité? Quelques hommes trahirent-ils leur patrie pour faire leur cour à la maison qui devait régner? Je n'oserais le dire.

S'il faut s'en rapporter au témoignage de quelques anglais qui connaissent leur pays, et ne se laissent point éblouir par ce que les hommes or-

dinaires appellent la prospérité de l'état, le plus grand ennemi qu'ait aujourd'hui leur constitution, c'est la vénalité que les richesses, le luxe et l'avarice y ont introduite. Ce n'est point par des coups d'éclat et de violence que cette corruption des mœurs domestiques prépare une révolution; elle ne rompra pas avec effort les ressorts du gouvernement; elle les rouille seulement, si je puis parler ainsi, et les carie. Elle agit insensiblement, elle intimide la raison; elle flatte toutes les passions, elle rend insensible au bien public; et des citoyens, qui ont l'âme avilie, ont beau avoir des lois pour être libres, ils veulent être esclaves. La cause de ce mal, Monseigneur, c'est que les Anglais ont négligé une vérité importante que j'ai pris la liberté de mettre sous vos yeux dans la première partie de cet ouvrage. Ils se sont proposé un autre bonheur que celui auquel nous sommes appelés par la nature. A force de vouloir augmenter leurs richesses et étendre leur domination, ils sont parvenus à ne consulter que leur avarice et leur ambition; et vous savez quels conseils on doit attendre de ces deux passions qui donnent des espérances trompeuses et des maux certains.

Avec l'autorité que les lois donnent au roi d'Angleterre, ou dont il sait s'emparer avec adresse, il faut convenir que ses défauts, ses goûts, ses passions, son caractère, en un mot, ont trop d'in-

fluence dans les affaires. Tantôt on voit de la mollesse, et tantôt de la force. Relativement à ses intérêts envers les étrangers, l'Angleterre semble n'avoir ni système ni vue suivie. Le prince qui choisit à son gré ses ministres, et les disgracie à son gré, les oblige trop à penser comme lui.

Cependant il faut convenir que ce défaut, quelque grand qu'il soit en Angleterre, y est moins considérable que chez plusieurs autres peuples. Sans doute que l'intrigue est nécessaire à Londres et à Saint-James pour venir à la faveur et aux grandes places; mais les intrigans s'y donnent la peine d'avoir quelque mérite. Ils ont affaire à une nation éclairée, inquiète, jalouse de ses droits et de sa réputation, et toujours prête à blamer hautement ce qu'elle n'approuve pas. Ailleurs on garde un profond silence sur le gouvernement : c'est une prérogative de la grandeur, de faire des sottises sans craindre des satires; et si les gens en place entendent quelques voix autour d'eux, ce sont les voix de la flatterie qui a cent bouches comme la renommée. On ne déplaît pas impunément au peuple anglais; il peut arriver que les plaintes et les murmures du public fassent violence au goût du prince, et placent dans son conseil l'ami de la nation.

L'Angleterre, maîtresse de la mer, n'a rien a craindre de la part des étrangers. Sa trop grande puissance au dehors, des colonies trop vastes, un commerce trop étendu, voilà ce qu'elle doit le plus redouter. Peut-être aurait-elle besoin de quelque disgrâce pour conserver le plus grand de ses biens, je veux dire sa liberté; mais qui oserait assurer qu'elle sût profiter d'une disgrâce qui choquerait son avarice et son ambition?

CHAPITRE VI.

Du gouvernement de Suède.

C'est des provinces de Suède, appelée autrefois Scandinavie, que sont sorties, Monseigneur, la plupart des nations qui ont détruit l'empire romain. Les peuples de ce royaume ont conservé long-temps les mœurs de ces Goths et de ces Vandales, dont l'histoire ne perdra jamais le souvenir. La Suède s'est policée, sans prendre les vices des nations polies; et de nos jours elle vient d'établir le gouvernement le plus digne des éloges et de l'admiration des politiques.

Les Suédois ont toujours été extrêmement jaloux de leur liberté. Ils regardaient, disent les historiens, leur roi comme un ennemi domestique, et plus dangereux que les ennemis étrangers. Mille monumens attestent que dans les temps les plus reculés les grands avaient des châteaux fortifiés, y tenaient garnison, avaient des guerres particulières entre eux, et la faisaient même au souverain; mais je suis persuadé que ce n'était point en vertu des fiefs et du gouvernement féodal. Ces désordres avaient un autre principe; c'était ou l'amour de l'indépendance ou le défaut d'une magistrature assez puissante pour forcer les citoyens à respecter la tranquillité publique. Nous voyons en effet que tous les autres peuples du Nord qui s'établirent sur les terres de l'empire, se conduisaient par les mêmes maximes avant que de connaître le gouvernement des fiefs. On n'avait en Suède aucune idée de nos seigneuries patrimoniales; les titres de comtes et de barons y sont modernes, ils sont personnels, et non pas attachés à des possessions. D'ailleurs les villes et l'ordre des paysans ont toujours envoyé leurs députés aux assemblées de la nation : privilége qui ne peut s'associer avec les coutumes des seigneuries féodales.

Le célèbre Gustave-Vasa ayant délivré sa patrie de la tyrannie des Danois et du clergé, fut élevé sur le trône; et la nation par reconnaissance rendit la couronne héréditaire dans sa maison. Ce prince laissa à ses successeurs son courage, ses talens, sa grandeur d'âme; et par cette espèce d'ascendant que donnent les qualités sublimes et brillantes, ces héros furent tout-puissans en gouvernant une nation libre. Cette heureuse harmo-

nie fut enfin troublée. Il s'éleva quelques différens entre Charles XI et le sénat qui, séparant trop ses intérêts de ceux de la nation, s'était rendu odieux. La diète, en 1680, déféra la souveraineté au roi, en déclarant qu'il pouvait écouter les avis et les représentations du sénat; mais que sa majesté aurait le droit de décider. C'était l'affranchir du pouvoir des lois; et la diète, aveuglée par son ressentiment, ne s'aperçut pas qu'elle devait en quelque sorte perdre toute son autorité, dès qu'elle aurait rendu le prince assez puissant pour soumettre le sénat à ses volontés.

Les Suédois ne tardèrent pas en effet à éprouver les inconvéniens du pouvoir le plus arbitraire. Charles XI avait, dit-on, des talens pour régner: mais ses talens devinrent inutiles à ses sujets, dès qu'il fut assez puissant pour avoir des courtisans et des flatteurs. La Suède éprouva au dedans les vexations les plus criantes, et perdit au dehors une partie de sa réputation. Dans ces circonstances Charles XII monta sur le trône. Ce héros, le plus extraordinaire que les hommes aient vu depuis Alexandre, rendit son royaume malheureux, en outrant toutes les qualités les plus propres à faire un grand roi. Les Suédois étaient trop braves pour ne pas l'idolâtrer; mais, à sa mort, ils curent la sagesse de se dire : Si un prince qu'on ne peut s'empécher d'admirer, qui a l'âme grande, noble et magnanime, ne tient à l'humanité par aucune passion basse, fait cependant tant de mal quand il n'a d'autre règle que sa volonté; que ne ne doit-on pas attendre de ces âmes communes, de ces hommes sans caractère, qui se laissent enivrer des vapeurs du pouvoir arbitraire, et qui gouvernent en obéissant aux passions de leurs favoris et de leurs flatteurs?

La Suède rentra, par la mort de Charles XII, dans le droit de se choisir un roi et de former un nouveau gouvernement. Ce serait une espèce de prodige qu'elle eût établi une république, si le despotisme extraordinaire de ce prince n'eût été aussi propre à donner de l'élévation aux esprits, que le despotisme ordinaire est capable de les avilir. En faisant de grandes choses sous Charles XII, les Suédois sentirent qu'ils n'étaient pas faits pour être des esclaves. Tandis que la nation regrettait sa liberté, quelques citoyens éclairés et vertueux s'occupèrent à chercher les lois auxquelles leur patrie devait obéir; ainsi, à la mort inattendue de Charles, tout se trouva préparé pour une révolution. Nous remercions très-humblement sa majesté (la princesse Ulrique-Éléonore) dirent les ordres de l'état assemblés en diète, de l'aversion juste et raisonnable qu'il lui a plu de témoigner contre le pouvoir arbitraire et absolu dont nous avons éprouvé que les suites ont fort préjudicié au royaume, et l'ont grandement affaibli. De sorte que nous, les conseillers et états du

royaume assemblés, ayant fait une triste expérience, avons résolu sérieusement et d'une voix unanime, d'abolir entièrement ce pouvoir arbitraire si préjudiciable.

Notre principal but, dit la diète de 1720, a été de faire en sorte que, par nos fidèles soins, notre sincère affection, notre zèle et nos résolutions, la majesté du roi restât inviolable, que le sénat fût maintenu dans l'autorité qui lui appartient, et que les droits et les libertés des quatre ordres de citoyens leur fussent conservés, afin que le commandement et l'obéissance se correspondent suivant un ordre certain et constant, et que la tête et les membres soient unis pour ne former qu'un corps inséparable.

Voilà certainement l'objet que doit se proposer toute société, et la fin à laquelle elle doit aspirer. Il n'est question, Monseigneur, que de mettre sous vos yeux les moyens que les Suédois ont employés pour n'obéir qu'aux lois qu'ils auront faites, et donner à leurs magistrats cette sage autorité qui les élève au-dessus des citoyens et les tient soumis aux lois. C'est par cette heureuse harmonie que se forme un gouvernement aussi favorable au tout qu'à chacune de ses parties.

La diète de Suède, plus sage que le parlement d'Angleterre, s'est attribué toute la puissance législative. Ce n'est point le consentement du prince qu'elle demande; toutes ses résolutions sont des ordres pour lui. Le roi convient lui-même, dans son assurance, que les états du royaume ont le pouvoir le plus entier de faire présentement et à l'avenir des décrets, des règlemens et des ordonnances sur ce qui les regarde et sur ce qui concerne le royaume, tels qu'ils les jugeront convenables pour le bien public, et pour leur liberté, félicité et sûreté. Dans la crainte de voir échapper de leurs mains cette autorité, les Suédois se sont bien gardés de confier au roi seul la puissance exécutrice. Il doit faire observer les lois, mais en consultant les sénateurs et en se conformant à leur avis. Le roi, dit l'ordonnance du 17 octobre 1724, maintient et fait exécuter tout ce que les états ont résolu et ordonné, et c'est l'affaire du sénat que d'aider et avertir le roi à cet égard. Si le roi n'est pas présent, ce qui doit être expédié au nom du roi le sera avec le seing du sénat. La même chose doit se faire après avoir fait des remontrances au roi, lorsque sa signature est attendue plus long-temps que la nature des affaires dont il s'agit ne le comporte; en sorte qu'aucune des affaires que les états remettent très-humblement au roi pour être expédiées par sa majesté, ne soit exposée à rester sans exécution.

Vous voyez, Monseigneur, que si la diète n'avait pas pris une sage précaution pour se passer de la signature du roi, il aurait eu, avec un peu d'opiniâtreté, la même prérogative que le roi d'Angleterre, de rendre inutile l'action de la puissance législative, d'éluder la force des lois qui ne lui seraient pas favorables, de les faire tomber dans l'oubli ou dans le mépris, et de se rendre ainsi de jour en jour plus puissant. La diète ne s'en est pas tenue là pour s'assurer de la fidélité de son premier magistrat. Elle lui apprend qu'il a un juge, et qu'il ne peut violer ses assurances sans ètre soumis à la rigueur des lois. Nous déclarons par ces présentes, dit la diète, que celui qui, par des pratiques secrètes, ou à force ouverte, cherchera à se revêtir du pouvoir arbitraire, doit être exclus du trône et regardé comme un ennemi du royaume.

En chargeant un roi héréditaire de la manutention des lois et de toute l'administration au dedans et au dehors, la Suède avait à craindre de voir monter sur le trône un prince faible ou violent, sans caractère ou opiniâtre, d'un esprit louche ou trop borné; tantôt les ressorts de la puissance exécutrice auraient été trop relâchés ou trop tendus; tantôt l'esprit des lois n'aurait pas été saisi, ou aurait été mal interprété. En remédiant à ces abus inévitables en Angleterre, la Suède a encore mis de nouvelles entraves à l'ambition de son roi. La diète lui a donné pour conseil un sénat composé de seize sénateurs qui partagent tous avec lui son autorité. Tout se règle, tout s'administre par ce sénat, mais à la pluralité

des voix, et le roi n'en est que le président. Sa prérogative se borne à avoir, dans certaines occasions, une voix prépondérante. Je m'explique: s'il y a dans le sénat deux avis, dont l'un soit soutenu par six ou sept sénateurs, et l'autre par huit, le roi, en décidant pour la première opinion, la rend l'opinion dominante : mais dès qu'un avis est propondérant de trois voix sur l'autre, il n'est plus libre au roi d'adopter celui-ci, ou s'il le fait, c'est inutilement. On a vu le roi régnant refuser, dans ces occasions, de signer les décrets du sénat, sous prétexte que sa conscience ne lui permettait pas de signer une chose qu'il jugeait injuste ou dangereuse. Cette contestation du sénat et du roi fut portée à la diète de 1755, et les états décidèrent que la conscience éclairée d'un roi de Suède lui ordonnait de signer ce qui avait été arrêté dans le sénat à la pluralité des suffrages, parce qu'il doit gouverner par l'avis du sénat, que la signature n'est point une marque d'approbation, et que si sa conscience servait de règle à la loi, le despotisme serait établi. Cependant, par condescendance pour la délicatesse timorée du roi, il fut ordonné qu'en cas de refus de sa part, on suppléerait à sa signature par une estampille qui l'imiterait.

En dernière analise, le nom du roi fait tout; la personne du roi ou sa volonté particulière ne fait rien. Il n'est rien qu'un homme privé quand il n'est pas l'organe du sénat, dont la conduite est soumise à l'examen et au jugement de la diète. Il n'a aucun ordre à donner, parce qu'il n'est pas alors le ministre de la loi. On ne se justifierait point en alléguant pour sa défense un pareil ordre, parce que c'est un principe sacré et fondamental en Suède, que la volonté du roi ne peut jamais être qu'il se fasse quelque chose contre la teneur des assurances qu'il a données, et contre la forme du gouvernement.

Tous les emplois considérables, depuis celui, de colonel jusqu'au grade de feld-maréchal, l'un et l'autre inclusivement, et tous ceux qui leur répondent en dignité dans l'ordre civil, sont conférés par le roi dans l'assemblée du sénat qui lui présente trois sujets, et il choisit à son gré la personne qui lui est la plus agréable. Quand il vaque un emploi inférieur à ceux-ci, le collége d'administration auquel il ressortit présente trois personnes au roi, qui choisit celle qu'il veut. A l'égard de la nomination aux prélatures ou sur-intendances du clergé, le consistoire présente au roi les trois sujets qui ont réuni le plus de voix en leur faveur dans l'assemblée du diocèse; et par l'avis du sénat, il confère la dignité épiscopale. Il n'y a que fort peu de charges que le roi confère sans présentation; telles sont celles de gouverneur de Stockolm, de capitaine des gardes et des colonels des gardes et de l'artillerie. Il nomme

encore à son gré son aide-de-camp général, et tous les officiers domestiques de sa maison : cependant il faut observer que la charge de maréchal de la cour, qui est plus importante que toutes les autres, ne peut être donnée qu'à un sénateur.

Quand il vaque une place de sénateur, la diète y nomme elle-même, en présentant au roi trois sujets dont il en choisit un. Il ne peut y avoir dans le sénat plus de deux personnes d'une même famille. Le principal objet des sénateurs est de conserver, protéger et défendre la forme du gouvernement; de veiller à ce que la justice soit administrée entre les citoyens suivant les lois; de prendre les mesures nécessaires pour empêcher qu'il ne soit fait aucun préjudice au corps de la nation, ni à aucun des ordres qui la composent. Si dans l'intervalle des diètes il survient quelque événement qui exige une ordonnance, le sénat la publie au nom du roi, et ce règlement provisoire n'a de force que jusqu'à la prochaine diète qui l'examine, la modifie, l'adopte ou la rejette, suivant l'exigence des cas. Chaque sénateur est responsable de sa conduite aux états, et doit leur en rendre compte quand ils l'exigent.

Le sénat est aidé, dans l'administration des affaires, par différens collèges ou conseils indépendans les uns des autres, et dont les départemens sont distingués et réglés par la nature même des affaires dont ils sont chargés. Justice, chan-

cellerie du royaume, guerre, amirauté, finances, mines, commerce, ce sont autant d'objets qui forment des colléges à part. Un sénateur préside à chacun d'eux. Ils préparent les matières qui doivent se traiter et se résoudre au sénat, et chacun met en exécution, dans son département, les ordres qui lui sont donnés.

Quand la diète est assemblée, le roi et le sénat ne peuvent conclure ni paix, ni trêve, ni alliance sans son consentement. Pendant son absence, cette partie de l'administration les regarde, et ils doivent faire connaître, à la prochaine assemblée des états, les engagemens qu'ils ont contractés. Le roi et le sénat, deux noms indivisibles, ne peuvent déclarer la guerre sans le consentement de la diète; mais si le royaume est attaqué par un ennemi domestique ou étranger, on doit repousser la violence par la force, et convoquer en même temps une diète extraordinaire.

La diète ordinaire doit s'assembler tous les trois ans, au milieu du mois de janvier. S'il arrivait que ni le roi ni le sénat ne convoquassent pas les états pour cette assemblée ordinaire, ou pour une diète extraordinaire que les états précédens auraient ordonnée, tout ce que le roi et le sénat auront fait pendant cet intervalle sera nul et de nul effet. Les lettres de convocation doivent être publiées à la mi-septembre. Lorsqu'elles n'auront pas paru le 15 novembre, le

grand gouverneur de Stockholm et les baillis des provinces en doivent aussitôt donner avis dans l'étendue de leur ressort, afin que les députés des quatre ordres puissent d'eux-mêmes se rendre à Stockholm, pour y ouvrir la diète vers le milieu du mois de janvier suivant. Avant l'examen de toute autre affaire, on recherchera les motifs qui ont pu porter le roi et le sénat à négliger de convoquer les états.

Chaque famille noble a son représentant à la diète, et il doit avoir vingt-quatre ans accomplis. Chaque diocèse y envoie son député général, et chaque prévôté son délégué particulier. Toutes les villes jouissent du même avantage; et les communes élisent, dans chaque territoire ou district, un député qui doit être de l'ordre des paysans. Ce représentant doit être domicilié et établi dans le territoire dont il tient ses pouvoirs; il ne doit avoir possédé auparavant aucun emploi public, ni avoir appartenu à un autre ordre. Il est libre à plusieurs prévôtés de se réunir pour n'avoir qu'un même député. Deux ou trois villes, quand elles ne sont pas considérables, peuvent de même confier leurs intérêts et leur suffrage au même représentant. L'ordre des paysans a la même liberté. Chaque député doit être muni des pleins pouvoirs de ses commettans, qui, en l'autorisant pour discuter et résoudre les affaires mises en délibération, lui ordonneront spécialement de se

conformer à la loi fondamentale du royaume, et de ne permettre, sous aucun prétexte qu'on y porte atteinte. La personne des députés à la diète est inviolable. Les maltraiter, soit de parole, soit d'effet, pendant la tenue des états, quand ils s'y rendent, ou qu'ils en reviennent, c'est un crime capital. On ne peut arrêter un député, à moins qu'il ne soit surpris dans des crimes très-graves; et en ce cas, on en donnera aussitôt connaissance à la diète.

Après que le roi a fait l'ouverture de la diète, et l'exposé de ses propositions ou demandes, on le reconduit chez lui, et chaque ordre se rendant dans la salle qui lui est destinée, entend la lecture de l'édit nommé forme du gouvernement, des assurances que le roi a juré d'observer, et de l'ordonnance qui concerne l'ordre, la discipline et le régime de la diète.

Je ne puis mieux vous donner, Monseigneur, une idée exacte de la puissance et de l'administration de cette assemblée, qu'en copiant ici le treizième article de la loi fondamentale. « On « traite dans la diète, non-seulement de ce que « le roi a fait représenter par ses propositions ou « autres écrits expédiés et contre-signés de l'avis « du sénat, mais encore tout ce que les états « jugent eux-mêmes pouvoir intéresser le bien « général du royaume. On y recherche comment « l'édit de la forme du gouvernement, les assu-

« rances royales et la loi fondamentale du royaume « ont été observés; et s'il s'est passé quelque « chose de contraire à ces lois, on ne doit le « tolérer sous aucun prétexte, mais le redresser « et en punir les auteurs. On y examine les déli-« bérations du sénat et sa gestion depuis la der-« nière diète, soit dans l'intérieur du royaume, « soit dans les affaires étrangères. S'il se présente « des affaires de nature à ne pouvoir être rendues « publiques, on en traite dans le comité secret, ou « dans quelque autre députation, ou dans une « commission particulière que les états jugeront « à propos d'établir pour cet effet. Les états doi-« vent aussi rechercher comment la justice a été « rendue, et comment ce qu'on nomme la révi-« sion de justice, s'est acquittée de ses fonctions. « De plus, les états doivent prendre connaissance « de l'emploi qui a été fait des deniers publics, « s'informer comment les joyaux et autres effets « précieux de la couronne sont conservés, soit « dans la chambre du trésor, soit ailleurs; en « quel état se trouvent l'économie du pays, l'ar-« mée de terre et de mer, la flotte, les forteresses; « comment on doit dresser l'état des dépenses; si « les ordonnances ou déclarations, publiées de-« puis la diète précédente, doivent être adoptées « et recevoir force de loi; en un mot et sans excep-« tion, tout ce dont ils jugent nécessaire de pren-« dre connaissance. Les colléges et consistoires

« doivent aussi leur rendre compte de leur ad-« ministration. De plus, c'est dans la diète qu'on « entend les griefs, plaintes et propositions de « chaque ordre, autant du moins qu'elles ne ren-« ferment rien de contraire aux lois fondamen-« tales; mais il ne sera pris sur ce sujet-là aucune « résolution qui n'ait été unanimement approu-« vée par les états. Les particuliers peuvent aussi « porter leurs plaintes devant les états, mais seu-« lement dans le cas où ils ne peuvent trouver « ailleurs le redressement de leurs griefs, et au « risque d'être punis s'ils ne peuvent prouver « qu'il leur ait été fait injustice contre le sens « clair et formel d'une loi ou d'une ordonnance. De « plus, dans ces sortes de plaintes contre le sénat, « les colléges, consistoires, officiers, juges, etc., « on doit toujours observer de ne point blesser « les égards qui sont dus à de tels corps ou à de « telles personnes, mais de s'exprimer avec rete-« nue et honnêteté. »

Je n'entrerai pas, Monseigneur, dans des détails sur le régime, la police, les comités et les commissions de la diète; je craindrais d'être trop long. Je n'aurai point l'honneur de vous parler de sa manière de délibérer, de traiter les affaires et de faire des lois. Je vous invite, Monseigneur, à méditer l'ordonnance dont je viens de mettre sous vos yeux un important article, et de rechercher les raisons qui ont dicté les sages établisse-

mens que vous lirez. Plus vous étudierez les lois fondamentales de la Suède, plus vous serez pénétré de respect pour le sens auguste et profond qui les a inspirées. C'est le chef-d'œuvre de la législation moderne; et les législateurs les plus célèbres de l'antiquité ne désavoueraient pas cette constitution où les droits de l'humanité et de l'égalité sont beaucoup plus respectés qu'on n'aurait dû l'espérer dans les temps malheureux où nous vivons. Dans cette législation tout concourt ordinairement au même but, tout s'y soutient et s'y étaie mutuellement. Toutes les autorités ont leurs bornes qui les séparent, et jamais elles ne peuvent se nuire. Tout contribue à rendre la loi supérieure aux magistrats, en même temps qu'elle les arme d'une force assez considérable pour faire obéir des citoyens libres. Cependant aucun ouvrage des hommes n'est parfait; vous trouverez dans les lois suédoises quelques articles que vous voudriez en retrancher, et que l'expérience et le temps feront changer.

Admirez, Monseigneur, comment les Suédois ayant compris, au milieu des vices dont l'Europe entière est infectée, que les bonnes mœurs sont la seule base inébranlable des lois, cherchent à faire estimer la modestie, le travail, la simplicité et la frugalité. Ils ont pris des précautions contre la pompe, le luxe, le faste et les intempérances naturelles des princes et des ma-

gistrats; ils savent que la corruption des chefs se communique promptement au dernier ordre des citoyens. Vous lirez dans les lois suédoises ces paroles remarquables: La pompe et la représentation ordonnées à l'occasion de certaines solennités, plus pour la dignité du royaume que pour la personne qui représente, plus par rapport aux étrangers, que pour les sujets, ont été jusqu'ici un abus introduit par l'orgueil et la politique, afin d'inspirer plus de respect et de crainte, d'abord pour la personne du roi, ensuite pour ses volontés. Par ce moyen, les sujets ont contracté un génie servile, et se sont accoutumés au joug. Vous lirez encore, Monseigneur, ces paroles que vous ne devez jamais oublier: que les rois n'ont aucun droit d'enfreindre et de violer les droits des sujets, qu'ils ne sont pas faits d'une autre matière que le reste des hommes, qu'ils leur sont égaux en faiblesse dès leur entrée dans ce monde, égaux en infirmités pendant tout le cours de leur vie, égaux à l'égard du sort commun des mortels, vils comme eux devant Dieu au jour du jugement, condamnables tout comme eux pour leurs vices et pour leurs crimes; que le choix du peuple est la base de leur grandeur, et un moyen nécessaire pour leur conservation; qu'en un mot l'être suprême n'a point créé le genre humain pour le plaisir particulier de quelque douzaine de familles.

Vous verrez que la Suède veut que ses princes soient élevés dans la pratique des vertus qui ornent l'homme, et que la religion, la morale et l'histoire nous commandent. Elle se charge ellemême de leur éducation, et nomme les personnes qui doivent la conduire et la diriger. Ou'on éloigne les princes, dit la loi, des écueils dangereux pour la vertu, et qui ne sont que trop communs à la cour; qu'ils soient entretenus médiocrement en habits et en nourriture, afin que leur propre économie serve d'exemple aux sujets; ce qui est une chose très-utile chez une nation qui est pauvre, mais libre. Puissent les Suédois être toujours fiers de cette pauvreté qui est l'âme de leur liberté: puissent-ils toujours mépriser les. richesses que convoitent les autres puissances! Que les diètes n'oublient jamais que l'avarice ne rend point les peuples heureux, et que le bonheur n'est point une denrée qui s'achète à prix d'argent. Qu'elles aient une attention extrême à prévenir et réprimer les moindres abus; ils entraîneraient à leur suite les plus grands malheurs. Qu'elles cherchent un autre ressort que l'argent pour remuer et faire agir les citoyens. Plus les fortunes se rapprocheront de l'égalité, plus il y aura de vertus dans la république; et l'égalité sera plus agréable à mesure qu'on trouvera plus de moyens pour rendre les richesses moins nécessaires. Que les Suédois, sachant combien les

lois somptuaires leur sont nécessaires, parviennent à les aimer, et se glorifient de n'avoir pas ces besoins ridicules qui nous avilissent. Que les princes, continue la loi, fassent souvent des voyages à la campagne, qu'ils entrent dans les cabanes des paysans pour voir par eux-mêmes la situation des pauvres, et que par-là ils apprennent à se persuader que le peuple n'est pas riche, quoique l'abondance règne à la cour, et que les dépenses superflues de celle-ci diminuent les biens et augmentent la misère du pauvre paysan et de ses enfans affamés. Ce n'est pas moi, Monseigneur, qui vous tiens ce langage, c'est une nation entière, c'est un peuple des plus illustres de l'Europe, et aujourd'hui le plus sage. Je voudrais que les paroles que je viens de vous rapporter, eussent excité dans votre cœur une sorte de frémissement et d'attendrissement.

Plus vous approfondirez la constitution suédoise, plus vous serez convaincu que la justice de ses lois attache tous les citoyens à la patrie. La noblesse, partout ailleurs si impérieuse, et qui regarde comme une de ses prérogatives de mépriser les autres ordres, de les gouverner et de s'en faire haïr, a cru, en Suède, que l'esprit de servitude ou de tyrannie est la plus grande des dérogeances, et que sa grandeur consiste à être à la tête d'une nation libre, où le dernier des citoyens sait qu'il est homme. Que cette no-

blesse serait grande, si elle pouvait renoncer à quelques prérogatives particulières que les autres ordres ne partagent pas avec elle! Peut-être que ces prérogatives l'inclinent malgré elle vers l'aristocratie; peut-être que ces distinctions dérangeront un jour les principes du gouvernement, en troublant l'harmonie qui doit régner entre les quatre ordres. Les vertus et les talens de cette noblesse se développeraient sans doute avec plus d'éclat, si elle craignait la concurrence des autres ordres, et était obligée de faire des efforts pour obtenir à force de mérite des dignités qui lui seraient disputées. Il est du moins certain que la république romaine dut beaucoup de grands hommes à la loi qui permit aux plébéïens d'aspirer aux magistratures curules.

Le clergé, autrefois tyran, a appris des lois politiques ce qu'il lisait inutilement dans l'évangile, que son royaume n'est point de ce monde. Il a renoncé à ces prétentions qui l'avaient rendu odieux, qui sont contraires au droit des nations, et qui ne tendent qu'à établir le despotisme sacerdotal, en substituant la superstition au véritable esprit de la religion. Il aime la patrie qu'il vexait, parce qu'il est devenu citoyen. L'ordre des bourgeois et celui des paysans jouissent dans les diètes des droits de la législation, et leur autorité rend les lois presque aussi impartiales qu'elles peuvent l'être dans un pays où les préjugés ont

établi plusieurs classes d'hommes; l'égalité n'est pas établie, mais l'oppression est bannie. Ils obéissent avec plaisir à la loi; ils la chérissent, parce qu'ils ont contribué à la porter, qu'elle est leur ouvrage, qu'elle les protége et assure leur état.

Tout n'a pas été fait par les grands hommes qui réformèrent le gouvernement à la mort de Charles XII. Soit qu'ils aient été arrêtés dans leur entreprise par quelqu'un de ces préjugés que le législateur n'est que trop souvent obligé de respecter; soit que le moment de la révolution arrivât avant qu'ils eussent arrangé tout leur système politique, ils négligèrent quelques parties de l'administration, ne portèrent point toutes les lois nécessaires pour affermir le gouvernement, et se contentèrent de rendre la nation libre, espérant que sa liberté et son amour de la patrie lui dicteraient toutes les lois dont elle aurait besoin. C'est de là qu'est née, en Suède, une certaine incertitude sur son sort. On a douté, pendant quelque temps, si elle retournerait à ses anciennes lois, ou si elle s'attacherait plus fortement aux nouvelles.

Quelque vertueuse que fût la princesse Ulrique, elle n'était pas assez éclairée sur ses vrais intérêts pour préférer la liberté des Suédois au pouvoir dont son père et son frère avaient joui. Son mari, associé au trône, était né en Allemagne; il avait

été accoutumé dans la Hesse au pouvoir le plus absolu, il avait par lui-même une grande fortune; il regardait comme une injustice criante que les Suédois ne lui eussent pas du moins accordé le même pouvoir que les Anglais ont abandonné à leur roi; et il désirait cette autorité, sans se douter que, placé sur le trône d'Angleterre, il n'aurait pas été content de son sort. Assez riche pour se faire des amis et des créatures aux dépens de la patrie, il a retardé les progrès du gouvernement. Mais que peut désormais produire une ambition qui se consumerait en regrets, et qui n'a aucuns moyens de se satisfaire.

Le roi de Suède ne peut corrompre ses sujets, ni par des bienfaits, ni par l'espérance, ni par la crainte. La nation doit tous les jours augmenter son crédit, parce qu'elle dispose de toutes les grâces. Le prince, au contraire, doit perdre tous les jours les partisans que l'habitude de la cour lui avait attachés. Il est vrai qu'il s'est formé, il y a quelques années, une conjuration en faveur de la puissance royale; mais ce sera vraisemblablement la dernière. Quels en ont été les auteurs? Des hommes obscurs et vils qui n'ont, pour ainsi dire, point de patrie. A l'exception des comtes de Brahé et de Hard, et du baron de Horn, maréchal de la cour, les conjurés n'étaient que des soldats de la garde, des matelots et quelques artisans. Quand cette poignée d'esclaves révoltés aurait intimidé le sénat, et remis au roi l'autorité souveraine, la nation se serait-elle crue vaincue et subjuguée? Ne lui restait-il pas mille ressources pour reprendre le pouvoir dont on aurait voulu la dépouiller? Une conjuration qui échoue, est une faveur de la fortune; elle rend un peuple plus attentif à sa liberté, et l'empêche de tomber dans une sorte de nonchalance qu'inspire quelquefois une trop grande sécurité, et contre laquelle les Suédois, dit-on, ne sont pas assez précautionnés. Bientôt la famille royale, prenant les mœurs de sa nouvelle patrie, jugera de la royauté par les principes suédois, et non par les préjugés répandus en Europe. Ces princes mettront leur gloire à être les ministres et les premiers magistrats d'une nation libre. Ils comprendront que qui veut être vertueux n'a pas besoin d'une autorité plus étendue, et qu'il vaut mieux être gouverné par sa nation que par quelques favoris comme un despote. Rentrez en vous-même, Monseigneur, sondez les replis de votre cœur, et si vous désirez d'être tout-puissant, vous verrez que ce n'est que pour satisfaire quelque passion injuste.

Vous penserez peut-être, Monseigneur, que la royauté est une pièce tout-à-fait hors d'œuvre dans le gouvernement de Suède, et que l'estampille de cuivre dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler, pourrait fort bien toute seule servir de

roi. Vous en conclurez peut-être que la nation ne devrait être gouvernée que par des sénateurs. Mais je vous prie de faire attention qu'un roi, même héréditaire, ne peut donner presque aucune crainte aux Suédois; vous avez déjà vu combien ils ont pris de mesures pour qu'il ne puisse faire violence aux lois, et s'emparer de la législation. En second lieu, la royauté héréditaire est même un avantage pour la nation, car elle contribue à conserver l'égalité, entre les familles, nobles, et les tient dans la subordination. Si la couronne n'était pas héréditaire, on ne verrait, comme en Pologne, que des brigues, des factions, des partis continuels, et jamais elle ne serait la récompense du mérite. Sans un roi, la noblesse voudrait infailliblement former une aristocratie, et du sein de ce gouvernement il s'élèverait bientôt un tyran. Le gentilhomme le plus ambitieux, et qui aurait le plus de talens, trouvant toujours le trône rempli par un prince qui ne peut ni se faire craindre, ni se faire hair, ne songera jamais à usurper sa place. En devenant sénateur, il devient, en quelque sorte, son égal; et son ambition se trouve rassasiée.

Dès que la Suède avait admis des distinctions de rang, de grade et d'honneur entre les familles, il devenait avantageux pour elle qu'il y eût une maison privilégiée qui portât la couronne. Je le répète : dans la constitution présente, un sei-

gneur suédois ne peut point abuser de la faveur de ses citoyens, ou de la considération due à ses services, pour devenir un Sylla ou un César. Dès que l'ambition des particuliers est réprimée, le corps même entier de la noblesse doit être plus porté à la modération, et moins tenté de profiter de ses prérogatives particulières pour les accroître et faire des lois partiales. Vous voyez par-là, Monseigneur, qu'un roi de Suède est lui-même un obstacle à la tyrannie par laquelle la plupart des républiques ont été détruites. Ne craignez point l'hérédité, puisqu'après le règne le plus long, un prince, dont il est aisé d'éclairer les démarches, de pénétrer les vues et d'arrêter les projets, ne laissera point à son successeur une plus grande autorité que celle qu'il avait reçue. La Suède ne craint ni les inconvéniens des minorités, ni l'incapacité du prince. Il n'imprimera point son ca-ractère au gouvernement; et l'inaction d'une vieillesse languissante ne fera point languir l'état. Un roi qui ne peut rien par lui-même, peut être méchant, faible ou sans caractère; ses sujets ne seront pas les victimes de ses vices.

Je ne dissimulerai pas quelques reproches qu'on peut faire au gouvernement de Suède; il n'est pas inutile, Monseigneur, que vous en soyez instruit! On blâme, peut-être avec raison, la prérogative accordée au roi de faire à son gré des comtes et des barons. Ces dignités ne confèrent aucune autorité réelle; ce n'est qu'une décoration dans l'ordre de la noblesse; mais puisque cette décoration flatte la vanité, elle peut devenir un moyen de corrompre; pourquoi donc n'en fait-on pas un moyen pour encourager le mérite? Je puis dire la même chose de ses différens ordres de chevalerie dont le roi distribue les marques sans consulter la diète ou le sénat. Cette institution n'est point analogue à l'esprit d'une république. La récompense d'un homme libre doit être une magistrature; et dans un état libre, les récompenses ne doivent être données que par le public, si on veut que le public soit considéré.

Un reproche plus grave qu'on peut faire au gouvernement de Suède, c'est l'autorité à vie qui est donnée aux sénateurs. Les magistratures à vie s'exercent toujours avec une sorte de nonchalance peu favorable au bien public, et ne donnent que trop souvent, à ceux qui les possèdent, un orgueil qui choque la liberté publique. Je crois avoir remarqué, dans l'histoire, que des magistrats qui ne rentrent plus dans l'ordre des simples citoyens, sont tentés de se croire les maîtres des lois dont ils ne sont que les ministres. Ils ne les violeront pas peut-être avec assez d'impudence pour mériter d'être punis d'une manière exemplaire; mais le mal, alors sans remède, n'en sera que plus dangereux. Il s'établira, dans le

corps de la magistrature, une fausse politique et une corruption sourde, qui peu à peu dérangeront tous les principes du gouvernement. A mesure que les lois s'affaibliront, les passions acquerront plus de force; elles se montreront enfin avec audace, et les magistrats subjugueront sans peine des citoyens qu'ils auront corrompus.

Les Suédois l'éprouvèrent dans le dernier siècle; c'est parce que le sénat s'était relâché dans ses devoirs, et fait craindre par sa hauteur et quelques injustices, qu'ils conférèrent à Charles XI un pouvoir absolu. Au lieu de faire des sénateurs à vie, ne serait-il pas plus avantageux qu'à chaque diète ordinaire un certain nombre de nouveaux sénateurs remplaçât les plus anciens qui rentreraient dans l'ordre des simples citoyens, en espérant d'être élevés une seconde fois à la même dignité? Par cet arrangement, le sénat, si je ne me trompe, serait un dépositaire plus fidèle des lois, et n'aurait qu'un même intérêt avec la nation.

Si la Suède n'a pas fait les progrès qu'on devait en attendre, si les lois ont de la peine à prendre une certaine consistance, si une diète détruit souvent ce que la diète précédente avait établi, c'est vraisemblablement la magistrature perpétuelle des sénateurs qu'il en faut accuser. Pour entrer dans ce sénat, où il y a si rarement des places vacantes, les ambitieux et les intrigans doivent former des

cabales continuelles. Ce sont eux, sans doute, qui ont fait statuer par la diète de 1739, que, pour dépouiller un sénateur de sa dignité, il suffirait, sans lui faire son procès dans les règles, de lui déclarer simplement que la nation ne peut lui accorder plus long-temps sa confiance. Il est dangereux, je crois, que des hommes chargés de toutes les parties de l'administration, dépendent d'un caprice ou d'une intrigue. Il me semble que la puissance exécutrice ne doit pas être moins solidement affermie que la puissance législative; si l'une chancelle l'autre doit perdre de son crédit. Je vous prie d'examiner, Monseigneur, s'il est possible de remédier à ce mal, sans limiter le temps de la magistrature des sénateurs. Je suis persuadé que les diètes seraient moins agitées, et le gouvernement plus affermi, si on ne voulait perdre personne; et que ces deux partis de chapeaux et de bonnets qui divisent la république, se rapprocheraient insensiblement.

Il y a encore une autre cause de l'instabilité qu'on remarque dans les principes et la conduite des diètes; c'est qu'elles n'ont point voulu se borner à n'exercer que l'autorité qui leur appartient. Au lieu de ne faire que des lois générales, elles entrent dans des affaires particulières qui doivent être abandonnées à la puissancé exécutrice. Je crois que vous avez vu, Monseigneur, dans tout cet ouvrage, que les législateurs et les magis-

trats ne peuvent se confondre et empiéter sur les droits les uns des autres, sans affaiblir réciproquement leur autorité, et préparer, par conséquent, de grands maux aux citoyens.

Les Suédois fiers, libres, courageux et faits pour la guerre, doivent se précautionner contre leur génie militaire. En faisant tout ce qui est nécessaire pour ne pas craindre leurs voisins, ils doivent ne jamais songer à faire des conquêtes. On lit, avec plaisir, dans l'instruction que les états ont faite, en 1756, pour l'éducation des princes, que chez un prince souverain, le désir de faire des conquétes passe pour une vertu; mais que ce n'en est point une chez une nation libre; car les conquêtes inutiles s'accordent moins avec les principes d'un gouvernement libre qu'avec ceux de la souveraineté. Si les Suédois veulent affermir leur liberté et perpétuer leur bonheur, ils donneront à leurs milices la forme, les mœurs et la discipline que doivent avoir les troupes d'un état libre. La défense de la patrie sera confiée aux citoyens, et non pas à des soldats mercenaires; ils apprendront qu'il n'y a point de conquête utile; ils se renfermeront dans leurs provinces qu'ils peuvent aisément rendre impénétrables aux armes des étrangers; ils penseront que la Poméranie peut devenir pour eux, ce que la possession des Pays-Bas et de l'Italie a été pour l'Espagne, c'està-dire une source d'ambition, de querelles et

d'inconvéniens. Puissent les Suédois respecter toujours, dans leurs voisins, les droits de l'humanité comme ils les respectent entre eux, et ne chercher le bonheur qu'en se conformant aux vœux de la nature sur la prospérité des états.

The second secon

FINE CONTRACTOR OF THE CONTRAC

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Des causes générales qui entretiennent les gouvernemens dans leurs vices, et s'opposent à une réforme.

Dans l'ingénieuse satire que Xénophon a faite du gouvernement de sa patrie, il avertit les frondeurs de son temps de ne pas blâmer légèrement les Athéniens, s'ils aiment mieux donner leur confiance à des hommes obscurs et décriés, qu'à des hommes distingués par leur mérite. Il fait voir que ce qu'on serait d'abord tenté de prendre pour une sottise, est le fruit d'une politique raffinée. Il est vrai, dit-il, que la multitude, en liant les mains aux magistrats, et se jouant de leurs sentences et de leurs décrets, rend leur ministère et les lois inutiles; mais, sans cet art, que deviendrait l'empire souverain qu'elle affecte dans la république? que deviendrait cette licence qui lui est plus chère que tout le reste? Pour conserver la démocratie dans toute sa perfection, il est prudent d'aimer le désordre, et de ne pas réprimer l'insolence des affranchis et de la canaille. N'est-ce pas, ajoute-t-il, une grande et rare sagesse, de la part de la multitude, de savoir s'amuser des mauvaises déclamations de quelques criailleurs, pour empêcher les honnêtes gens de s'emparer de la tribune aux harangues, et se mettre à la tête du gouvernement?

Il y a peu de peuples qui n'aient mérité les mêmes éloges qu'Athènes; et, en se servant aujourd'hui de l'ironie de Xénophon, ne pourrait-on pas faire une apologie assez plaisante de la politique admirable de plusieurs états de l'Europe MGardez-vous, dirais-je, de désapprouver tel établissement, telle coutume, telle loi; une profonde sagesse est cachée sous je ne sais quelle apparence de folie qui révolte au premier coup d'œil. Cette sottise, si vous y réfléchissez bien, n'est pas aussi sotte que vous le pensez d'abord; une partie de l'état s'en trouve, il est vrai, assez mal; mais voyez l'avantage que l'autre en retire. Voyez ce prince, ce ministre, ce grand, cet intrigant, n'est-il pas heureux aux dépens du public? et de combien d'adresse n'a-t-il pas besoin pour réussir?

Je me rappelle à ce propos, Monseigneur, qu'un bon espagnol, qui ne connaissait guère comment le monde est gouverné, fut fort scandalisé en apprenant qu'un de ses anciens amis, ministre de votre aïeul, sacrifiait le royaume à ses fantaisies. Il crut devoir des représentations à

sa patrie et à son ami; il quitte sa retraite, vient à la cour, et ne doute point que les affaires ne prennent une face nouvelle, dès qu'il aura prouvé à son ami qu'il perdait l'Espagne. On écoute l'homme de bien avec une bonté mêlée de dédain; et Patigno, aussi habile que la multitude d'Athènes, pria son ami, en souriant, de ne se point inquiéter, et l'assura que l'Espagne durerait plus long-temps que lui. Sa politique profonde avait tout calculé; en effet, l'Espagne subsiste encore, et Patigno est mort depuis long-temps. Grâces aux excellens arrangemens que les hommes ont pris pour se rendre heureux, le monde ne doit être plein que de Patigno; et quand chacun n'obéit qu'à son intérêt particulier, que peut-on espérer de ces lois sans nombre, dont on accable les états? En verra-t-on résulter le bien public?

Vous avez sans doute remarqué, Monseigneur, dans le cours de vos études, que tous les pleuples ont été agités par de longues dissensions domestiques, avant que de pouvoir fixer les principes de leur gouvernement. On sent les inconvéniens d'une mauvaise législation; personne ne veut être opprimé; tout le monde veut être oppresseur : l'autorité souveraine est comme suspendue entre le prince, les magistrats et les différens ordres des citoyens, et chacun faitses efforts pour s'en rendre le maître et en abuser. Tant que les états sont dans cette fermentation, combien de causes à

la fois ne s'opposent-elles pas à une réforme avantageuse? Les passions dictent alors les lois qui devraient être l'ouvrage de la raison : aussi le monde entier offre-t-il bien peu de ces gouvernemens heureux, où, par le partage et la distribution du pouvoir en différentes branches, les intérêts des citoyens sont conciliés et unis. Bien loin de se rapprocher de ces vérités fondamentales, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans la première partie de cet ouvrage, on se précipite dans des excès; et, comme si la liberté était ennemie de l'ordre, jamais le commandement n'est trop dur, ni l'obéissance trop servile.

Les hommes, lassés de leurs dissensions, s'accoutument-ils enfin au gouvernement qui les a subjugués; vous les verrez moins disposés que jamais à se corriger de leurs vices. L'habitude du mal les a pour ainsi dire engourdis. Dès qu'ils cesseront de se plaindre, ils cesseront de penser. Il va s'établir un préjugé national qui passera bientôt pour une vérité constante. On publiera, comme autant de principes incontestables, les absurdités les plus ridicules; les pères en instruiront leurs enfans. C'est ainsi que les nations de l'Asie, traitées à la fin comme de vils troupeaux, sont tombées peu à peu dans des erreurs si grossières, et dans un abrutissement si profond, qu'elles aiment leurs vices et craindraient de les perdre.

Je n'exagère rien, Monseigneur, car vous vous rappellerez sans doute ce roi des Indes qui prit les Hollandais pour des insensés, quand ils lui dirent qu'ils n'avaient point de roi, et qu'ils se gouvernaient par des lois qu'ils faisaient euxmêmes dans des assemblées qui représentaient la nation entière. Il éclatait de rire au récit des états-généraux, des états particuliers, des prérogatives de la noblesse, des priviléges des villes, etc. C'était de la meilleure foi du monde qu'il admirait avec ses ministres et ses courtisans, que des hommes attaqués d'un vertige aussi terrible que celui que les Hollandais appelaient liberté, pussent subsister pendant huit jours sans bouleverser l'état et le détruire. Pourquoi seriez-vous surpris qu'un prince gâté par les bassesses de sa cour, et enivré des vapeurs du despotisme, crût sérieusement qu'il est un grand homme, qu'il est digne de commander, et qu'il importe au bien de ses états que ses fantaisies soient autant de lois sacrées, puisque les sujets eux-mêmes sont des esclaves assez familiarisés avec la servitude pour le penser?

Sans aller jusqu'aux grandes Indes, demandez à ce Turc quelle est la meilleure forme de gouvernement? Il vous répondra, sans hésiter, que c'est la monarchie la plus absolue et la plus arbitraire. Pourquoi? C'est, vous dira-t-il, que les hommes sont faits pour aimer la paix, qu'ils ne se sont mis en société que pour en jouir, et qu'ils ne peuvent être parfaitement tranquilles que sous ce gouvernement. Selon lui, ce qu'il a entendu appeler la liberté par quelques commerçans chrétiens, rend les esprits trop inquiets, trop intraitables et trop farouches. Comment ne la craindrait-il pas? Comment ne la confondrait-il pas avec la discorde et la guerre civile, puisqu'il a été consterné au seul récit que quelques Anglàis lui ont fait des débats quelquefois un peu bruyans du parlement?

Si ce Turc a quelque connaissance, car tous ne sont pas ignorans, pressez-le par quelque raisonnement; montrez-lui par quelle cause le despotisme produit beaucoup de mal, et il croira vous avoir répondu, en vous rapportant d'un air effrayé, les désordres arrivés dans vingt mauvaises républiques où la liberté était dégénérée en anarchie. Sous un gouvernement libre, poursuivra-t-il, le bien ne peut se faire que par le concours de plusieurs personnes qui, conduites par des intérêts différens, ne se proposeront jamais le même objet. Ce Turc qui ne sent en lui, ni amour de la patrie, ni amour de la justice, ni amour de la gloire, ne voit pas que ces trois sentimens serviront de lien entre les citoyens, si des lois justes ont établi une liberté sur un fondement solide. Dans le despotisme, tout, ajouterat-il, dépend d'une seule volonté. Que le prince

ordonne, qu'il parle, qu'il fasse un signe, et le bien est fait. Le pauvre Turc ne s'aperçoit pas que son sultan a quelquefois dix, vingt, trente, cent volontés, et ne veut rien à force de tout vouloir. Il ne conçoit pas qu'il est infiniment plus difficile de réunir en un seul homme les vertus et les talens nécessaires pour bien gouverner un état, que d'inspirer à une assemblée aussi nombreuse que le parlement d'Angleterre ou la diète de Suède, l'envie de faire le bien et les moyens de l'exécuter. Il ne comprendra jamais que de cinquante princes qui naîtront dans le sérail, quarante-neuf sont destinés à ne faire que des hommes ordinaires; que leur éducation rabaissera leur esprit et leur cœur; et qu'enfin l'exercice du souverain pouvoir corrompra encore le prince privilégié que la nature avait doué de quelques talens. Ce malheureux Turc ne devine point pourquoi ce sultan qui a une raison moins exercée par la contradiction, et cependant des passions plus libres que les autres hommes, jugera du bonheur public par son bonheur particulier; ou pourquoi il croirait avoir quelque chose à désirer comme prince, quand ses besoins, comme homme, sont satisfaits, ou plutôt rassasiés. Cette manière de penser est si profondément gravée dans l'esprit des Turcs, que dans le moment même, où, las de souffrir, ils sont assez audacieux pour déposer le grand-seigneur ou étrangler son visir, ils n'imaginent point de profiter de leur avantage, et d'arranger de telle sorte le gouvernement, que le nouveau sultan et son ministre ne puissent plus commettre les mêmes injustices et les mêmes violences: par une espèce de prodige, ils associent ainsi l'amour de la tyrannie et la haine du tyran.

Il ne faut pas penser que ce ne soit que dans le despotisme seul qui énerve les âmes, lorsqu'il est porté à son dernier terme, qu'on trouve des obstacles insurmontables à la réforme du gouvernement et des lois. L'histoire ancienne et moderne n'est pleine, Monseigneur, que des tentatives inutiles que les peuples ont faites pour corriger un gouvernement dont les abus étaient intolérables : ne soyez pas étonné de les voir retomber dans l'abîme dont ils essaient de sortir. Quand on murmure, quand on s'irrite contre les injustices les plus cruelles, on aime encore, par habitude et sans qu'on s'en aperçoive, le principe qui les produit. Examinez ces plébéïens de Rome qui se retirent sur le Mont-Sacré. Quelles plaintes n'avaient-ils pas à faire contre l'avarice, l'ambition et la dureté des patriciens? Cependant ils respectent encore les prérogatives d'une grande naissance; ils ne veulent point être les égaux de ceux dont ils ont été les cliens, et ils ne demandent qu'à n'être pas opprimés. Ils laissent au sénat tout le pouvoir d'une aristocratie;

et s'ils avaient pu prévoir que leurs magistrats leur feraient enfin accorder cette autorité qui fit la grandeur de la république, jamais ils n'auraient osé aspirer à avoir des tribuns, ou ils auraient cru détruire tous les fondemens de la sûreté publique.

Au milieu des plus grands emportemens et des agitations mêmes de la guerre civile, vous verrez toujours, si je puis parler ainsi, surnager les préjugés nationaux. Vous trouverez dans un peuple qui se révolte, et qui semble avoir pris de nouvelles mœurs, le caractère que lui a donné son ancien gouvernement. Je pourrais vous citer cent exemples, et je me borne à vous rappeler ce que vous avez vu dans les Provinces-Unies, quand elles secouèrent le joug de Philippe II. Elles n'établirent une république que par désespoir, et parce que personne ne voulut être leur maître. Qui ne croirait pas que, sous Charles Ier, les Anglais aspirent à un gouvernement populaire? La royauté et les prérogatives des grands paraissent leur être également odieuses. Ce ne sont point là leurs véritables sentimens; laissez à leur colère le temps de se calmer, et ils reprendront leur gouvernement, leurs lois, leurs mœurs et leurs préjugés. Dans le moment que les Corses ne peuvent plus supporter la domination des Génois, ils se soulèvent comme des hommes accoutumés à obéir, et sont long-temps à imaginer qu'ils puissent être libres. Je me rappelle, Monseigneur, un fait bien propre à prouver ce que j'ai l'honneur de vous dire. Les esclaves des Scythes, si je ne me trompe, se révoltent, et leurs maîtres, en paraissant l'épée à la main pour les combattre, leur auraient donné assez de courage pour se défendre; mais ils ne viennent qu'armés du fouet avec lequel ils avaient coutume de les châtier, et ces esclaves consternés fuient et se dissipent.

Pourquoi les hommes tiennent-ils si fortement à leurs premiers préjugés et à leurs premières habitudes? C'est que dans le point où l'on est quand on commence à s'agiter, on est toujours mal placé pour apercevoir le point où il faudrait arriver. Quelque vicieux que soit un gouvernement, chacun de nous est accoutumé à le craindre et à feindre de le respecter; et ce sentiment agit encore en nous malgré nous, quand nous nous abandonnons à notre indignation. Le mépris, la colère et l'emportement sont des mouvemens toujours combattus par la crainte, la paresse et l'amour du repos, et par conséquent peu durables. Il est vrai qu'il n'y a point de vice dans la constitution et les lois d'un état, qui ne tienne un grand nombre de citoyens dans une situation pénible et gênée; chacun de ces malheureux est intéressé à faire une révolution; il le désire, mais le désir n'est rien, et s'éteint promptement quand il n'est pas soutenu par l'espérance. Si un vice de la constitution offensait également tous les citoyens, il serait bientôt détruit. Mais remarquez, je vous prie, Monseigneur, que ce qui nuit aux uns, est favorable aux autres. Ceux qui profitent des abus, les protègent et les défendent; ainsi nous sommes condamnés à ne nous point corriger.

- Il n'arrive jamais de révolution subite, parce que nous ne changeons point en un jour notre manière de voir, de sentir et de penser; et je vous prouverais cette vérité, si vous n'aviez pas été élevé par un philosophe profond qui vous a fait connaître la nature de notre entendement. Si un peuple paraît changer brusquement de mœurs, de génies et de lois, soyez sûr, Monseigneur, que cette révolution a été préparée, pendant long-temps, par une longue suite d'événemens et par une longue fermentation des passions. Ce n'est point l'injure faite à Lucrèce par le jeune Tarquin, qui donne aux Romains l'amour de la liberté. Ils étaient las, depuis long-temps, des tyrannies de son père; ils rougissaient de leur honte; ils s'indignaient d'être assez patiens pour la souffrir, la mesure était comblée. Sans Lucrèce et Tarquin la tyrannie aurait été détruite, et un autre événement aurait amené la révolution.

Ce n'est point le génie de Gustave-Vasa qui établit un nouvel ordre de chose en Suède, et contraignit à changer de gouvernement et de

religion. Il ne fit que profiter, en grand homme, des circonstances qu'un autre n'aurait peut-être pas vues, ou n'aurait pas saisies avec la même habileté. Quand il se réfugia chez les Dalécarliens, pour chercher des vengeurs à sa patrie, les Suédois, également las d'une liberté dont ils avaient voulu inutilement jouir, et des violences atroces qu'ils avaient souffertes, sentirent enfin la nécessité de changer leur administration; et depuis le massacre de Stockholm, où l'on avait vu périr les chefs des principales maisons, il n'y avait plus entre les grands, cette haine et cette rivalité qui empêchaient d'affermir le trône, et ouvraient le pays aux Danois. Gustave parut, dans ces circonstances, comme l'ange tutélaire de ses concitoyens. Partout ses armes sont victorieuses, ses intérêts deviennent ceux de la nation entière; et au lieu de rien exiger de sa reconnaissance, il semble se refuser à son empressement. On ne craint point d'avoir pour roi un homme qui n'avait combattu que pour la liberté; et plus on affermit la grandeur de sa maison, plus on croit assurer le bonheur public. Cependant il n'aurait pas détruit la tyrannie du clergé; et la Suède, toujours déchirée par l'ambition des évêques, aurait eu, dans son sein, des amis, des partisans et des alliés puissans des Danois, si les nouvelles opinions de Luther n'y avaient fait des progrès considérables. Pour que Gustave pût faire cette révolution que

nous admirons, il fallait qu'un moine d'Allemagne osât se soulever contre une puissance qui faisait trembler les rois; et en rendant le clergé odieux et méprisable, lui fît perdre la confiance des peuples qui faisait toute sa force. Il fallait que la nouvelle doctrine fût portée en Suède, et y eût les mêmes succès qu'en Allemagne, pour pouvoir forcer les ecclésiastiques à être des citoyens tranquilles et soumis aux lois.

A tant de causes qui perpétuent les désordres des nations, se joint une sorte de vanité, une sorte d'amour-propre bizarre qui fait que les peuples s'applaudissent des vices mêmes de leur constitution. Ils veulent avoir des flatteurs, et je ne connais presque point d'états assez sages pour permettre de relever quelqu'une de leurs principales erreurs; n'est-ce pas une preuve qu'ils y sont attachés, et craignent de se corriger? Jamais un Anglais ne conviendra que son gouvernement ne soit pas le plus parfait que les hommes aient imaginé. Plein de son idée d'équilibre entre le roi, la chambre haute et les communes, c'est en vain qu'il sent à tout moment que cet équilibre se perd, et que la balance penche trop d'un côté. Dans tous les écrits publics on déclame contre le pouvoir des ministres, contre leurs brigues, contre la corruption qu'ils établissent dans le parlement, et qui de là se répand dans toutes les provinces; et cependant, au lieu de remonter à la cause de ce mal, on ne veut pas même convenir qu'il y en ait une; on ne veut pas, par orgueil, avouer qu'il manque quelque chose à la liberté. Les Anglais aiment mieux s'exposer à la perdre que de croire qu'elle est mal affermie.

On vient de voir un exemple singulier de cette bizarrerie. Georges II avait prodigué la pairie pendant son règne; et cet abus a paru si consirable, qu'il a été question, il n'y a que quelques mois, de supprimer plusieurs titres accordés à des hommes qui avaient prostitué leurs talens à la faveur. On a consulté les jurisconsultes sur cette opération; et, s'il en faut croire les papiers publics, ils ont répondu qu'elle ne pouvait se faire sans porter atteinte à la prérogative royale et déranger la forme du gouvernement. Sur-le-champ les plaintes ont cessé, et on a vu, sans scandale, les pairs de Georges II revêtus de leur dignité; on a découvert un vice, et parce qu'il tient à la constitution de l'état, on l'a respecté.

Permettez-moi, Monseigneur, de faire quelques réflexions sur cet événement. Si les jurisconsultes d'Angleterre n'avaient pas été aussi routiniers que ceux des autres pays, il me semble qu'ils auraient dû répondre qu'il n'est jamais permis de détruire ou de déclarer nul ce qui a été fait en vertu d'un droit accordé par les lois. Ils devaient ajouter que donner à une réforme un effet rétroactif c'est ébranler la confiance que le citoyen doit avoir au

gouvernement; c'est rendre sa fortune et son état douteux; c'est lui donner des alarmes inutiles, ou des espérances trompeuses. Le pire en effet de tous les abus dans la société, c'est de les réformer sans règle, et cent expériences ont démontré la vérité de cette maxime. On verrait bientôt succéder un pouvoir arbitraire au pouvoir des lois anéanties. Combien de fois déjà, et dans combien de nations des intrigans ambitieux n'ontils pas introduit de grands abus, sous prétexte d'en corriger de petits? La nation, devaient dire les jurisconsultes d'Angleterre, ne peut, sans se faire tort à elle-même, refuser de reconnaître les pairs qui ont mérité la pairie par des moyens indignes, mais à qui elle a été conférée par une autorité légitime. Le mal, dont nous nous plaignons, est un châtiment que mérite notre imprudence à abandonner au roi une autorité dont il est impossible qu'il n'abuse pas. Il fallait ajouter : le bien public exige qu'on ne touche point à ce qui a été fait, et cependant qu'on empêche que ce qui a été fait ne se fasse encore. La prérogative royale doit être une source de bien; si elle produit le mal, qu'elle soit soumise à de nouvelles règles.

"In the state of t

CHAPITRE II.

Réflexions sur les causes particulières qui empêchent que les états de l'Europe ne fassent une réforme avantageusc dans leur gouvernement et leurs lois.

Je ne vous ai présenté jusqu'ici, Monseigneur, qu'une partie des obstacles qui s'opposent à la réforme des nations : si vous voulez les connaître tous, je vous prie d'examiner attentivement les mœurs, les lois, les coutumes et les usages de la plupart des états de l'Europe. Une des choses qui étonnerait davantage un ancien, s'il renaissait parmi nous, ce serait cette distribution des citoyens en différentes classes qui n'ont rien de commun entre elles, et dont les mœurs, les principes et les préjugés sont opposés. Par cette politique, nous avons donné des bornes étroites au génie. Un grec ou un romain était un grand homme d'état, parce qu'il embrassait toutes les connaissances utiles à la république, et que ces connaissances se prêtent un secours mutuel. Nous ne devons produire que des hommes médiocres, parce que nous nous bornons à un seul objet. Qui n'étudie qu'une partie de l'état, ne la connaît qu'imparfaitement, parce qu'il ignore ses relations et ses rapports avec les autres parties.

Quoi qu'il en soit de nos talens, il résulte de notre arrangement que chaque citoyen, militaire, ecclésiastique, homme de loi, financier ou commerçant, s'habitue à ne considérer la société que par les intérêts particuliers de son ordre. Au lieu de lois générales et impartiales, chacun ne pense donc qu'à des lois particulières partiales. Tant qu'on n'embrasse point le corps entier de la république, on ne corrige un abus que pour en faire naître un autre. Après les plus grands changemens, la réforme n'est pas même commencée. Peut-être n'avons-nous plus les mêmes défauts; mais le nombre de nos vices n'est point diminué.

Je crains presque, Monseigneur, que vous ne désespériez du salut de l'Europe en connaissant ses mœurs. Des millions d'artisans sont occupés à irriter nos passions, et à nous rendre nécessaires des choses que nous serions trop heureux de ne pas connaître. Nos provinces sont inondées de superfluités du reste de l'univers. L'oisiveté, le goût des arts inutiles et le luxe, nous ont jetés dans un engourdissement d'où il n'y a que l'amour des richesses qui puisse nous retirer. Si nous agissons, c'est pour être vils, bas rampans et mercenaires. Honneur, vice, vertu, courage, lâcheté, tout se vend à prix d'argent. Cet esprit qui anime les particuliers, conduit les gouvernemens qui regardent l'or comme le nerf de la guerre et de la paix. A quels législateurs sommes-nous donc livrés!

Dans quelque mépris cependant que soit tombée la vertu, j'aime à croire, pour l'honneur de l'humanité, que nous ne sommes point encore parvenus à étouffer entièrement dans nos cœurs les qualités sociales que la nature y a placées. Les hommes aiment le bien par un instinct naturel, et ils le feraient, si les lois qui invitent au mal, ne les avaient jetés dans l'ignorance la plus profonde de leurs devoirs. Il est encore des âmes pures et généreuses, n'en doutez pas, Monseigneur; elles feraient le bien si elles le connaissaient. Nous cherchons le bonheur, mais nous le cherchons à tâtons. La doctrine que j'ai soumise à vos yeux, devrait être triviale; mais les méchans ont condamné la vérité à se taire; il leur est commode de se servir de notre ignorance pour nous tromper.

Que le droit naturel sans lequel il n'y a ni saine morale, ni vraie politique, ne soit pas ignoré; que les sociétés connaissent le bonheur auquel elles sont appelées par la nature; que les principes fondementaux sur ces matières soient communs, et vous verrez prendre à l'Europe une face nouvelle. N'y a-t-il pas quelque apparence que des princes et des magistrats qui font le mal avec sécurité, en croyant faire le bien, changeraient de conduite, si la vérité parvenait à les éclairer? N'est-il pas vraisemblable que ceux qui ne travaillent qu'à satisfaire quelque passion déréglée, auraient quelque pudeur, et, en cherchant

à déguiser leurs injustices, commenceraient à être moins méchans? Des citoyens instruits sont moins lâches que des citoyens ignorans, et on les ménage parce qu'il faut les respecter. Dans les pays même les plus despotiques, où les sujets sont accablés par la crainte, l'opinion publique ne laisse pas de donner un frein aux passions. Il y a des caprices que le despote le plus absolu n'ose se permettre; et le grand-seigneur, dans la crainte d'exciter une sédition à Constantinople, daigne encore consulter et ne pas offenser les préjugés de ses sujets.

Pourquoi naîtrait-il aujourd'hui dans la pensée des grands et des magistrats d'une aristocratie, de diminuer leurs droits et de ne se regarder que comme les administrateurs de l'état, tandis qu'ils seront persuadés, de la meilleure foi du monde, que la société est faite pour eux, et qu'ils sont destinés à être heureux aux dépens de leurs sujets? Tant que le peuple confondra la liberté et la licence, la subordination et la servitude; tant qu'il ignorera sa dignité, pourquoi désirerait-il d'obéir à des lois impartiales? Vous le verriez toujours dans un excès, ou travailler lui-même à ruiner les fondemens de sa liberté par l'audace de ses entreprises et de ses emportemens, ou voler au-devant du joug, et croire qu'il est d'une autre espèce que les grands. Pourquoi un prince qui ne connaît pas sa destination, au lieu de se

soumettre au règles difficiles de la justice, ne tenterait-il pas de tout soumettre à sa volonté? Pourquoi ses courtisans cesseraient-ils de le tromper et d'abuser de ses passions pour régner à sa place, si ses sujets n'ont pas l'esprit de connaître et de désirer le bien; et qu'ils pensent au contraire qu'il leur importe qu'on les gouverne arbitrairement.

Je le répète encore, Monseigneur, que les différens ordres de la société soient instruits de leurs devoirs et de leurs droits, que les lumières se multiplient; et la justice et la vérité s'approcheront peu à peu des assemblées du peuple, du sénat, des grands et du palais des princes. Dans les anciennes républiques de la Grèce, combien de fois le peuple ne parut-il pas aussi juste et aussi sage que l'Aréopage même? Parmi la noblesse, aujourd'hui la plus jalouse de ses prérogatives et de ses distinctions, et la moins occupée à les mériter, il se formera des Valérius Publicola, qui oseront avouer qu'ils ne sont qu'une partie de la société à laquelle ils sont d'autant plus redevables, qu'elle les honore davantage. Cette noblesse, si prompte à mépriser ses concitoyens, apprendra qu'elle sera plus grande et plus puissante, à mesure que le peuple, qui lui est inférieur, sera plus respecté. Il renaîtra des Théopompe. Ce roi de Sparte diminua lui-même son autorité, en étendant celle des éphores. J'affermis ma fortune, disait-il à sa femme qui lui reprochait de se dégrader; tout pouvoir trop grand s'écroule sous son propre poids. Puisque je suis homme, ne dois-je pas me précautionner contre les faiblesses de l'humanité? J'ennoblis ma dignité, en la soumettant aux règles de la justice. N'est-il pas plus beau de commander des hommes libres qui voleront avec confiance au-devant de moi, que des esclaves qui m'obéiront en tremblant? C'est par-là que je multiplierai les forces de Sparte, et que je ferai respecter son nom et le mien dans toute la Grèce et chez les Barbares.

Je vous prie de remarquer, Monseigneur, que les malaises que nous éprouvons dans la société sont autant d'avertissemens qui nous instruisent de nos fautes et nous invitent à les réparer. Nous voudrions nous corriger; mais notre ignorance perd tout, et nous n'avons qu'une inquiétude qui nous rend plus sensibles à nos maux. L'histoire est pleine des efforts que les peuples ont faits pour changer leur malheureuse situation: mais ne sachant quelle route les conduirait à un bien dont ils n'avaient que des idées vagues et confuses, ils n'ont pu avoir ni fermeté, ni constance, ni patience dans leurs entreprises : leur sort reste le même, et on ne voit aucune révolution. Combien de princes ont désiré sincèrement le bien de leurs sujets? Ils avaient les talens nécessaires pour faire de grandes choses. Pourquoi leur règne a-t-il été perdu pour leurs états? C'est qu'ils n'étaient instruits ni de leurs devoirs, ni de la manière de les remplir.

En finissant ce chapitre, je vous rapporterai, Monseigneur, ce qui s'est passé en Russie sur la fin du dernier siècle; et cet exemple vous convaincra à la fois combien les lumières sont utiles, et l'ignorance pernicieuse.

Il n'y a que quatre-vingts ans que la Russie était encore plongée dans la plus profonde barbarie. La plupart des provinces de ce vaste empire étaient désertes, ou n'étaient habitées que par des hommes qui en méritaient à peine le nom. A la tête de la nation étaient deux hommes destinés à la rendre malheureuse. Un czar despote que ses stupides sujets regardaient comme une intelligence supérieure, et un patriarche qui parlait toujours au nom de Dieu et de saint-Nicolas, dont il n'avait que des idées grossières et superstitieuses, se faisaient également respecter. Courbés sous le joug de ces deux maîtres, le clergé et la noblesse exerçaient sur les serfs de leurs domaines, la tyrannie rigoureuse dont sont capables les esclaves avares et insolens qui s'aperçoivent qu'ils peuvent être méchans avec impunité. Sans mœurs, sans lois, sans industrie, sans désir même d'un meilleur sort, la crainte et l'ignorance engourdissaient tous les esprits. Les

Russes auraient à peine en quelque sentiment de leur existence civile et politique, si une milice indocile et mal disciplinée n'eût causé de fréquentes révolutions, et placé subitement sur le trône des princes qui avaient des caprices, des passions et des vices différens.

Cependant la fortune destinait à régner sur ce peuple un prince d'une vaste conception, et dont la patience et la fermeté encore supérieures devaient vaincre tous les obstacles. Ce génie pouvait être étouffé, et vraisemblablement il l'aurait été par l'ignorance stupide et les plaisirs grossiers qui l'entouraient de toutes parts, sans le secours d'un genevois qui alla chercher fortune à Moscow, et que le hasard fit pénétrer auprès du jeune monarque,

Le Fort, c'est le nom de ce genevois, était homme d'esprit, mais plein de préjugés, et accoutumé à voir, avec une sorte d'admiration superstitueuse, la politique de l'Europe et ses établissemens. Trouvant dans Pierre Ier une curiosité qui décélait ses talens, il l'entretint des différens pays qu'il avait parcourus. Il lui peignit des campagnes cultivées où l'industrie et le travail font régner l'abondance; des villes embellies par les arts qui les illustrent et les enrichissent; un luxe commode et élégant qui annonce le goût recherché et délicat des sujets, la puissance du prince et les ressources de l'état. Il lui parle de

la politique qui lie toutes les puissances de l'Europe par des négociations continuelles, qui remue toutes leurs passions, qui développe leurs talens, et qui, réparant la faiblesse des unes ou tempérant la force des autres, les tient toutes, malgré leur ambition, dans un équilibre qui fait leur sûreté. L'âme de Pierre se montre tout entière. Frappé des récits qu'il entend, et croyant connaître tout ce que la sagesse humaine peut produire de plus sublime, il brûle d'être compté au nombre des princes qui intriguent dans l'Europe, se flatte d'être bientôt assez adroit ou assez puissant pour les tromper ou les dominer, et s'enivre de la gloire dont il va se couvrir en nous imitant.

Le Fort détaille les avantages du commerce qui apporte en Europe les voluptés et les richesses des trois autres parties du monde, et qui est, dans chaque état, la source de ces revenus publics, sans lesquels la politique ne ferait que des efforts impuissans. Le genevois triomphe en rapportant tout ce que l'Angleterre et la Hollande doivent de gloire et de réputation à l'industrie de leurs commerçans, et se garde bien de prévoir quel sera le sort d'une puissance établie sur le fondement fragile des richesses. Il apprend à Pierre que les mers qui séparent les différens pays, et que les Russes regardaient comme les barrières de leur empire, ne servent qu'à rapprocher les nations. Il lui dit qu'un peuple qui cultive la na-

vigation, et qui couvre la mer de ses vaisseaux, n'est plus renfermé dans les bornes étroites de ses domaines, que sa gloire s'étend dans tout l'univers, et qu'il rend tous les autres peuples tributaires de son industrie. S'il le veut, toutes les nations sont ses alliées; ils les châtie, si elles osent êtres ses ennemies, et en les bloquant dans leurs ports, les condamne à être prisonnières dans leurs terres. Le Fort ne manque pas de chatouiller la cupidité du jeune czar, en lui apprenant que les princes ne sont puissans qu'autant qu'ils sont riches. Il entre dans les détails des manœuvres subtiles et compliquées par lesquelles la plupart des états régissent leurs finances : il montre les avantages des banques qui multiplient les richesses, par la confiance que donne le crédit; mais il ne remarque pas qu'on est déjà bien loin de la fin qu'on se propose, quand un prince ne gouverne pas ses revenus par les moyens simples avec lesquels un père de famille administre les siens. Il ne voit pas que, puisque les richesses ne suffisent jamais, et qu'il faut y suppléer par des banques, il serait plus facile et plus sage à la politique, d'apprendre à s'en passer. Enfin Le Fort parle de la discipline militaire qui, en rendant les soldats dociles et affectionnés au gouvernement, les prépare à la victoire, et sert l'ambition du prince.

Les discours du genevois furent un trait de lu-

mière pour Pierre; il se sentit humilié de ne régner que sur un peuple abruti, qui pouvait être puissant, et qui n'était compté pour rien dans le monde. Sur-le-champ il forma le projet de faire des Russes, des hommes nouveaux, et ne fut luimême occupé qu'à s'intruire des moyens par lesquels il pourrait produire ce grand changement.

On ne vous a pas laissé ignorer, Monseigneur, l'histoire d'un prince de nos jours, qui a été le créateur de sa nation, qui a fait paraître, dans ses états étonnés, les sciences et les arts; dont les vaisseaux ont couvert la Baltique, la mer Noire et la mer Caspienne; qui s'est fait, des plus lâches des hommes, des armées capables de triompher de Charles XII; qui a formé des ministres et des négociateurs, et dont la politique était également crainte et respectée dans l'Europe et dans l'Asie. Rien ne pouvait modérer la passion qu'il avait de s'instruire. Un trait seul peint la grandeur et la force de son caractère, et on ne saurait le mettre trop souvent sous les yeux des princes, qui, naturellement portés à croupir dans le faste, la mollesse et l'oisiveté des plaisirs et de l'ennui, croient que la gloire s'acquiert aussi aisément que le prétendent leurs flatteurs. Pierre comprit que des relations ne lui suffisaient pas; il voulut tout voir par lui-même; et pour se rendre digne du trône, il abdiqua en quelque

sorte la royauté. Il va s'instruire dans les chantiers de Hollande, il y veut être charpentier pour apprendre la construction, comme il a voulu commencer par être matelot sur ses vaisseaux, et tambour dans ses troupes de terre, pour apprendre à devenir général. Partout il amasse des connaissances il voyage chez les nations les plus célèbres de l'Europe, l'Allemagne, l'Angleterre et la France. Partout il s'instruit des établissemens dont il pourra enrichir son pays. En ne voulant qu'imiter les autres princes, il corrige et perfectionne leurs institutions, il les surpasse tous, et leur offre un modèle qui ne peut être imité que par ceux qui auront l'âme aussi grande aussi forte que lui.

On est justement étonné en voyant tout ce que le czar a fait. Que d'obstacles n'a-t-il pas fallu vaincre? Quelles vues étendues n'a-t-il pas fallu réunir? Cependant, quand la Russie prenait une forme nouvelle, sous ses mains créatrices, un second Le Fort n'aurait-il pas pu lui apprendre qu'il y a une politique supérieure à celle qui enfantait des prodiges à Pétersbourg; et qu'en faisant de grandes choses, il n'avait fait que des fautes?

« Sire, aurait-il pu lui dire, vous avez acquis « une gloire immortelle: les hommes, témoins de « vos entreprises, ont de la peine à croire ce que « vous avez exécuté. Vous égalez ces enfans des « dieux, qui ont autrefois rassemblé les hommes

« errans dans les forêts, et bâti de cités. Vous « ressemblez à ce Prométhée qui déroba le feu « du ciel pour animer une argile grossière. Vous « avez élevé un édifice immense; mais permettez-« moi de vous demander quels en sont les fonde-« mens? Peut-être les avez-vous négligés, pour « ne vous occuper que de la décoration exté-« rieure. Cette grandeur magique, qui est votre « ouvrage, disparaîtra peut-être avec vous. Peut-« être, sire, qu'en vous admirant, la postérité « vous reprochera de n'avoir pas affermi la for-« tune de votre empire; peut-être trouvera-t-elle, « dans les principes mêmes de votre administra-« tion, les causes de sa décadence et de sa ruine. « Peut-être avez-vous fait trop d'honneur à l'Eu-« rope, en la prenant pour votre modèle. Peut-« être que Le Fort, dupe d'une fausse sagesse, « dont l'éclat l'a séduit, n'a parlé qu'à vos pas-« sions. Il est doux de posséder de grandes ri-« chesses, et de faire des conquêtes; mais par « quel miracle l'avarice et l'ambition, qui ont « perdu tant d'états, seraient-elles destinées à « faire la prospérité de la Russie? Deux vices que « vous lui avez donnés contribueront-ils à vous « faire la réputation d'un grand législateur? Peut-« être que cette politique que vous imitez, n'est « qu'un délire aux yeux de la raison. Est-il sûr « que vous ayez commencé votre réforme par les « points les plus nécessaires à réformer? Si vous « ne l'avez pas fait, les vices que vous laissez « subsister ne détruiront-ils pas vos établisse- « mens? Vous avez créé des matelots, des cons- « tructeurs, des soldats, des commerçans, des « artistes; mais si vous ne leur avez pas d'abord « appris à être citoyens, quel avantage durable « la Russie retirera-t-elle de vos travaux, de leurs « connaissances et de vos talens? Ce n'est point « par ses chantiers, ses canaux et ses digues, « que la Hollande est admirable, c'est par cet « esprit qui l'a formée, c'est par les lois qui ont « établi sa liberté. Ce n'est plus au monarque « despotique que je parle; c'est au grand homme « qui aime à connaître ses erreurs et la vérité.

« En vous ensevelissant dans un chantier, « pour y étudier la construction, vous avez offert « à l'Europe un spectacle prodigieux; mais on « n'attendait pas de vous les connaissances d'un « charpentier, on voulait un législateur. Ce n'é- « tait pas la coupe d'un vaisseau qu'il fallait con- « naître, mais les passions du cœur humain, « puisque vous deviez conduire et gouverner un « grand empire. Vous n'avez rien appris de véri- « tablement utile en Hollande, si vous n'y avez « pas démêlé les causes par lesquelles les Pro- « vinces-Unies se sont affaiblies, en faisant tous « leurs efforts pour se rendre plus recomman- « dables. L'Angleterre aurait pu vous instruire « d'objets plus importans que les moyens dont »

« elle se sert pour étendre et faire fleurir son « commerce. Peut-être auriez-vous remarqué que « les richesses, qui en sont le fruit, ébranlent déjà « sa constitution, et ruineront peut-être son « commerce et sa liberté. De quelle utilité cette « étude n'aurait-elle pas été pour un législateur? « L'élégance, le goût, la facilité des mœurs que « vous avez voulu rencontrer en France, et que « vous auriez voulu pouvoir transporter en Rus-« sie, ce ne sont peut-être que des vices agréables, « et aussi opposés à la vraie politique, que les « vices grossiers et barbares que vous avez voulu « bannir de la Russie. Daignez y réfléchir : si le « bonheur n'est pas une chose frivole, croyez-« vous que les hommes soient destinés à le trou-« ver au milieu des frivolités?

« Vous avez eu l'art de vous faire des soldats « qui ont vaincu et dissipé vos ennemis à Pultava; « j'admire les moyens par lesquels vous avez pré- « paré vos victoires, et surtout cette audace su- « blime qui, au milieu des revers, vous a fait es- « pérer que vous pourriez vaincre. Vous n'avez « manqué à aucun des devoirs d'un grand capi- « taine; mais, comme législateur qui doit travailler « pour l'avenir, quelles mesures avez-vous prises « pour que cette milice conserve le génie et la « discipline que vous lui avez donnés? Bientôt » aussi indocile et aussi insolente que ces Strélitz « que vous avez eu l'habileté de détruire, ne crai-

« gnez-vous point qu'elle ne gouverne encore vos « successeurs, en les intimidant, et ne se joue de « leur trône? Vos flottes vous rendent le maître « de la Baltique; et dans Constantinople, le grand « seigneur est inquiet des forces que vous avez « sur la mer Noire : jouissez de votre ouvrage, « jouissez de votre gloire; je ne veux point, sire, « troubler votre satisfaction. Cependant, per-« mettez-moi de vous demander ce que la Russie « peut gagner par cette ambition, qui effarouche « vos voisins, et qui vous rend déjà suspect à toute « l'Europe. Que vous servira d'avoir augmenté vos « forces, si vous avez augmenté le nombre de vos « ennemis? Pourquoi des conquêtes, tandis que « vous avez des provinces désertes que vous pou-« vez peupler? Que vous importe ce que font vos « voisins, tandis que vous avez tant de choses à « faire chez vous? Je vois partout le capitaine et « le conquérant qui veut inspirer de la terreur; « mais je voudrais voir le législateur profond qui « jette les fondemens d'un bonheur éternel, qui « recherche des alliés par sa modération et la jus-« tice de ses lois, et qui forme ses citoyens aux « exercices de la guerre, après leur avoir appris « qu'ils ont une patrie qu'ils doivent aimer et dé-« fendre au prix de tout leur sang.

« Ne voyez-vous point, sire, avec quelque in-« quiétude, que vous êtes trop nécessaire à votre « empire, que vous en êtes l'âme, et que la puis-

« sance de la Russie disparaîtra avec vous? Tout « est perdu, si vos sujets ont besoin d'avoir des « czars qui vous ressemblent : le législateur doit « établir de telle sorte le gouvernement, que l'état « puisse se passer d'hommes extraordinaires pour « le gouverner, et ne craigne ni la médiocrité, ni « même les vices de ses conducteurs. Vos ports « sont ouverts; déjà vous avez établi quelques « manufactures; le commerce commence à fleurir; « votre trésor est riche, vos revenus sont aug-« mentés; mais s'il est vrai que le commerce ne « donne qu'une prospérité fausse et passagère; « s'il est vrai qu'il amène la pauvreté après les ri-« chesses, et que la pauvreté, qui paraît alors in-« tolérable, détruit nécessairement un état; s'il « était vrai que vos nouvelles richesses ne fussent « propres qu'à faire germer de nouveaux vices « dans la Russie; si vos successeurs doivent abu-« ser de votre industrie pour se livrer au luxe et « au faste; si vous devez craindre également et « leur dissipation, et leur avarice; que de choses « il resterait à faire à votre politique? Votre légis-« lation est à peine ébauchée.

« Pardonnez, sire, ma hardiesse; je vous pro-« pose librement mes doutes, parce que vous êtes « trop grand pour vous en offenser. Avant que de « rendre la Russie guerrière, il fallait la rendre « heureuse. Il fallait étudier et connaître le « bonheur auquel la nature destine les hommes. « Il fallait commencer par inspirer à vos sujets « l'amour des lois, de l'ordre et du bien public. « Qu'avez-vous fait pour diminuer cette terreur « accablante, qui accompagne votre pouvoir, et « qui ne peut faire que des mercenaires et des « esclaves? Vous avez toujours ordonné impé-« rieusement le bien et même des bagatelles; ja-« mais vous n'avez daigné y inviter avec adresse. « Je vois partout la vigilance, la fermeté, le cou-« rage, les talens de Pierre le Grand; mais je ne « vois point encore un bon gouvernement. Les « lois sont-elles assez sages pour que l'émulation « multiplie les talens et les vertus, et que le mé-« rite vienne naturellement occuper les places « les plus importantes?

« Si l'Europe n'a que de faux principes de po« litique; si elle est trompée par son avarice et
« son ambition, je prévois que votre empire,
« qui n'a pris que ses vices brillans, sera à peu
« près tel que les autres états, dès que le mou« vement que vous avez imprimé aux esprits sera
« ralenti et suspendu. La plupart des nations de
« l'Europe ont besoin d'une grande réforme, tout
« le monde en convient, et cependant vous les
« avez imitées. Les Russes croupissaient dans des
« vices barbares, ils vont croupir dans des vices
« polis, et n'en seront pas plus heureux. Je crains
« que la Russie n'ait point encore d'autres lois
« que les caprices et les passions de vos succes-

« seurs. Quels instrumens pour faire le bien, « qu'un prince qui tremblera peut-être devant sa « garde, et des sujets qui n'oseront jamais être « citoyens! Vous avez formé un sénat qui ne peut « avoir aucune autorité, et qui ne sera par con-« séquent d'aucun secours à vos successeurs. Vous « avez vu, en différens pays, des diètes ou des « assemblées nationales : au lieu d'en transporter « l'usage dans vos états, pour y jeter quelque se-« mence de liberté, d'élévation, de grandeur, de « bien public et d'amour de la patrie, vous vous « êtes contenté d'appeler des étrangers, qui ont « abandonné leur patrie pour s'attacher à vous; « c'est avec eux, et non pas avec vos sujets, que « vous avez fait de grandes choses. Espérez-vous « qu'avec ces étrangers vous ferez fleurir vos pro-« vinces? Vaine espérance! Ils ne donneront à « vos sujets aucune émulation, parce qu'ils leur « sont trop supérieurs ; en méritant des récom-« penses et des distinctions, ils se feront hair, et « rendront le gouvernement odieux. Vous n'êtes « riche que des richesses étrangères, et vous au-« riez dû vous en faire qui yous appartînssent. « Qu'attendre d'ailleurs de ces hommes qui s'exi-« lent de leur patrie pour faire fortune? Vous les « contenez par votre vigilance, votre discipline « et votre fermeté; ce ne sont aujourd'hui que « des flatteurs et des mercenaires qui vous ser-« vent utilement; mais sous des princes moins « habiles et moins attentifs que vous, ce seront « des traîtres.

« Voulez-vous, sire, élever un monument éter-« nel à votre nom? Que le bonheur et la gloire « des générations à venir vous appartiennent. « Donnez à votre nation l'empreinte de ce génie « noble et élevé qui vous dirige, et empêchez « que vos successeurs ne lui donnent leur carac-« tère. Pour réformer utilement la Russie, rendre « vos lois durables, et créer, en effet, un peuple « nouveau, commencez par réformer votre puis-« sance. Si vous ne savez pas borner vos droits, « on vous soupçonnera d'avoir eu la faiblesse de « ne vous croire jamais assez puissant, et votre « timidité vous laissera confondu dans la foule « des princes. Le citoyen doit obéir au magistrat; « mais le magistrat doit obéir aux lois. Voilà le « principe de tout gouvernement raisonnable, et « c'est suivant qu'on s'en rapproche ou qu'on « éloigne, qu'on est plus ou moins près de la « perfection. Dès que cette règle fondamentale « est violée, il ne subsiste plus d'ordre dans la « société; dès qu'à la place des lois les hommes « commandent, il n'y a plus, dans une nation, « que des oppresseurs et des opprimés. Que les « empereurs de Russie laissent aux lois l'autorité « qu'ils affectent; qu'ils se mettent dans l'heu-« reuse nécessité d'y obéir, qu'ils respectent as-« sez leur nation pour ne pas oser paraître vi« cieux, et sur-le-champ vos esclaves, devenus « citoyens, acquerront, sans efforts, les talens et « les vertus propres à faire fleurir votre empire.»

Les changemens prodigieux que Pierre Ier a fait dans son pays, les obstacles qu'il a vaincus, tout permet de conjecturer ce qu'il aurait pu faire, s'il eût formé sa politique sur de meilleurs modèles que ceux que lui présenta Le Fort. C'est son ignorance des principes sur lesquels la société doit établir son bonheur, qui a égaré son génie. Quelle leçon pour vous, Monseigneur! et qu'elle doit vous inviter puissamment à vous instruire de vos devoirs, et de la manière dont vous devez les remplir. Pour fruit de tant de peines, de tant de travaux, de tant de réformes, les Russes sont parvenus à prendre quelques-uns de nos vices. Leur gouvernement qui a conservé les siens, les fait retomber dans leur ancienne barbarie; ils seront encore malheureux; et ne peuvent espérer quelque prospérité passagère qu'autant qu'un heureux hasard placera quelques talens sur le

CHAPITRE III.

Que les sociétés sont plus ou moins capables d'une réforme.

Par quels moyens ont doit y arriver.

L'histoire vous a fait connaître, Monseigneur, par une longue suite de faits ou d'expérience en quoi consiste le bonheur des états; mais ce n'est point là le seul avantage que vous en retirerez. Elle vous apprendra encore par quels moyens et avec quel art on peut établir les bons principes chez un peuple qui les a toujours ignorés ou qui les a abandonnés. Vous verrez que tous les temps et toutes les circonstances ne sont pas propres à une réforme. Il y a dans la politique, comme dans la médecine, des remèdes préparatoires qui, par leur nature, ne sont pas destinés à guérir, mais qui préparent seulement le bon effet de ceux qu'on emploiera ensuite, et qui attaqueront le siége du mal. Au lieu de contraindre, le législateur éclairé se contente quelquefois d'inviter et de solliciter. Dans la crainte de révolter imprudemment les mœurs et les opinions publiques, souvent il ne prend point le chemin le plus court pour arriver au bien qu'il se propose. Tantôt il donne de la confiance et de l'audace, tantôt il inspire de la crainte; il ne cherche qu'à faire aimer

les lois qu'il veut publier, et sait que si elles sont haïes, elles seront bientôt méprisées.

L'histoire vous offrira, Monseigneur, l'exemple de plusieurs grands hommes; elle vous fera même connaître des coutumes et des usages qui n'ont point été établis par des lois, et qui ne sont que l'ouvrage du hasard, des événemens et des circonstances. Ce que la fortune a fait, pourquoi la politique ne pourrait-elle pas le faire? En étudiant ces révolutions, pourquoi les réformateurs d'un état, en se ménageant les mêmes événemens, ne pourraient-ils pas avoir le même succès?

Tant qu'une nation conserve un gouvernement libre, c'est-à-dire n'obéit qu'aux lois qu'elle se fait elle-même, il est très-aisé, s'il lui reste des mœurs, de corriger une législation qui n'aura pas été établie sur des principes assez sages, et de lier toutes les parties de la république par une harmonie et des rapports qui en rendront l'administration plus salutaire. Des citoyens qui ne vendent pas leur suffrage, et qui regardent leur liberté comme leur plus grand bien, ne demandent qu'à être éclairés; montrez-leur le chemin de la vérité, ils y entreront sans répugnance. C'est ainsi que dans les beaux temps de la Grèce vous avez vu plusieurs républiques s'abandonner avec joie aux conseils d'un magistrat. Les intérêts particuliers étaient sacrifiés aux intérêts publics, et l'avantage qu'une partie des citoyens retirait

de quelques abus, n'était point une raison pour les conserver.

Si les désordres n'ont point d'autre origine que cette espèce de lassitude et de paresse à laquelle les hommes ne sont que trop sujets, qui affaiblit quelquefois les lois et relâche les ressorts du gouvernement, un rien suffit souvent pour y remédier. Cherchez à faire naître de l'émulation entre les citoyens pour retirer leur âme de sa léthargie. Il n'est que trop ordinaire que tout le mal ne tienne qu'à la négligence avec laquelle les magistrats se seraient acquittés de leurs fonctions; rendez donc leurs devoirs plus faciles, afin qu'ils n'aient aucune raison de les négliger. Les consuls romains servirent plus utilement la république, après que les censeurs et les préteurs les eurent délivrés d'une partie du fardeau dont ils étaient chargés. Quelquefois il sera utile de créer une magistrature nouvelle; quelquefois il suffira d'avertir les anciennes que les lois languissent, et que l'état est menacé d'un danger.

Mais quand le gouvernement tombera en décadence, parce que les mœurs se seront corrompues; quand de nouvelles passions ne peuvent plus souffrir les anciennes lois; quand la république est infectée par l'avarice, la prodigalité et le luxe; quand les esprits sont occupés à la recherche des voluptés; quand l'argent est plus précieux que la vertu et la liberté, toute réforme, Monseigneur, est impraticable. Il faudrait commencer par réformer les mœurs; et il est impossible que quelques honnêtes gens luttent avec succès contre les préjugés et les passions agréables qui règnent impérieusement sur la multitude. Ferez-vous des lois? Les magistrats corrompus en éluderont eux-mêmes la force. Caton aura beau crier : 6 temps, 6 mœurs! il fatiguera par ses conseils qu'on ne veut pas écouter. Peut-être se moquera-t-on de la bonne foi avec laquelle il espérèra le bien; il est sûr du moins qu'il n'aura jamais assez de crédit pour persuader à ses concitoyens de faire un effort sur eux-mêmes, et de remonter au point dont ils sont déchus.

Cette république énervée, qui n'a plus la force de résister à ses vices et de se rapprocher des lois de la nature, deviendra la proie d'un ennemi étranger, ou verra naître un tyran dans son sein. Je ne sais si, dans pareilles circonstances, un Lycurgue même pourrait conjurer contre les vices de ses concitoyens, leur faire une sainte violence, et les rendre justes et heureux malgréeux; je craindrais qu'il n'éprouvât le sort d'Agis. Les désordres d'un peuple excitent ordinairement l'ambition de ses voisins; on le méprise, on lui fait des insultes, on lui déclare enfin la guerre, parce qu'on espère de le vaincre ou de l'asservir. Si, par hasard, les étrangers l'épar-

gnent, il succombera sous un ennemi domestique. Les succès des intrigans, pour obtenir des magistratures dont ils ne veulent pas remplir les fonctions, formeront bientôt des ambitieux qui aspireront ouvertement à la puissance souveraine. On n'a pas encore un tyran, et cependant la tyrannie est déjà établie. Fatigué du mouvement, de l'agitation, des peines et de l'inquiétude qui accompagnent une liberté expirante, on désire le repos; et, pour se délivrer des caprices et des violences d'une oligarchie agitée et tumultueuse, on se donnera un maître.

· Quand le gouvernement n'est dérangé que par des cabales, des factions et des partis jaloux de dominer, et qui ne peuvent convenir entre eux du partage de l'autorité, la république est en danger; mais elle ne court cependant pas à une perte inévitable. Remarquez, Monseigneur, que l'ambition est une passion moins dangereuse que l'avarice. Celle-ci est toujours basse, elle avilit l'âme, elle n'est susceptible d'aucun conseil généreux; l'autre peut s'associer avec quelques vertus, telles que l'amour de la gloire, le désintéressement et l'amour de la patrie : aussi les querelles excitées par l'avarice ont-elles toujours perdu les états; et les ambitieux, au contraire, se sont quelquefois réconciliés. On a vu même quelquefois que quand ces deux passions unies ont excité des troubles, l'une est venue au secours de

l'autre. Les Athéniens vous en offrent un exemple mémorable. Si on n'avait demandé qu'un nouveau partage des terres et l'abolition des dettes, la république aurait été perdue. Heureusement les citoyens de la côte, de la plaine et de la montagne furent divisés sur l'autorité. L'avarice aurait porté aux dernières violences les riches, les pauvres, les créanciers et les débiteurs; l'ambition plus conciliante offrit de prendre Solon pour arbitre.

Pour faire une réforme utile dans un pareil état, gardez-vous d'employer la ruse et l'adresse; vous ne calmeriez les esprits que pour un instant; après avoir été la dupe d'un mensonge, on refuserait de se fier à la vérité, et le mal deviendrait incurable. Gardez-vous de vouloir amener les citoyens au but que vous vous proposez, en flattant, comme Solon, leur avarice et leur ambition; vous seriez obligé de leur donner des espérances : si ces espérances ne sont pas vaines, vous ne faites que donner plus d'énergie à deux passions qui ont fait tout le mal, et que vous voulez réprimer. Si ces espérances sont fausses, le calme sera court, les passions sont impatientes et clairvoyantes; elles se vengeront en causant de plus grands désordres.

C'est moins le sentiment de la liberté que l'amour des lois qu'il faut rendre vif. Dans un état divisé par des partis, et où l'on cherche à s'éloigner des règles de l'égalité, les âmes ne manquent pas

de force, ce sont les esprits qui manquent de lumière; éclairez-les donc, et que par toutes vos lois le citoyen soit porté à préférer le bien public à ses avantages particuliers. Si vous favorisez les hommes déjà les plus puissans et les plus riches, ils en abuseront pour être plus audacieux et plus entreprenans. Rendez le corps de la république plus puissant, afin que les particuliers soient plus faibles. Multipliez les magistrats, partagez leurs fonctions, afin que, dépendant les uns des autres, ils s'imposent et se contiennent mutuellement. Confier, dans ces circonstances, une autorité plus considérable à un magistrat unique, pour le mettre en état de rétablir l'ordre, c'est l'exposer à une tentation dangereuse; il profiterait peut-être des divisions pour asservir la république; peut-être se persuaderait-il qu'il importe à ses concitoyens qu'il se rende leur maître.

Je dois encore vous faire observer, Monseigneur, que les états libres sont plus ou moins capables de prévenir leur décadence, ou de se réformer après être déchus, suivant qu'ils occupent un territoire plus ou moins étendu, et que leurs affaires sont dans une situation plus ou moins florissante. Quand tous les citoyens sont renfermés dans les murs d'une même ville, et ne composent, pour ainsi dire, qu'une même famille, qui ne voit pas que les lois, les mœurs et les coutumes doivent se conserver plus religieusement que dans une

grande province qui ne formerait qu'une république? Ici, la vigilance des magistrats est souvent trompée; là, des citoyens qui se connaissent tous, sont, les uns pour les autres, des magistrats infatigables. Par la même raison que l'ordre se conserve aisément dans une petite république, il est facile de l'y rétablir quand la corruption s'y est introduite. Il suffit à Lycurgue de trouver trente bons citoyens pour faire une révolution. Si Sparte eût régné sur tout le Péloponèse, qu'aurait-il pu entreprendre en faveur de sa patrie? Quand elle se serait soumise à ses lois, les autres villes auraient-elles eu la même complaisance? Il aurait donc fallu former des conjurations dans chaque ville, les faire toutes éclater dans le même instant : entreprise difficile et que mille accidens imprévus pouvaient déranger.

Je le dirai en passant, Monseigneur, c'est un grand mal pour les hommes que de grands états. Quoi qu'en pensent les ambitieux, les sociétés ne peuvent s'étendre au delà de certaines bornes sans s'affaiblir. Je ne vous dirai point que la nature a placé des rivières et des montagnes pour servir de barrières entre les états; elles nous a avertis bien plus clairement de ses intentions en nous créant avec tant de faiblesse. Faits pour ne voir que ce qui se passe autour de nous, n'est-il pas ridicule que nous voulions gouverner de grandes provinces?

Mais je rentre dans mon sujet, Monseigneur, et je vous prie de remarquer que l'histoire ne vous a peut-être pas offert l'exemple d'un peuple qui ait songé, dans la prospérité, à se corriger de ses vices. Vous verrez, au contraire, partout, que cette prospérité affaiblit, altère et corrompt les principes du gouvernement. Le bonheur nous inspire de la confiance, et c'est dans le bonheur cependant que nous devrions nous défier davantage de nous. Le moment où l'on est le plus heureux, n'est pas un moment favorable au législateur, à moins qu'il ne porte quelque loi qui favorise les opinions du public. C'eût été un prodige, si les efforts que fit Caton pour défendre la loi Oppia avaient réussi, pendant que les Romains, vainqueurs de tous leurs ennemis et chargés de leurs dépouilles, recueillaient le prix de leurs victoires. Pouvaient-ils prévoir les inconvéniens du luxe dont ils ne sentaient encore que les douceurs? Pouvaient-ils soupconner que leur prospérité allait les perdre? Cet effort de raison est au-dessus de nos forces; que le législateur ne l'exige donc pas. C'est quand on éprouve ou qu'on craint quelque malheur que les esprits seront plus dociles à sa voix. Voilà le moment favorable pour pour faire une réforme avantageuse; si vous le laissez échapper, les citoyens se familiariseront peut-être avec leurs vices, peut-être parviendront-ils à les aimer.

282

Si les peuples libres se corrigent si difficilement, s'il est si rare qu'ils perfectionnent leurs lois, et semblent prendre un nouveau caractère; l'histoire des monarchies, Monseigneur, quand elles ne sont pas encore dégénérées en ce despotisme extrême qui étouffe tout sentiment de vertu, de patrie et de bien public, fournit, au contraire, plusieurs exemples de ces heureuses révolutions. Les sujets ayant encore quelque chaleur dans l'âme, sont cependant acoutumés à recevoir les impressions que leur donne leur maître. Un prince qui sait profiter de ces avantages, se crée, quand il veut, une nation nouvelle. Le peuple sort de son assoupissement; il quitte ses vices, et, sans qu'il s'en aperçoive, prend de nouvelles mœurs et la vertu qu'on veut lui donner. Vous êtes trop instruit pour douter de cette vérité, et vous avez vu cent fois, dans le cours de vos études, que des nations peu considérées ont fait encore de grandes choses sous la conduite d'un prince qui avait eu l'art de ranimer le germe des vertus et des talens que ses prédécesseurs avaient étouffé. Vous citerai-je les Perses conduits par Cyrus, et les Macédoniens sous les règnes de Philippe et d'Alexandre. Sans remonter si haut, sans sortir de l'histoire moderne de l'Europe, je pourrais vous parler de quelques princes qui ont été en effet les bienfaiteurs de leur nation, si vous ne les connaissez pas tous,

Mais, Monseigneur, permettez-moi de vous demander si, après le despotisme le plus long et le plus accablant, il ne serait pas encore possible de faire des hommes de ces esclaves qui paraissent abrutis. On me dira que Marc-Aurèle, le plus sage et le plus juste des princes, ne put rendre aucune élévation aux Romains; il ne se regarda pas comme le maître, mais comme l'administrateur de l'empire; il dit que tout et lui-même appartenaient à l'état; en remettant l'épée au préfet du prétoire, il lui ordonna de s'en servir pour le punir, s'il était injuste; il était l'ami et le frère de tous les hommes. Tant de vertus cependant n'excitèrent qu'une admiration froide et stérile à des sénateurs accoutumés à ne s'assembler dans le sénat qu'en tremblant. Aucun sentiment d'honneur, ni de liberté ne se réveilla dans l'âme des Romains. J'en conviens, et toutefois je serais porté à croire que Marc-Aurèle aurait pu faire ce qu'il n'a pas fait.

Ce prince qui pensait que la vertu est la récompense de la vertu, et l'aimait pour elle-même, crut que des âmes avilies étaient capables du même sentiment, et il se trompa. Pour rendre les Romains dignes d'aimer de bonnes lois et de recevoir un sage gouvernement, il aurait fallu les secouer avec force, et frapper leur imagination; à des passions lâches et timides qui dégradent, il aurait fallu substituer des passions fortes et vigoureuses; pour arriver au but il aurait fallu en effet se proposer d'aller au delà. Les Romains n'étaient pas capables d'admirer Marc-Aurèle; ils jouirent de sa sagesse avec inquiétude et une sorte de terreur; je crois voir des matelots à peine échappés au naufrage, qui goûtent un moment de repos en voyant se former une nouvelle tempête.

En effet, pourquoi les Romains auraient-ils repris quelques sentimens de liberté et d'élévation, tandis qu'aucun nouvel établissement, aucun nouvel ordre, dans l'administration de la chose publique, ne pouvait leur donner de la confiance? Que leur aurait servi de se réveiller au spectacle des vertus du prince, puisqu'ils continuaient à ne voir aucune sûreté dans le gouvernement, et que le successeur de Marc-Aurèle pouvait être encore un monstre et un tyran? Il ne s'agissait pas de vouloir rendre au sénat, aux grands et au peuple quelque dignité. Par un trop long usage des injures et des violences, ils étaient trop accoutumés à leur anéantissement pour penser qu'ils en pussent sortir. Si on voulait donner un nouvel esprit national aux Romains, il ne fallait laisser subsister aucun des anciens établissemens. Pourquoi auriez-vous de la peine à croire, Monseigneur, que Marc-Aurèle eût réussi à faire revivre quelques sentimens de liberté et d'élévation, s'il eût eu recours à ces lois, à ces assemblées nationales, et à ces coutumes par lesquelles quelques modernes

ont élévé des barrières contre le despotisme, et dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans la seconde partie de cet ouvrage? C'est en s'emparant de toute l'autorité que ses prédécesseurs avaient anéanti les Romains; et c'est en la recouvrant que la nation aurait repris une nouvelle vie.

. Il le faut avouer à notre honte; il est des qualités plus propres que la vertu même de Marc-Aurèle à remuer, échauffer et subjuguer les esprits; et ce sont ces qualités brillantes des héros qui, jointes à des talens éminens pour la guerre, portent jusque dans les âmes les plus languissantes, une sorte d'orgueil, de confiance et d'activité qui les prépare à faire de grandes choses. Trajan, qui avait rétabli la gloire du nom romain chez les étrangers, et reculé les frontières de l'empire par des victoires signalées, aurait, selon les apparences, exécuté plus facilement que Marc-Aurèle, le projet de rendre à Rome ses anciennes vertus. Rien n'était impossible à Alexandre, et il aurait pu donner aux Perses-mêmes le goût de la liberté, s'il eût été capable d'en concevoir le dessein. On peut reprocher au czar Pierre Ier de n'avoir pas profité des ses succès et de ses victoires pour établir un nouveau gouvernement dans son pays. C'est pour ne l'avoir pas du moins tenté, qu'il sera confondu avec les princes qui ont eu un règne glorieux; mais il ne sera jamais placé au rang des législateurs et des bienfaiteurs de leur nation.

L'Europe voit aujourd'hui un prince qui possède assez de ces qualités brillantes, pour faire deux ou trois hommes illustres. Supérieur dans toutes les parties de l'administration politique, plus habile à manier ses intérêts dans ses négociations, plus grand encore à la tête des armées; ses disgrâces mêmes n'ont servi qu'à faire connaître les ressources de son génie. Sa gloire et sa réputation lui ont acquis un tel empire sur ses sujets, qu'il peut les faire penser comme il voudra, et la paix lui laisse le loisir d'affermir, sur une base solide, la grandeur de sa couronne et de sa nation. Mais cette grandeur ne disparaîtrat-elle pas avec lui, s'il veut qu'elle n'ait d'autre appui que les talens de ses successeurs? Après avoir étonné son siècle, que tarde-t-il à préparer le bonheur de la postérité?

Par quelle fatalité faut-il, Monseigneur, que ces qualités héroïques qu'on trouve dans tant de princes, n'aient presque jamais été utiles aux états qu'elles ont illustrés? Ces hommes qu'on appelle des héros ne paraissent occupés que d'eux-mêmes; puisqu'ils ont oublié nos intérêts, nous devrions au moins nous en venger, en ne les louant pas. On dirait qu'inspirés par cette politique odieuse que Tacite reproche à Auguste, ils prévoient avec plaisir la décadence de leur état après leur mort, et croient que leur gloire sera plus grande, si leur successeur est incapable

de soutenir leur ouvrage; ils aspirent à se faire un grand nom. Les aveugles! que ne songentils donc à se faire aimer de la postérité? que ne travaillent-ils pour elle? Elle sera reconnaissante, si les bienfaits s'étendent jusqu'à elle. Pendant six cents ans, il n'y cut point de Spartiate qui ne crût devoir son bonheur à Lycurgue, et qui ne le regardât comme le plus grand et le plus sage des hommes. Qu'à l'exemple de ce législateur, un prince capable de guider et d'entraîner ses sujets après lui forme le projet d'en faire des citoyens, qu'il fasse des lois sages, qu'il en affermisse l'empire, en établissant un gouvernement conforme aux règles et aux principes de la nation, et je. vous réponds que toute la gloire que ses successeurs et ses sujets acquerront lui appartiendra.

CHAPITRE IV.

De la méthode avec laquelle un prince doit procéder dans la réforme du gouvernement et des lois.

Certainement je veux rendre justice à un prince qui, après avoir étudié avec soin les pays soumis à sa domination, forme le projet d'en réformer les abus; cependant s'il se borne à établir un nouvel ordre dans les différentes parties de l'administration, sans rien changer à la forme même du gouvernement, je louerai ses bonnes intentions; mais il faudra avouer qu'il ne remplit que les devoirs les moins importans qu'on attend d'un législateur.

En effet, Monseigneur, n'avez vous pas remarqué dans toutes vos lectures, que les princes qui se sont bornés à faire des lois sur des objets particuliers, n'ont produit qu'un bien passager et très-court? Vous avez pu observer que, s'ils ont vieilli sur le trône, ils ont vu'quelquefois euxmêmes leurs établissemens tomber en décadence. La sagesse d'un règne ne sert jamais de leçon au règne qui lui succède. Soit qu'un prince, en montant sur le trône, se croie plus sage que son prédécesseur, soit qu'il ait un caractère différent, il est rare qu'il ne se conduise pas par des vues et des principes opposés. Suivez l'histoire d'une monarchie, et vous verrez que la plupart des souverains ne portent une attention particulière sur rien, tandis que quelques autres ne songent qu'à la partie pour laquelle ils ont quelque goût. L'un corrigera les milices, et l'autre les tribunaux de justice; celui-ci s'occupe de la marine ou de ses finances, et celui-là des arts, du commerce ou de l'agriculture. On croirait qu'après un certain temps, toutes les parties de l'état doivent être enfin corrigées et bien administrées par cette conduite différente des souverains: cependant l'ouvrage de la réforme n'est jamais qu'ébauché, parce qu'on n'a aucune confiance aux lois; on est accoutumé à les voir toutes tour à tour négligées sous un gouvernement qui n'a aucune suite, ni aucune tenue. A force de se multiplier, et de se contredire, les lois forment enfin un chaos où les citoyens ne comprennent rien; et les jurisconsultes eux-mêmes se forment une routine qui leur tient lieu de jurisprudence.

Charlemagne, dont on vous a fait connaître et admirer le vaste et puissant génie, avait compris que tant que la puissance législative sera déposée dans les mains d'un seul homme, la législation doit être vicieuse. Plus il était grand, plus il connaissait l'étendue des devoirs d'un législateur; et plus il les connaissait, plus il était persuadé qu'il lui était impossible de les remplir. Comment, se disait-il sans doute, pourrais-je entrer par moimême dans tous les détails qui me seraient nécessaires pour faire de bonnes lois? Si je néglige quelque partie, n'est-ce point par-là que la corruption se glissera dans l'état? Si je veux juger sur les rapports des personnes à qui je donnerai ma confiance, qui me répondra qu'ayant un si grand intérêt à me flatter et à me tromper, ils me rendront un compte fidèle? Qui me répondra qu'ils n'auront pas vu la situation du peuple au travers de leurs préjugés et de leurs passions? Je me charge donc d'un fardeau que je ne puis porter,

et j'encours nécessairement la haine d'une partie de mes sujets, si je veux, avec mon conseil, faire le bonheur public. Tous les ordres des citoyens ont des passions, des besoins, des préjugés et des intérêts différens; ce n'est donc que dans une assemblée générale de la nation qu'ils pourront, comme dans un grand congrès, discuter leurs droits, leurs prérogatives, leurs prétentions réciproques, se rapprocher et se concilier pour être tous heureux.

Mais, devait-il ajouter, quand je pourrais acquérir toutes les connaissances dont un législateur ne peut se passer, quelle serait ma présomption, si j'osais me flatter que je serai assez supérieur aux faiblesses de l'humanité pour que mes goûts, mes préventions et mes intérêts particuliers ne me fassent jamais illusion? Ne présumerai-je pas trop de moi, si je crois que je tiendrai la balance égale entre tous les ordres des citoyens? Suis-je bien sûr que les intérêts des hommes qui m'approchent, ne me seront pas plus chers que ceux de cette multitude que je ne connais pas? Il n'y a que la nation elle-même qui puisse connaître ce qui lui convient. Si elle fait elle-même ses lois, elle en supportera plus patiemment les défauts; elle aimera ses lois commé son ouvrage. Si je veux gouverner à ma volonté, mon pouvoir deviendra suspect. Si je fais les lois, on les regardera comme un joug qu'on voudra secouer. Avec une autorité

despotique, je serai en effet peu puissant. Que m'importe d'avoir des esclaves? Des hommes libres ne me serviront-ils pas plus utilement?

Voilà sans doute, Monseigneur, les réflexions qui portèrent Charlemagne à rétablir le gouvernement sur les anciens principes des lois Saliques, tandis qu'il lui était si aisé de s'emparer d'un pouvoir absolu. Cette conduite étonne; mais ce qui doit véritablement étonner, c'est que parmi tant de princes si jaloux d'exercer une puissance sans bornes, aucun n'ait eu assez de lumières pour juger qu'en imitant Charlemagne, il se rendrait plus puissant que le despote le plus arbitraire: je ne prouve point cette vérité, elle est évidente; et je ne doute point qu'elle n'eût produit plusieurs révolutions heureuses dans les gouvernemens, si les princes n'avaient été trompés par les personnes qui manient leur pouvoir, et qui en abusent.

Je vous prie, Monseigneur, de vous rappeler que la puissance législative n'est autre chose que le droit de faire des lois, de changer, modifier, abroger et annuler les anciennes. Si ce droit appartient purement et simplement à un prince, tremblez; vous avez fait un despote qui vous perdra. Si vous avez accordé ce droit à de certaines conditions, sans avoir un garant que ces conditions seront observées, vous obéissez encore à un despote. Si, en effet, vous avez établi un garant

qui vous réponde de la fidélité du législateur à remplir les conditions qui lui sont imposées, je dis que vous avez formé dans l'état une puissance supérieure à la puissance législative; ce qui est contraire aux notions les plus simples de la société. Je dis que vous avez mis des entraves à la puissance législative qui, par sa nature, doit être maîtresse de tout. Je dis encore que vos lois seront mauvaises, que vous n'aurez aucun droit public, et que vous éprouverez, par conséquent, tous les malheurs qui en doivent résulter.

Quand la nation n'a pas elle-même le pouvoir de faire ses lois, on est obligé, pour ne pas tomber dans le despotime, d'établir comme autant de maximes, que le prince est obligé de gouverner conformément aux lois, qu'il y a des lois fondamentales qu'il ne peut abroger, et que les nouvelles lois doivent être dictées par l'esprit des anciennes. Voilà de beaux mots qui sont dans la bouche de tout le monde, et que personne ne comprend. Si on entend que le législateur doit se conformer aux lois tant qu'il les laisse subsister, rien n'est plus vrai; mais si on prétend qu'il n'est pas le maître de les abroger pour en substituer d'autres, c'est avancer une absurdité; et je vous prie de me dire de quel nom vous appellerez la puissance qui s'y opposera. Je voudrais qu'on me dît pourquoi ces lois, qu'on appelle fondamentales, auraient le privilége de ne pouvoir être

annulées; elles sont l'ouvrage du législateur, pourquoi donc ne lui seraient-elles pas toujours soumises? N'est-il pas de la nature de la puissance législative de ne pouvoir se prescrire des bornes à elle-même? Il serait ridicule de penser que les lois nouvelles ne doivent jamais être contraires aux anciennes; car des circonstances toutes différentes exigeront des lois dont l'esprit sera entièrement différent. D'ailleurs les anciennes lois peuvent être vicieuses, elles peuvent avoir été portées par un législateur ignorant et injuste; pourquoi donc ne serait-il pas permis à un législateur éclairé et juste de les corriger?

Je pourrais ajouter ici, Monseigneur, mille autres raisonnemens pour vous prouver qu'on ne peut faire une réforme véritablement avantageuse, qu'autant qu'on donne à la nation la faculté de faire elle-même ses lois; mais pourquoi m'arrêterais-je plus long-temps sur une vérité dont je vous crois convaincu? J'ajouterai que, pour faire une réforme durable, la puissance législative doit prendre les mesures les plus propres à lui conserver son indépendance. Qu'elle se défie continuellement de l'ambition des magistrats qu'elle charge du soin de faire exécuter ses ordres. On voit, dans tous les états libres, une rivalité éternelle entre la nation et les magistrats. La puissance législative, toujours attaquée, succombera donc enfin, si elle ne se conserve pas

des forces supérieures à celles qu'elle est obligée d'abandonner à la puissance exécutrice, pour la mettre en état de veiller utilement à l'observation des lois.

Avant que de vous dire, Monseigneur, en quoi consiste cette politique qui tiendra toujours les magistrats soumis à la nation, permettez-moi de faire quelques remarques sur ce qui se passe dans plusieurs états de l'Europe, elles répandront un grand jour sur cette matière.

Si la Suisse, en secouant le joug de ses seigneurs, n'avait pas continué à former une nation militaire; si chacun de ses habitans n'était pas destiné à défendre la patrie comme soldat, j'ose vous assurer qu'elle n'aurait pas conservé sa liberté. Si par hasard elle venait à ne plus compter sur la bravoure de ses citoyens, ou que les magistrats, sous prétexte de favoriser leur paresse, prissent le parti d'avoir des milices soudoyées et toujours subsistantes; vous comprenez facilement que cet heureux pays verrait bientôt disparaître l'impartialité des lois et la douceur du gouvernement qui font sa prospérité. Dans les cantons démocratiques, les magistrats acquerraient un pouvoir dangereux, et dans les autres, l'aristocratie deviendrait de jour en jour plus rigoureuse. Il serait impossible qu'en se sentant plus puissans, les magistrats n'eussent pas plus de confiance en leurs propres forces, et

dès lors ils seraient plus entreprenans et moins attentifs à leurs devoirs. De là, au violement des lois et à l'usurpation de la souveraineté, le chemin est court. Après avoir tâté la patience du peuple; après s'être essayé peu à peu à commettre de légères injustices, il faudrait tout oser, et se rendre le maître pour s'assurer de l'impunité.

Telle est la marche des passions humaines; et vous n'en douterez pas, si vous vous rappelez la révolution qui suivit l'établissement de ces milices toujours subsistantes, qui sont aujourd'hui connues dans toute l'Europe. A peine les suzerains eurent-ils permis à leurs vassaux et à leurs sujets de se racheter du service militaire, en payant un subside ou une contribution, qu'ils ne sentirent plus, comme auparavant, la nécessité de ménager des hommes armés qui pouvaient se défendre. Des citoyens qui n'étaient plus soldats, et livrés aux soins de leurs affaires domestiques, ne tardèrent pas à s'apercevoir de leur faute. Ils sentirent qu'on est soumis, quand on cesse de se faire craindre, et qu'on a perdu les moyens de repousser une injustice. Las de se plaindre inutilement des rapines et des violences des soldats, ils consentirent enfin à se taire; les esprits perdirent leur énergie, et une carrière plus libre fut ouverte à la licence.

Si les princes de l'Empire n'ont pas succombé

sous la puissance de la maison d'Autriche; si Charles-Quint et ses successeurs, dont les armées étaient si considérables, n'ont pu ruiner le gouvernement féodal, et faire oublier les anciennes lòis et les anciennes coutumes, c'est qu'on a opposé la force à la force, des soldats à des soldats. Sans cette ressource, tous les établissemens qui ont d'ailleurs contribué à conserver la liberté germanique, auraient été perdus pour l'Empire. Si les princes eussent été désarmés, ils n'auraient trouvé ni alliés, ni protecteurs assez courageux pour les défendre. En vain aurait-on fait des remontrances; en vain aurait-on imploré le secours des tribunaux, les lois se taisent devant la force; l'esprit national aurait appris à céder à la nécessité. Aujourd'hui on aurait renoncé à une prérogative, et demain à une autre. A force de traités et de négociations, aucun droit n'aurait enfin subsisté. On se serait fait de nouveaux principes à Munich, à Berlin, à Brunswick, etc., et les princes qui y règnent aujourd'hui, réduits à la condition de simples gentilshommes, n'auraient que la frivole consolation de penser qu'ils ont une origine aussi illustre que leur maître.

Après les règnes de Henri VIII et de ses enfans, jamais l'Angleterre n'aurait pu en venir aux principes établis par la grande chartre, si les Stuarts, en montant sur le trône, avaient trouvé les milices sur le même pied où elles sont aujour-

d'hui. Mais, dit M. Hume, Charles Ier, qui se glorifiait d'être absolu et de ne tenir son pouvoir que de Dieu, n'avait pas une garde de six cents hommes pour faire valoir ses hautes prétentions. Quand les esprits s'aigrirent à la cour et à Londres, et que la nation s'aperçut que le prince voulait défendre ses prérogatives par la force, elle ne fut point prise au dépourvu; elle pouvait, sans imprudence, ne pas recourir à de vaines négociations, parce qu'il lui était aisé de lever une armée contre un prince qui ne lui opposait que six cents hommes. Tant que les Anglais continueront à avoir sur pied dix-huit ou vingt mille hommes de troupes réglées en temps de paix, il leur sera impossible de corriger les vices que j'ai reprochés à leur gouvernement. Le roi, qui n'a déjà que trop de flatteurs de sa trop grande fortune, aura malgré lui une trop haute idée de sa puissance. Sans qu'on s'en aperçoive, il a intimidé les esprits. En voyant de si grandes forces entre les mains du prince, les partisans de la liberté sont naturellement moins fiers; ils ne s'en rendent pas raison, mais ils sentent qu'il faut avoir des complaisances. Ils s'accoutument à une certaine mollesse, tandis qu'il n'est que trop naturel qu'un nouveau Charles Ier prenne le parti de se porter aux dernières extrémités, et de tout hasarder pour augmenter son pouvoir.

Que l'Angleterre se rappelle quel aurait été son

sort sous le règne de Jacques II, si le prince d'Orange n'y eût fait une descente avec une armée étrangère qui servit de point de ralliement et de retraite aux mécontens. Sans cette protection, leur courage n'aurait osé se montrer devant l'armée du roi qui campait aux environs de Londres; ou bien, après un vain éclat, il aurait bientôt fait place à la crainte et aux négociations. Si la nouvelle milice, que les Anglais ont imaginée dans la guerre qui vient de finir, est aux ordres de la cour, leur liberté n'est-elle pas exposée au plus grand danger? Si cette milice, au contraire, obéit au parlement, si elle lui doit sa paye, ses honneurs et ses distinctions, la nation sera libre, parce qu'ayant toujours sous la main des forces égales à celles du roi, elle se retrouvera dans la même situation où elle était à l'avénement des Stuarts au trône. Le prince n'usera de ses forces qu'avec prudence. L'équilibre, qui penche aujourd'hui du côté de la cour, sera mieux établi entre le prince et la nation, peut-être viendra-t-il à pencher du côté de la liberté.

La Suède a le gouvernement d'une république et la milice d'une monarchie. Pourquoi les citoyens ne sont-ils pas soldats chez une nation jalouse de ses droits, et qui n'abandonne au roi et au sénat que la puissance exécutrice? Si le prince et les sénateurs ont l'art de se faire aimer et respecter des soldats, j'ai peur qu'ils ne se fassent bientôt craindre des citoyens. L'histoire, Monseigneur, a dû vous faire connaître le caractère de ces mercenaires qui font la guerre comme un métier. Ils portent, dans la vie civile, cette obéissance aveugle que la discipline rend nécessaire dans une armée. Accoutumés aux voies de fait, et jugeant du droit par la force, ils oppriment leur maître s'ils le peuvent; ou s'ils ne sont ni des soldats prétoriens, ni des janissaires, ni des strélitz, ils servent, sans remords, d'instrumens à la violence.

Si je ne me trompe, Monseigneur, les réflexions que je viens de faire suffisent pour vous convaincre qu'un peuple à qui l'on rend le droit de faire ses lois, ne le conservera pas long-temps, si les citoyens achètent des soldats pour se défendre, et ne se croient pas destinés à repousser l'ennemi de la patrie les armes à la main. La république romaine fut invincible, parce que ses citoyens étaient soldats, et qu'il fallait avoir fait la guerre pour parvenir aux magistratures. C'est parce qu'elle n'admettait dans ses légions que des hommes intéressés à la gloire et au salut de la patrie, qu'elle put établir cette discipline rigide et savante qui fut l'âme de ses succès et de ses triomphes. C'est parce que les plébéiens défendaient leur patrie, qu'ils surent défendre, affermir et conserver leur liberté. L'histoire ne nous apprend-elle pas que la Grèce ne commença à

déchoir et éprouver les désordres de l'anarchie ou de la tyrannie, que quand les citoyens riches, amollis par les richesses, le luxe et l'oisiveté, distinguèrent les fonctions civiles des fonctions militaires, ne portèrent plus les armes, et ne contribuèrent qu'aux frais de la guerre. Enfin, Monseigneur, ne pourrais-je pas vous dire que la république de Pologne ne subsiste que par le génie militaire de sa noblesse? Il y a long-temps que les vices de son gouvernement l'auraient perdue, si ses braves citoyens n'avaient tous été soldats pour défendre leur liberté.

Si les mœurs actuelles de l'Europe ne permettent pas de former des nations militaires, peutêtre ne faut-il l'attribuer qu'au médiocre intérêt qu'ont la plupart des peuples à défendre une patrie qui ne les rend pas heureux. Mais dans une révolution dont la liberté serait l'objet, et qui donnerait aux esprits un nouveau mouvement et de nouvelles idées, il est vraisemblable qu'on pourrait obliger les citoyens à ne point regarder la guerre comme une corvée; pourvu cependant qu'ils ne fussent pas corrompus par le luxe et cet esprit de commerce et d'agiotage qui n'estime que les richesses; ou que le législateur ne fût pas assez déraisonnable pour exiger des efforts de courage et de générosité, en regardant l'argent comme le nerf de la guerre et de la paix. Dans le moment où les Suédois réformèrent leur gouvernement après la mort de Charles XII, je suis persuadé qu'il aurait été possible de réduire les troupes réglées au nombre suffisant pour servir de garnison à quelques forteresses nécessaires sur les frontières, et de former dans les provinces une milice nationale toujours prête à s'assembler, et qui aurait été brave et même bien disciplinée. Les personnes qui doutent de cette vérité ne connaissent pas toutes les ressources de la liberté; elles ignorent ce qu'ont fait autrefois des républiques militaires, et qu'avec des récompenses ou des distinctions sagement établies, rien n'est impossible à des hommes qui aiment leur patrie.

Quoi qu'il en soit, si les citoyens ne sont pas destinés à être soldats, gardez-vous d'avilir les troupes mercenaires que vous achetez; il vous en coûterait beaucoup d'argent pour n'avoir que de misérables défenseurs. Moins vos soldats auraient d'honneur, plus il serait aisé de les employer contre les citoyens; et sûrement ils intimideront des bourgeois assez lâches eux-mêmes pour avoir craint de défendre leur patrie. Accoutumez vos milices mercenaires à la discipline la plus sévère et la plus exacte. Ne craignez jamais de leur inspirer trop de courage et d'intrépidité, mais soumettez leur conduite à un conseil dont les membres n'auront qu'une autorité courte et passagère. Tous les ans nommez les généraux qui doivent

les commander, afin qu'ils n'aient jamais le temps d'acquérir un crédit dangereux.

En prenant les mesures les plus sages contre l'ambition des milices mercenaires; en faisant tous ses efforts pour empêcher que les magistrats n'abusent de la force qui leur est confiée, le législateur n'a rien fait pour la sûreté publique, s'il néglige de leur ôter l'administration des finances. Des hommes qui disposeraient du trésor public, acquerraient une autorité d'autant plus funeste, qu'ils corrompraient les citoyens par des grâces, des dons et des largesses. N'espérez point de prévenir leurs fraudes, et de les obliger à vous rendre un compte fidèle de leur administration. Ces magistrats trouveront le secret d'éluder la force de vos lois, leurs complices les rendront redoutables; et, après avoir balancé pendant quelque temps le crédit de la nation entière, ils finiront par l'asservir. Que tout ce qui se lève de subside, et tout ce qui se paie pour le service du public, soit levé et payé par la nation même. Elle sera plus économe, ses bienfaits ne corrompront jamais; et si ses trésoriers la trompent, leurs fraudes n'auront jamais des suites aussi dangereuses que celles des magistrats.

Avec quelque soin que le réformateur d'une nation tourne ses vues vers la sorte de bonheur que la nature destine aux hommes, quelque peine qu'il ait prise pour affermir son nouveau gouvernement,

ses méditations, ses soins, ses travaux, tout sera perdu, s'il ne s'applique, d'une manière particulière, à donner des mœurs à ses citoyens; c'est sur ce fondement que l'édifice politique doit s'élever.

Je ne vous répéterai point ici, Monseigneur, ce que j'ai dit, avec assez d'étendue, dans un autre ouvrage où j'ai eu la hardiesse de faire parler un des plus grands hommes de l'antiquité, sur le rapport de la morale avec la politique. Je ne vous répéterai pas qu'il n'y a point de vertu, quelque obscure qu'elle soit, qui ne soit utile et nécessaire au bonheur de la société; que les vertus domestiques décident des mœurs publiques; qu'il est insensé d'espérer de bons magistrats quand on n'a pas commencé par rendre les citoyens honnêtes gens dans le sein de leur famille; que les bonnes mœurs ont souvent tenu lieu de lois, parce qu'elles portent naturellement à l'amour de l'ordre et de la justice; mais que les lois ne suppléent jamais aux mœurs, parce que sans cet appui, elles sont continuellement attaquées et finissent par être méprisées et violées impunément. Vous savez, Monseigneur, qu'il y a quatre vertus principales: la tempérance, l'amour du travail, l'amour de la gloire et le respect pour la religion. Sans le secours de ces quatre vertus, un peuple ne fera jamais que de vains efforts pour être juste, prudent et courageux, c'est-à-dire pour être heureux et affermir son bonheur.

Que de réflexions ne pourrais-je pas ajouter ici sur la nature et le caractère des lois que doit porter un prince qui veut faire une réforme véritablement utile dans ses états? Mais cette matière est trop vaste et trop importante pour ne pas mériter un ouvrage à part. Si mes forces me le permettent, j'oserai peut-être un jour entreprendre cet essai pour vous occuper dans vos méditations. Qu'il me suffise aujourd'hui d'avoir l'honneur de vous dire que toute loi est plus ou moins sage, à mesure qu'elle est plus ou moins propre à réprimer l'avarice et l'ambition des citoyens, des magistrats et du gouvernement. Tout établissement qui favorise l'une de ces deux passions est pernicieux. Cette règle est générale : dans aucun lieu, dans aucun temps, dans aucune circonstance, elle n'est sujette à aucune exception, et il me serait aisé de le prouver par l'histoire de la prospérité et de la décadence de tous les états anciens et modernes.

CHAPITRE V.

Conclusion de cet ouvrage.

Les vérités que vous venez de lire, Monseigneur, vous deviendront inutiles, si vous ne vous les rendez pas propres par vos méditations. En lisant les historiens, mais surtout les anciens, cherchez vous-même de nouvelles preuves des vérités politiques, vous en trouverez mille; il s'en faut bien que j'aie tout dit. Heureusement le ciel vous a donné un cœur droit et sensible, un esprit avide de connaissances et une conception prompte; que ces dons rares et précieux de la nature ne soient perdus ni pour vous ni pour les hommes. Songez, Monseigneur, qu'une grande gloire, si vous le voulez, vons attend dans un petit état. Ce ne sont point les grandes provinces qui font un grand prince : eh! quel homme ne paraîtra pas petit, quand on le voit à la tête d'un grand empire? Ce ne sont ni de grandes richesses, ni de nombreuses armées qui rendent un prince puissant; avec ces prétendus avantages, combien de rois ont perdu leurs états! C'est par la sagesse de ses lois qu'un prince peut et doit acquérir le titre de grand, et ce n'est que par cette sagesse qu'il affermit sa fortune. Des lois sages sont en effet le présent le plus précieux qu'on puisse faire à l'humanité; et Lycurgue, qui n'a été législateur que d'une petite ville, est encore regardé comme le plus grand des hommes. Comparez Cyrus à ce sage; que l'un vous paraîtra inférieur à l'autre, lorsque vous verrez les successeurs du premier venir se briser avec toutes les forces de l'Asie contre la vertu, le courage et la discipline que Lycurgue avait donnés aux Lacédémoniens.

Pensez-vous sans une sorte de frémissement

intérieur, que vous êtes appelé, par votre naissance, à être un jour le législateur des Parmesans et des Plaisantins; que leur bonheur ou leur malheur dépendra de votre volonté, et que peut-être il y a parmi eux cent hommes plus en état que vous de commander? Il est temps, dès aujourd'hui, de vous préparer à l'auguste fonction à laquelle vous êtes destiné. Vous essayez-vous à vous imposer des lois à vous-même? Vous devez voir plusieurs défauts attachés à l'humanité; si vous les traitez avec indulgence, si vous ne travaillez pas aujourd'hui à les vaincre, ils acquerront de jour en jour une nouvelle force; ils se multiplieront; ils ouvriront enfin votre âme à tous les vices que les flatteurs ont intérêt de donner aux personnes de votre rang pour les dominer. Le dégoût pour le travail est l'écueil le plus terrible pour un prince; il est toujours suivi de l'ignorance, et cependant vous aurez besoin des plus grandes lumières pour connaître vos devoirs et n'être pas injuste. Aimez le travail pour ne vous être pas à charge à vous-même. Sachez vous occuper, quand ce ne serait que pour éviter l'ennui qui vous ferait courir inutilement après tous les plaisirs qui se présenteront en foule audevant de vous. Si vous n'apprenez pas à vous en séparer pour vous livrer à une étude utile, leur jouissance vous paraîtra bientôt insipide; votre âme rassasiée, vide, flétrie et retrécie, deviendrait incapable de tout.

Vous venez de voir, Monseigneur, comment un prince doit faire une réforme heureuse dans ses états; mais pour la préparer, pour se rendre digne d'exécuter un si grand projet, il a besoin de la confiance de ses sujets. Soyez sûr que les vôtres, malgré le respect machinal et d'étiquette qu'ils vous marqueront, vous feront l'affront de ne compter ni sur vos ordonnances, ni sur votre parole, ni sur vos promesses, s'ils n'estiment pas vos qualités personnelles, ou s'ils soupçonnent que vous ne pensez pas par vous-même, et que, vous conduisant par caprice, par boutade ou par des inspirations étrangères, vous êtes incapable de rien vouloir avec constance. On excuse les défauts d'un prince, quand il a fait des efforts pour se corriger; mais peut-on lui pardonner de prendre ceux de toutes les personnes qui l'entourent? Peut-on, sans rougir, commander à ses sujets ce qu'on ne veut pas exécuter soi-même? De quel front puniriez-vous un citoyen qui vous imite, et que votre exemple a corrompu? Mettezvous, Monseigneur, à la place du Parmesan qui vous obéira. Ne croiriez-vous pas que le prince se joue de vous, s'il vous ordonnait d'avoir des mœurs, tandis que sa cour serait une école de luxe, de faste, de mollesse et d'oisiveté?

Les lois que vous ferez un jour, pour être bonnes, doivent être impartiales. Accoutumezvous donc dès à présent à ne pas croire que tout vous appartient, et que tout est fait pour vous. Ne pensez pas qu'on soit trop heureux de se sacrifier à vos fantaisies. Dans le sujet qui vous respecte, voyez votre frère, voyez un homme que vous devez aimer; il ne doit vous obéir que parce que vous devez le protéger. Puissent ces maximes être gravées si profondément dans votre cœur et dans votre esprit, qu'elles ne soient jamais effacées par les flatteurs!

J'ai dit que vos lois doivent être impartiales, c'est-à-dire que dans toutes vos institutions vous devez tendre à vous rapprocher, autant qu'il est possible, de cette égalité pour laquelle la nature a fait les hommes. Cependant ne croyez pas, Monseigneur, que dans la situation présente des choses, je vous invite à confondre tous les rangs, ni à faire un nouveau partage des terres, pour donner à vos sujets une fortune égale. Ce que les législateurs auraient pu faire dans des temps plus heureux, nos vices et nos préjugés accumulés l'ont rendu aujourd'hui impraticable. Je sais ce que peut l'amour des richesses sur les hommes, je sais ce que peut leur vanité. Il faut ménager ces passions, il faut, pour ainsi dire, négocier avec elles; et jamais la politique, si elle n'est insensée, ne les révoltera pour les corriger. Je crois même que l'habitude de la bassesse et de l'humiliation est telle, dans la plupart des hommes qui végètent dans les derniers ordres de la société, que s'il était

possible de contraindre aujourd'hui les grands et les riches à renoncer aux folles prétentions de leur vanité et de leur avarice, il ne le serait peut-être pas de rendre quelque dignité à la multitude.

L'égalité à laquelle il est encore permis d'aspirer, et qu'il faut nécessairement établir, c'est que, dans la société, il n'y ait point de naissance, de titre, de privilége qui affranchissent des devoirs de citoyen, et que la qualité de citoyen soit inviolablement respectée dans le dernier homme de l'état. Puisque nous ne savons pas être frères, et nous conformer aux intentions de la nature, il doit y avoir des classes de citoyens plus honorées que d'autres; mais qu'aucun homme ne soit flétri et humilié dans sa condition, à moins qu'il ne soit un malfaiteur condamné, par les lois, à vivre dans le mépris. Malgré les distinctions attachées aux différens ordres de l'état, ils seront égaux entre eux autant qu'ils peuvent l'être aujourd'hui; ils ne se mépriseront point, ils ne s'opprimeront point mutuellement, si la loi a pris de sages précautions pour balancer leur pouvoir, et rendre sacrés et inviolables les droits particuliers de chacun d'eux. Le tiers-états respectera les grands, sans être avili par leurs distinctions, si les grands sont obligés à leur tour de réspecter dans la personne des bourgeois et des paysans, les droits de l'humanité, et la qualité de citoyens libres qui concourent à faire la loi à laquelle ils doivent obéir.

A Dieu ne plaise, Monseigneur, que, sous prétexte de produire le plus grand bien, c'est-à-dire de rendre les fortunes égales, je vous invite à porter une main sacrilége sur les biens de vos sujets. Mais si on ne peut pas aspirer aujourd'hui à l'égalité de Sparte; si on ne peut pas assigner un patrimoine égal à chaque citoyen, il est du moins facile de bannir d'un état la mendicité et l'excessive opulence; il est aisé d'établir un tel ordre de choses que le travail fournisse à chaque homme une subsistance honnête, et qu'il n'y ait aucune circonstance où un père laborieux soit condamné à mourir de faim avec sa famille. Quand le prince voudra donner des bornes à ses désirs et l'exemple de la modération, il sera aisé que la nourriture du peuple ne soit pas dévorée par des favoris, des flatteurs et des traitans. Il est aisé de faire des lois somptuaires qui diminueront notre cupidité, en rendant les richesses moins nécessaires. Il est aisé de faire même des lois agraires qui empêchent que l'avarice n'engloutisse toutes les possessions, et qui fassent disparaître peu à peu ces fortunes scandaleuses qui sont un foyer éternel d'injustices, de vexations, de tyrannie et de servitude, et qui corrompent ceux mêmes qui n'en jouissent pas. En un mot, pour me servir d'une expression de Cicéron, quoique nous soyons dans la

lie de Romulus, la politique a encore des moyens efficaces pour apprendre aux hommes qu'il y a quelque chose de plus précieux que l'or et l'argent.

Si vous vous rappelez les principes que j'ai établis dans tout le cours de cet ouvrage, et que j'ai puisés dans l'histoire ancienne et moderne, vous jugerez sans peine, Monseigneur, que ce bonheur, auquel les peuples de l'Europe doivent encore aspirer, ne peut se trouver que dans les états où les lois sont véritablement souveraines, et les magistrats réduits à l'heureuse nécessité de n'en être que les organes et les ministres. Quelque zèle que je vous suppose pour le bien public, quelque déterminé que vous soyez à y sacrifier les intérêts de vos passions, quelque peu étendus que soient vos états, si vous voulez être unique et suprême législateur, soyez sûr que vous vous ferez illusion à vous-même; soyez sûr que vous succomberez sous le fardeau dont vous vous serez chargé. Sans que vous vous en doutiez, la flatterie vous déguisera tous les objets, vos passions vous tromperont sur vos vrais intérêts; vous verrez votre peuple de trop loin, et vos courtisans de trop près.

Mais je veux que, par le plus grand des miracles, vous soyez affranchi de toutes les faiblesses et de toutes les erreurs de l'humanité. Tandis que vous aurez la petitesse extrême de vouloir être tout-puissant, et l'injustice de sou-

mettre à vos volontés des hommes que la nature a faits pour être libres comme vous; je veux que, par une contradiction singulière, vous soyez en effet le modèle des princes, et que vous rendiez vos sujets constamment heureux. Que dira-t-on de votre administration? Le prince de Parme a fait, pendant un instant, le bonheur des Parmesans; il a été juste, il a été humain; mais, par malheur, ses lumières n'étant pas égales à ses vertus, il n'a point su fixer la félicité dans sa patrie; il n'a point su donner aux lois cette force admirable qui les conserve en les faisant aimer et respecter. En effet, Monseigneur, s'il est sage de vous défier de vos vertus et de vos talens, il est nécessaire que vous vous attendiez à avoir des successeurs indignes de vous; car le mérite n'est point héréditaire comme les titres et les principautés. Quel est donc votre devoir? De vous mettre, vous et vos successeurs, dans la douce nécessité d'obéir aux lois, de les préserver des vices qui accompagnent une autorité arbitraire, afin que vos sujets n'aient point ceux que donne une obéissance servile. La vérité n'a qu'un conseil à vous faire entendre; assemblez, Monseigneur, les états de votre pays; mais faites, pour les rendre utiles, tous les efforts que d'autres princes ont faits pour avilir, dégrader et ruiner ces augustes assemblées connues sous les noms de diètes ou d'états-généraux.

Je ne m'étendrai point en réflexions sur la partie de l'autorité que vous devez vous réserver, ni sur celle que vous devez abandonner à la nation. La seconde partie de cet ouvrage, où j'ai fait connaître les vices et les inconvéniens de plusieurs gouvernemens, suffit pour vous instruire de votre devoir. Quelle doit être la police des diètes? quelles règles doivent-elles suivre en délibérant sur les affaires? Avec quelle lenteur, avec quelle précaution les lois doivent-elles être proposées, méditées et publiées? Voilà, Monseigneur, des questions très-importantes, et je vous prie de travailler vous-même à les résoudre. Faites seulement attention que les hommes naturellement portés à trop de sévérité ou à trop d'indulgence, ne savent presque jamais saisir ce juste milieu où se trouve la vérité. Pour éviter l'anarchie, gardez-vous de gêner la liberté. Soumettez les affaires à plusieurs examens différens, afin qu'on soit forcé de les étudier avant que de les décider. Enfin précautionnez-vous contre cet engouement subit auquel les grandes assemblées sont sujettes, et qui n'est que trop propre à faire porter des lois injustes.

Si la nation n'est pas libre dans le choix de ses députés, elle ne leur donnera pas sa confiance, et ils ne feront qu'un bien médiocre. Empêchez qu'une corruption sourde ne vienne sapper les fondemens de l'édifice que vous aurez élevé. Il ne s'agit pas de faire des lois sévères, mais de disposer les choses de telle manièré que personne ne trouve son avantage à vendre sa voix et sa liberté. Séparez avec soin la puissance législative et la puissance exécutrice, pour qu'au lieu de se nuire et de se mettre l'une à l'autre des entraves, elles se prêtent un secours mutuel. Si vous voulez être un grand homme, oubliez que vous êtes prince. Aux maximes erronées que la flatterie publie dans les cours, substituez les principes que vous dictera votre raison. Les princes sont les administrateurs, et non pas les maîtres des nations. Voilà ce que dit la philosophie; et cette vérité a même échappé à des empereurs despotiques.

Vous ne perdrez rien, Monseigneur, en vous tenant dans les bornes d'un pouvoir limité. Cesprinces qui veulent être tout dans leurs états, ne deviennent, quoi qu'ils puissent faire, que les instrumens du pouvoir de leurs favoris: qui veut tout faire, nécessairement ne fait rien. Les hommages et les respects voleront au-devant de vous. L'amour de vos sujets vous donnera plus d'autorité que vous n'en aurez voulu perdre. Vous affermirez la fortune de vos successeurs. Tacite l'a dit: un pouvoir trop étendu est toujours chancelant. Une grande réputation sera votre récompense. Tous les peuples voisins envieront le bonheur de vos sujets. Si Ferdinand de Parme, diront-ils, si Ferdinand-le-Grand, si ce nouveau Théopompe, si ce nouveau Charlemagne avait

été notre roi; si le ciel favorable nous eût accordé ce bienfait, nous serions heureux, et nous regarderions notre bonheur comme un héritage qui doit passer à nos enfans. Vous aurez la consolation de regarder d'avance la prospérité des générations suivantes, comme votre ouvrage.

Ayez, Monseigneur, le courage, la fermeté et la patience du czar Pierre I^{er}: concevez, comme lui, le projet de faire une nation nouvelle; mais plus instruit de vos devoirs, des droits de l'humanité, et de la politique qui fait le bonheur des citoyens, la prospérité des princes, et la gloire réelle des états, ne vous contentez point d'ôter à vos sujets les vices qu'ils ont, pour leur en donner d'autres également dangereux. Faites ce que n'a pas fait Pierre: par l'étendue de vos vues, et la grandeur de votre âme, embrassez l'avenir, et régnez, pendant plusieurs siècles, sur les Parmesans. Je serai trop heureux, si on dit un jour que j'ai été votre le Fort.

FIN DE L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE, ET DU COURS D'ÉTUDE.

⁻ N

LA LOGIQUE,

ou

LES PREMIERS DÉVELOPPEMENS DE L'ART DE PENSER.

Digino) Ki

Walter Control of the Control of the

The state of the s

LA LOGIQUE,

OU

LES PREMIERS DÉVELOPPEMENS

DE L'ART DE PENSER.

OBJET DE CET OUVRAGE.

In était naturel aux hommes de suppléer à la faiblesse de leur bras par les moyens que la nature avait mis à leur portée; et ils ont été mécaniciens avant de chercher à l'être. C'est ainsi qu'ils ont été logiciens: ils ont pensé avant de chercher comment on pense. Il fallait même qu'il s'écoulât des siècles pour faire soupçonner que la pensée peut être assujettie à des lois; et aujourd'hui le plus grand nombre pense encore sans former de pareils soupçons.

Cependant un heureux instinct, qu'on nommait talent, c'est-à-dire une manière de voir plus sûre et mieux sentie, guidait à leur insu les meilleurs esprits. Leurs écrits devenaient des modèles; et on chercha dans ces écrits par quel artifice inconnu même à eux, ils produisaient le plaisir et la lumière. Plus ils étonnaient, plus on imagina qu'ils avaient des moyens extraordinaires, et l'on chercha ces moyens extraordinaires quand on

aurait dû n'en chercher que de simples. On crut donc bientôt avoir deviné les hommes de génie. Mais on ne les devine pas facilement : leur secret est d'autant mieux gardé, qu'il n'est pas toujours en leur pouvoir de le révéler.

On a donc cherché les lois de l'art de penser où elles n'étaient pas; et c'est là vraisemblablement que nous les chercherions nous-mêmes, si nous avions à commencer cette recherche. Mais, en les cherchant où ils ne sont pas, on nous a montré où elles sont; et nous pouvons nous flatter de les trouver, si nous savons mieux observer qu'on n'a fait.

C'est une comparaison de Bacon.

Or, comme l'art de mouvoir de grandes masses a ses lois dans les facultés du corps et dans les leviers dont nos bras ont appris à se servir, l'art de penser a les siennes dans les facultés de l'âme, et dans les léviers dont notre esprit a également appris à se servir. Il faut donc observer ces facultés et ces leviers.

Certainement un homme n'imaginerait pas d'établir des définitions, des axiomes, des principes, s'il voulait, pour la première fois, faire quelque usage des facultés de son corps. Il ne le peut pas. Il est forcé de commencer par se servir de ses bras: il lui est naturel de s'en servir, il lui est également naturel de s'aider de tout ce qu'il sent pouvoir lui être de quelque secours, et il se fait bientôt un levier d'un bâton. L'usage

augmente ses forces : l'expérience, qui lui fait remarquer pourquoi il a mal fait, comment il peut mieux faire, développe peu à peu toutes les facultés de son corps, et il s'instruit.

C'est ainsi que la nature nous force de commencer, lorsque, pour la première fois, nous faisons quelque usage des facultés de notre esprit. C'est elle qui les règle seule, comme elle a d'abord réglé seule les facultés du corps; et si dans la suite nous sommes capables de les conduire nousmêmes, ce n'est qu'autant que nous continuons comme elle nous a fait commencer, et nous devons nos progrès aux premières leçons qu'elle nous a données. Nous ne commencerons donc pas cette Logique par des définitions, des axiomes, des principes : nous commencerons par observer les leçons que la nature nous donne.

Dans la première Partie, nous verrons que l'analise est une méthode que nous avons apprise de la nature même; et nous appliquerons, d'après cette méthode, l'origine et la génération, soit des idées, soit des facultés de l'âme. Dans la seconde, nous considérerons l'analise dans ses moyens et dans ses effets, et l'art de raisonner sera réduit à une langue bien faite.

Cette Logique ne ressemble à aucune de celles qu'on a faites jusqu'à présent. Mais la manière neuve dont elle est traitée ne doit pas être son seul avantage; il faut encore qu'elle soit la plus simple, la plu facile et la plus lumineuse.

PREMIÈRE PARTIE.

COMMENT LA NATURE MÊME NOUS ENSEIGNE L'ANALISE; ET COMMENT, D'APRÈS CETTE MÉTHODE, ON EXPLIQUE L'ORI-GINE ET LA CÉNÉRATION SOIT DES IDÉES, SOIT DES FACUL-TÉS DE L'AME.

CHAPITRE PREMIER.

Comment la nature donne les premières leçons de l'art de penser.

La faculté de sentir est la première des facultés de l'âme.

Nos sens sont les premières facultés que nous remarquons. C'est par eux seuls que les impressions des objets viennent jusqu'à l'âme. Si nous avions été privés de la vue, nous ne connaîtrions ni la lumière ni les couleurs : si nous avions été privés de l'ouïe, nous n'aurions aucune connaissance des sons : en un mot, si nous n'avions jamais eu aucun sens, nous ne connaîtrions aucun des objets de la nature.

Mais, pour connaître ces objets, suffit-il d'avoir des sens? Non sans doute; car les mêmes sens nous sont communs à tous, et cependant nous n'avons pas les mêmes connaissances. Cette inégalité ne peut provenir que de ce que nous ne savons pas tous faire également de nos sens

l'usage pour lequel ils nous ont été donnés. Si je n'apprends pas à les régler, j'acquerrai moins de connaissances qu'un autre, par la même raison qu'on ne danse bien qu'autant qu'on apprend à régler ses pas. Tout s'apprend, et il y a un art pour conduire les facultés de l'esprit, comme il y en a un pour conduire les facultés du corps. Mais on n'apprend à conduire celles-ci, que parce qu'on les connaît ; il faut donc connaître celleslà pour apprendre à les conduire.

Les sens ne sont que la cause occasionelle des impressions que les objets font sur nous. C'est l'âme qui sent; c'est à elle seule que les sensations appartiennent; et sentir est la première faculté que nous remarquons en elle. Cette faculté se distingue en cinq espèces, parce que nous avons cinq espèces de sensations. L'âme sent par la vue, par l'ouïe, par l'odorat, par le goût, et principalement par le toucher.

Dès que l'âme ne sent que par les organes du corps, il est évident que nous apprendrons à conduire avec règle la faculté de sentir de notre âme, si nous apprenons à conduire avec règle nos organes sur les objets que nous voulons étudier.

Mais comment apprendre à bien conduire ses sens? En faisant ce que nous avons fait lorsque nous les avons bien conduits. Il n'y a personne à qui il ne soit arrivé de les bien conduire, quelquefois quefois. au moins. C'est une chose sur laquelle les besoins

Nous la saurons régler, quand gler nos sens.

Nous saurons régler ceux-ci, quand nous aucomment nous les avons bien conduits quelet l'expérience nous instruisent promptement : les enfans en sont la preuve. Ils acquièrent des connaissances sans notre secours; ils en acquièrent malgré les obstacles que nous mettons au développement de leurs facultés. Ils ont donc un art pour en acquérir. Il est vrai qu'ils en suivent les règles à leur insu; mais ils les suivent. Il ne faut donc que leur faire remarquer ce qu'ils font quelquefois, pour leur apprendre à le faire toujours; et il se trouvera que nous ne leur apprendrons que ce qu'ils savaient faire. Comme ils ont commencé seuls à développer leurs facultés, ils sentiront qu'ils les peuvent développer encore s'ils font, pour achever ce développement, ce qu'ils ont fait pour le commencer. Ils le sentiront d'autant plus qu'ayant commencé avant d'avoir rien appris, ils ont bien commencé, parce que c'est la nature qui commençait pour eux.

C'est la nature, c'est-à-dire ce sont nos facultés déterminées par nos besoins, qui commencent à nous instruire.

C'est la nature, c'est-à-dire nos facultés déterminées par nos besoins : car les besoins et les facultés sont proprement ce que nous nommons la nature de chaque animal; et par-là nous ne voulons dire autre chose, sinon qu'un animal est né avec tels besoins et telles facultés. Mais, parce que ces besoins et ces facultés dépendent de l'organisation et varient comme elle, c'est une conséquence que par la nature nous entendions la confirmation des organes : et en effet, c'est là ce qu'elle est dans son principe.

Les animaux qui s'élèvent dans les airs, ceux qui ne vont que terre à terre, ceux qui vivent dans les eaux, sont autant d'espèces qui, étant conformées différemment, ont chacune des besoins et des facultés qui ne sont qu'à elles, ou, ce qui est la même chose, ont chacune leur nature.

C'est cette nature qui commence; et elle commence toujours bien, parce qu'elle commence seule. L'intelligence qui l'a créée l'a voulu; elle lui a tout donné pour bien commencer. Il fallait que chaque animal pût veiller de bonne heure à sa conservation; il ne pouvait donc s'instruire trop promptement, et les leçons de la nature devaient être aussi promptes que sûres.

Un enfant n'apprend que parce qu'il sent le besoin de s'instruire. Il a, par exemple, un in- enfant acquie des connaissa térêt à connaître sa nourrice, et il la connaît bientôt : il la démêle entre plusieurs personnes; il ne la confond avec aucune; et connaître n'est que cela. En effet, nous n'acquérons des connaissances qu'à proportion que nous démêlons une plus grande quantité de choses, et que nous remarquons mieux les qualités qui les distinguent : nos connaissances commencent au premier objet que nous avons appris à démêler.

Celles qu'un enfant a de sa nourrice ou de toute autre chose, ne sont encore pour lui que des qualités sensibles. Il ne les a donc acquises que

par la manière dont il a conduit ses sens. Un besoin pressant peut lui faire porter un faux jugement, parce qu'il le fait juger à la hâte; mais l'erreur ne peut être que momentanée. Trompé dans son attente, il sent bientôt la nécessité de juger une seconde fois, et il juge mieux; l'expérience, qui veille sur lui, corrige ses méprises. Croit-il voir sa nourrice; parce qu'il aperçoit dans l'éloignement une personne qui lui ressemble? son erreur ne dure pas. Si un premier coup d'œil l'a trompé, un second le détrompe, et il la cherche des yeux.

Ainsi les sens détruisent souvent eux-mêmes Comment la Amsi les sens dell'unsent continuent la mature l'avertit de ses méprises. les erreurs où ils nous ont fait tomber; c'est que, si une première observation ne répond pas au besoin pour lequel nous l'avons faite, nous sommes avertis par-là que nous avons mal observé, et nous sentons la nécessité d'observer de nouveau. Ces avertissemens ne nous manquent jamais, lorsque les choses sur lesquelles nous nous trompons nous sont absolument nécessaires; car, dans la jouissance, la douleur vient à la suite d'un jugement faux, comme le plaisir vient à la suite d'un jugement vrai. Le plaisir et la douleur, voilà donc nos premiers maîtres: ils nous éclairent, parce qu'ils nous avertissent si nous jugeons bien ou si nous jugeons mal; et c'est pourquoi, dans l'enfance, nous faisons sans secours des progrès qui paraissent aussi rapides qu'étonnans.

Un art de raisonner nous serait donc tout-à- Pourquoi elle cesse de l'averfait inutile, s'il ne nous fallait jamais juger que iir. des choses qui se rapportent aux besoins de première nécessité. Nous raisonnerions naturellement bien, parce que nous réglerions nos jugemens sur les avertissemens de la nature. Mais à peine nous commençons à sortir de l'enfance, que nous portons déjà une multitude de jugemens, sur lesquels la nature ne nous avertit plus. Au contraire, il semble que le plaisir accompagne les jugemens faux comme les jugemens vrais, et nous nous trompons avec confiance; c'est que dans ces occasions la curiosité est notre unique besoin, et que la curiosité ignorante se contente de tout. Elle jouit de ses erreurs avec une sorte de plaisir; elle s'y attache souvent avec opiniâtreté, prenant un mot qui ne signifie rien pour une réponse, et n'étant pas capable de reconnaître que cette réponse n'est qu'un mot. Alors nos erreurs sont durables. Si, comme il n'est que trop ordinaire, nous avons jugé des choses qui ne sont pas à notre portée, l'expérience ne saurait nous détromper; et, si nous avons jugé des autres avec précipitation, elle ne nous détrompe pas davantage, parce que notre prévention ne nous permet pas de la consulter.

Les erreurs commencent donc lorsque la nature cesse de nous avertir de nos méprises, c'est-à-dire lorsque, jugeant des choses qui ont peu de rapport aux besoins de première nécessité, nous ne savons pas éprouver nos jugemens pour reconnaître s'ils sont vrais ou s'ils sont faux (Cours d'étude, Hist. anc., liv. III, chap. III.) ¹.

Unique moyen

Mais enfin, puisqu'il y a des choses dont nous

Pour apprendre un art mécanique, il ne suffit pas d'en concevoir la théorie, il en faut acquérir la pratique : car la théorie n'est que la connaissance des règles; et l'on n'est pas mécanicien par cette seule connaissance; on ne l'est que par l'habitude d'opérer. Cette habitude une fois acquise, les règles deviennent inutiles; on a plus besoin d'y penser, et on fait bien, en quelque sorte, naturellement.

C'est ainsi qu'il faut apprendre l'art de raisonner. Il ne suffirait pas de concevoir cette Logique: si l'on ne se fait pas une habitude de la méthode qu'elle enseigne, et si cette habitude n'est pas telle qu'on puisse raisonner bien sans avoir besoin de penser aux règles, on n'aura pas la pratique de l'art de raisonner; on n'en aura que la théorie.

Cette habitude, comme toutes les autres, ne peut se contracter que par un long exercice. Il faut donc s'exercer sur beaucoup d'objets. J'indique ici les lectures qu'il faudra faire à cet effet, et je les indiquerai ailleurs de la même manière. Mais, parce qu'on acquiert la pratique d'un art d'autant plus facilement, qu'on en conçoit mieux la théorie, on fera bien de ne faire les lectures auxquelles je renvoie, que lorsqu'on aura saisi l'esprit de cette Logique; ce qui demande qu'on la lise au moins une fois.

Quand on aura saisi l'esprit de cette Logique, on la recommencera; et, à mesure qu'on avancera, on fera les lectures que j'indique. J'ose promettre à ceux qui l'étudieront ainsi, qu'ils acquerront pour toutes leurs études une facilité dont ils seront étonnés : j'en ai l'expérience.

jugeons bien, même dès l'enfance, il n'y a qu'à d'acquérir des observer comment nous nous sommes conduits pour en juger, et nous saurons comment nous devons nous conduire pour juger des autres. Il suffira de continuer comme la nature nous a fait commencer, c'est-à-dire d'observer, et de mettre nos jugemens à l'épreuve de l'observation et de l'expérience.

C'est ce que nous avons tous fait dans notre première enfance; et, si nous pouvions nous rappeler cet âge, nos premières études nous mettraient sur la voie pour en faire d'autres avec fruit. Alors chacun de nous faisait des découvertes qu'il ne devait qu'à ses observations et à son expérience; et nous en ferions encore aujourd'hui; si nous savions suivre le chemin que la nature nous avait ouvert.

Il ne s'agit donc pas d'imaginer nous-mêmes un système pour savoir comment nous devons acquérir des connaissances: gardons-nous-en bien. La nature a fait ce système elle-même; elle pouvait seule le faire : elle l'a bien fait, et il ne nous reste qu'à observer ce qu'elle nous apprend.

Il semble que, pour étudier la nature, il faudrait observer dans les enfans les premiers développemens de nos facultés, ou se rappeler ce qui nous est arrivé à nous-mêmes. L'un et l'autre sont difficiles. Nous serions souvent réduits à la nécessité de faire des suppositions. Mais des suppositions auraient l'inconvénient de paraître quelquefois gratuites, et d'autres fois d'exiger qu'on se mît dans des situations où tout le monde ne saurait pas se placer. Il suffit d'avoir remarqué que les enfans n'acquièrent de vraies connaissances que parce que, n'observant que des choses relatives aux besoins les plus urgens, ils ne se trompent pas; ou que, s'ils se trompent, ils sont aussitôt avertis de leurs méprises. Bornons-nous à rechercher comment aujourd'hui nous nous conduisons nous-mêmes, lorsque nous acquérons des connaissances. Si nous pouvons nous assurer de quelques-unes, et de la manière dont nous les avons acquises, nous saurons comment nous en pouvons acquérir d'autres.

CHAPITRE II.

Que l'analise est l'unique méthode pour acquérir des connaissances. Comment nous l'apprenons de la nature même.

Un premier coup - d'œil ne donne point d'idée des choses qu'on voit. Je suppose un château qui domine sur une campagne vaste, abondante, où la nature s'est plue à répandre la variété, et où l'art a su profiter des situations pour les varier et les embellir encore. Nous arrivons dans ce château pendant la nuit. Le lendemain, les fenêtres s'ouvrent au moment

où le soleil commence à dorer l'horizon, et elles se referment aussitôt.

Quoique cette campagne ne se soit montrée à nous qu'un instant, il est certain que nous avons vu tout ce qu'elle renferme. Dans un second instant nous n'aurions fait que recevoir les mêmes impressions que les objets ont faites sur nous dans le premier. Il en serait de même dans un troisième. Par conséquent, si l'on n'avait pas refermé les fenêtres, nous n'aurions continué de voir que ce que nous avions d'abord vu.

Mais ce premier instant ne suffit pas pour nous faire connaître cette campagne, c'est-à-dire pour nous faire démêler les objets qu'elle renferme; c'est pourquoi, lorsque les fenêtres se sont refermées, aucun de nous n'aurait pu rendre compte de ce qu'il a vu. Voilà comment on peut voir beaucoup de choses et ne rien apprendre.

Enfin les fenêtres se rouvrent pour ne plus se refermer, tant que le soleil sera sur l'horizon, et il les saut obsernous revoyons long-temps tout ce que nous avons d'abord vu. Mais si, semblables à des hommes en extase, nous continuons, comme au premier instant, de voir à la fois cette multitude d'objets différens, nous n'en saurons pas plus lorsque la nuit surviendra, que nous n'en savions lorsque les fenêtres qui venaient de s'ouvrir se sont tout à coup refermées.

Pour avoir une connaissance de cette cam-

pagne, il ne suffit donc pas de la voir tout à la fois, il en faut voir chaque partie l'une après l'autre; et, au lieu de tout embrasser d'un coup d'œil, il faut arrêter ses regards successivement d'un objet sur un objet. Voilà ce que la nature nous apprend à tous. Si elle nous a donné la faculté de voir une multitude de choses à la fois, elle nous a donné aussi la faculté de n'en regarder qu'une, c'est-à-dire de diriger nos yeux sur une seule; et c'est à cette faculté, qui est une suite de notre organisation, que nous devons toutes les connaissances que nous acquérons par la vue.

Cette faculté nous est commune à tous. Cependant, si dans la suite nous voulons parler de cette campagne, on remarquera que nous ne la connaissons pas tous également bien. Quelques-uns feront des tableaux plus ou moins vrais, où l'on retrouvera beaucoup de choses comme elles sont en effet; tandis que d'autres, brouillant tout, feront des tableaux où il ne sera pas possible de rien reconnaître. Chacun de nous néanmoins a vu les mêmes objets; mais les regards des uns étaient conduits comme au hasard, et ceux des autres se dirigeaient avec un certain ordre.

Et pour les concevoir telles qu'elles sout, il faut que l'ordre successif dans lequel on les ob-

Or, quel est cet ordre? La nature l'indique ellemême; c'est celui dans lequel elle offre les objets. Il y en a qui appellent plus particulièrement les temble dans regards; ils sont plus frappans; ils dominent; et tous né qui est entre les autres semblent s'arranger autour d'eux pour

eux. Voilà ceux qu'on observe d'abord; et, quand on a remarqué leur situation respective, les autres se mettent dans les intervalles, chacun à leur place.

On commence donc par les objets principaux: on les observe successivement, et on les compare pour juger des rapports où ils sont. Quand, par ce moyen, on a leur situation respective, on observe successivement tous ceux qui remplissent les intervalles, on les compare chacun avec l'objet principal le plus prochain, et on en détermine la position.

Alors on démêle tous les objets dont on a saisi la forme et la situation, et on les embrasse d'un seul regard. L'ordre qui est entre eux dans notre esprit n'est donc plus successif; il est simultané. C'est celui-là même dans lequel ils existent, et nous les voyons tous à la fois d'une manière distincte.

Ce sont là des connaissances que nous devons par ce moyen uniquement à l'art avec lequel nous avons dirigé entrance quantité nos regards. Nous ne les avons acquises que l'une après l'autre; mais, une fois acquises, elles sont toutes en même temps présentes à l'esprit, comme les objets qu'elles nous retracent sont tous présens à l'œil qui les voit.

Il en est donc de l'esprit comme de l'œil: il voit à la fois une multitude de choses, et il ne faut pas s'en étonner, puisque c'est à l'âme qu'appartiennent toutes les sensations de la vue.

Cette vue de l'esprit s'étend comme la vue du corps : si l'on est bien organisé, il ne faut à l'une et à l'autre que de l'exercice, et on ne saurait en quelque sorte circonscrire l'espace qu'elles embrassent. En effet un esprit exercé voit, dans un sujet qu'il médite, une multitude de rapports que nous n'apercevons pas; comme les yeux exercés d'un grand peintre démêlent en un moment dans un paysage une multitude de choses que nous voyons avec lui, et qui cependant nous échappent.

Nous pouvons, en nous transportant de château en château, étudier de nouvelles campagnes, et nous les retracer comme la première. Alors il nous arrivera ou de donner la préférence à quelqu'une, ou de trouver qu'elles ont chacune leur agrément. Mais nous n'en jugeons que parce que nous les comparons : nous ne les comparons que parce que nous nous les retraçons toutes en même temps. L'esprit voit donc plus que l'œil ne peut voir.

il décompose les choses pour les

Si maintenant nous réfléchissons sur la manière dont nous acquérons des connaissances par la vue, composer, il nous remarquerons qu'un objet fort composé, tel qu'une vaste campagne, se décompose en quelque sorte puisque nous ne la connaissons que lorsque ses parties sont venues, l'une après l'autre, s'arranger avec ordre dans l'esprit.

Nous avons vu dans quel ordre se fait cette

décomposition. Les principaux objets viennent d'abord se placer dans l'esprit; les autres y viennent ensuite, et s'y arrangent suivant les rapports où ils sont avec les premiers. Nous ne faisons cette décomposition que parce qu'un instant ne nous suffit pas pour étudier tous ces objets. Mais nous ne décomposons que pour recomposer; et, lorsque les connaissances sont acquises, les choses, au lieu d'être successives, ont dans l'esprit le même ordre simultané qu'elles ont au dehors. C'est dans cet ordre simultané que consiste la connaissance que nous en avons; car, si nous ne pouvions nous les retracer ensemble, nous ne pourrions jamais juger des rapports où elles sont entre elles, et nous les connaîtrions mal.

Analiser n'est donc autre chose qu'observer, dans un ordre successif, les qualités d'un objet, composition est afin de leur donner dans l'esprit l'ordre simultané dans lequel elles existent. C'est ce que la nature nous fait faire à tous. L'analise, qu'on croit n'être connue que des philosophes, est donc connue de tout le monde, et je n'ai rien appris au lecteur; je lui ai seulement fait remarquer ce qu'il fait continuellement.

Quoique d'un coup d'œil je démêle une multitude d'objets dans une campagne que j'ai étudiée, dela mere une l'ana cependant la vue n'est jamais plus distincte que sensibles. lorsqu'elle se circonscrit elle-même, et que nous ne regardons qu'un petit nombre d'objets à la

fois; nous en discernons toujours moins que nous n'en voyons.

Il en est de même de la vue de l'esprit. J'ai à la fois présentes un grand nombre de connaissances qui me sont devenues familières : je les vois toutes, mais je ne les démêle pas également. Pour voir d'une manière distincte tout ce qui s'offre à la fois dans mon esprit, il faut que je décompose comme j'ai décomposé ce qui s'offrait à mes yeux; il faut que j'analise ma pensée.

Cette analise ne se fait pas autrement que celle des objets extérieurs. On décompose de même : on se retrace les parties de sa pensée dans un ordre successif, pour les rétablir dans un ordre simultané; on fait cette composition et cette décomposition en se conformant aux rapports qui sont entre les choses, comme principales et comme subordonnées; et, parce qu'on n'analiserait pas une campagne, si la vue ne l'embrassait pas tout entière, on n'analiserait pas sa pensée, si l'esprit ne l'embrassait pas tout entière également. Dans l'un et l'autre cas, il faut voir à la fois; autrement on ne pourrait pas s'assurer d'avoir vu l'une après l'autre toutes les parties.

CHAPITRE III.

Que l'analise fait les esprits justes.

Chacun de nous peut remarquer qu'il ne connaît les objets sensibles que par les sensations rées comme renaît les objets sensures que les sensations qui nous objets sensibles, qu'il en reçoit : ce sont les sensations qui nous objets sensibles, sont proprenent ce qu'on nomme iddes. les représentent.

tions, considé-

Si nous sommes assurés que, lorsqu'ils sont présens, nous ne les voyons que dans les sensations qu'ils font actuellement sur nous, nous ne le sommes pas moins que, lorsqu'ils sont absens, nous ne les voyons que dans le souvenir des sensations qu'ils ont faites. Toutes les connaissances que nous pouvons avoir des objets sensibles ne sont donc, dans le principe, et ne peuvent être que des sensations.

Les sensations, considérées comme représentant les objets sensibles, se nomment idées; expression figurée, qui au propre signifie la même chose qu'images.

Autant nous distinguons de sensations différentes, autant nous distinguons d'espèces d'idées; et ces idées sont ou des sensations actuelles, ou elles ne sont qu'un souvenir des sensations que nous avons eues.

Quand nous les acquérons par la méthode ana-

C'est l'analise

seule qui donne des idées exactes ou de vraies connaissances.

litique découverte dans le chapitre précédent, elles s'arrangent avec ordre dans l'esprit; elles y conservent l'ordre que nous leur avons donné, et nous pouvons facilement nous les retracer avec la même netteté avec laquelle nous les avons acquises. Si au lieu de les acquérir par cette méthode, nous les accumulons au hasard, elles seront dans une grande confusion, et elles y resteront. Cette confusion ne permettra plus à l'esprit de se les rappeler d'une manière distincte; et, si nous voulons parler des connaissances que nous croyons avoir acquises, on ne comprendra rien à nos discours, parce que nous n'y comprendrons rien nous-mêmes. Pour parler d'une manière à se faire entendre, il faut concevoir et rendre ses idées dans l'ordre analitique, qui décompose et recompose chaque pensée. Cet ordre est le seul qui puisse leur donner toute la clarté et toute la précision dont elles sont susceptibles; et, comme nous n'avons pas d'autre moyen pour nous instruire nous-mêmes, nous n'en avons pas d'autre pour communiquer nos connaissances. Je l'ai déjà prouvé, mais j'y reviens, et j'y reviendrai encore; car cette vérité n'est pas assez connue; elle est même combattue, quoique simple, évidente et fondamentale.

En effet, que je veuille connaître une machine, je la décomposerai pour en étudier séparément chaque partie. Quand j'aurai de chacune une idée exacte, et que je pourrai les remettre dans le même ordre où elles étaient, alors je concevrai parfaitement cette machine parce qué je l'aurai décomposée et recomposée.

Qu'est-ce donc que concevoir cette machine? C'est avoir une pensée qui est composée d'autant d'idées qu'il y a de parties dans cette machine même, d'idées qui les représentent chacune exactement, et qui sont disposées dans le même ordre.

Lorsque je l'ai étudiée avec cette méthode, qui est la seule, alors ma pensée ne m'offre que des idées distinctes; et elle s'analise d'elle-même, soit que je veuille m'en rendre compte, soit que je veuille en rendre compte aux autres.

Chacun peut se convaincre de cette vérité par Cette méthode sa propre expérience; il n'y a pas même jusqu'aux plus petites couturières qui n'en soient convaincues : car si, leur donnant pour modèle une robe d'une forme singulière, vous leur proposez d'en faire une semblable, elles imagineront naturellement de défaire et de refaire ce modèle pour apprendre à faire la robe que vous demandez. Elles savent donc l'analise aussi bien que les philosophes, et elles en connaissent l'utilité beaucoup mieux que ceux qui s'obstinent à soutenir qu'il y a une autre méthode pour s'instruire.

Croyons avec elles qu'aucune autre méthode ne peut suppléer à l'analise. Aucune autre ne peut répandre la même lumière : nous en aurons la

est connue de tout le monde.

preuve toutes les fois que nous voudrons étudier un objet un peu composé. Cette méthode, nous ne l'avons pas imaginée; nous ne l'avons que trouvée, et nous ne devons pas craindre qu'elle nous égare. Nous aurions pu, avec les philosophes, en inventer d'autres, et mettre un ordre quelconque entre nos idées: mais cet ordre, qui n'aurait pas été celui de l'analise, aurait mis dans nos pensées la même confusion qu'il a mise dans leurs écrits: car il semble que plus ils affichent l'ordre, plus ils s'embarrassent, et moins on les entend. Ils ne savent pas que l'analise peut seule nous instruire; vérité pratique connue des artisans les plus grossiers.

C'est par elles que les esprits justes se sont formés. Il y a des esprits justes qui paraissent n'avoir rien étudié, parce qu'ils ne paraissent pas avoir médité pour s'instruire: cependant ils ont fait des études, et ils les ont bien faites. Comme il les faisaient sans dessein prémédité, ils ne songeaient pas à prendre des leçons d'aucun maître, et ils ont eu le meilleur de tous, la nature. C'est elle qui leur a fait faire l'analise des choses qu'ils étudiaient; et le peu qu'ils savent, ils le savent bien. L'instinct, qui est un guide si sûr; le goût, qui juge si bien et qui cependant juge au moment même qu'il sent; les talens, qui ne sont eux-mêmes que le goût, lorsqu'il produit ce dont il est le juge; toutes ces facultés sont l'ouvrage de la nature, qui, en nous faisant analiser à notre insu, semble

vouloir nous cacher tout ce que nous lui devons. C'est elle qui inspire l'homme de génie; elle est la muse qu'il invoque, lorsqu'il ne sait pas d'où lui viennent ses pensées.

Il y a des esprits faux qui ont fait de grandes études. Ils se piquent de beaucoup de méthode, méthodes font les esprits faux, et ils n'en raisonnent que plus mal : c'est que, lorsqu'une méthode n'est pas la bonne, plus on la suit, plus on s'égare. On prend pour principes des notions vagues, des mots vides de sens; on se fait un jargon scientifique dans lequel on croit voir l'évidence; et cependant on ne sait dans le vrai ni ce qu'on voit, ni ce qu'on pense, ni ce qu'on dit. On ne sera capable d'analiser ses pensées qu'autant qu'elles seront elles-mêmes l'ouvrage de l'analise.

C'est donc encore une fois, par l'analise, et par l'analise seule, que nous devons nous instruire. C'est la voie la plus simple, parce qu'elle est la plus naturelle; et nous verrons qu'elle est encore la plus courte. C'est elle qui a fait toutes les découvertes; c'est par elle que nous retrouverons tout ce qui a été trouvé; et ce qu'on nomme méthode d'invention n'est autre chose que l'analise (Cours d'Études, Art de penser, part. 2, chap. 4).

THE PARTY OF THE P

CHAPITRE IV.

Comment la nature nous fait observer les objets sensibles, pour nous donner des idées de différentes espèces.

On ne peut instruire qu'en conduisant du connu àl'inconnu.

Nous ne pouvons aller que du connu à l'inconnu, est un principe trivial dans la théorie, et presque ignoré dans la pratique. Il semble qu'il ne soit senti que par les hommes qui n'ont point étudié. Quand ils veulent vous faire comprendre une chose que vous ne connaissez pas, ils prennent une comparaison dans une autre que vous connaissez; et, s'ils ne sont pas toujours heureux dans le choix des comparaisons, ils font voir au moins qu'ils sentent ce qu'il faut faire pour être entendus.

Il n'en est pas de même des savans. Quoiqu'ils veulent instruire, ils oublient volontiers d'aller du connu à l'inconnu. Cependant, si vous voulez me faire concevoir des idées que je n'ai pas, il faut me prendre aux idées que j'ai. C'est à ce que je sais que commence tout ce que j'ignore, tout ce qu'il est possible d'apprendre; et s'il y a une méthode pour me donner de nouvelles connaissances, elle ne peut être que la méthode même qui m'en a déjà donné.

En effet, toutes nos connaissances viennent

des sens, celles que je n'ai pas comme celles que j'ai; et ceux qui sont plus savans que moi ont été aussi ignorans que je le suis aujourd'hui. Or, s'ils se sont instruits en allant du connu à l'inconnu, pourquoi ne m'instruirais-je pas en allant comme eux du connu à l'inconnu? Et si chaque connaissance que j'acquiers me prépare à une connaissance nouvelle, pourquoi ne pourrais-je pas aller, par une suite d'analises, de connaissance en connaissance? En un mot, pourquoi ne trouverais-je pas ce que j'ignore dans des sensations où ils l'ont trouvé, et qui nous sont communes?

Sans doute ils me feraient facilement découvrir tous ce qu'ils ont découvert, s'ils savaient toujours eux-mêmes comment ils se sont instruits. Mais ils l'ignorent, parce que c'est une chose qu'ils ont mal observée, ou à laquelle la plupart n'ont pas même pensé. Certainement ils ne se sont instruits qu'autant qu'ils ont fait des analises, et qu'ils les ont bien faites. Mais ils ne le remarquaient pas: la nature les faisait en quelque sorte en eux sans eux; et ils aimaient à croire que l'avantage d'acquérir des connaissances est un don, un talent qui ne se communique pas facilement. Il ne faut donc pas s'étonner si nous avons de la peine à les entendre : dès qu'on se pique de talens privilégiés, on n'est pas fait pour se mettre à la portée des autres.

Quoi qu'il en soit, tout le monde est forcé de reconnaître que nous ne pouvons aller que du connu à l'inconnu. Voyons l'usage que nous pouvons faire de cette vérité.

Quiconque à acquis des connaissances, peut en acquérir encore. Encore enfans, nous avons aquis des connaissances par une suite d'observations et d'analises. C'est donc à ces connaissances que nous devons recommencer pour continuer nos études. Il faut les observer, les analiser, et découvrir, s'il est possible, tout ce qu'elles renferment.

Ces connaissances sont une collection d'idées, et cette collection est un système bien ordonné, c'est-à-dire une suite d'idées exactes, où l'analise a mis l'ordre qui est entre les choses mêmes. Si les idées étaient peu exactes et sans ordre, nous n'aurions que des connaissances imparfaites, qui même ne seraient pas proprement des connaissances. Mais il n'y a personne qui n'ait quelque système d'idées exactes bien ordonnées; si ce n'est pas sur des matières de spéculation, ce sera du moins sur des choses d'usage, relatives à nos besoins. Il n'en faut pas davantage. C'est à ces idées qu'il faut prendre ceux qu'on veut instruire; et il est évident qu'il faut leur en faire remarquer l'origine et la génération, si de ces idées on veut les conduire à d'autres.

Les idées naissent successivement les unes des autres. Or, si nous observons l'origine et la génération des idées, nous les verrons naître successivement les unes des autres; et, si cette succession est conforme à la manière dont nous les acquérons, nous en aurons bien fait l'analise. L'ordre de l'analise est donc ici l'ordre même de la génération des idées.

Nous avons dit que les idées des objets sensibles ne sont, dans leur origine, que les sensations qui représentent ces objets. Mais il n'existe dans la nature que des individus : donc nos premières idées ne sont que des idées individuelles, des idées de tel ou tel objet.

Nos premières idées sont des idées individuelles.

Nous n'avons pas imaginé des noms pour chaque individu; nous avons seulement distribué les individus dans différentes classes, que nous distinguons par des noms particuliers, et ces classes sont ce qu'on nomme genres et espèces. Nous avons, par exemple, mis dans la classé d'arbre, les plantes dont la tige s'élève à une certaine hauteur, pour se diviser en une multitude de branches, et former de tous ses rameaux une touffe plus ou moins grande. Voilà une classe générale qu'on nomme genre. Lorsque ensuite on a observé que les arbres diffèrent par la grandeur, par la structure, par les fruits, etc., on a distingué d'autres classes subordonnées à la première qui les comprend toutes; et ces classes subordonnées sont ce qu'on nomme espèces.

Enclassant les idées, on forme des genres et des espèces.

C'est ainsi que nous distribuons, dans différentes classes, toutes les choses qui peuvent venir à notre connaissance; par ce moyen nous leur

donnons à chacune une place marquée, et nous savons toujours où les reprendre. Oublions ces classes pour un moment, et imaginons qu'on eût donné à chaque individu un nom différent; nous sentons aussitôt que la multitude des noms eût fatigué notre mémoire pour tout confondre, et qu'il nous eût été impossible d'étudier les objets qui se multiplient sous nos yeux, et de nous en faire des idées distinctes.

Rien n'est donc plus raisonnable que cette distribution; et, quand on considère combien elle nous est utile, ou même nécessaire, on serait porté à croire que nous l'avons faite à dessein. Mais on se tromperait : ce dessein appartient uniquement à la nature; c'est elle qui a commencé à notre insu.

Les idées individuelles deviennent tout à coup générales. Un enfant nommera arbre, d'après nous, le premier arbre que nous lui montrerons, et ce nom sera pour lui le nom d'un individu. Cependant, si on lui montre un autre arbre, il n'imaginera pas d'en demander le nom; il le nommera arbre, et il rendra ce nom commun à deux individus. Il le rendra de même commun à trois, à quatre, et enfin à toutes les plantes qui lui paraîtront avoir quelque ressemblance avec les premiers arbres qu'il a vus. Ce nom deviendra même si général, qu'il nommera arbre tout ce que nous nommons plante. Il est naturellement porté à généraliser, parce qu'il lui est plus commode de

se servir d'un nom qu'il sait, que d'en apprendre un nouveau. Il généralise donc sans avoir le dessein de généraliser, et sans même remarquer qu'il généralise. C'est ainsi qu'une idée individuelle devient tout à coup générale : souvent même elle le devient trop; et cela arrive toutes les fois que nous confondons des choses qu'il eût été utile de distinguer.

Cet enfant le sentira bientôt lui-même. Il ne Les idées dira pas : J'ai trop généralisé, il faut que je dis- divisenten diftingue différentes espèces d'arbres; il formera, sans dessein et sans le remarquer, des classes subordonnées, comme il a formé, sans dessein et sans le remarquer, une classe générale. Il ne fera qu'obéir à ses besoins, C'est pourquoi je dis qu'il fera ces distributions naturellement et à son insu. En effet, si on le mène dans un jardin, et qu'on lui fasse cueillir et manger différentes sortes de fruits, nous verrons qu'il apprendra bientôt les noms de cerisier, pêcher, poirier, pommier, et qu'il distinguera différentes espèces d'arbres.

Nos idées commencent donc par être individuelles, pour devenir tout à coup aussi générales qu'il est possible; et nous ne les distribuons ensuite dans différentes classes qu'autant que nous sentous le besoin de les distinguer. Voilà l'ordre de leur génération.

Puisque nos besoins sont le motif de cette dis- Nos idées fortribution, c'est pour eux qu'elle se fait. Les classes,

ment un systè me conforme au système de nos besoins. qui se multiplient plus ou moins, forment donc un système dont toutes les parties se lient naturellement, parce que tous nos besoins tiennent les uns aux autres; et ce système, plus ou moins étendu, est conforme à l'usage que nous voulons faire des choses. Le besoin qui nous éclaire nous donne peu à peu le discernement qui nous fait voir dans un temps des différences où, peu auparavant, nous n'en apercevions pas; et si nous étendons et perfectionnons ce système, c'est parce que nous continuons comme la nature nous a fait commencer.

Les philosophes ne l'ont donc pas imaginé: ils l'ont trouvé en observant la nature; et, s'ils avaient mieux observé, ils l'auraient expliqué beaucoup mieux qu'ils n'ont fait. Mais ils ont cru qu'il était à eux, et ils l'ont traité comme s'il était à eux en effet. Ils y ont mis de l'arbitraire, de l'absurde, et ils ont fait un étrange abus des idées générales.

Malheureusement nous avons cru apprendre d'eux ce système, que nous avions appris d'un meilleur maître. Mais, parce que la nature ne nous faisait pas remarquer qu'elle nous l'enseignait, nous avons cru en devoir la connaissance à ceux qui ne manquaient pas de nous faire remarquer qu'ils étaient nos maîtres. Nous avons donc confondu les leçons des philosophes avec les leçons de la nature, et nous avons mal raisonné.

D'après tout ce que nous avons dit, former une tifice se forme classe de certains objets, ce n'est autre chose que donner un même nom à tous ceux que nous jugeons semblables; et, quand de cette classe nous en formons deux ou davantage, nous ne faisons encore autre chose que choisir de nouveaux noms pour distinguer des objets que nous jugeons différens. C'est uniquement par cet artifice que nous mettons de l'ordre dans nos idées; mais cet artifice ne fait que cela; et il faut bien remarquer qu'il ne peut rien faire de plus. En effet, nous nous tromperions grossièrement, si nous nous imaginions qu'il y a dans la nature des espèces et des genres, parce qu'il y a des espèces et des genres dans notre manière de concevoir. Les noms généraux ne sont proprement les noms d'aucune chose existante; ils n'expriment que les vues de l'esprit, lorsque nous considérons les choses sous les rapports de ressemblance ou de différence. Il n'y a point d'arbre en général, de pommier en général, de poirier en général; il n'y a que des individus. Donc il n'y a dans la nature ni genres ni espèces. Cela est si simple, qu'on croirait inutile de le remarquer; mais souvent les choses les plus simples échappent, précisément parce qu'elles sont simples : nous dédaignons de les observer, et c'est là une des principales causes de nos mauvais raisonnemens et de nos erreurs.

Ce n'est pas d'après la nature des choses que

d'après la nature des choses. nous distinguons des classes, c'est d'après notre manière de concevoir. Dans les commencemens nous sommes frappés des ressemblances, et nous sommes comme un enfant qui prend toutes les plantes pour des arbres. Dans la suite, le besoin d'observer développe notre discernement; et parce qu'alors nous remarquons des différences, nous faisons de nouvelles classes.

Plus notre discernement se perfectionne plus les classes peuvent se multiplier; et, parce qu'il n'y a pas deux individus qui ne diffèrent par quelque endroit, il est évident qu'il y aurait autant de classes que d'individus, si à chaque différence on voulait faire une classe nouvelle. Alors il n'y aurait plus d'ordre dans nos idées, et la confusion succéderait à la lumière qui se répandait sur elles lorsque nous généralisions avec méthode.

Jusqu'à quel point nous devons diviser et sous-diviser nos idées. Il y a donc un terme après lequel il faut s'arrêter: car s'il importe de faire des distinctions, il importe plus encore de n'en pas trop faire. Quand on n'en fait pas assez, s'il y a des choses qu'on ne distingue pas et qu'on devrait distinguer, il en reste au moins qu'on distingue. Quand on en fait trop, on brouille tout, parce que l'esprit s'égare dans un grand nombre de distinctions dont il ne sent pas la nécessité. Demandera-t-on jusqu'à quel point les genres et les espèces peuvent se multiplier? Je réponds, ou plutôt la nature répond elle-même, jusqu'à ce que nous ayons

assez de classes pour nous régler dans l'usage des choses relatives à nos besoins : et la justesse de cette réponse est sensible, puisque ce sont nos besoins seuls qui nous déterminent à distinguer des classes puisque nous n'imaginons pas de donner des noms à des choses dont nous ne voulons rien faire. Au moins est-ce ainsi que les hommes se conduisent naturellement. Il est vrai que, lorsqu'ils s'écartent de la nature pour devenir mauvais philosophes, ils croient qu'à force de distinctions, aussi subtiles qu'inutiles, ils expliqueront tout, et ils brouillent tout.

Tout est distinct dans la nature; mais notre esprit est trop borné pour la voir en détail d'une se confondre. manière distincte. En vain nous analisons; il reste toujours des choses que nous ne pouvons analiser, et que, par cette raison, nous ne voyons que confusément. L'art de classer, si nécessaire pour se faire des idées exactes, n'éclaire que les points principaux: les intervalles restent dans l'obscurité, et dans ces intervalles les classes mitoyennes se confondent. Un arbre, par exemple, et un arbrisseau sont deux espèces bien distinctes. Mais un arbre peut être plus petit, un arbrisseau peut être plus grand; et l'on arrive à une plante qui n'est ni arbre ni arbrisseau, ou qui est tout à la fois l'un et l'autre, c'est-à-dire qu'on ne sait plus à quelle espèce la rapporter.

Ce n'est pas là un inconvénient : car demander Pourquoi elles

se confondent sans inconvénient, si cette plante est un arbre ou un arbrisseau, ce n'est pas, dans le vrai, demander ce qu'elle est; c'est seulement demander si nous devons lui donner le nom d'arbre ou celui d'arbrisseau. Or, il importe peu qu'on lui donne l'un plutôt que l'autre: si elle est utile nous nous en servirons, et nous la nommerons plante. On n'agiterait jamais de pareilles questions, si l'on ne supposait pas qu'il y a, dans la nature comme dans notre esprit, des genres et des espèces. Voilà l'abus qu'on fait des classes: il le fallait connaître. Il nous reste à observer jusqu'où s'étendent nos connaissances, lorsque nous classons les choses que nous étudions.

Nous ignorons l'essence des corps.

Dès que nos sensations sont les seules idées que nous ayons des objets sensibles, nous ne voyons en eux que ce qu'elles représentent : au delà nous n'apercevons rien, et par conséquent nous ne pouvons rien connaître.

Il n'y a donc point de réponse à faire à ceux qui demandent: Quel est le sujet des qualités du corps? quelle est sa nature? quelle est son essence? Nous ne voyons pas ces sujets, ces natures, ces essences: en vain même on voudrait nous les montrer; ce serait entreprendre de faire voir des couleurs à des aveugles. Ce sont là des mots dont nous n'avons pas d'idées; ils signifient seulement qu'il y a sous les qualités quelque chose que nous ne connaissons pas.

L'analise ne nous donne des idées exactes qu'autant qu'elle ne nous fait voir dans les choses que ce qu'on y voit; et il faut nous accoutumer à ne que nous avons observé. voir que ce que nous voyons. Cela n'est pas facile au commun des hommes, ni même au commun des philosophes. Plus ont est ignorant, plus ont est impatient de juger : on croit tout savoir avant d'avoir rien observé; et l'on dirait que la connaissance de la nature est une espèce de divination qui se fait avec des mots.

Nous n'avons des idées exactes qu'aulant

Les idées exactes que l'on acquiert par l'analise Les idées, pour être exactes, ne ne sont pas toujours des idées complètes: elles sont pas comne peuvent même jamais l'être, lorsque nous nous occupons des objets sensibles. Alors nous ne découvrons que quelques qualités, et nous ne pouvons connaître qu'en partie.

Nous ferons l'étude de chaque objet de la même Toules nos étumanière que nous faisions celle de cette campagne qu'on voyait des fenêtres de notre château: car il y a, dans chaque objet comme dans cette campagne, des choses principales auxquelles toutes les autres doivent se rapporter C'est dans cet ordre qu'il les faut saisir, si l'on veut se faire des idées distinctes et bien ordonnées. Par exemple, tous les phénomèmes de la nature supposent l'étendue et le mouvement : toutes les fois donc que nous voudrons en étudier quelquesuns, nous regarderons l'étendue et le mouvement comme les principales qualités du corps.

des se fontavec la même mé-thode, et cette méthode est l'analise.

Nous avons vu comment l'analise nous fait connaître les objets sensibles, et comment les idées qu'elle nous en donne sont distinctes, et conformes à l'ordre des choses. Il faut se souvenir que cette méthode est l'unique, et qu'elle doit être absolument la même dans toutes nos études : car, étudier des sciences différentes, ce n'est pas changer de méthode, c'est seulement appliquer la même méthode à des objets différens, c'est refaire ce qu'on a déjà fait; et le grand point est de le bien faire une fois pour le savoir faire toujours. Voilà, dans le vrai, où nous en étions lorsque nous avons commencé. Dès notre enfance nous avons tous acquis des connaissances: nous avions donc suivi à notre insu une bonne méthode. Il ne nous restait qu'à le remarquer, c'est ce que nous avons fait, et nous pouvons désormais appliquer cette méthode à de nouveaux objets. (Cours d'Études, Leçons préliminaires, article premier; Art de penser, partie première, chap. 8; Traité des Sensations, part. 4, chap. 6.)

CHAPITRE V.

Des idées des choses qui ne tombent pas sous le sens.

En observant les objets sensibles, nous nous élevons naturellement à des objets qui ne tombent pas sous les sens, parce que d'après les effets qu'on voit, on juge des causes qu'on ne voit pas.

Comment les effets nous font juger de l'existence d'une cause dont ils ne nous donnent aucune idée.

Le mouvement d'un corps est un effet : il a donc une cause. Il est hors de doute que cette cause existe, quoique aucun de mes sens ne me le fasse apercevoir, et je la nomme force. Ce nom ne me la fait pas mieux connaître : je ne 'sais que ce que je savais auparavant, c'est que le mouvement a une cause que je ne connais pas. Mais j'en puis parler : je la juge plus grande ou plus faible, suivant que le mouvement est plus grand ou plus faible lui-même; et je la mesure, en quelque sorte, en mesurant le mouvement.

Le mouvement se fait dans l'espace et dans le temps. J'aperçois l'espace, en voyant les objets sensibles qui l'occupent; et j'aperçois la durée dans la succession de mes idées ou de mes sensations : mais je ne vois rien d'absolu ni dans l'espace, ni dans le temps. Les sens ne sauraient me dévoiler ce que les choses sont en ellesmêmes; ils ne me montrent que quelques-uns des

rapports qu'elles ont entre elles, et quelques-uns de ceux qu'elles ont à moi. Si je mesure l'espace, le temps, le mouvement, et la force qui le produit, c'est que les résultats de mes mesures ne sont que des rapports, car chercher des rapports, ou mesurer, c'est la même chose.

Parce que nous donnons des noms à des choses dont nous avons une idée, on suppose que nous avons une idée de toutes celles auxquelles nous donnons des noms. Voilà une erreur dont il faut se garantir. Il se peut qu'un nom ne soit donné à une chose que parce que nous sommes assurés de son existence : le mot *force* en est la preuve.

Le mouvement, que j'ai considéré comme un effet, devient une cause à mes yeux, aussitôt que j'observe qu'il est partout, et qu'il produit, ou concourt à produire tous les phénomènes de la nature. Alors je puis, en observant les lois du mouvement, étudier l'univers comme d'une fenêtre j'étudie une campagne : la méthode est la même.

Mais quoique dans l'univers tout soit sensible, nous ne voyons pas tout; et, quoique l'art vienne au secours des sens, ils sont toujours trop faibles. Cependant si nous observons bien, nous découvrons des phénomènes; nous les voyons, comme une suite de causes et d'effets, former différens systèmes; et nous nous faisons des idées exactes de quelques parties du grand tout. C'est ainsi que

les philosophes modernes ont fait des découvertes qu'on n'aurait pas jugé possibles quelques siècles auparavant, et qui font présumer qu'on en peut faire d'autres. (Cours d'études, Art de raisonner. Hist. mod., liv. dernier, ch. 5 et suiv.)

Mais comme nous avons jugé que le mouvement a une cause, parce qu'il est un effet, nous jugerons que l'univers a également une cause, ne tombe pas sous les sens, et comment ils parce qu'il est un effet lui-même; et cette cause nous la nommerons Dieu.

nous font juger de l'existence d'une cause qui l'existence nous en donnent une idée.

Il n'en est pas de ce mot comme de celui de force, dont nous n'avons point d'idée. Dieu, il est vrai, ne tombe pas sous les sens; mais il a imprimé son caractère dans les choses sensibles; nous l'y voyons, et les sens nous élèvent jusqu'à lui.

En effet, lorsque je remarque que les phénomènes naissent les uns des autres, comme une suite d'effets et de causes, je vois nécessairement une première cause; et c'est à l'idée de cause première que commence l'idée que je me fais de Dieu.

Dès que cette cause est première, elle est indépendante, nécessaire; elle est toujours, et elle embrasse dans son immensité et dans son éternité tout ce qui existe.

Je vois l'ordre dans l'univers : j'observe surtout cet ordre dans les parties que je connais le mieux. Si j'ai de l'intelligence moi-même, je ne l'ai acquise qu'autant que les idées, dans mon esprit, sont conformes à l'ordre des choses hors de moi; et mon intelligence n'est qu'une copie, et une copie bien faible de l'intelligence avec laquelle ont été ordonnées les choses que je conçois et celles que je ne conçois pas. La première cause est donc intelligente : elle a tout ordonné, partout et de tout temps; et son intelligence, comme son immensité et son éternité, embrasse tous les temps et tous les lieux.

Puique la première cause est indépendante, elle peut ce qu'elle veut; et, puisqu'elle est intelligente, elle veut avec connaissance, et par conséquent avec choix : elle est libre.

Comme intelligente, elle apprécie tout; comme libre, elle agit en conséquence. Ainsi, d'après les idées que nous nous sommes faites de son intelligence et de sa liberté, nous nous formons une idée de sa bonté, de sa justice, de sa miséricorde, de sa providence en un mot. Voilà une idée imparfaite de la Divinité. Elle ne vient et ne peut venir que des sens : mais elle se développera d'autant plus que nous approfondirons mieux l'ordre que Dieu a mis dans ses ouvrages (Cours d'études, Leçons préliminaires, art. 5. Traité des Anim., chap. 6.)

in an array of the of the old

CHAPITRE VI.

Continuation du même sujet.

Le mouvement, considéré comme cause de quelque effet, se nomme action. Un corps qui se meut, agit sur l'air qu'il divise, et sur les corps qu'il choque: mais ce n'est là que l'action d'un corps inanimé.

Actions et habitudes.

L'action d'un corps animé est également dans le mouvement. Capable de différens mouvemens, suivant la différence des organes dont il a été doué, il a différentes manières d'agir; et chaque espèce a, dans son action comme dans son organisation, quelque chose qui lui est propre.

Toutes ces actions tombent sous les sens, et il suffit de les observer pour s'en faire une idée. Il n'est pas plus difficile de remarquer comment le corps prend ou perd des habitudes: car chacun sait, par sa propre expérience, que ce qu'on a souvent répété on le fait sans avoir besoin d'y penser, et qu'au contraire on ne fait plus avec la même facilité ce qu'on a cessé de faire pendant quelque temps. Pour contracter une habitude, il suffit donc de faire et de refaire à plusieurs reprises; et, pour la perdre, il suffit de ne plus faire. (Cours d'études, Leçons prélim., art. 3. Traité des Anim., part. 2, chap. 1.)

D'après les actions du corps, on juge des actions de l'âme. Ce sont les actions de l'âme qui déterminent celles du corps; et d'après celles-ci, qu'on voit on juge de celles-là, qu'on ne voit pas. Il suffit d'avoir remarqué ce qu'on fait lorsqu'on désire ou qu'on craint, pour apercevoir dans les mouvemens des autres leurs désirs ou leurs craintes. C'est ainsi que les actions du corps représentent les actions de l'âme, et dévoilent quelquefois jusqu'aux plus secrètes pensées. Ce langage est celui de la nature : il est le premier, le plus expressif, le plus vrai; et nous verrons que c'est d'après ce modèle que nous avons appris à faire des langues.

Idées de la vertu et du vice. Les idées morales paraissent échapper aux sens : elles échappent du moins à ceux des ces philosophes qui nient que nos connaissances viennent des sensasions. Ils demanderaient volontiers de quelle couleur est la vertu, de quelle couleur est le vice. Je réponds que la vertu consiste dans l'habitude des bonnes actions, comme le vice consiste dans l'habitude des mauvaises. Or ces habitudes et ces actions sont visibles.

Idées de la moralité des actions.

Mais la moralité des actions est-elle une chose qui tombe sous les sens? Pourquoi donc n'y tomberait-elle pas? Cette moralité consiste uniquement dans la conformité de nos actions avec les lois : or ces actions sont visibles, et les lois le sont également, puisqu'elles sont des conventions que les hommes ont faites.

Si les lois, dira-t-on, sont des conventions, elles

sont donc arbitaires. Il peut y en avoir d'arbitraires; il n'y en a même que trop : mais celles qui déterminent si nos actions sont bonnes ou mauvaises, ne le sont pas et ne peuvent pas l'être. Elles sont notre ouvrage, parce que ce sont des conventions que nous avons faites : cependant nous ne les avons pas faites seuls; la nature les faisait avec nous, elles nous les dictait, et il n'était pas en notre pouvoir d'en faire d'autres. Les besoins et les facultés de l'homme étant donnés, les lois sont données elles-mêmes; et, quoique nous les fassions, Dieu, qui nous a créés avec tels besoins et telles facultés, est, dans le vrai, notre seul législateur. En suivant ces lois conformes à notre nature, c'est donc à lui que nous obéissons; et voilà ce qui achève la moralité des actions.

Si, de ce que l'homme est libre, on juge qu'il y a souvent de l'arbitraire dans ce qu'il fait, la conséquence sera juste : mais si l'on juge qu'il n'y a jamais que de l'arbitraire, on se trompera. Comme il ne dépend pas de nous de ne pas avoir les besoins qui sont une suite de notre conformation, il ne dépend pas de nous de n'être pas portés à faire ce à quoi nous sommes déterminés par ces besoins; et, si nous ne le faisons pas, nous en sommes punis. (Traité des Anim. part. 2, ch. 7.)

CHAPITRE VII.

Analise des facultés de l'âme.

C'est à l'analise à nous faire connaître noire espril. Nous avons vu comment la nature nous apprend à faire l'analise des objets sensibles, et nous donne, par cette voie, des idées de toutes espèces. Nous ne pouvons donc pas douter que toutes nos connaissances ne viennent des sens.

Mais il s'agit d'étendre la sphère de nos connaissances. Or si, pour l'étendre, nous avons besoin de savoir conduire notre esprit, on conçoit que, pour apprendre à le conduire, il le faut connaître parfaitement. Il s'agit donc de démêler toutes les facultés qui sont enveloppées dans la faculté de penser. Pour remplir cet objet, et d'autres encore, quels qu'ils puissent être, nous n'aurons pas à chercher, comme on a fait jusqu'à présent, une nouvelle méthode à chaque étude nouvelle : l'analise doit suffire à toutes, si nous savons l'employer.

On trouve dans la faculté de sentir toutes les facultés de l'àme. C'est l'âme seule qui connaît, parce que c'est l'âme seule qui sent; et il n'appartient qu'à elle de faire l'analise de tout ce qui lui est connu par sensation. Cependant, comment apprendra-t-elle à se conduire, si elle ne se connaît pas elle-même, si elle ignore ses facultés? Il faut donc, comme nous venons de le remarquer, qu'elle s'étudie; il faut que nous découvrions toutes les facultés dont elle est capable. Mais où les découvrirons-nous, sinon dans la faculté de sentir? Certainement cette faculté enveloppe toutes celles qui peuvent venir à notre connaissance. Si ce n'est que parce que l'âme sent que nous connaissons les objets qui sont hors d'elle, connaîtrons-nous ce qui sepasse en elle autrement que parce qu'elle sent? Tout nous invite donc à faire l'analise de la faculté de sentir; essayons:

Une réflexion rendra cette analise bien facile; c'est que, pour décomposer la faculté de sentir, il suffit d'observer successivement ce qui s'y passe, lorsque nous acquérons une connaissance quelconque. Je dis une connaissance quelconque, parce que ce qui s'y passe, pour en acquérir plusieurs, ne peut être qu'une répétition de ce qui s'y est passé pour en acquérir une seule.

Lorsqu'une campagne s'offre à ma vue, je vois L'attention. tout d'un premier coup d'œil, et je ne discerne rien encore. Pour démêler différens objets, et me faire une idée distincte de leur forme et de leur situation, il faut que j'arrête mes regards sur chacun d'eux; c'est ce que nous avons déjà observé. Mais, quand j'en regarde un, les autres, quoique je les voie encore, sont cependant, par rapport à moi, comme si je ne les voyais plus; et, parmi tant de sensations qui se font à la fois, il-

semble que je n'en éprouve qu'une, celle de l'objet sur lequel je fixe mes regards.

Ce regard est une action par laquelle mon œil tend à l'objet sur lequel il se dirige: par cette raison je lui donne le nom d'attention; et il m'est évident que cette direction de l'organe est toute la part que le corps peut avoir à l'attention. Quelle est donc la part de l'âme? Une sensation que nous éprouvons comme si elle était seule, parce que toutes les autres sont comme si nous ne les éprouvions pas.

L'attention que nous donnons à un objet n'est donc, de la part de l'âme, que la sensation que cet objet fait sur nous, sensation qui devient en quelque sorte exclusive; et cette faculté est la première que nous remarquons dans la faculté de sentir.

La comparai-

Comme nous donnons notre attention à un objet, nous pouvons la donner à deux à la fois. Alors, au lieu d'une seule sensation exclusive, nous en éprouvons deux, et nous disons que nous les comparons, parce que nous ne les éprouvons exclusivement que pour les observer l'une à côté de l'autre, sans être distraits par d'autres sensations; or c'est proprement ce que signifie le mot comparer.

La comparaison n'est donc qu'une double attention: elle consiste dans deux sensations qu'on éprouve comme si on les éprouvait seules, et qui excluent toutes les autres. Un objet est présent ou absent. S'il est présent, l'attention est la sensation qu'il fait actuellement sur nous; s'il est absent, l'attention est le souvenir de la sensation qu'il a faite. C'est à ce souvenir que nous devons le pouvoir d'exercer la faculté de comparer des objets absens comme des objets présens. Nous traiterons bientôt de la mémoire.

Nous ne pouvons comparer deux objets, ou éprouver, comme l'une à côté de l'autre, les deux sensations qu'ils font exclusivement sur nous, qu'aussitôt nous n'apercevions qu'ils se ressemblent ou qu'ils diffèrent. Or, apercevoir des ressemblances ou des différences, c'est juger. Le jugementn'estdoncencore que sensations. (Gram., part. 1, chap. IV.)

Si par un premier jugement je connais un rapport, pour en connaître un autre j'ai besoin d'un second jugement. Que je veuille, par exemple, savoir en quoi deux arbres diffèrent, j'en observerai successivement la forme, la tige, les branches, les feuilles, les fruits, etc. Je comparerai successivement toutes ces choses; je ferai une suite de jugemens; et, parce qu'alors mon attention réfléchit en quelque sorte d'un objet sur un objet, je dirai que je réfléchis. La réflexion n'est donc qu'une suite de jugemens qui se font par une suite de comparaisons; et, puisque dans les comparaisons et dans les jugemens il n'y a que des

Le jugement

La réflexion.

sensations, il n'y a donc aussi que des sensations dans la réflexion.

L'imagination.

Lorsque par la réflexion on a remarqué les qualités par où les objets diffèrent, on peut, par la même réflexion, rassembler dans un seul les qualités qui sont séparées dans plusieurs. C'est ainsi qu'un poëte se fait, par exemple, l'idée d'un héros qui n'a jamais existé. Alors les idées qu'on se fait sont des images qui n'ont de réalité que dans l'esprit; et la réflexion qui fait ces images, prend le nom d'imagination.

Le raisonnèment. Un jugement que je prononce peut en renfermer implicitement un autre que je ne prononce pas. Si je dis qu'un corps est pesant, je dis implicitement que si on ne le soutient pas il tombera. Or, lorsqu'un second jugement est ainsi renfermé dans un autre, on le peut prononcer comme une suite du premier, et par cette raison on dit qu'il en est la conséquence. On dira, par exemple: Cette voûte est bien pesante; donc, si elle n'est pas assez soutenue, elle tombera. Voilà ce qu'on entend par faire un raisonnement; ce n'est autre chose que prononcer deux jugemens de cette espèce. Il n'y a donc que des sensations dans nos raisonnemens comme dans nos jugemens.

Le second jugement du raisonnement que nous venons de faire est sensiblement renfermé dans le premier, et c'est une conséquence qu'on n'a pas

besoin de chercher. Il faudrait au contraire chercher si le second jugement ne se montrait pas dans le premier d'une manière aussi sensible, c'est-à-dire qu'il faudrait, en allant du connu à l'inconnu, passer par une suite de jugemens intermédiaires du premier jusqu'au dernier, et les voir tous successivement renfermés les uns dans les autres. Ce jugement, par exemple : Le mercure se soutient à une certaine hauteur dans le tube d'un baromètre, est renfermé implicitement dans celui-ci : L'air est pesant. Mais, parce qu'on ne le voit pas tout à coup, il faut, en allant du connu à l'inconnu, découvrir, par une suite de jugemens intermédiaires, que le premier est une conséquence du second. Nous avons déjà fait de pareils raisonnemens; nous en ferons encore; et, quand nous aurons contracté l'habitude d'en faire, il ne nous sera pas difficile d'en démêler tout l'artifice. On explique toujours les choses qu'on sait faire : commençons donc par raisonner 1.

(1) Je me souviens qu'on enseignait au collège, que « l'art « de raisonner consiste à comparer ensemble deux idées par « le moyen d'une troisième. Pour juger, disait-on, si l'idée A « renferme ou exclut l'idée B, prenez une troisième idée C, « à laquelle vous les comparerez successivement l'une et « l'autre. Si l'idée A est renfermée dans l'idée C, et l'idée C « dans l'idée B, concluez que l'idée A est renfermée dans « l'idée B. Si l'idée A est renfermée dans l'idée C, et que « l'idée C exclue l'idée B, concluez que l'idée A exclue l'idée B.» Nous ne ferons aucun usage de tout cela.

L'entende-

Vous voyez que toutes les facultés que nous venons d'observer sont renfermées dans la faculté de sentir. L'âme acquiert par elles toutes ses connaissances; par elles elle entend les choses qu'elle étudie en quelque sorte, comme par l'oreille elle entend les sons; c'est pourquoi la réunion de toutes ces facultés se nomme entendement. L'entendement comprend donc l'attention, la comparaison, le jugement, la réflexion, l'imagination et le raisonnement. On ne saurait s'en faire une idée plus exacte. (Cours d'Études, Leçons prélim., art. II. Traité des Anim., part. II, chap. v).

CHAPITRE VIII.

Continuation du même sujet.

En considérant nos sensations comme représentatives, nous en avons vu naître toutes nos idées et toutes les opérations de l'entendement; si nous les considérons comme agréables ou désagréables, nous en verrons naître toutes les opérations qu'on rapporte à la volonté.

Le besoin.

Quoique par souffrir on entende proprement éprouver une sensation désagréable, il est certain que la privation d'une sensation agréable est une souffrance plus ou moins grande. Mais il faut remarquer qu'être privé et manquer, ne signifient pas la même chose. On peut n'avoir jamais joui des choses dont on manque, on peut même ne les pas connaître. Il en est tout autrement des choses dont nous sommes privés; non-seulement nous les connaissons, mais encore nous sommes dans l'habitude d'en jouir, ou du moins d'imaginer le plaisir que la jouissance peut promettre. Or une pareille privation est une souffrance, qu'on nomme plus particulièrement besoin. Avoir besoin d'une chose, c'est souffrir, parce qu'on en est privé.

Cette souffrance, dans son plus faible degré, est moins une douleur qu'un état où nous ne nous trouvons pas bien, où nous ne sommes pas à notre aise : je nomme cet état *malaise*.

Le malaise nous porte à nous donner des mouvemens pour nous procurer la chose dont nous avons besoin. Nous ne pouvons donc pas rester dans un parfait repos; et, par cette raison, le malaise prend le nom d'inquiétude. Plus nous trouvons d'obstacles à jouir, plus notre inquiétude croît; et cet état peut devenir un tourment.

Le besoin ne trouble notre repos ou ne produit l'inquiétude, que parce qu'il détermine les facultés du corps et de l'âme sur les objets dont la privation nous fait souffrir. Nous nous retraçons le plaisir qu'il nous ont fait : la réflexion nous fait juger de celui qu'ils peuvent nous faire encore; l'imagination l'exagère, et pour en jouir nous nous

Le malaise.

L'inquiétude.

Le désir.

donnons tous les mouvemens dont nous sommes capables. Toutes nos facultés se dirigent donc sur les objets dont nous sentons le besoin, et cette direction est proprement ce que nous entendons par désir.

Les passions:

Comme il est naturel de se faire une habitude de jouir des choses agréables, il est naturel aussi de se faire une habitude de les désirer; et les désirs tournés en habitudes se nomment passions. De pareils désirs sont en quelque sorte permanens; ou du moins, s'ils se suspendent par intervalles, ils se renouvellent à la plus légère occasion. Plus ils sont vifs, plus les passions sont violentes.

L'espérance.

La volonté.

Si, lorsque nous désirons une chose, nous jugeons que nous l'obtiendrons, alors ce jugement, joint au désir, produit l'espérance. Un autre jugement produira la volonté: c'est celui que nous portons, lorsque l'expérience nous a fait une habitude de juger que nous ne devons trouver aucun obstacle à nos désirs. Je veux signifie je désire, et rien ne peut s'opposer à mon désir; tout y doit concourir.

Autre acception du mot voTelle est au propre l'acception du mot volonté. Mais on est dans l'usage de lui donner une signification plus étendue; et l'on entend par volonté une faculté qui comprend toutes les habitudes qui naissent du besoin, les désirs, les passions, l'espérance, le désespoir, la crainte, la confiance,

la présomption, et plusieurs autres, dont il est facile de se faire des idées.

Enfin le mot pensée, plus générale encore, comprend dans son acception toutes les facultés de l'entendement et toutes celles de la volonté. Car penser, c'est sentir, donner son attention; comparer, juger, réfléchir, imaginer, raisonner, désirer, avoir des passions, espérer, craindre, etc. (Traité des Anim., part., 2, chap. 8, 9 et 10.)

Nous avons expliqué comment les facultés de l'âme naissent successivement de la sensation; et on voit qu'elles ne sont que la sensation qui se transforme, pour devenir chaçune d'elles.

Dans la seconde partie de cet ouvrage nous nous proposons de découvrir tout l'artifice du raisonnement. Il s'agit donc de nous préparer à cette recherche; et nous nous y préparerons en essayant de raisonner sur une matière qui est simple et facile, quoiqu'on soit porté à en juger autrement, quand on pense aux efforts qu'on a faits jusqu'à présent pour l'expliquer toujours mal. Ce sera le sujet du chapitre suivant.

and a second of the second of

The same of the sa

Annual Control of Control of

La pensée.

CHAPITRE IX.

Des causes de la sensibilité et de la mémoire.

Il n'est pas possible d'expliquer en détail toutes les causes physiques de la sensibilité et de la mémoire. Mais au lieu de raisonner d'après les fausses hypothèses, on pourrait consulter l'expérience et l'analogie. Expliquons ce qu'on peut expliquer, et ne nous piquons pas de rendre raison de tout.

Fausses hypothèses. Les uns se représentent les nerfs comme des cordes tendues, capables d'ébranlemens et de vibrations, et ils croient avoir deviné la cause des sensations et de la mémoire. Il est évident que cette supposition est tout-à-fait imaginaire.

D'autres disent que le cerveau est une substance molle, dans laquelle les esprits animaux font des traces. Ces traces se conservent : les esprits animaux passent et repassent; l'animal est doué de sentiment et de mémoire. Ils n'ont pas fait attention que, si la substance du cerveau est assez molle pour recevoir des traces, elle n'aura pas assez de consistance pour les conserver; et ils n'ont pas considéré combien il est impossible qu'une infinité de traces subsistent dans une subs-

tance où il y a une action, une circulation continuelles.

C'est en jugeant des nerfs par les cordes d'un instrument qu'on a imaginé la première hypothèse; et l'on a imaginé la seconde en se représentant les impressions qui se font dans le cerveau par des empreintes sur une surface dont toutes les parties sont en repos. Certainement ce n'est pas là raisonner d'après l'observation ni d'après l'analogie; c'est comparer des choses qui n'ont point de rapport.

J'ignore s'il y a des esprits animaux; j'ignore lly adans l'animal un mois même si les nerfs sont l'organe du sentiment. Je vement, qui est le principe de la végétation. ne connais ni le tissu des fibres, ni la nature des solides, ni celle des fluides; je n'ai en un mot de tout ce mécanisme qu'une idée fort imparfaite et fort vague. Je sais seulement qu'il y a un mouvement qui est le principe de la végétation et de la sensibilité; que l'animal vit tant que ce mouvement subsiste; qu'il meurt dès que ce mouvement cesse.

L'expérience m'apprend que l'animal peut être réduit à un état de végétation; il y est naturellement par un sommeil profond, il y est accidentellement par une attaque d'apoplexie.

Je ne forme point de conjectures sur le mouvement qui se fait alors en lui. Tout ce que nous savons, c'est que le sang circule, que les viscères et les glandes sont les fonctions nécessaires pour entretenir et réparer les forces; mais nous ignorons par quelles lois le mouvement opère tous ces effets. Cependant ces lois existent, et elles font prendre au mouvement les déterminations qui font végéter l'animal.

Les déterminations dont ce mouvement est susceptible sont les causes de la sensibilité. Mais, quand l'animal sort de l'état de végétation pour devenir sensible, le mouvement obéit à d'autres lois, et suit de nouvelles déterminations. Si l'œil, par exemple, s'ouvre à la lumière, les rayons qui le frappent font prendre au mouvement qui le faisait végéter les déterminations qui le rendent sensible. Il en est de même des autres sens. Chaque espèce de sentiment a donc pour cause une espèce particulière de détermination dans le mouvement, qui est le principe de la vie.

On voit par-là que le mouvement, qui rend l'animal sensible, ne peut être qu'une modification du mouvement qui le fait végéter; modification occasionée par l'action des objets sur les sens.

Ces déterminations passent des organes au cerve au. Mais le mouvement qui rend sensible ne se fait pas seulement dans l'organe exposé à l'action des objets extérieurs, il se transmet encore jusqu'au cerveau, c'est-à-dire jusqu'à l'organe que l'observation démontre être le premier et le principal ressort du sentiment. La sensibilité a donc pour cause la communication qui est entre les organes et le cerveau.

En effet, que le cerveau, comprimé par quelque cause, ne puisse pas obéir aux impressions envoyées par les organes, aussitôt l'animal devient insensible. La liberté est-elle rendue à ce premier ressort? alors les organes agissent sur lui, il réagit sur eux, et le sentiment se reproduit.

Quoique libre, il pourrait arriver que le cerveau eût peu ou que même il n'eût point de communication avec quelque autre partie. Une obstruction, par exemple, ou une forte ligature au bras, diminuerait ou suspendrait le commerce du cerveau avec la main. Le sentiment de la main s'affaiblirait donc ou cesserait entièrement. Toutes ces propositions sont constatées par les observations; je n'ai fait que les dégager de toute hypothèse arbitraire : c'était le seul moyen de les mettre dans leur vrai jour.

Dès que les différentes déterminations données Nous ne sentons qu'autant au mouvement qui fait végéter sont l'unique cause que nos organes touchent ou sont physique et occasionelle de la sensibilité, il s'en-touchés. suit que nous ne sentons qu'autant que nos organes touchent ou sont touchés; et c'est par le contact que les objets, en agissant sur les organes, communiquent au mouvement qui fait végéter les déterminations qui rendent sensible. Ainsi l'on peut considérer l'odorat, l'ouïe, la vue et le goût, comme des extensions du tact. L'œil ne verra point, si des corps d'une certaine forme ne viennent heurter contre la rétine : l'oreille n'entendra

pas, si d'autres corps, d'une forme différente, ne viennent frapper le tympan. En un mot, le principe de la variété des sensations est dans les différentes déterminations que les objets produisent dans le mouvement, suivant l'organisation des parties exposées à leur action.

Nous ne savons pas comment ce contact produit des sensations. Mais comment le contact de certains corpuscules occasionera-t-il les sensations de son, de lumière, de couleur? On en pourrait peut-être rendre raison, si l'on connaissait l'essence de l'âme, le mécanisme de l'œil, de l'oreille, du cerveau, la nature des rayons qui se répandent sur la rétine, et de l'air qui frappe le tympan. Mais c'est ce que nous ignorons; et l'on peut abandonner l'explication de ces phénomènes à ceux qui aiment à faire des hypothèses sur les choses où l'expérience n'est d'aucun secours.

De nouveaux organes occasioneraient en nous de nouvelles sensations.

Si Dieu formait dans notre corps un nouvel organe, propre à faire prendre au mouvement de nouvelles déterminations, nous éprouverions des sensations différentes de celles que nous avons eues jusqu'à présent. Cet organe nous ferait découvrir dans les objets des propriétés dont aujourd'hui nous ne saurions nous faire aucune idée. Il serait une source de nouveaux plaisirs, de nouvelles peines et par conséquent de nouveaux besoins.

Il en faut dire autant d'un septième sens, d'un huitième, et de tout ceux qu'on voudra supposer, quel qu'en soit le nombre. Il est certain qu'un nouvel organe dans notre corps rendrait le mouvement qui le fait végéter susceptible de bien des modifications que nous ne saurions imaginer.

Ces sens seraient remués par des corpuscules d'une certaine forme : ils s'instruiraient, comme les autres, d'après le toucher, et ils apprendraient de lui à rapporter leurs sensations sur les

Mais les sens que nous avons suffisent à notre Ceux que nous conservation : ils sont même un trésor de connaissances pour ceux qui savent en faire usage; et, si les autres n'y puisent pas les mêmes richesses, ils ne se doutent pas de leur indigence. Comment imagineraient-ils qu'on voit dans des sensations qui leur sont communes ce qu'ils n'y voient pas eux-mêmes?

L'action des sens sur le cerveau rend donc l'a- Comment l'a nimal sensible. Mais cela ne suffit pas pour donner se mot volonté, au corps tous les mouvemens dont il est capable; il faut encore que le cerveau agisse sur tous les muscles et sur tous les organes intérieurs destinés à mouvoir chacun des membres. Or l'observation démontre cette action du cerveau.

Par conséquent, lorsque ce principal ressort reçoit certaines déterminations de la part des sens, il en communique d'autres à quelques-unes des parties du corps, et l'animal se meut.

L'animal n'aurait que des mouvemens incer-

tains, si l'action des sens sur le cerveau et du cerveau sur les membres n'eût été accompagnée d'aucun sentiment. Mu sans éprouver ni peine ni plaisir, il n'eût pris aucun intérêt aux mouvemens de son corps : il ne les eût donc pas observés, il n'eût donc pas appris à les régler luimême.

Mais dès qu'il est invité, par la peine ou par le plaisir, à éviter ou à faire certains mouvemens, c'est une conséquence qu'il se fasse une étude de les éviter ou de les faire. Il compare les sentimens qu'il éprouve : il remarque les mouvemens qui les précèdent et ceux qui les accompagnent : il tâtonne, en un mot; et, après bien des tâtonnemens, il contracte enfin l'habitude de se mouvoir à sa volonté. C'est alors qu'il a des mouvemens réglés. Tel est le principe de toutes les habitudes du corps.

Comment son corps contracte l'habitude de certains mouCes habitudes sont des mouvemens réglés qui se font en nous sans que nous paraissions les diriger nous-mêmes; parce qu'à force de les avoir répétées, nous les faisons sans avoir besoin d'y penser. Ce sont ces habitudes qu'on nomme mouvemens naturels, actions mécaniques, instinct, et qu'on suppose faussement être nés avec nous. On évitera ce préjugé, si l'on juge de ces habitudes par d'autres qui nous sont devenues tout aussi naturelles, quoique nous nous souvenions de les avoir acquises.

La première fois, par exemple, que je porte les doigts sur un clavecin, ils ne peuvent avoir que des mouvemens incertains: mais à mesure que j'apprends à jouer de cet instrument, je me fais insensiblement une habitude de mouvoir mes doigts sur le clavier. D'abord ils obéissent avec peine aux déterminations que je veux faire prendre : peu à peu ils surmontent les obstacles; enfin ils se meuvent d'eux-mêmes à ma volonté, ils la préviennent même, et ils exécutent un morceau de musique pendant que ma réflexion se porte sur toute autre chose.

Ils contractent donc l'habitude de se mouvoir suivant un certain nombre de déterminations; et, comme il n'est point de touche par où un air ne puisse commencer, il n'est point de détermination qui ne puisse être la première d'une certaine suite. L'exercice combine tous les jours différemment ces déterminations; les doigts acquièrent tous les jours plus de facilité: enfin ils obéissent, comme d'eux-mêmes, à une suite de mouvemens déterminés; et ils obéissent sans efforts, sans qu'il soit nécessaire que j'y fasse attention. C'est ainsi que les organes des sens ayant contracté différentes habitudes, se meuvent d'eux-mêmes, et que l'âme n'a plus besoin de veiller continuellement sur eux pour en régler les mouvemens.

Mais le cerveau est le premier organe : c'est un le cerveau contracte de pareil, centre commun où tous se réunissent, et d'où les habitudes.

Elles sont la même tous paraissent naître. En jugeant donc du et occasionelle de la mémoire. de conclure que toutes les habitudes du corps passent jusqu'à lui, et que par conséquent les fibres qui le composent, propres, par leur flexibilité, à des mouvemens de toute espèce, acquièrent, comme les doigts, l'habitude d'obéir à différentes suites de mouvemens déterminés. Cela étant, le pouvoir qu'a mon cerveau de me rappeler un objet, ne peut être que la facilité qu'il a acquise de se mouvoir par lui-même de la même manière qu'il était mû lorsque cet objet frappait mes sens.

> La cause physique et occasionelle, qui conserve ou qui rappelle les idées, est donc dans les déterminations dont le cerveau, ce principal organe du sentiment, s'est fait une habitude, et qui subsistent encore, ou se reproduisent lors même que les sens cessent d'y concourir. Car nous ne nous retracerions pas les objets que nous avons vus, entendus, touchés, si le mouvement ne prenait pas les mêmes déterminations que lorsque nous voyons, entendons, touchons. En un mot, l'action mécanique suit les mêmes lois, soit qu'on éprouve une sensation, soit qu'on se souvienne seulement de l'avoir éprouvée, et la mémoire n'est qu'une manière de sentir.

Les idées auxquelles on ne pense point ne sont nulle part.

J'ai souvent ouï demander: Que deviennent les idées dont on cesse de s'occuper? Où se conservent-elles? D'où reviennent-elles lorsqu'elles se représentent à nous? Est-ce dans l'âme qu'elles existent pendant ces longs intervalles où nous n'y pensons point? Est-ce dans le corps?

A ces questions, et aux réponses que font les métaphysiciens, on croirait que les idées sont comme toutes les choses dont nous faisons des provisions, et que la mémoire n'est qu'un vaste magasin. Il serait tout aussi raisonnable de donner de l'existence aux différentes figures qu'un corps a eues successivement, et de demander: Que devient la rondeur de ce corps lorsqu'il prend une autre figure? Où se conserve-t-elle? Et, lorsque ce corps redevient rond, d'où lui vient la rondeur.

Les idées sont, comme les sensations, des manières d'être de l'âme. Elles existent tant qu'elles la modifient; elles n'existent plus dès qu'elles cessent de la modifier. Chercher dans l'âme celles auxquelles je ne pense point du tout, c'est les chercher où elles ne sont plus : les chercher dans le corps, c'est les chercher où elles n'ont jamais été. Où sont-elles donc? Nulle part.

Ne serait-il pas absurde de demander où sont comment elles les sons d'un clavecin, lorsque cet instrument cesse de raisonner? Et ne répondrait-on pas : Ils ne sont nulle part : mais si les doigts frappent le clavier, et se meuvent comme ils se sont mus, ils reproduiront les mêmes sons.

Je répondrai donc que mes idées ne sont nulle part, lorsque mon âme cesse d'y penser; mais qu'elles se retraceront à moi aussitôt que les monvemens propresà les reproduires e renouvelleront.

Quoique je ne connaisse pas le mécanisme du cerveau, je puis donc juger que ses différentes parties ont acquis la facilité de se mouvoir d'ellesmêmes de la même manière dont elles ont été mues par l'action des sens; que les habitudes de cet organe se conservent; que toutes les fois qu'il leur obéit, il retrace les mêmes idées, parce que les mêmes mouvemens se renouvellent en lui; qu'en un mot, on a des idées dans la mémoire, comme on a dans les doigts des pièces de clavecin: c'est-à-dire que le cerveau a, comme tous les autres sens, la facilité de se mouvoir suivant les déterminations dont il s'est fait une habitude. Nous éprouvons des sensations à peu près comme un clavecin rend des sons. Les organes extérieurs du corps humain sont comme les touches, les objets qui les frappent sont comme les doigts sur le clavier, les organes intérieurs sont comme le corps du clavecin, les sensations ou les idées sont comme les sons; et la mémoire a lieu lorsque les idées qui ont été produites par l'action des objets sur les sens sont reproduites par les mouvemens dont le cerveau a contracté l'habitude.

Si la mémoire, lente ou rapide, retrace les choses tantôt avec ordre, tantôt avec confusion,

Tous les phénomènes de la mémoire s'expliquent par les c'est que la multitude des idées suppose dans le habitudes cerveau des mouvemens en si grand nombre et si variés, qu'il n'est pas possible qu'ils se reproduisent toujours avec la même facilité et la même exactitude.

Tous les phénomènes de la mémoire dépendent des habitudes contractées par les parties mobiles et flexibles du cerveau; et tous les mouvemens dont ces parties sont susceptibles sont liés les uns aux autres, comme toutes les idées qu'ils rappellent sont liées entre elles.

C'est ainsi que les mouvemens des doigts sur le clavier sont liés entre eux, comme les sons du chant qu'on fait entendre; que le chant est trop lent si les doigts se meuvent trop lentement; et qu'il est confus si les mouvemens des doigts se confondent. Or, comme la multitude des pièces qu'on apprend sur le clavecin ne permet pas toujours aux doigts de conserver les habitudes propres à les exécuter avec facilité et netteté, de même la multitude des choses dont on veut se ressouvenir ne permet pas toujours au cerveau de conserver les habitudes propres à retracer les idées avec facilité et précision.

Qu'un habile organiste porte sans dessein les mains sur le clavier, les premiers sons qu'il fait entendre déterminent ses doigts à continuer de se mouvoir, et à obéir à une suite de mouvemens qui produisent une suite de sons dont la mélodie et l'harmonie l'étonnent quelquefois lui-même. Cependant il conduit ses doigts sans effort, sans paraître y faire attention.

C'est de la sorte qu'un premier mouvement, occasioné dans le cerveau par l'action d'un objet sur nos sens, détermine une suite de mouvemens qui retracent une suite d'idées; et parce que pendant tout le temps que nous veillons, nos sens, toujours exposés aux impressions des objets, ne cessent point d'agir sur le cerveau, il arrive que notre mémoire est toujours en action. Le cerveau, continuellement ébranlé par les organes, n'obéit pas seulement à l'impression qu'il en reçoit immédiatement, il obéit encore à tous les mouvemens que cette première impression doit reproduire. Il va par habitude de mouvement en mouvement, il dévance l'action des sens, il retrace de longues suites d'idées : il fait plus encore, il réagit sur les sens avec vivacité, il renvoie les sensations qu'ils lui ont auparavant envoyées', et il nous persuade que nous voyons ce que nous ne voyons pas.

Ainsi donc que les doigts conservent l'habitude d'une suite de mouvemens, et peuvent, à la plus légère occasion, se mouvoir comme ils se sont mus, le cerveau conserve également ses habitudes; et, ayant une fois été excité par l'action des sens, il passe de lui-même par les mouvemens qui lui sont familiers, et il rappelle des idées.

Mais comment s'exécutent ces mouvemens? Comment suivent-ils différentes déterminations? c'est ce qu'il est impossible d'approfondir. Si même on faisait ces questions sur les habitudes que prennent les doigts, je n'y pourrais pas répondre. Je ne tenterai donc pas de me perdre à ce sujet en conjectures. Il me suffit de juger des habitudes du cerveau par les habitudes de chaque sens : il faut se contenter de connaître que le même mécanisme, quel qu'il soit, donne, conserve et reproduit les idées.

Nous venons de voir que la mémoire a princi- La mémoire a palement son siége dans le cerveau : il me paraît son siége dans le cerveau : il me paraît tous les organes qu'elle l'a encore dans tous les organes de nos tent les idées. sensations; car elle doit l'avoir partout où est la cause occasionelle des idées que nous nous rappelons. Or si, pour nous donner la première fois une idée, il a fallu que les sens aient agi sur le cerveau, il paraît que le souvenir de cette idée ne sera jamais plus distinct que lorsqu'à son tour le cerveau agira sur les sens. Ce commerce d'action est donc nécessaire pour susciter l'idée d'une sensation passée, comme il est nécessaire pour produire une sensation actuelle. En effet nous ne nous représentons, par exemple, jamais mieux une figure que lorsque nos mains reprennent la même forme que le tact leur avait fait prendre. En pareil cas la mémoire nous parle en quelque sorte une langage d'action.

La mémoire d'un air qu'on exécute sur un instrument a son siége dans les doigts, dans l'oreille et dans le cerveau; dans les doigts, qui se sont fait une habitude d'une suite de mouvemens; dans l'oreille, qui ne juge les doigts, et qui au besoin ne les dirige que parce qu'elle s'est fait, de son côté, une habitude d'une autre suite de mouvemens; et dans le cerveau, qui s'est fait une habitude de passer par les formes qui répondent exactement aux habitudes des doigts et à celles des oreilles.

On remarque facilement les habitudes que les doigts ont contractées; on ne peut pas également observer celles des oreilles, moins encore cellet du cerveau; mais l'analogie prouve qu'elles existent.

Pourrait-on savoir une langue, si le cerveau ne prenait pas des habitudes qui répondent à celles des oreilles pour l'entendre, à celles de la bouche pour la parler, à celles des yeux pour la lire? Le souvenir d'une langue n'est donc pas uniquement dans les habitudes du cerveau; il est encore dans les habitudes des organes de l'ouïe, de la parole et de la vue.

Explication des songes.

D'après les principes que je viens d'établir, il serait facile d'expliquer les songes; car les idées que nous avons dans le sommeil ressemblent assez à ce qu'exécute un organiste, lorsque, dans des momens de distraction, il laisse aller ses doigts comme au hasard. Certainement ses doigts ne font que ce qu'ils ont appris à faire; mais ils ne le font pas dans le même ordre; ils cousent ensemble divers passages tirés des différens morceaux qu'ils ont étudiés.

Jugeons donc par analogie de ce qui se passe dans le cerveau, d'après ce que nous observons dans les habitudes d'une main exercée sur un instrument; et nous conclurons que les songes sont l'effet de l'action de ce principal organe sur les sens, lorsqu'au milieu du repos de toutes les parties du corps il conserve assez d'activité pour obéir à quelques-unes de ses habitudes. Or, dès qu'il se meut comme il a été mu lorsque nous avions des sensations, alors il agit sur les sens, et aussitôt nous entendons et nous voyons; c'est ainsi qu'un manchot croit sentir la main qu'il n'a plus. Mais, en pareil cas, le cerveau retrace d'ordinaire les choses avec beaucoup de désordre, parce que les habitudes, dont l'action est arrêtée par le sommeil, interceptent un grand nombre d'idées.

Puisque nous avons expliqué comment se contractent les habitudes qui font la mémoire, il sera facile de comprendre comment elles se perdent.

Premièrement, si elles ne sont pas continuellement entretenues, ou du moins renouvelées fréquemment. Ce sera le sort de toutes celles auxquelles les sens cesseront de donner occasion.

La mémoire se perd, parce que le cerveau perd ses habitudes. En second lieu, si elles se multiplient à un certain point; car alors il y en aura que nous négligerons. Aussi nous échappe-t-il des connaissances à mesure que nous en acquérons.

En troisième lieu, une indisposition dans le cerveau affaiblirait ou troublerait la mémoire, si elle était un obstacle à quelques-uns des mouvemens dont il s'est fait une habitude. Alors il y aurait des choses dont on ne conserverait point de souvenir; il n'en resterait même d'aucune, si l'indisposition empêchait toutes les habitudes du cerveau.

En quatrième lieu, une paralysie dans les organes produirait le même effet; les habitudes du cerveau ne manqueraient pas de se perdre peu à peu, lorsqu'elles ne seraient plus entretenues par l'action des sens.

Enfin la vieillesse porte coup à la mémoire. Alors les parties du cerveau sont comme des doigts qui ne sont plus assez flexibles pour se mouvoir, suivant toutes les déterminations qui leur ont été familières. Les habitudes se perdent peu à peu; il ne reste que des sensations faibles qui vont bientôt échapper; le mouvement qui paraît les entretenir est prêt à finir lui-même.

Conclusion.

Le principe physique et occasionel de la sensibilité est donc uniquement dans certaines déterminations, dont le mouvement qui fait végéter l'animal est susceptible; et celui de la mémoire est dans ces déterminations, lorsqu'elles sont devenues autant d'habitudes. C'est l'analogie qui nous autorise à supposer que, dans les organes que nous ne pouvons pas observer, il se passe quelque chose de semblable à ce que nous observons dans les autres. J'ignore par quel mécanisme ma main a assez de flexibilité et de mobilité pour contracter l'habitude de certaines déterminations de mouvemens; mais je sais qu'il y a en elle flexibilité, mobilité, exercice, habitudes, et je suppose que tout cela se retrouve dans le cerveau, et dans les organes qui sont avec lui le siége de la mémoire.

Par-là je n'ai sans doute qu'une idée très-imparfaite des causes physiques et occasionelles de la sensibilité et de la mémoire; j'en ignore tout-àfait les premiers principes. Je connais qu'il y a en nous un mouvement, et je ne puis comprendre par quelle force il est produit. Je connais que ce, mouvement est capable de différentes déterminations, et je ne puis découvrir le mécanisme qui les règle. Je n'ai donc que l'avantage d'avoir dégagé de toute hypothèse arbitraire ce peu de connaissance que nous avons sur une matière des plus obscures. C'est, je pense, à quoi les physiciens doivent se borner toutes les fois qu'ils veulent faire des systèmes sur des choses dont il n'est pas possible d'observer les premières causes, PALVE DOOR THOR COURSE CAPI

SECONDE PARTIE.

L'ANALYSE CONSIDÉRÉE DANS SES MOYENS ET DANS SES EFFETS, OU L'ART DE RAISONNER RÉDUIT A UNE LANGUE FAITE.

Nous connaissons l'origine et la génération de toutes nos idées; nous connaissons également l'origine et la génération de tous les facultés de l'âme; et nous savons que l'analise, qui nous a conduits à ces connaissances, est l'unique méthode qui peut nous conduire à d'autres. Elle est proprement le levier de l'esprit. Il l'a faut étudier, et nous allons la considérer dans ses moyens et dans ses effets.

CHAPITRE PREMIER.

Comment les connaissances que nous devons à la nature forment un système où tout est parfaitement lié; et comment nous égarons lorsque nous oublions ses leçons.

Nous avons vu que, par le mot désir, on ne peut entendre que la direction de nos facultés elle-même l'usage de nos fasur les choses dont nous avons besoin. Nous n'a-

vons donc des désirs que parce que nous avons des besoins à satisfaire. Ainsi, besoins, désirs, voilà le mobile de toutes nos recherches.

Nos besoins, et les moyens d'y satisfaire, ont leur raison dans la conformation de nos organes, et dans les rapports des choses à cette conformation. Par exemple, la manière dont je suis conformé détermine les espèces d'alimens dont j'ai besoin; et la manière dont les productions sont conformées elles-mêmes détermine celles qui peuvent me servir d'alimens.

Je ne puis avoir de toutes ces différentes conformations qu'une connaissance bien imparfaite; je les ignore proprement : mais l'expérience m'apprend l'usage des choses qui me sont absolument nécessaires; j'en suis instruit par le plaisir ou par la douleur; je le suis promptement : il me serait inutile d'en savoir davantage, et la nature borne là ses leçons.

Nous voyons dans ses leçons un système dont toutes les parties sont parfaitement bien ordonnées. S'il y a en moi des besoins et des désirs, il y a hors de moi des objets propres à les satisfaire, et j'ai la faculté de les connaître et d'en jouir.

Ce système resserre naturellement mes connaissances dans la sphère d'un petit nombre de besoins, et d'un petit nombre de choses à mon usage. Mais, si mes connaissances ne sont pas nombreuses, elles sont bien ordonnées, parce que je les ai acquises dans l'ordre même de mes besoins, et dans celui des rapports où les choses sont à moi.

Je vois donc dans la sphère de mes connaissances un système qui correspond à celui que l'auteur de ma nature a suivi en me formant: et cela n'est pas étonnant; car, mes besoins et mes facultés étant donnés, mes recherches et mes connaissances sont données elles-mêmes.

Tout est lié également dans l'un et l'autre système. Mes organes, les sensations que j'éprouve, les jugemens que je porte, l'expérience qui les confirme ou qui les corrige, forment l'un et l'autre système pour ma conservation, et il semble que celui qui m'a fait n'ait tout disposé avec tant d'ordre que pour veiller lui-même sur moi. Voilà le système qu'il faudrait étudier pour apprendre à raisonner.

On ne saurait trop observer les facultés que notre conformation nous donne, l'usage qu'elle nous en fait faire; en un mot, on ne saurait trop observer ce que nous faisons uniquement d'après elle. Ses leçons, si nous savions en profiter, seraient la meilleure de toutes les logiques.

En effet, que nous apprend-elle? à éviter ce qui peut nous nuire, et à rechercher ce qui peut nous être utile. Mais faudra-t-il pour cela que nous jugions de l'essence des êtres? L'auteur de notre nature ne l'exige pas. Il sait qu'il n'a pas mis ces essences à notre portée : il veut seulement que nous jugions des rapports que les choses ont à nous, et de ceux qu'elles ont entre elles, lorsque la connaissance de ces derniers peut nous être de quelque utilité.

Nous avons un moyen pour juger de ces rapports, et il est unique; c'est d'observer les sensations que les objets font sur nous. Autant nos sensations peuvent s'étendre, autant la sphère de nos connaissances peut s'étendre elle-même : au delà, toute découverte nous est interdite.

Dans l'ordre que notre nature ou notre conformation met entre nos besoins et les choses, elle nous indique celui dans lequel nous devons étudier les rapports qu'il nous est essentiel de connaître. D'autant plus dociles à ses leçons que nos besoins sont plus pressans, nous faisons ce qu'elle nous indique de faire, et nous observons avec ordre. Elle nous fait donc analiser de bien bonne heure.

Comme nos recherches se bornent aux moyens de satisfaire au petit nombre de besoins qu'elle nous a donnés, si nos premières observations ont été bien faites, l'usage que nous faisons des choses les confirme aussitôt; si elles ont été mal faites, ce même usage les détruit tout aussi promptement, et nous indique d'autres observations à faire. Ainsi nous pouvons tomber dans des méprises, parce

qu'elles se trouvent sur notre chemin; mais ce chemin est celui de la vérité, et il nous y conduit.

Observer des rapports, confirmer ses jugemens par de nouvelles observations, ou les corriger en observant de nouveau, voilà donc ce que la nature nous fait faire; et nous ne faisons que le faire et le refaire à chaque nouvelle connaissance que nous acquérons. Tel est l'art de raisonner : il est simple comme la nature qui nous l'apprend.

Comment, oubliant les leçons de la nature, nous raisonnons d'après de mauvaises habitudes. Il semble donc que nous connaissions déjà cet art autant qu'il est possible de le connaître. Cela serait vrai en effet, si nous avions toujours été capables de remarquer que c'est la nature qui l'enseigne, et qui peut seule l'enseigner; car alors nous aurions continué comme elle nous a fait commencer.

Mais nous avons fait cette remarque trop tard: disons mieux; nous la faisons aujourd'hui pour la première fois. C'est pour la première fois que nous voyons dans les leçons de la nature tout l'artifice de cette analise, qui a donné aux hommes de génie le pouvoir de créer les sciences ou d'en reculer les bornes.

Nous avons donc oublié ces leçons; et c'est pourquoi, au lieu d'observer les choses que nous voulions connaître, nous avons voulu les imaginer. De suppositions fausses en suppositions fausses, nous nous sommes égarés parmi une multitude d'erreurs; et ces erreurs étant devenues des préjugés, nous les avons prises, par cette raison, pour des principes: nous nous sommes donc égarés de plus en plus. Alors nous n'avons su raisonner que d'après les mauvaises habitudes que nous avions contractées. L'art d'abuser des mots a été pour nous l'art de raisonner: arbitraire, frivole, ridicule, absurde, il a eu tous les vices des imaginations déréglées.

Pour apprendre à raisonner, il s'agit donc de nous corriger de toutes ces mauvaises habitudes, et voilà ce qui rend aujourd'hui si difficile cet art, qui serait facile par lui-même; car nous obéissons à ces habitudes bien plus volontiers qu'à la nature. Nous les appelons une seconde nature, pour excuser notre faiblesse ou notre aveuglement; mais c'est une nature altérée et corrompue.

Nous avons remarqué que, pour contracter une habitude, il n'y a qu'à faire; et que, pour la perdre, il n'y a qu'à cesser de faire. Il semble donc que l'un soit aussi facile que l'autre, et cependant cela n'est pas. C'est que, lorsque nous voulons prendre une habitude, nous pensons avant de faire; et que, lorsque nous la voulons perdre, nous avons fait avant d'avoir pensé. D'ailleurs quand les habitudes sont devenues ce que nous appelons une seconde nature, il nous est presque impossible de remarquer qu'elles sont

mauvaises. Les découvertes de cette espèce sont les plus difficiles : aussi échappent-elles au plus grand nombre.

Je n'entends parler que des habitudes de l'esprit; car, lorsqu'il s'agit de celles du corps, tout le monde est fait pour en juger. L'expérience suffit pour nous apprendre si elles sont utiles ou nuisibles; et, lorsqu'elles ne sont ni l'un ni l'autre, l'usage en fait ce qu'il veut, et nous en jugeons d'après lui.

Malheureusement les habitudes de l'âme sont également soumises aux caprices de l'usage, qui semble ne permettre ni doute ni examen; et elles sont d'autant plus contagieuses, que l'esprit a autant de répugnance à voir ses défauts que de paresse à réfléchir sur lui-même. Les uns seraient honteux de ne pas penser comme tout le monde; les autres trouveraient trop de fatigue à ne penser que d'après eux; et, si quelques-uns ont l'ambition de se singulariser, ce sera souvent pour penser plus mal encore. En contradiction avec euxmêmes, ils ne voudront pas penser comme les autres, et cependant ils ne toléreront pas qu'on pense autrement qu'eux.

Erreurs ou ses habitudes nous font tomber. Si vous voulez connaître les mauvaises habitudes de l'esprit humain, observez les différentes opinions des peuples. Voyez les idées fausses, contradictoires, absurdes, que la superstition a répandues de toutes parts, et jugez de la force des habitudes à la passion qui fait respecter l'erreur bien plus que la vérité.

Considérez les nations depuis leur commencement jusqu'à leur décadence, et vous verrez les préjugés se multiplier avec les désordres; vous serez étonné du peu de lumière que vous trouverez dans les siècles même qu'on nomme éclairés. En général, quelles législations! quels gouvernemens! quelle jurisprudence! Combien peu de peuples ont eu de bonnes lois! et combien peu les bonnes lois durent-elles!

Enfin, si vous observez l'esprit-philosophique chez les Grecs, chez les Romains, et chez les peuples qui leur ont succedé, vous verrez, aux opinions qui se transmettent d'âge en âge, combien l'art de régler la pensée a été peu connu dans tous les siècles, et vous serez surpris de l'ignorance où nous sommes encore à cet égard, si vous considérez que nous venons après des hommes de génie qui ont reculé les bornes de nos connaissances. Tel est en général le caractère des sectes: ambitieuses de dominer exclusivement, il est rare qu'elles ne cherchent que la vérité; elles veulent surtout se singulariser. Elles agitent des questions frivoles, elles parlent des jargons inintelligibles, elles observent peu, elles donnent leurs rêves pour des interprétations de la nature; enfin, occupées à se nuire les unes aux autres, et à se faire chacune de nouveaux partisans, elles emploient à cet effet toutes sortes de moyens, et sacrifient tout aux opinions qu'elles veulent répandre.

La vérité est bien difficile à reconnaître parmi tant de systèmes monstrueux, qui sont entretenus par les causes qui les ont produits, c'est-à-dire par les superstitions, par les gouvernemens, et par la mauvaise philosophie. Les erreurs, trop liées les unes aux autres, se défendent mutuellement. En vain on en combattrait quelques-unes : il faudrait les détruire toutes à la fois, c'est-à-dire qu'il faudrait tout à coup changer toutes les habitudes de l'esprit humain. Mais ces habitudes sont trop invétérées; les passions qui nous aveuglent les entretiennent; et si par hasard il est quelques hommes capables d'ouvrir les yeux, ils sont trop faibles pour rien corriger : les puissans veulent que les abus et les préjugés durent.

Unique moyen de mettre de l'ordre dans la faculté de penser. Toutes ces erreurs paraissent supposer en nous autant de mauvaises habitudes que de jugemens faux reçus pour vrais. Cependant toutes ont la même origine, et viennent également de l'habitude de nous servir des mots avant d'en avoir déterminé la signification, et même sans avoir senti le besoin de la déterminer. Nous n'observons rien; nous ne savons pas combien il faut observer; nous jugeons à la hâte, sans nous rendre compte des jugemens que nous portons, et nous croyons acquérir des connaissances en apprenant des mots

qui ne sont que des mots. Parce dans notre enfance nous pensons d'après les autres, nous en adoptons tous les préjugés; et, lorsque nous parvenons à un âge où nous croyons penser d'après nous-mêmes, nous continuons de penser encore d'après les autres, parce que nous pensons d'après les préjugés qu'ils nous ont donnés. Alors plus l'esprit semble faire de progrès, plus il s'égare, et les erreurs s'accumulent de générations en générations. Quand les choses sont parvenues à ce point, il n'y a qu'un moyen de remettre l'ordre dans la faculté de penser, c'est d'oublier tout ce que nous avons appris, de reprendre nos idées à leur origine, d'en suivre la génération, et de refaire, comme dit Bacon, l'entendement humain.

Ce moyen est d'autant plus difficile à pratiquer, qu'on se croit plus instruit. Aussi des ouvrages où les sciences seraient traitées avec une grande netteté, une grande précision, un grand ordre, ne seraient-ils pas également à la portée de tout le monde. Ceux qui n'auraient rien étudié les entendraient bien mieux que ceux qui ont fait de grandes études, et surtout que ceux qui ont beaucoup écrit sur les sciences. Il serait même presque impossible que ceux-ci lussent de pareils ouvrages comme ils demandent à être lus. Une bonne logique ferait dans les esprits une révolution bien lente, et le temps pourrait seul en faire connaître un jour l'utilité.

Voilà donc les effets d'une mauvaise éducation; et cette éducation n'est mauvaise que parce qu'elle contrarie la nature. Les enfans sont déterminés par leurs besoins à être observateurs et analistes; et ils ont, dans leurs facultés naissantes, de quoi être l'un et l'autre; ils le sont même en quelque sorte forcément, tant que la nature les conduit seule. Mais aussitôt que nous commençons à les conduire nous-mêmes, nous leur interdisons toute observation et toute analise. Nous supposons qu'ils ne raisonnent pas, parce que nous ne savons pas raisonner avec eux; et, en attendant un âge de raison, qui commençait sans nous, et que nous retardons de tout notre pouvoir, nous les condamnons à ne juger que d'après nos opinions, nos préjugés et nos erreurs. Il faut donc qu'ils soient sans esprit ou qu'ils n'aient qu'un esprit faux. Si quelques-uns se distinguent, c'est qu'ils ont dans leur conformation assez d'énergie pour vaincre tôt ou tard les obstacles que nous avons mis au développement de leurs talens; les autres sont des plantes que nous avons mutilées jusque dans la racine, et qui meurent stériles. be among rains and less reference. If in

consistence of a member of a care of the course of the cou

CHAPITRE II.

Comment le langage d'action analise la pensée.

Nous ne pouvons raisonner qu'avec les moyens qui nous sont donnés ou indiqués par la nature. que par le moderne de la la nature. Il faut donc observer ces moyens, et tâcher de découvrir comment ils sont sûrs quelquefois, et pourquoi ils ne le sont pas toujours.

Nous venons de voir que la cause de nos erreurs est dans l'habitude de juger d'après des mots dont nous n'avons pas déterminé le sens : nous avons vu, dans la première partie, que les mots nous sont absolument nécessaires pour nous faire des idées de toutes espèces; et nous verrons bientôt que les idées abstraites et générales ne sont que des dénominations. Tout confirmera donc que nous ne pensons qu'avec le secours des mots. C'en est assez pour faire comprendre que l'art de raisonner a commencé avec les langues; qu'il n'a pu faire de progrès qu'autant qu'elles en ont fait elles-mêmes; et que par conséquent elles doivent renfermer tous les moyens que nous pouvons avoir pour analiser bien ou mal. Il faut donc observer les langues; il faut même, si nous voulons connaître ce qu'elles ont été à leur naissance, observer le langage d'action d'après lequel elles ont été faites. C'est par où nous allons commencer.

Les élémens du langage d'action sont innés. Les élémens du langage d'action sont nés avec l'homme, et ces élémens sont les organes que l'auteur de notre nature nous a donnés. Ainsi il y a un langage inné, quoiqu'il n'y ait point d'idées qui le soient. En effet il fallait que les élémens d'un langage quelconque, préparés d'avance, précédassent nos idées; parce que, sans des signes de quelque espèce, il nous serait impossible d'analiser nos pensées, pour nous rendre compte de ce que nous pensons, c'est-à-dire pour le voir d'une manière distincte.

Aussi notre conformation extérieure est-elle destinée à représenter tout ce qui se passe dans l'âme: elle est l'expression de nos sentimens et de nos jugemens; et, quand elle parle, rien ne peut être caché.

Pourquoi d'abord tout est confus dans ce langage. Le propre de l'action n'est pas d'analiser. Comme elle ne représente les sentimens que parce qu'elle en est l'effet, elle représente à la fois tous ceux que nous éprouvons au même instant, et les idées simultanées dans notre pensée sont naturellement dans ce langage.

Mais une multitude d'idées simultanées ne sauraient être distinctes qu'autant que nous nous sommes fait une habitude de les observer les unes après les autres. C'est à cette habitude que nous devons l'avantage de les démêler avec une promptitude et une facilité qui étonnent ceux qui n'ont pas contracté la même habitude. Pourquoi, par exemple, un musicien distingue-t-il dans l'harmonie toutes les parties qui se font entendre à la fois? C'est que son oreille s'est exercée à observer les sons et à les apprécier.

Les hommes commencent à parler le langage d'action aussitôt qu'ils sentent; et ils le parlent alors sans avoir le projet de communiquer leurs pensées. Ils ne formeront le projet de le parler pour se faire entendre, que lorsqu'ils auront remarqué qu'on les a entendus : mais dans les commencemens ils ne projettent rien encore, parce qu'ils n'ont rien observé.

Tout alors est donc confus pour eux dans leur langage; et ils n'y démêleront rien, tant qu'ils n'auront pas appris à faire l'analise de leurs pensées.

Mais, quoique tout soit confus dans leur langage, il renferme cependant tout ce qu'ils sentent: il renferme tout ce qu'ils y démêleront lorsqu'ils sauront faire l'analise de leurs pensées, c'est-à-dire des désirs, des craintes, des jugemens, des raisonnemens, en un mot, toutes les opérations dont l'âme est capable. Car enfin, si tout cela n'y était pas, l'analise ne l'y saurait trouver. Voyons comment ces hommes apprendront de la nature à faire l'analise de toutes ces choses.

Ils ont besoin de se donner des secours. Donc une méthode chacun d'eux a besoin de se faire entendre, et par conséquent de s'entendre lui-même.

> D'abord ils obéissent à la nature; et sans projet, comme nous venons de le remarquer, ils disent à la fois tout ce qu'ils sentent, parce qu'il est naturel à leur action de le dire ainsi. Cependant celui qui écoute des yeux n'entendra pas, s'il ne décompose pas cette action, pour en observer l'un après l'autre les mouvemens. Mais il lui est naturel de la décomposer, et par conséquent il la décompose avant d'en avoir formé le projet. Car, s'il en voit à la fois tous les mouvemens, il ne regarde au premier coup d'œil que ceux qui le frappent davantage; au second, il en regarde d'autres; au troisième, d'autres encore. Il les observe donc successivement, et l'analise en est faite.

Chacun de ces hommes remarquera donc tôt ou tard qu'il n'entend jamais mieux les autres que lorsqu'il a décomposé leur action; et par conséquent il pourra remarquer qu'il a besoin, pour se faire entendre, de décomposer la sienne. Alors il se fera peu à peu une habitude de répéter, l'un après l'autre, les mouvemens que la nature lui fait faire à la fois, et le langage d'action deviendra naturellement pour lui une méthode analitique. Je dis une méthode, parce que la succession des mouvemens ne se fera pas arbitrairement

et sans règles: car l'action étant l'effet des besoins et des circonstances où l'on se trouve, il est naturel qu'elle se décompose dans l'ordre donné par les besoins et par les circonstances; et, quoique cet ordre puisse varier, et varie, il ne peut jamais être arbitraire. C'est ainsi que, dans un tableau, la place de chaque personnage, son action et son caractère sont déterminés, lorsque le sujet est donné avec toutes ses circonstances.

En décomposant son action, cet homme décompose sa pensée pour lui comme pour les autres; il l'analise, et il se fait entendre, parce qu'il s'entend lui-même.

Comme l'action totale est le tableau de toute la pensée, les actions partielles sont autant de tableaux des idées qui en font partie. Donc, s'il décompose encore ces actions partielles, il décomposera également les idées partielles dont elles sont les signes, et il se fera continuellement de nouvelles idées.

Ce moyen, l'unique qu'il ait pour analiser sa pensée, pourra la développer jusque dans les moindres détails: car, les premiers signes d'un langage étant donnés, on n'a plus qu'à consulter l'analogie, elle donnera tous les autres.

Il n'y aura donc point d'idées que le langage d'action ne puisse rendre; et il les rendra avec d'autant plus de clarté et de précision, que l'analogie se montrera plus sensiblement dans la suite des signes qu'on aura choisis. Des signes absolument arbitraires ne seraient pas entendus parce que, n'étant pas analogues, l'acception d'un signe connu ne conduirait pas à l'acception d'un signe inconnu. Aussi est-ce l'analogie qui fait tout l'artifice des langues: elles sont faciles, claires et précises, à proportion que l'analogie s'y montre d'une manière plus sensible.

Je viens de dire qu'il y a un langage inné, quoiqu'il n'y ait point d'idées qui le soient. Cette vérité, qui pourrait n'avoir pas été saisie, est démontrée par les observations qui la suivent et qui l'expliquent.

Le langage que je nomme inné est un langage que nous n'avons point appris, parce qu'il est l'effet naturel et immédiat de notre conformation. Il dit à la fois tout ce que nous sentons : il n'est donc pas une méthode analitique; il ne décompose donc pas nos sensations; il ne fait donc pas remarquer ce qu'elles renferment; il ne donne donc point d'idées.

Lorsqu'il est devenu une méthode analitique, alors il décompose les sensations et il donne des idées: mais, comme méthode, il s'apprend, et par conséquent, sous ce point de vue, il n'est pas inné.

Au contraire, sous quelque point de vue que l'on considère les idées, aucune ne saurait être innée. S'il est vrai qu'elles sont toutes dans nos sensations, il n'est pas moins vrai qu'elles n'y sont pas pour nous encore, lorsque nous n'avons pas su les observer; et voilà ce qui fait que le savant et l'ignorant ne se ressemblent pas par les idées, quoique ayant la même organisation; ils se ressemblent par la manière de sentir. Ils sont nés tous deux avec les mêmes sensations, comme avec la même ignorance, mais l'un a plus analisé que l'autre. Or, si c'est l'analise qui donne les idées, elles sont acquises, puisque l'analise s'apprend elle-même. Il n'y a donc point d'idées innées.

On raisonne donc mal quand on dit: Cette idée est dans nos sensations; donc nous avons cette idée: et cependant on ne se lasse pas de répéter ce raisonnement. Parce que personne n'avait encore remarqué que nos langues sont autant de méthodes analitiques, on ne remarquait pas que nous n'analisons que par elles, et l'on ignorait que nous leur devons toutes nos connaissances. Aussi la métaphysique de bien des écrivains n'est-elle qu'un jargon inintelligible pour cux comme pour les autres.

to the second state of the

CHAPITRE III.

Comment les langues sont des méthodes analitiques. Imperfection de ces méthodes.

Les langues sont autant de méthodes analitiques. On concevra facilement comment les langues sont autant de méthodes analitiques, si l'on a conçu comment le langage d'action en est une lui-même; et si l'on a compris que, sans ce dernier langage, les hommes auraient été dans l'impuissance d'analiser leurs pensées, on reconnaîtra qu'ayant cessé de le parler, ils ne les analiseraient pas, s'ils n'y avaient suppléé par le langage des sons articulés. L'analise ne se fait et ne peut se faire qu'avec des signes.

Il faut même remarquer que, si elle ne s'était pas d'abord faite avec les signes du langage d'action, elle ne se serait jamais faite avec les sons articulés de nos langues. En effet, comment un mot serait-il devenu le signe d'une idée, si cette idée n'avait pas pu être montrée dans le langage d'action? Et comment ce langage l'aurait-il montrée, s'il ne l'avait pas fait observer séparément de toute autre?

Elles ont commencé, comme toutes les inventions des hommes, avant qu'on eût le projet d'en faire. Les hommes ignorent ce qu'ils peuvent, tant que l'expérience ne leur a pas fait remarquer ce qu'ils font d'après la nature seule. C'est pourquoi

ils n'ont jamais fait avec dessein que des choses qu'ils avaient déjà faites sans avoir eu le projet de les faire. Je crois que cette observation se confirmera toujours; et je crois encore que si elle n'avait pas échappé, on en raisonnerait mieux qu'on ne fait.

Ils n'ont pensé à faire des analises qu'après avoir observé qu'ils en avaient fait : ils n'ont pensé à parler le langage d'action pour se faire entendre, qu'après avoir observé qu'on les avait entendus. De même ils n'auront pensé à parler avec des sons articulés, qu'après avoir observé qu'ils avaient parlé avec de pareils sons; et les langues ont commencé avant qu'on eût le projet d'en faire. C'est ainsi qu'ils ont été poëtes, orateurs avant de songer à l'être. En un mot, tout ce qu'ils sont devenus, ils l'ont d'abord été par la nature seule; et ils n'ont étudié pour l'être que lorsqu'ils ont eu observé ce que la nature leur avait fait faire. Elle a tout commencé, et toujours bien: c'est une vérité qu'on ne saurait trop répéter.

qu'on n'a parlé que des choses relatives aux besoins de première nécessité. Car s'il arrivait alors de supposer dans une analise ce qui n'y devait pas être, l'expérience ne pouvait manquer de le faire apercevoir. On corrigeait donc ses erreurs, et on parlait mieux.

A la vérité les langues étaient alors très-bor-

nées: mais il ne faut pas croire que, pour être bornées, elles en fussent plus mal faites; il se pourrait que les nôtres le fussent moins bien. En effet les langues ne sont pas exactes parce qu'elles parlent de beaucoup de choses avec beaucoup de confusion, mais parce qu'elles parlent avec clarté, quoique d'un petit nombre.

Si, en voulant les perfectionner, on avait pu continuer comme on avait commencé, on n'aucherché de nouveaux mots dans l'analogie que lorsqu'une analise bien faite aurait en effet donné de nouvelles idées; et les langues toujours exactes, auraient été plus étendues.

Commentelles sont devenues des méthodes défectueuses.

Mais cela ne se pouvait pas. Comme les hommes analisaient sans le savoir, ils ne remarquaient pas que, s'ils avaient des idées exactes, ils les devaient uniquement à l'analise. Ils ne connaissaient donc pas toute l'importance de cette méthode, et ils analisaient moins, à mesure que le besoin d'analiser se faisait moins sentir.

Or, quand on se fut assuré de satisfaire aux besoins de première nécessité, on s'en fit de moins nécessaires : de ceux-là on passa à de moins nécessaires encore, et l'on vint par degrés à se faire des besoins de pure curiosité, des besoins d'opinion, enfin des besoins inutiles, et tous plus frivoles les uns que les autres.

Alors on sentit tous les jours moins la nécessité d'analiser : bientôt on ne sentit plus que le désir de parler, et on parla avant d'avoir des idées de ce qu'on voulait dire. Ce n'était plus le temps où les jugemens se mettaient naturellement à l'épreuve de l'expérience. On n'avait pas le même intérêt à s'assurer si les choses dont on jugeait étaient telles qu'on l'avait supposé. On aimait à le croire sans examen; et un jugement, dont on s'était fait une habitude, devenait une opinion dont on ne doutait plus. Ces méprises devaient être fréquentes, parce que les choses dont on jugeait n'avaient pas été observées, et que souvent elles ne pouvaient pas l'être.

Voilà ce qui est arrivé aux philosophes mêmes. Il n'y a pas bien long-temps qu'ils ont appris l'analise: encore n'en savent-ils faire usage que dans les mathématiques, dans la physique et dans la chimie. Au moins n'en connais-je pas qui aient su l'appliquer aux idées de toutes espèces. Aussi aucun d'eux n'a-t-il imaginé de considérer les langues comme autant de méthodes analitiques.

Les langues étaient donc venues des méthodes bien défectueuses. Cependant le commerce rapprochait les peuples, qui échangeaient, en quelque sorte, leurs opinions et leurs préjugés, comme les productions de leur sol et de leur industrie. Les langues se confondaient, et l'analogie ne pouvait plus guider l'esprit dans l'acception des mots. L'art de raisonner parut donc ignoré : on eût dit qu'il n'était plus possible de l'apprendre.

Cependant, si les hommes avaient d'abord été placés par la nature dans le chemin des découvertes, ils pouvaient, par hasard, s'y retrouver encore quelquefois: mais ils s'y retrouvaient sans le reconnaître, parce qu'ils ne l'avaient jamais étudié, et ils s'égaraient de nouveau.

Si l'on avait remarqué que les langues sont autant de mé-thodes analitiques, il n'aurait pas été difficile de trouver les règles de l'artde raisonner.

Aussi a-t-on fait, pendant des siècles, de vains efforts pour découvrir les règles de l'art de raisonner. On ne savait où les prendre, et on les cherchait dans le mécanisme du discours; mécanisme qui laissait subsister tous les vices des langues.

Pour les trouver il n'y avait qu'un moyen, c'était d'observer notre manière de concevoir et de l'étudier dans les facultés dont notre nature nous a doués. Il fallait remarquer que les langues ne sont, dans le vrai, que des méthodes analitiques; méthodes fort défectueuses aujourd'hui, mais qui ont été exactes et qui pourraient l'être encore. On ne l'a pas vu, parce que, n'ayant pas remarqué combien les mots nous sont nécessaires pour faire des idées de toutes espèces, on a cru qu'ils n'avaient d'autre avantage que d'être un moyen de nous communiquer nos pensées. D'ailleurs comme à bien des égards, les langues ont paru arbitaires aux grammairiens et aux philosophes, il est arrivé qu'on a supposé qu'elles n'ont pour règles que le caprice de l'usage, c'est-à-dire que souvent elles n'en ont point. Or toute méthode

en a toujours, et doit en avoir. Il ne faut donc pas s'étonner si jusqu'à présent personne n'a soupconné les langues d'être autant de méthodes analitiques. (Cours d'Études, Gramm. les huit pre miers chapitres de la première partie.)

CHAPITRE IV.

De l'influence des langues.

Puisque les langues, formées à mesure que nous les analisons, sont devenues autant de méthodes sances, nos opianalitiques, on conçoit qu'il nous est naturel de penser d'après les habitudes qu'elles nous ont fait prendre. Nous pensons par elles : règles de nos jugemens, elles font nos connaissances, nos opinions, nos préjugés: en un mot, elles font en ce genre tout le bien et tout le mal. Telle est leur influence, et la chose ne pouvait pas arriver autrement.

Elles nous égarent, parce que ce sont des méthodes imparfaites: mais puisque ce sont des méthodes, elles ne sont pas imparfaites à tous égards, et elles nous conduisent bien quelquefois. Il n'est personne qui, avec le seul seçours des habitudes contractées dans sa langue, ne soit capable de faire quelques bons raisonnemens. C'est même

Les langues font nos comais-

ainsi que nous avons tous commencé, et l'on voit souvent des hommes sans étude raisonner mieux que d'autres qui ont beaucoup étudié.

Les langues des sciences ne sont pas les mieux faites,

On désirerait que les philosophes eussent présidé à la formation des langues, et on croit qu'elles auraient été mieux faites. Il faudrait donc que ce fussent d'autres philosophes que ceux que nous connaissons. Il est vrai qu'en mathématiques on parle avec précision, parce que l'algèbre, ouvrage du génie, est une langue qu'on ne pouvait pas mal faire. Il est vrai encore que quelques parties de la physique et de la chimie ont été traitées avec la même précision par un petit nombre d'excellens esprits faits pour bien observer. D'ailleurs je ne vois pas que les langues des sciences aient aucun avantage. Elles ont les mêmes défauts que les autres, et de plus grands encore. On les parle tout aussi souvent sans rien dire: souvent encore on ne les parle que pour dire des absurdités; et en général il ne paraît pas qu'on les parle avec le dessein de se faire entendre.

Les premières langues vulgaires ont été les plus propres au raisonnement.

Je conjecture que les premières langues vulgaires ont été les plus propres au raisonnement; car la nature, qui présidait à leur formation, avait au moins bien commencé. La génération des idées et des facultés de l'âme devait être sensible dans ces langues, où la première acception d'un mot était connue, et où l'analogie donnait toutes les autres. On retrouyait dans les noms

des idées qui échappaient aux sens, les noms même des idées sensibles d'où elles viennent; et au lieu de les voir comme des noms propres de ces idées, on les voyait comme des expressions figurées qui en montraient l'origine. Alors, par exemple, on ne demandait pas si le mot substance signifie autre chose que ce qui est dessous; si le mot pensée signifie autre chose que peser, balancer, comparer. En un mot on n'imaginait pas de faire les questions que font aujourd'hui les métaphysiciens; les langues, qui répondaient d'avance à toutes, ne permettaient pas de les faire, et l'on n'avait point encore de mauvaise métaphysique.

La bonne métaphysique a commencé avant les langues, et c'est à elle qu'elles doivent tout ce qu'elles ont de mieux. Mais cette métaphysique était alors moins une science qu'un instinct. C'était la nature qui conduisait les hommes à leur insu, et la métaphysique n'est devenue science que lorsqu'elle a cessé d'être bonne.

Une langue serait bien supérieure, si le peuple qui la fait cultivait les arts et les sciences sans phes qui ont nis rien emprunter d'aucun autre; car l'analogie, dans cette langue, montrerait sensiblement le progrès des connaissances, et l'on n'aurait pas besoin d'en chercher l'histoire ailleurs. Ce serait là une langue vraiment savante, et elle le serait seule. Mais, quand elles sont des ramas de plu-

sieurs langues étrangères les unes aux autres, elles confondent tout : l'analogie ne peut plus faire apercevoir, dans les différentes acceptions des mots, l'origine et la génération des connaissances; nous ne savons plus mettre de la précision dans nos discours, nous n'y songeons pas; nous faisons des questions au hasard, nous y répondons de même; nous abusons continuellement des mots, et il n'y a point d'opinions extravagantes qui ne trouvent des partisans.

Ce sont les philosophes qui ont amené les choses à ce point de désordre. Ils ont d'autant plus mal parlé, qu'ils ont voulu parler de tout; ils ont d'autant plus mal parlé que, lorsqu'il leur arrivait de penser comme tout le monde, chacun d'eux voulait paraître avoir une façon de penser qui ne fût qu'à lui. Subtils, singuliers, visionnaires, inintelligibles, souvent ils semblaient craindre de n'être pas assez obscurs, et ils affectaient de couvrir d'un voile leurs connaissances vraies ou prétendues. Aussi la langue de la philosophie n'a-t-elle été qu'un jargon pendant plusieurs siècles.

Enfin ce jargon a été banni des sciences. Il a été banni, dis-je, mais il ne s'est pas banni lui-même: il y cherche toujours un asile, en se déguisant sous de nouvelles formes, et les meilleurs esprits ont bien de la peine à lui fermer toute entrée. Mais enfin les sciences ont fait des progrès, parce que les philosophes ont mieux observé,

et qu'ils ont mis dans leur langage la précision et l'exactitude qu'ils avaient mises dans leurs observations. Ils ont donc corrigé la langue à bien des égards, et l'on a mieux raisonné. C'est ainsi que l'art de raisonner a suivi toutes les variations du langage, et c'est ce qui devait arriver. (Cours d'Études, Hist. anc., liv. m, chap. xxvi, Hist. mod., liv. viii et ix, chap. viii, ix et suiv., enfin liv. dernier.)

CHAPITRE V.

Considérations sur les idées abstraites et générales; ou comment l'art de raisonner se réduit à une langue bien faite.

Les idées générales, dont nous avons expliqué traites et générales la formation, font partie de l'idée totale de cha- des dénominacun des individus auxquels elles conviennent, et on les considère, par cette raison, comme autant d'idées partielles. Celle d'homme, par exemple, fait partie des idées totales de Pierre et de Paul, puisque nous la trouvons également dans Pierre et dans Paul.

Il n'y a point d'homme en général. Cette idée partielle n'a donc point de réalité hors de nous; mais elle en a une dans notre esprit, où elle existe séparément des idées totales ou individuelles dont elle fait partie.

Elle n'a une réalité dans notre esprit que parce que nous la considérons comme séparée de chaque idée individuelle, et par cette raison nous la nommons abstraite; car abstrait ne signifie autre chose que séparé.

Toutes les idées générales sont donc autant d'idées abstraites; et vous voyez que nous ne les formons qu'en prenant dans chaque idée individuelle ce qui est commun à tous.

Mais qu'est-ce au fond que la réalité qu'une idée générale et abstraite a dans notre esprit? Ce n'est qu'un nom; ou, si elle est quelque autre chose, elle cesse nécessairement d'être abstraite et générale.

Quand, par exemple, je pense à homme, je puis ne considérer dans ce mot qu'une dénomination commune: auquel cas il est bien évident que mon idée est en quelque sorte circonscrite dans ce nom, qu'elle ne s'étend à rien au delà, et que par conséquent elle n'est que ce nom même.

Si au contraire, en pensant à homme, je considère dans ce mot quelque autre chose qu'une dénomination, c'est qu'en effet je me représente un homme; et un homme, dans mon esprit comme dans la nature, ne saurait être l'homme abstrait et général.

Les idées abstraites ne sont donc que des dénominations. Si nous voulions absolument y supposer autre chose, nous ressemblerions à un peintre qui s'obstineraità vouloir peindre l'homme en général, et qui cependant ne peindrait jamais que des individus.

Cette observation sur les idées abstraites et parconséquent générales démontre que leur clarté et leur précision dépendent uniquement de l'ordre dans lequel nous avons fait les dénominations des classes; et que par conséquent, pour déterminer ces sortes d'idées, il n'y a qu'un moyen, c'est de bien faire la langue.

Elle confirme ce que nous avons déjà démontré, combien les mots nous sont nécessaires; car, si nous n'avions point de dénominations, nous n'aurions point d'idées abstraites; si nous n'avions point d'idées abstraites, nous n'aurions ni genres ni espèces; et si nous n'avions ni genres ni espèces, nous ne pourrions raisonner sur rien. Or, si nous ne raisonnons qu'avec le secours de ces dénominations, c'est une nouvelle preuve que nous ne raisonnons bien ou mal qu'avec le secours de ces dénominations, c'est une nouvelle preuve que nous ne raisonnons bien ou mal que parce que notre langue est bien ou mal faite. L'analise ne nous apprendra donc à raisonner qu'autant qu'en nous apprenant à déterminer les idées abstraites et générales, elle nous apprendra à bien faire notre langue, et tout l'art de raisonner se réduit à l'art de bien parler.

Parler, raisonner, se faire des idées générales ou abstraites, c'est donc au fond la même chose; et cette vérité, toute simple qu'elle est, pourrait passer pour une découverte. Certainement on ne s'en est pas douté: il le paraît à la manière dont on parle et dont on raisonne; il le paraît à l'abus qu'on fait des idées générales; il le paraît enfin aux difficultés que croient trouver à concevoir des idées abstraites ceux qui en trouvent si peu à parler.

L'art de raisonner ne se réduit à une langue bien faite, que parce que l'ordre dans nos idées n'est lui-même que la subordination qui est entre les noms donnés aux genres et aux espèces; et, puisque nous n'avons de nouvelles idées que parce que nous formons de nouvelles classes, il est évident que nous ne déterminerons les idées qu'autant que nous déterminerons les classes mêmes. Alors nous raisonnerons bien, parce que l'analogie nous conduira dans nos jugemens comme dans l'intelligence des mots.

Cette vérité bien connue nous garantira de beaucoup d'erreurs.

Convaincus que les classes ne sont que des dénominations, nous n'imaginerons pas de supposer qu'il existe dans la nature des genres et des espèces, et nous ne verrons dans ces mots, genres et espèces, qu'une manière de classer les choses suivant les rapports qu'elles ont à nous et entre elles. Nous reconnaîtrons que nous ne

pouvons découvrir que ces rapports, et nous ne croirons pas pouvoir dire ce qu'elles sont. Nous éviterons par conséquent bien des erreurs.

Si nous remarquons que toutes ces classes ne nous sont nécessaires que parce que nous avons besoin, pour nous faire des idées distinctes, de décomposer les objets que nous voulons étudier, nous reconnaîtrons non-seulement la limitation de notre esprit, nous verrons encore où en sont les bornes, et nous ne songerons point à les franchir. Nous ne nous perdrons pas dans de vaines questions; au lieu de chercher ce que nous ne pouvons pas trouver, nous trouverons ce qui sera à notre portée. Il ne faudra pour cela que se faire des idées exactes, ce que nous saurons toujours, quand nous saurons nous servir des mots.

Or nous saurons nous servir des mots, lorsqu'au lieu d'y chercher des essences que nous n'avons pas pu y mettre, nous n'y chercherons que ce que nous y avons mis, les rapports des choses à nous, et ceux qu'elles ont entre elles.

Nous saurons nous en servir, lorsque, les considérant relativement à la limitation de notre esprit, nous ne les regarderons que comme un moyen dont nous avons bésoin pour penser. Alors nous sentirions que la plus grande analogie en doit déterminer le choix, qu'elle en doit déterminer toutes les acceptions; et nous bornerions nécessairement le nombre des mots au nombre dont

nous aurions besoin. Nous ne nous égarerions plus parmi des distinctions frivoles, des divisions, des sous-divisions sans fin, et des mots étrangers qui deviennent barbares dans notre langue.

Enfin nous saurons nous servir des mots, lorsque l'analise nous aura fait contracter l'habitude d'en chercher la première acception dans leur premier emploi, et toutes les autres dans l'analogie.

C'est l'analise qui fait les langues, et qui crée les arts et les sciences. C'est à cette analise seule que nous devons le pouvoir d'abstraire et de généraliser. Elle fait donc les langues; elle nous donne donc des idées exactes de toutes espèces. En un mot c'est par elle que nous devenons capables de créer les arts et les sciences. Disons mieux : c'est elle qui les a créés. Elle a fait toutes les découvertes, et nous n'avons eu qu'à la suivre. L'imagination, à laquelle on attribue tous les talens, ne serait rien sans l'analise.

Elle ne serait rien! Je me trompe : elle serait une source d'opinions, de préjugés, d'erreurs; et nous ne ferions que des rêves extravagans, si l'analise ne la réglait pas quelquefois. En effet, les écrivains qui n'ont que l'imagination font-ils autre chose?

La route que l'analise nous trace est marquée par une suite d'observations bien faites; et nous y marchons d'un pas assuré, parce nous savons toujours où nous sommes, et que nous voyons toujours où nous allons. D'ailleurs l'analise nous aide de tout ce qui peut nous être de quelque secours. Notre esprit, si faible par lui-même, trouve en elle des leviers de toutes espèces; et il observe les phènomènes de la nature en quelque sorte avec la même facilité que s'il les réglait luimême.

Mais pour bien juger de ce que nous lui devons, il la faut bien connaître, autrement son ouvrage nous paraîtra celui de l'imagination. Parce que d'après nation. les idées que nous nommons abstraites cessent de tomber sous les sens, nous croirons qu'elles n'en viennent pas; et, parce qu'alors nous ne verrons pas ce qu'elles peuvent avoir de commun avecnos sensations, nous nous imaginerons qu'elles sont quelque autre chose. Préoccupés de cette erreur, nous nous aveuglerons sur leur origine et leur génération; il nous sera impossible de voir ce qu'elles sont, et cependant nous croirons le voir; nous n'aurons que des visions. Tantôt les idées seront des êtres qui ont par eux-mêmes une existence dans l'âme, des êtres innés, ou des êtres ajoutés successivement au sien; d'autres fois ce seront des êtres qui n'existent qu'en Dieu, et que nous ne voyons qu'en lui. De pareils rêves nous écarteront nécessairement du chemin des découvertes, et nous n'irons plus que d'erreur en erreur. Voilà cependant les systèmes que fait l'imagination; quand une fois nous les avons adoptés, il

ne nous est plus possible d'avoir une langue bien faite, et nous sommes condamnés à raisonner presque toujours mal, parce que nous raisonnons mal sur les facultés de notre esprit.

Ce n'est pas ainsi que les hommes, comme nous l'avons remarqué; se conduisaient au sortir des mains de l'Auteur de la nature. Quoique alors ils cherchassent sans savoir ce qu'ils cherchaient, ils cherchaient bien, et ils trouvaient souvent sans s'apercevoir qu'ils avaient cherché. C'est que les besoins que l'Auteur de la nature leur avait donnés, et les circonstances où il les avait placés, les forçaient à observer, et les avertissaient souvent de ne pas imaginer. L'analise qui faisait la langue la faisait bien, parce qu'elle déterminait toujours le sens des mots; et la langue, qui n'était pas étendue, mais qui était bien faite, conduisait aux découvertes les plus nécessaires. Malheureusement les hommes ne savaient pas observer comment ils s'instruisaient. On dirait qu'ils ne sont capables de bien faire que ce qu'ils font à leur insu; et les philosophes, qui auraient dû chercher avec plus de lumière, ont cherché souvent pour ne rien trouver ou pour s'égarer. (Cours d'Études, Art de penser, part. 11, chap. v.)

CHAPITRE VI.

Combien se trompent ceux qui regardent les définitions comme l'unique moyen de remédier aux abus du langage.

Les vices des langues sont sensibles, surtout dans les mots dont l'acception n'est pas déterminée, ou qui n'ont pas de sens. On a voulu y remédier; et parce qu'il y a des mots qu'on peut définir, on a dit : Il faut les définir tous. En conséquence, les définitions ont été regardées comme la base de l'art de raisonner.

Un triangle est une surface terminée par trois lignes. Voilà une définition. Si elle donne du triangle une idée sans laquelle il serait impossible d'en déterminer les propriétés, c'est que, pour découvrir les propriétés d'une chose, il la faut analisér, et que, pour l'analiser, il la faut voir. De pareilles définitions montrent donc les choses qu'on se propose d'analiser, et c'est tout ce qu'elles font. Nos sens nous montrent également les objets sensibles, et nous les analisons, quoique nous ne puissions pas les définir. La nécessité de définir n'est donc que la nécessité de voir les choses sur lesquelles on veut raisonner; et si l'on peut voir sans définir, les définitions deviennent inutiles.

C'est le cas le plus ordinaire.

Les défigitions se bornent à montrerles choses; et l'on ne sait pas ce qu'on veut dire quand on les donne pour des principes. Sans doute que, pour étudier une chose, il faut que je la voie; mais quand je la vois, je n'ai qu'à l'analiser. Lors donc que je découvre les propriétés d'une surface terminée par trois lignes, c'est l'analise seule qui est le principe de mes découvertes, si l'on veut des principes; et cette définition ne fait que me montrer le triangle qui est l'objet de mes recherches, comme mes sens me montrent les objets sensibles. Que signifie donc ce langage: Les définitions sont des principes? Il signifie qu'il faut commencer par voir les choses pour les étudier, et qu'il les faut voir telles qu'elles sont. Il ne signifie que cela, et cependant on croit dire quelque chose de plus.

Principe est synonyme de commencement, et c'est dans cette signification qu'on l'a d'abord employé; mais ensuite, à force d'en faire usage, on s'en est servi par habitude, machinalement, sans y attacher d'idées, et l'on a eu des principes qui ne sont le commencement de rien.

Je dirai que nos sens sont le principe de nos connaissances, parce que c'est aux sens qu'elles commencent, et je dirai une chose qui s'entend. Il n'en sera pas de même si je dis qu'une surface terminée par trois lignes est le principe de toutes les propriétés du triangle, parce que toutes les propriétés du triangle commencent à une surface terminée par trois lignes; car j'aimerais autant dire que toutes les propriétés d'une surface ter-

minée par trois lignes commencent à une surface terminée par trois lignes. En un mot, cette définition ne m'apprend rien: elle ne fait que me montrer une chose que je connais, et dont l'analise peut seule me découvrir les propriétés.

Les définitions se bornent donc à montrer les choses; mais elles ne les éclairent pas toujours d'une lumière égale. L'âme est une substance qui sent, est une définition qui montre l'âme bien imparfaitement à tous ceux à qui l'analise n'a pas appris que toutes ses facultés ne sont, dans le principe ou dans le commencement, que la faculté de sentir. Ce n'est donc pas par une pareille définition qu'il faudrait commencer à traiter de l'âme; car, quoique toutes ses facultés ne soient dans le principe que sentir, cette vérité n'est pas un principe ou un commencement pour nous, si au lieu d'être une première connaissance, elle est une dernière. Or elle est une dernière, puisqu'elle est un résultat donné par l'analise.

Prévenus qu'il faut tout définir, les géomètres puisse faire des font souvent de vains efforts, et cherchent des définitions qu'ils ne trouvent pas. Telle est, par exemple, celle de la ligne droite; car dire avec eux qu'elle est la plus courte d'un point à un autre, ce n'est pas la faire connaître, c'est supposer qu'on la connaît. Or, dans leur langage, une définition étant un principe, elle ne doit pas supposer que la chose soit connue. Voilà un

écueil où échouent tous les faiseurs d'élémens, au grand scandale de quelques géomètres, qui se plaignent qu'on n'ait pas encore donné une bonne définition de la ligne droite, et qui semblent ignorer qu'on ne doit pas définir ce qui est indéfinissable. Mais si les définitions se bornent à nous montrer les choses, qu'importe que ce soit avant que nous les connaissions ou seulement après? Il me semble que le point essentiel est de les connaître.

Or, on serait convaincu que l'unique moyen de les connaître est de les analiser, si on avait remarqué que les meilleures définitions ne sont que des analises. Celle du triangle, par exemple, en est une; car certainement, pour dire qu'il est une surface terminée par trois lignes, il a fallu observer, l'un après l'autre, les côtés de cette figure et les compter. Il est vrai que cette analise se fait en quelque sorte du premier coup, parce que nous comptons promptement jusqu'à trois. Mais un enfant ne compterait pas aussi vite, et cependant il analiserait le triangle aussi bien que nous. Il l'analiserait, lentement, comme nousmêmes; après avoir compté lentement, nous ferions la définition ou l'analise d'une figure d'un grand nombre de côtés.

Ne disons pas qu'il faut, dans nos recherches, avoir pour principes des définitions; disons plus simplement qu'il faut bien commencer, c'est-à-dire

voir les choses telles qu'elles sont; et ajoutons que, pour les voir ainsi, il faut toujours commencer par des analises.

En nous exprimant de la sorte, nous parlerons avec plus de précision, et nous n'aurons pas la peine de chercher des définitions qu'on ne trouve pas. Nous saurons, par exemple, que pour connaître la ligne droite, il n'est point du tout nécessaire de la définir à la manière des géomètres, et qu'il suffit d'observer comment nous en avons acquis l'idée.

Parce que la géométrie est une science qu'on nomme exacte, on a cru que pour bien traiter la maniede tout toutes les autres sciences, il n'y avait qu'à contrefaire les géomètres, et la manie de définir à leur manière est devenue la manie de tous les philosophes, ou de ceux qui se donnent pour tels. Ouvrez un dictionnaire de langue, vous verrez qu'à chaque article on veut faire des définitions, et qu'on y réussit mal. Les meilleures supposent, comme celle de la ligne droite, que la signification des mots est connue; ou si elles ne supposent rien, on ne les entend pas.

Ou nos idées sont simples, ou elles sont com- Les définitions sont inutiles, posées. Si elles sont simples, on ne les définira parce que c'est pas : un géomètre le tenterait inutilement; il y lerminer idées, échouerait comme à la ligne droite. Mais, quoiqu'elles ne puissent pas être définies, l'analise nous montrera toujours comment nous les avons

acquises, parce qu'elle montrera d'où elles viennent et comment elles nous viennent.

Si une idée est composée, c'est encore à l'analise seule à la faire connaître, parce qu'elle peut seule, en la décomposant, nous en montrer toutes les idées partielles. Ainsi, quelles que soient nos idées, il n'appartient qu'à l'analise de les déterminer d'une manière claire et précise.

Cependant il restera toujours des idées qu'on ne déterminera point, ou qu'au moins on ne pourra pas déterminer au gré de tout le monde. C'est que les hommes n'ayant pu s'accorder à les composer chacun de la même manière, elles sont nécessairement indéterminées. Telle est, par exemple, celle que nous désignons par le mot esprit. Mais, quoique l'analise ne puisse pas déterminer ce que nous entendons par un mot que nous n'entendons pas tous de la même manière, elle déterminera cependant tout ce qu'il est possible d'entendre par ce mot, sans empêcher néanmoins que chacun n'entende ce qu'il veut, comme cela arrive, c'est-à-dire qu'il lui sera plus facile de corriger la langue que de nous corriger nousmêmes.

Mais enfin c'est elle seule qui corrigera tout ce qui peut être corrigé, parce que c'est elle seule qui peut faire connaître la génération de toutes nos idées. Aussi les philosophes se sont-ils prodigieusement égarés, lorsqu'ils ont abandonné

l'analise, et qu'ils ont cru y suppléer par des définitions. Ils se sont d'autant plus égarés, qu'ils n'ont pas su donner encore une bonne définition de l'analise même. Aux efforts qu'ils font pour expliquer cette méthode, on dirait qu'il y a bien du mystère à décomposer un tout en ses parties, et à le recomposer : cependant il suffit d'observer successivement et avec ordre. Voyez dans l'Encyclopédie le mot analise.

C'est la synthèse qui a amené la manie des définitions, cette méthode ténébreuse qui commence toujours par où il faut finir, et que cependant on appelle méthode de doctrine.

Je n'en donnerai pas une notion plus précise, soit parce que je ne la comprends pas, soit parce. qu'il n'est pas possible de la comprendre. Elle échappe d'autant plus, qu'elle prend tous les caractères des esprits qui veulent l'employer, et surtout ceux des esprits faux. Voici comment un écrivain célèbre s'explique à ce sujet. Enfin, ditil, ces deux méthodes (l'analise et la synthèse) ne différent que comme le chemin qu'on fait en montant d'une vallée en une montagne, et celui qu'on fait en descendant de la montagne dans la vallée 1. A ce langage je vois seulement que ce sont là deux méthodes contraires, et que si l'une est bonne, l'autre est mauvaise. En effet on ne

La Logique, Art de penser, part. 1v, ch. 11.

peut aller que du connu à l'inconnu. Or, si l'inconnu est sur la montagne, ce ne sera pas en descendant qu'on y arrivera; et s'il est dans la vallée, ce ne sera pas en montant. Il ne peut donc pas y avoir deux chemins contraires pour y arriver. De pareilles opinions ne méritent pas une critique plus sérieuse. (Cours d'Études, Art de penser, part. 1, chap. 9.

On suppose que le propre de la synthèse est de composer nos idées, et que le propre de l'analise est de les décomposer. Voilà pourquoi l'auteur de la logique croit les faire connaître, lorsqu'il dit que l'une conduit de la vallée sur la montagne, et l'autre de la montagne dans la vallée. Mais, qu'on raisonne bien où mal, il faut nécessairement que l'esprit monte et descende tour à tour; ou, pour parler plus simplement, il lui est essentiel de composer, comme de décomposer, parce qu'une suite de raisonnemens n'est et ne peut être qu'une suite de compositions et de décompositions. Il appartient donc à la synthèse de décomposer comme de composer, et il appartient à l'analise de composer comme de décomposer. Il serait absurde d'imaginer que ces deux choses s'excluent, et qu'on pourrait raisonner en s'interdisant à son choix toute composition ou toute décomposition. En quoi donc diffèrent ces deux méthodes? En ce que l'analise commence toujours bien, et que la synthèse

commence toujours mal. Celle-là, sans affecter l'ordre, en a naturellement, parce qu'elle est la méthode de la nature: celle-ci, qui ne connaît pas l'ordre naturel, parce qu'elle est la méthode des philosophes, en affecte beaucoup, pour fatiguer l'esprit sans l'éclairer. En un mot, la vraie analise, l'analise qui doit être préférée, est celle qui, commençant par le commencement, montre dans l'analogie la formation de la langue, et dans la formation de la langue les progrès des sciences.

CHAPITRE VII.

Combien le raisonnement est simple quand la langue est simple elle-même.

Quoique l'analise soit l'unique méthode, les Erreurs de ceux qui présèrent la mathématiciens mêmes, toujours prêts à l'aban- synthèse à synthèse à donner, paraissent n'en faire usage qu'autant qu'ils y sont forcés. Ils donnent la préférence à la synthèse, qu'ils croient plus simple et plus courte, et leurs écrits en sont plus embarrassés et plus longs 1.

· Ce reproche, fondé en général, n'est pas sans exception. MM. Euler et La Grange, par exemple, portés par leur génie à la plus grande clarté et à la plus grande élégance, ont préféré l'analise, qu'ils ont perfectionnée. Dans leurs

Nous venons de voir que cette synthèse est précisément le contraire de l'analise. Elle nous met hors du chemin des découvertes, et cependant le grand nombre des mathématiciens s'imaginent que cette méthode est la plus propre à l'instruction. Ils le croient si bien, qu'ils ne veulent pas qu'on en suive d'autre dans leurs livres élémentaires.

Clairaut a pensé autrement. Je ne sais pas si MM. Euler et La Grange ont dit ce qu'ils pensent à ce sujet: mais ils ont fait comme s'ils l'avaient dit; car, dans leurs élémens d'algèbre, ils ne suivent que la méthode analitique ¹.

écrits pleins d'invention, cette méthode prend un nouvel essor; et ils sont grands mathématiciens, parce qu'ils sont grands analistes. Ils écrivent supérieurement l'algèbre, de toutes les langues celle où les bons écrivains sont plus rares, parce qu'elle est la mieux faite.

Les Élémens de M. Euler ne ressemblent à aucuns de ceux qu'on a faits avant lui. Dans la première partie, l'analise déterminée est traitée avec une méthode simple, claire, qui est toute à l'auteur. Seulement la théorie des équations est quelquefois trop sommaire. Sans doute M. Euler a dédaigné d'entrer dans des détails qui ont été tant rebattus par d'autres; mais il laisse des regrets au lecteur qui veut s'instruire.

L'analise indéterminée, qui est si peu connue en France, et aux progrès de laquelle MM. Euler et La Grange ont tant contribué, est l'objet de la seconde partie, qui est un chefd'œuvre et qui comprend les additions de M. La Grange.

Le suffrage de ces mathématiciens peut être compté pour quelque chose. Il faut donc que les autres soient singulièrement prévenus en faveur de la synthèse, pour se persuader que l'analise, qui est la méthode d'invention, n'est pas encore la méthode de doctrine, et qu'il y ait, pour apprendre les découvertes des autres, un moyen préférable à celui qui nous les ferait faire.

Si l'analise est en général bannie des mathématiques toutes les fois qu'on y peut faire usage de la synthèse, il semble qu'on lui ait fermé tout accès dans les autres sciences, et qu'elle ne s'y introduise qu'à l'insu de ceux qui les traitent. Voilà pourquoi, de tant d'ouvrages des philosophes anciens ou modernes, il y en a si peu qui soient faits pour instruire. La vérité est rarement reconnaissable quand l'analise ne la montre pas, et qu'au contraire la synthèse l'enveloppe dans un ramas de notions vagues, d'opinions, d'erreurs, et se fait un jargon qu'on prend pour la langue des arts et des sciences.

Pour peu qu'on réfléchisse sur l'analise on reconnaîtra qu'elle doit répandre plus de lumière exactes, si elles à proportion qu'elle est plus simple et plus pré- simple, cise; et si l'on se rappelle que l'art de raisonner

L'excellence de cet ouvrage vient de la méthode analitique que ces deux grands géomètres connaissent parfaitement. Ceux qui ne la connaîtront pas tenteront inutilement d'écrire sur les élémens des sciences.

se réduit à une langue bien faite, on jugera que la plus grande simplicité et la plus grande précision de l'analise ne peuvent être que l'effet de la plus grande facilité et de la plus grande précision du langage. Il faut donc nous faire une idée de cette simplicité et de cette précision afin d'en approcher dans toutes nos études autant qu'il sera possible.

On nomme sciences exactes celles où l'on démontre rigoureusement. Pourquoi donc toutes les sciences ne sont-elles pas exactes? Et s'il en est où l'on ne démontre pas rigoureusement, comment y démontre-t-on? Sait-on bien ce qu'on veut dire, quand on suppose des démonstrations qui, à la rigueur, ne sont pas des démonstrations?

Une démonstration n'est pas une démonstration, ou elle en est une rigoureusement. Mais il faut convenir que, si elle ne parle pas la langue qu'elle doit parler, elle ne paraîtra pas ce qu'elle est. Ainsi ce n'est pas la faute des sciences si elles ne démontrent pas rigoureusement; c'est la faute des savans qui parlent mal.

La langue des mathématiques, l'algèbre, est la plus simple de toutes les langues. N'y aura-t-il donc des démonstrations qu'en mathématiques? Et parce que les autres sciences ne peuvent pas atteindre à la même simplicité, seront-elles condamnées à ne pouvoir pas être assez simples pour convaincre qu'elles démontrent ce qu'elles démontrent?

C'est l'analise qui démontre dans toutes; et elle y démontre rigoureusement toutes les fois qu'elle parle la langue qu'elle doit parler. Je sais bien qu'on distingue différentes espèces d'analise; analise logique, analise métaphysique, analise mathématique : mais il n'y en a qu'une; et elle est la même dans toutes les sciences, parce que, dans toutes, elle conduit du connu à l'inconnu par le raisonnement, c'est-à-dire par une suite de jugemens qui sont renfermés les uns dans les autres. Nous nous ferons une idée du langage qu'elle doit tenir, si nous essayons de résoudre des problèmes qu'on ne résout d'ordinaire qu'avec le secours de l'algèbre. Nous choisirons un des plus faciles, parce qu'il sera plus à notre portée : d'ailleurs il suffira pour développer tout l'artifice du raisonnement.

Ayant des jetons dans mes deux mains, si j'en Problème qui fais passer un de la main droite dans la gauche, j'en aurai autant dans l'une que dans l'autre; et si j'en fais passer un de la gauche dans la droite, j'en aurai le double dans celle-ci. Je vous demande quel est le nombre de jetons que j'ai dans chacune.

Il ne s'agit pas de deviner ce nombre en faisant des suppositions: il le faut trouver en raisonnant, en allant du connu à l'inconnu par une suite de jugemens.

Il y a ici deux conditions données; ou, pour

parler comme les mathématiciens, il y a deux données: l'une, que si je fais passer un jeton de la main droite dans la gauche, j'en aurai le même nombre dans chacune; l'autre, que si je fais passer un jeton de la gauche dans la droite, j'en aurai le double dans celle-ci. Or vous voyez que, s'il est possible de trouver le nombre que je vous donne à chercher, ce ne peut être qu'en observant les rapports où ces deux données sont l'une à l'autre; et vous concevez que ces rapports seront plus ou moins sensibles, suivant que les données seront exprimées d'une manière plus ou moins simple.

Si vous disiez: Le nombre que vous avez dans la main droite, lorsqu'on en retranche un jeton, est égal à celui que vous avez dans la main gauche, lorsqu'à celui-ci on en ajoute un; vous exprimeriez la première donnée avec beaucoup de mots. Dites donc plus brièvement: Le nombre de votre main droite, diminué d'une unité, est égal à celui de votre gauche, augmenté d'une unité; ou, Le nombre de votre droite, moins une unité; ou enfin plus brièvement encore, La droite moins un, égale à la gauche plus un.

C'est ainsi que, de traduction en traduction, nous arrivons à l'expression la plus simple de la première donnée. Or, plus vous abrégerez votre discours, plus vos idées se rapprocheront; et plus elles seront rapprochées, plus il vous sera facile de les saisir sous tous les rapports: il nous reste donc à traiter la seconde donnée comme la première; il la faut traduire dans l'expression la plus simple.

Par la seconde condition du problème, si je fais passer un jeton de la gauche dans la droite, j'en aurai le double dans celle-ci. Donc le nombre de ma main gauche, diminué d'une unité, est la moitié de celui de ma main droite, augmenté d'une unité; et par conséquent vous exprimerez la seconde donnée en disant : Le nombre de votre main droite, augmenté d'une unité, est égal à deux fois celui de votre gauche, diminué d'une unité.

Vous traduirez cette expression en une autre plus simple, si vous dites : La droite, augmentée d'une unité, est égale à deux gauches, diminuées chacune d'une unité; et vous arriverez à cette expression, la plus simple de toutes : La droite, plus un, égales à deux gauches, moins deux. Voici donc les expressions dans lesquelles nous avons traduit les données :

La droite moins un égale à la gauche plus un;
La droite plus un égale à deux gauches moins deux.

Ces sortes d'expressions se nomment en mathématiques équations. Elles sont composées de deux membres égaux : La droite moins un, est le pre-

mier membre de la première équation; La gauche plus un, est le second.

Les quantités inconnues sont mêlées dans chacun de ces membres, avec les quantités connues. Les connues sont moins un, plus un, moins deux, les inconnues sont la droite et la gauche, par où vous exprimez les deux nombres que vous cherchez.

Tant que les connues et les inconnues sont ainsi mêlées dans chaque membre des équations, il n'est pas possible de résoudre un problème. Mais il ne faut pas un grand effort de réflexion pour remarquer que, s'il y a un moyen de transporter les quantités d'un membre dans l'autre sans altérer l'égalité qui est entre eux, nous pouvons, en ne laissant dans un membre qu'une des deux inconnues, la dégager des connues avec lesquelles elle est mêlée.

Ce moyen s'offre de lui-même: car si la droite moins un est égale à la gauche plus un, donc la droite entière sera égale à la gauche plus deux; et si la droite plus un est égale à deux gauches moins deux, donc la droite seule sera égale à deux gauches moins trois. Vous substituerez donc aux deux premières équations les deux suivantes:

La droite égale à la gauche plus deux. La droite égale à deux gauches moins trois. Le premier membre de ces deux équations est la même quantité, la droite; et vous voyez que vous connaîtrez cette quantité lorsque vous connaîtrez la valeur du second membre de l'une ou de l'autre équation. Mais le second membre de la première est égal au second membre de la seconde, puisqu'ils sont égaux l'un et l'autre à la même quantité exprimée par la droite. Vous pouvez par conséquent faire cette troisième équation:

La gauche plus deux égale à deux gauches moins trois.

Alors il ne vous reste qu'une inconnue, la gauche; et vous en connaîtrez la valeur lorsque vous l'aurez dégagée, c'est-à-dire lorsque vous aurez fait passer toutes les connues du même côté. Vous direz donc:

Deux plus trois égal à deux gauches moins une gauche. Deux plus trois égal à une gauche. Cinq égal à un gauche.

Le problème est résolu. Vous avez découvert que le nombre de jetons que j'ai dans la main gauche est cinq. Dans les équations, la droite égale à la gauche plus deux, la droite égale à deux gauches moins trois, vous trouverez que sept est le nombre que j'ai dans la main droite. Or ces deux nombres, cinq et sept, satisferont aux conditions du problème.

Solution de ce problème avec des signes algébriques. Vous voyez sensiblement dans cet exemple comment la simplicité des expressions facilite le raisonnement; et vous comprenez que si l'analise a besoin d'un pareil langage, lorsqu'un problème est aussi facile que celui que nous venons de résoudre, elle en a plus besoin encore lorsque les problèmes se compliquent. Aussi l'avantage de l'analise en mathématiques vient-il uniquement de ce qu'elle y parle la langue la plus simple. Une légère idée de l'algèbre suffira pour le faire comprendre.

Dans cette langue on n'a pas besoin de mots. On exprime plus par +, moins par -, égal par =, et on désigne les quantités par des lettres et par des chiffres. x, par exemple, sera le nombre de jetons que j'ai dans la main droite, et y celui que j'ai dans la main gauche. Ainsi x-1=y+1, signifie que le nombre de jetons que j'ai dans la main droite, diminué d'une unité, est égal à celui que j'ai dans la main gauche augmenté d'une unité; et x+1=2y-2, signifie que le nombre de ma main droite, augmenté d'une unité, est égal à deux fois celui de ma main gauche diminué d'une unité. Les deux données de notre problème sont donc renfermées dans ces deux équations:

$$x - 1 = y + 1,$$

$$x + 1 = 2y - 2,$$

qui deviennent, en dégageant l'inconnue du premier membre,

$$x = y + 2,$$

$$x = 2y - 3,$$

Des deux derniers membres de ces deux équations nous faisons

$$x + 2 = 2y - 3$$
,

qui deviennent successivement

$$2 = 2y - y - 3,$$

 $2 + 3 = 2y - y,$
 $2 + 3 = y,$
 $5 = y.$

Enfin de x = y + 2, nous tirons x = 5 + 2= 7; et de x = 2y - 3, nous tirons également x = 10 - 3 = 7.

Ce langage algébrique fait apercevoir d'une L'évidence d'un manière sensible comment les jugemens sont liés consiste les uns aux autres dans un raisonnement. On l'identitéqui se voit que le dernier n'est renfermé dans le pénultième, le pénultième dans celui qui le précède, et ainsi de suite en remontant, que parce que le dernier est identique avec le pénultième, le pénultième avec celui qui le précède, etc.; et l'on reconnaît que cette identité fait toute l'évidence du raisonnement.

gement à l'au-

Lorsqu'un raisonnement se développe avec des mots, l'évidence consiste également dans l'identité qui est sensible d'un jugement à l'autre. En effet la suite des jugemens est la même, et il n'y a que l'expression qui change. Il faut seulement remarquer que l'identité s'aperçoit plus facilement lorsqu'on s'énonce avec des signes algébriques.

Mais que l'identité s'aperçoive plus ou moins facilement, il suffit qu'elle se montre, pour être assuré qu'un raisonnement est une démonstration rigoureuse; et il ne faut pas s'imaginer que les sciences ne sont exactes, et qu'on n'y démontre à la rigueur, que lorsqu'on y parle avec des x, des a et des b. Si quelques-unes ne paraissent pas susceptibles de démonstration, c'est qu'on est dans l'usage de les parler avant d'en avoir fait la langue, et sans se douter même qu'il soit nécessaire de la faire : car toutes auraient la même exactitude, si on les parlait toutes avec des langues bien faites. C'est ainsi que nous avons traité la métaphysique, dans la première partie de cet ouvrage. Nous n'avons, par exemple, expliqué la génération des facultés de l'âme que parce que nous avons vu qu'elles sont toutes identiques avec la faculté de sentir; et nos raisonnemens faits avec des mots sont aussi rigoureusement démontrés que pourraient l'être des raisonnemens faits avec des lettres.

Les sciences S'il y a donc des sciences peu exactes, ce n'est

pas parce qu'on n'y parle pas algèbre, c'est parce que les langues en sont mal faites, qu'on ne s'en aperçoit pas, ou que, si l'on s'en doute, on les refait plus mal encore. Faut-il s'étonner qu'on ne sache pas raisonner, quand la langue des sciences n'est qu'un jargon composé de beaucoup trop de mots, dont les uns sont des mots vulgaires qui n'ont pas de sens déterminé, et les autres des mots étrangers ou barbares qu'on entend mal? Toutes les sciences seraient exactes si nous savions parler la langue de chacune.

Tout confirme donc ce que nous avons déjà prouvé, que les langues sont autant de méthodes analitiques; que le raisonnement ne se perfectionne qu'autant qu'elles se perfectionnent ellesmêmes; et que l'art de raisonner, réduit à sa plus grande simplicité, ne peut être qu'une langue bien faite.

Je ne dirai pas avec des mathématiciens que l'algèbre est une espèce de langue : je dis qu'elle est une langue, et qu'elle ne peut pas être autre chose. Vous voyez, dans le problème que nous venons de résoudre, qu'elle est une langue, dans laquelle nous avons traduit le raisonnement que nous avions fait avec des mots. Or, si les lettres et les mots expriment le même raisonnement, il est évident que, puisqu'avec les mots on ne fait que parler une langue; on ne fait aussi que parler une langue avec les lettres.

peu exactes sont celles dont les langues sont mal faites.

L'algèbre n'est proprement qu'anc langue, On ferait la même observation sur les problèmes les plus compliqués: car toutes les solutions algébriques offrent le même langage, c'està-dire des raisonnemens, ou des jugemens successivement identiques, exprimés avec des lettres. Mais parce que l'algèbre est la plus méthodique des langues, et qu'elle développe des raisonnemens qu'on ne pourrait traduire dans aucune autre, on s'est imaginé qu'elle n'est pas une langue à proprement parler; qu'elle n'en est une qu'à certains égards, et qu'elle doit être quelque autre chose encore.

L'algèbre est en effet une méthode analitique : mais elle n'en est pas moins une langue, si toutes les langues sont elles -mêmes des méthodes analitiques. Or c'est encore un coup, ce qu'elles sont en effet. Mais l'algèbre est une preuve bien frappante que les progrès des sciences dépendent uniquement des progrès des langues; et que des langues bien faites pourraient seules donner à l'analise le degré de simplicité et de précision dont elle est susceptible, suivant le genre de nos études.

Elles le pourraient, dis-je : car, dans l'art de raisonner, comme dans l'art de calculer, tout se réduit à des compositions et à des décompositions; et il ne faut pas croire que ce soit là deux arts différens.

CHAPITRE VIII.

En quoi consiste tout l'artifice du raisonnemen

La méthode que nous avons suivie dans le chapitre précédent a pour règle qu'on ne peut décou- question à révrir une vérité qu'on ne connaît pas, qu'autant letat de la jues-tion; et le dégaqu'elle se trouve dans des vérités qui sont connues; gement des inconnues; ju le et que par conséquent toute question à résoudre suppose des données où les connues et les inconnues sont mêlées, comme elles le sont en effet dans les données du problème que nous avons résolu.

raisonnemen'.

Si les données ne renferment pas toutes les connues nécessaires pour découvrir la vérité, le problème est insoluble. Cette considération est la première qu'il faudrait faire, et on ne la fait presque jamais. On raisonne donc mal, parce qu'on ne sait pas qu'on n'a pas assez de connues pour bien raisonner.

Cependant si l'on remarquait que, lorsqu'on a toutes les connues, on est conduit, par un langage clair et précis, à la solution qu'on cherche; on se douterait qu'on ne les a pas toutes, lorsqu'on tient un langage obscur et confus qui ne conduit à rien. On chercherait à mieux parler, afin de mieux raisonner, et l'on apprendrait combien ces deux choses dépendent l'une de l'autre.

Rien n'est plus simple que le raisonnement, lorsque les données renferment toutes les connues nécessaires à la découverte de la vérité; nous venons de le voir. Il ne faudrait pas dire que la question que nous nous sommes proposée était facile à résoudre; car la manière de raisonner est une : elle ne change point, elle ne peut changer, et l'objet du raisonnement change seul à chaque nouvelle question qu'on se propose. Dans les plus difficiles il faut, comme dans les plus faciles, aller du connu à l'inconnu. Il faut donc que les données renferment toutes les connues nécessaires à la solution; et, quand elles les renferment, il ne reste plus qu'à énoncer ces données d'une manière assez simple pour dégager les inconnues avec la plus grande facilité possible.

Il y a donc deux choses dans une question: l'énoncé des données, et le dégagement des inconnues.

L'énoncé des données est proprement ce qu'on entend par l'état de la question, et le dégagement des inconnues est le raisonnement qui la résout.

C'est pourquoi, au lieu de vous en tenir à répéter

Lorsque je vous ai proposé de découvrir le Ce qu'on doit Lorsque je vous ai propose de decedim le catendre par la nombre de jetons que j'avais dans chaque main, j'ai énoncé toutes les données dont vous aviez besoin; et il semble par conséquent que j'aie établi moi-même l'état de la question. Mais mon langage ne préparait pas la solution du problème.

mon énoncé mot pour mot, vous l'avez fait passer par différentes traductions, jusqu'à ce que vous soyez arrivé à l'expression la plus simple. Alors le raisonnement s'est fait en quelque sorte tout seul, parce que les inconnues se sont dégagées comme d'elles-mêmes. Établir l'état d'une question, c'est donc proprement traduire les données dans l'expression la plus simple, parce que c'est l'expression la plus simple qui facilite le raisonnement, en facilitant le dégagement des inconnues.

Mais, dira-t-on, c'est ainsi qu'on raisonne en mathématiques, où le raisonnement se fait avec des équations. En sera-t-il de même dans les autres sciences, où le raisonnement se fait avec des propositions? Je réponds qu'équations, propositions, jugemens, sont au fond la même chose, et que par conséquent on raisonne de la même manière dans toutes les sciences.

En mathématiques, celui qui propose une question, la propose d'ordinaire avec toutes ses don-toutes les ciones les scientes de socientes les scientes de socientes les scientes de socientes les scientes de socientes de nées; et il ne s'agit, pour la résoudre, que de la ces : exemple qui le prouve. traduire en algèbre. Dans les autres sciences, au contraire, il semble qu'une question ne se propose jamais avectoutes ses données. On vous demandera, par exemple, quelle est l'origine et la génération des facultés de l'entendement humain, et on vous laissera les données à chercher, parce que celui qui fait la question ne les connaît pas lui-même.

Mais, quoique nous ayons à chercher les données, il n'en faudrait pas conclure qu'elles ne sont pas renfermées au moins implicitement dans la question qu'on propose. Si elles n'y étaient pas, nous ne les trouverions pas; et cependant elles doivent se trouver dans toute question qu'on peutrésoudre. Il faut seulement remarquer qu'elles n'y sont pas toujours d'une manière à être facilement reconnues. Par conséquent les trouver, c'est les démêler dans une expression où elles ne sont qu'implicitement; et, pour résoudre la question, il faut traduire cette expression dans une autre où toutes les données se montrent d'une manière explicite et distincte.

Or, demander quelle est l'origine et la génération des facultés de l'entendement humain, c'est demander quelle est l'origine et la génération des facultés par lesquelles l'homme, capable de sensations, conçoit les choses en s'en formant des idées; et on voit aussitôt que l'attention, la comparaison, le jugement, la réflexion, l'imagination et le raisonnement sont, avec les sensations, les connues du problème à résoudre, et que l'origine et la génération sont les inconnues. Voilà les données dans lesquelles les connues sont mêlées avec les inconnues.

Mais comment dégager l'origine et la génération, qui sont ici les inconnues? Rien n'est plus simple. Par l'origine, nous entendons la connue qui est le principe ou le commencement de toutes les autres; et, par la génération, nous entendons la manière dont toutes les connues viennent d'une première. Cette première, qui m'est connue comme faculté, ne m'est pas connue encore comme première. Elle est donc proprement l'inconnue qui est mêlée avec toutes les connues, et qu'il s'agit de dégager. Or la plus légère observation me fait remarquer que la faculté de sentir est mêlée avec toutes les autres. La sensation est donc l'inconnue que nous avons à dégager, pour découvrir comment elle devient successivement attention, comparaison, jugement, etc. C'est ce que nous avons fait; et nous avons vu que, comme les équations x-1=y+1, et x+1=2y-2, passent par différentes transformations pour devenir $\gamma = 5$, et x=7; la sensation passe également par différentes transformations pour devenir l'entendement.

L'artifice du raisonnement est donc le même dans toutes les sciences. Comme en mathématiques on établit la question en la traduisant en algèbre, dans les autres sciences on l'établit en la traduisant dans l'expression la plus simple; et, quand la question est établie, le raisonnement qui la résout n'est encore lui-même qu'une suite de traductions, où une proposition qui traduit celle qui la précède est traduite par celle qui la suit. C'est ainsi que l'évidence passe avec l'identité

depuis l'énoncé de la question jusqu'à la conclusion du raisonnement.

CHAPITRE IX.

Des différens degrés de certitude; ou de l'évidence, des conjectures et de l'analogie.

Je ne ferai qu'indiquer les différens degrés de certitude, et je renvoie à l'art de raisonner, qui est proprement le développement de tout ce chapitre.

Au défaut de évidence

L'évidence dont nous venons de parler, et que je nomme évidence de raison, consiste uniquement e fait et l'évi-ence de senti- dans l'identité; c'est ce que nous avons démontré. Il faut que cette vérité soit bien simple pour avoir échappé à tous les philosophes, quoiqu'ils eussent tant d'intérêt à s'assurer de l'évidence, dont ils avaient continuellement le mot dans la bouche.

> Je sais qu'un triangle est évidemment une surface terminée par trois lignes, parce que, pour quiconque entend la valeur des termes, surface terminée par trois lignes est la même chose que triangle. Or, dès que je sais évidemment ce que c'est qu'un triangle, j'en connais l'essence, et je puis, dans cette essence, découvrir toutes les propriétés de cette figure.

Je verrais également toutes les propriétés de l'or dans son essence, si je la connaissais. Sa pesanteur, sa ductilité, sa malléabilité, etc., ne seraient que son essence même qui se transformerait, et qui, dans ses transformations, m'offrirait différens phénomènes; et j'en pourrais découvrir toutes les propriétés par un raisonnement qui ne serait qu'une suite de propositions identiques. Mais ce n'est pas ainsi que je les connais. A la vérité, chaque proposition que je fais sur ce métal, si elle est vraie, est identique. Telle est celle-ci: L'or est malléable; car elle signifie: Un corps que j'ai observé étre malléable et que je nomme or, est malléable: proposition où la même idée est affirmée d'elle-mêmé.

Lorsque je fais sur un corps plusieurs propositions également vraies, j'affirme donc dans chacune le même du même; mais je n'aperçois point d'identité d'une proposition à l'autre. Quoique la pesanteur, la ductilité, la malléabiliténe soient vraisemblablement qu'une même chose qui se transforme différemment, je ne le vois pas. Je ne saurais donc arriver à la connaissance de ces phénomènes par l'évidence de raison: je ne les connais qu'après les avoir observés, et j'appelle évidence de fait la certitude que j'en ai.

Je pourrais également appeler évidence de fait la connaissance certaine des phénomènes que j'observe en moi; mais je la nomme évidence de sentiment, parce que c'est par le sentiment que ces sortes de faits me sont connus.

L'évidence de raison démontre l'existence des corps. Puisque les qualités absolues des corps sont hors de la portée de nos sens, et que nous n'en pouvons connaître que des qualités relatives, il s'ensuit que tout fait que nous découvrons n'est autre chose qu'un rapport connu. Cependant dire que les corps ont des qualités relatives, c'est dire qu'ils sont quelque chose les uns par rapport aux autres; et dire qu'ils sont quelque chose les uns par rapport aux autres, c'est dire qu'ils sont chacun quelque chose, indépendamment de tout rapport, quelque chose d'absolu. L'évidence de raison nous apprend donc qu'il y a des qualités absolues, et par conséquent des corps; mais elle ne nous apprend que leur existence.

Ce qu'on entend par phénomènes, observations, expériences. Par phénomènes, on entend proprement les faits qui sont une suite des lois de la nature, et ces lois sont elles-mêmes autant de faits. L'objet de la physique est de connaître ces phénomènes, ces lois, et d'en saisir, s'il est possible, le système.

A cet effet, on donne une attention particulière aux phénomènes; on les considère dans tous leurs rapports; on ne laisse échapper aucune circonstance; et, lorsqu'on s'en est assuré par des observations bien faites, on leur donne encore le nom d'observations.

Mais, pour les découvrir, il ne suffit pas tou-

jours d'observer; il faut encore, par différens moyens, les dégager de tout ce qui les cache, les rapprocher de nous, et les mettre à la portée de notre vue: c'est ce qu'on nomme des expériences. Telle est la différence qu'il faut mettre entre phénomènes, observations, expériences.

Il est rare qu'on arrive tout à coup à l'évidence : dans toutes les sciences et dans tous les arts, on a commencé par une espèce de tâtonnément.

Usages des conjectures.

D'après des vérités connues, on en soupçonne dont on ne s'assure pas encore. Ces soupçons sont fondés sur des circonstances qui indiquent moins le vrai que le vraisemblable : mais ils nous mettent souvent dans le chemin des découvertes, parce qu'ils nous apprennent ce que nous avons à observer. C'est là ce qu'on entend par conjecturer.

Les conjectures sont dans le plus faible degré, lorsqu'on n'assure une chose que parce qu'on ne voit pas pourquoi elle ne serait pas. Si l'on peut s'en permettre de cette espèce, ce ne doit être que comme des suppositions qui ont besoin d'être confirmées. Il reste donc à faire des observations ou des expériences.

Nous paraissons fondés à croire que la nature agit par les voies les plus simples. En conséquence les philosophes sont portés à juger que, de plusieurs moyens dont une chose peut être produite, la nature doit avoir choisi ceux qu'ils imaginent les plus simples. Il est évident qu'une pareille conjecture n'aura de la force qu'autant que nous serons capables de connaître tous les moyens, et de juger de leur simplicité; ce qui ne peut être que fort rare ¹.

L'analogie a différens degrés de certitudes. Les conjectures sont entre l'évidence et l'analogie, qui n'est souvent elle-même qu'une faible conjecture. Il faut donc distinguer dans l'analogie différens degrés, suivant qu'elle est fondée sur des rapports de ressemblance, sur des rapports à la fin, ou sur des rapports des causes aux effets, et des effets aux causes.

La terre est habitée : donc les planètes le sont. Voilà la plus faible des analogies, parce qu'elle n'est fondée que sur un rapport de ressemblance.

Mais si on remarque que les planètes ont des révolutions diurnes et annuelles, et que par conséquent leurs parties sont successivement éclairées et échauffées, ces précautions ne paraissentelles pas avoir été prises pour la conservation de quelques habitans? Cette analogie, qui est fondée sur le rapport des moyens à la fin, a donc plus de force que la première. Cependant si elle prouve que la terre n'est pas seule habitée, elle ne prouve

¹ Quant à l'usage des conjectures dans l'étude de l'Histoire. Voyez Cours d'Études, Hist. anc., liv. 1, chap. 3...8.

pas que toutes les planètes le soient : car ce que l'Auteur de la nature répète dans plusieurs parties de l'univers pour une même fin, il se peut qu'il ne le permette quelquefois que comme une suite du système général : il se peut encore qu'une révolution fasse un désert d'une planète habitée.

L'analogie qui est fondée sur le rapport des effets à la cause, ou de la cause aux effets, est celle qui a le plus de force : elle devient même une démonstration lorsqu'elle est confirmée par le concours de toutes les circonstances.

C'est une évidence de fait qu'il y a sur la terre des révolutions diurnes et annuelles; et c'est une évidence, de raison que ces révolutions peuvent être produites par le mouvement de la terre, par celui du soleil, ou pour tous les deux.

Mais nous observons que les planètes décrivent des orbites autour du soleil, et nous nous assurons également par l'évidence de fait que quelques-unes ont un mouvement de rotation sur leur axe plus ou moins incliné.

Or il est d'évidence de raison que cette double révolution doit nécessairement produire des jours, des saisons et des années : donc la terre a une double révolution, puisqu'elle a des jours, des saisons, des années.

Cette analogie suppose que les mêmes effets ont les mêmes causes; supposition qui, étant confirmée par de nouvelles analogies et par de nouvelles observations, ne pourra plus être révoquée en doute. C'est ainsi que les bons philosophes se sont conduits. Si l'on veut apprendre à raisonner comme eux, le meilleur moyen est d'étudier les découvertes qui ont été faites depuis Galilée jusqu'à Newton (Cours d'Études, Art de raisonner. Histoire moderne, liv. dern. ch. 5 et suiv.)

C'est encore ainsi que nous avons essayé de raisonner dans cet ouvrage. Nous avons observé la nature, et nous avons appris d'elle l'analise. Avec cette méthode nous nous sommes étudiés nous-mêmes; et ayant découvert, par une suite de propositions identiques, que nos idées et nos facultés ne sont que la sensation qui prend différentes formes, nous nous sommes assurés de l'origine et de la génération des unes et des autres.

Nous avons remarqué que le développement de nos idées et de nos facultés ne se fait que par le moyen des signes, et ne se ferait point sans eux; que par conséquent notre manière de raisonner ne peut se corriger qu'en corrigeant le langage, et que tout l'art se réduit à bien faire la langue de chaque science.

Enfin nous avons prouvé que les premières langues, à leur origine, ont été bien faites, parce que la méthaphysique, qui présidait à leur formation, n'était pas une science comme aujour-d'hui, mais un instinct donné par la nature.

C'est donc de la nature qu'il faut apprendre la

vraie logique. Voilà quel a été mon objet, et cet ouvrage en est devenu plus neuf, plus simple et plus court. La nature ne manquera jamais d'instruire quiconque saura l'étudier : elle instruit d'autant mieux, qu'elle parle toujours le langage le plus précis. Nous serions bien habiles si nous savions parler avec la même précision: mais nous verbiageons trop pour raisonner toujours bien.

Je crois devoir ajouter ici quelques avis aux jeunes personnes qui voudront étudier cette logique.

Puisque tout l'art de raisonner se réduit à bien Avis aux jeunes faire la langue de chaque science, il est évident que l'étude d'une science bien traitée se réduit à l'étude d'une langue bien faite.

Mais apprendre une langue, c'est se la rendre familière; ce qui ne peut être que l'effet d'un long usage. Il faut don't lire avec réflexion, à plusieurs reprises, parler sur ce qu'on a lu, et relire encore, pour s'assurer d'avoir bien parlé.

On entendra facilement les premiers chapitres de cette Logique: mais si, parce qu'on les entend, on croit pouvoir aller tout à coup à d'autres, on ira trop vite. On ne doit passer à un nouveau chapitre, qu'après s'être approprié et les idées et le langage de ceux qui le précèdent. Si l'on tient une autre conduite, on n'entendra plus avec la même facilité, et quelquefois on n'entendra point du tout.

Un plus grand inconvénient, c'est qu'on entendra mal, parce qu'on fera de son langage, dont on conservera quelque chose, et du mien, qu'on croira prendre, un jargon inintelligible. Voilà surtout ce qui arrivera à ceux qui se croient instruits, ou parce qu'ils ont fait une étude de ce qu'on nomme souvent bien mal à propos philosophie, ou parce qu'ils l'ont enseignée. De quelque manière qu'ils me lisent, il leur sera bien difficile d'oublier ce qu'ils ont appris pour n'apprendre que ce que j'enseigne. Ils dédaigneront de recommencer avec moi : ils feront peu de cas mon ouvrage, s'ils-s'aperçoivent qu'ils ne l'entendent pas; et, s'ils s'imaginent l'entendre, ils en feront peu de cas encore, parce qu'ils l'entendront à leur manière, et qu'ils croiront n'avoir rien appris. Il est fort commun, parmi ceux qui se jugent savans, de ne voir dans les meilleurs livres que ce qu'ils savent, et par conséquent de les lire sans rien apprendre : ils ne voient rien de neuf dans un ouvrage où tout est neuf pour eux.

Aussi n'écris-je que pour les ignorans. Comme ils ne parlent les langues d'aucune science, il leur sera plus facile d'apprendre la mienne : elle est plus à leur portée qu'aucune autre, parce que je l'ai apprise de la nature, qui leur parlera comme à moi.

Mais, s'ils trouvent des endroits qui les arrê-

tent, qu'ils se gardent bien d'interroger des savans tels que ceux dont je viens de parler: ils feront mieux d'interroger d'autres ignorans qui m'auront lu avec intelligence.

Qu'ils se disent: Dans cet ouvrage, on ne va que du connu à l'inconnu: donc la difficulté d'entendre un chapitre vient uniquement de ce que les chapitres précédens ne me sont pas assez familiers. Alors ils jugeront qu'ils doivent revenir sur leurs pas; et, s'ils ont la patience de le faire, ils m'entendront sans avoir besoin de personne. On n'entend jamais mieux que lorsqu'on entend sans secours étrangers.

Cette logique est courte, et par conséquent elle n'est pas effrayante. Pour la lire avec la réflexion qu'elle demande, il n'y faudra mettre que le temps qu'on perdrait à lire une autre logique.

Quand une fois on la saura; et, par la savoir, j'entends qu'on soit en état de la parler facilement, et de pouvoir au besoin la refaire : quand on la saura, dis-je, on pourra lire avec moins de lenteur les livres où les sciences sont bien traitées, et quelquefois on s'instruira par des lectures rapides. Car, pour aller rapidement de connaissances en connaissances, il suffit de s'être approprié la méthode qui est l'unique bonne, et qui par conséquent est la même dans toutes les sciences.

La facilité que donnera cette logique, on l'acquerra également en étudiant les leçons préliminaires de mon Cours d'Études, si l'on y joint la première partie de la Grammaire. Ces études ayant été bien faites, on entendra facilement tous mes autres ouvrages.

Mais je veux encore prévenir les jeunes gens contre un préjugé qui doit être naturel à ceux qui commencent. Parce qu'une méthode pour raisonner doit nous apprendre à raisonner, nous sommes portés à croire qu'à chaque raisonnement la première chose devrait être de penser aux règles d'après lesquelles il doit se faire, et nous nous trompons. Ce n'est pas à nous à penser aux règles, c'est à elles à nous conduire sans que nous y pensions. On ne parlerait pas si, avant de commencer chaque phrase, il fallait s'occuper de la grammaire. Or, l'art de raisonner, comme toutes les langues, ne se parle bien qu'autant qu'il se parle naturellement. Méditez la méthode, et méditezla beaucoup; mais n'y pensez plus quand vous voudrez penser à autre chose. Quelque jour elle vous viendra familière: alors, toujours avec vous, elle observera vos pensées, qui iront seules, et elle veillera sur elles pour empêcher tout écart: c'est tout ce que vous devez attendre de la méthode. Les garde-fous ne se mettent pas le long des précipices pour faire marcher le voyageur, mais pour empêcher qu'il ne se précipite.

Si dans les commencemens vous avez quelque peine à vous rendre familière la méthode que j'enseigne, ce n'est pas qu'elle soit difficile: elle ne saurait l'être, puisqu'elle est naturelle. Mais elle l'est devenue pour vous, dont les mauvaises habitudes ont corrompu la nature. Défaites-vous donc de ces habitudes, et vous raisonnerez naturellement bien.

Il semble que j'aurais dû donner ces avis avant le commencement de cette Logique: mais on ne les aurait pas entendus. D'ailleurs, pour ceux qui l'auront su lire dès la première fois, ils sont aussi bien à la fin; et ils y sont bien aussi pour les autres, qui en sentiront mieux le besoin qu'ils en ont.

the party of the state of the s

.

ÉCLAIRCISSEMENS

QUE M'A DEMANDÉS M. POTÉ, DE LA DOCTRINE, PROFESSEUR A PÉRIGUEUX.

Dieu ne peut agir que là où il est; et Dieu est simple : comment concilier ces deux assertions?

Établissons d'abord que nos connaissances venant des sens, elles ne s'étendent qu'autant que nos sensations, et qu'au delà nous ne pouvons rien découvrir. Nous sommes, par rapport aux vérités auxquelles nos sens ne nous conduisent pas, comme les aveugles par rapport aux couleurs.

Je crois avoir démontré que tout être qui compare deux idées est nécessairement simple. A plus forte raison, Dieu est-il simple, puisqu'il saisit tous les rapports et toutes les vérités possibles.

D'un autre côté, il est évident qu'il ne peut agir que là où il est : donc il est dans tout son ouvrage, ou plutôt tout son ouvrage est en lui. In ipso movemur et sumus.

Voilà deux vérités. Si je ne puis pas les concilier, c'est qu'à cet égard je suis un aveugle à qui il est impossible de juger des couleurs.

Les corps sont-ils réellement étendus? ou paraissent-ils étendus sans l'être réellement? J'ai beau interroger mes sens, ils ne peuvent rien me

répondre. C'est qu'ils ne m'ont pas été donnés pour juger de ce que les choses sont en ellesmêmes; mais seulement des rapports vrais ou apparens qu'elles ont à moi, et de ceux qu'elles ont entre elles, lorsqu'il m'est utile de les connaître.

Si les corps sont réellement étendus, il y aura de l'étendue dans Dieu, de l'étendue dans un être inétendu. S'ils ne le sont pas, il en sera donc de l'étendue comme des couleurs, c'est-à-dire qu'elle ne sera qu'un phénomène, une apparence. Leibnitz l'a dit. Mais, quelque parti qu'on prenne, il en résulte des difficultés que mon ignorance ne me permet pas de résoudre; et, par cette raison, elle me défend de rien décider.

Je serais plus hardi à juger de la durée et de l'éternité. Vous dites qu'un instant est le séjour qu'une idée fait dans notre âme. Je n'emploierais pas le mot séjour, qui suppose ce qui est en question, c'est-à-dire qu'un instant est composé de plusieurs autres. Car séjour emporte une idée de succession.

Or, si un instant est composé de plusieurs autres, aussi de plusieurs autres encore, et ainsi sans fin, il faudra dire qu'il y a dans un instant une succession infinie. Mais considérons l'idée que nous nous formons de la durée, et voyons ce que nous en pouvons conclure.

La durée ne m'est connue que par la succes-

sion de mes idées. S'il y a une autre durée que cette succession, je ne la connais donc pas : je ne puis pas la connaître, je n'en puis pas juger.

Dès que la durée ne m'est connue que par la succession de mes ídées, un instant n'est pour moi que la présence, sans succession, d'une idée à mon âme. *Présence*, dis-je, et non pas séjour.

Or un instant pour moi, ou la présence d'une idée à mon âme, peut coexister avec plusieurs idées qui se succèdent dans notre âme, et qui sont autant d'instans pour nous. Voilà pourquoi je dis qu'un instant de la durée d'un être peut coexister à plusieurs instans de la durée d'un autre.

Je juge de ma durée sans pouvoir juger de la vôtre; parce que je n'ai pas de moyen pour apercevoir la succession de vos idées, je n'aperçois que la succession des miennes.

De même nous jugeons chacun de notre durée sans pouvoir, ni l'un ni l'autre, juger de la durée d'aucune autre chose; parce que ce n'est pas en elles-mêmes que nous apercevons les successions qu'éprouvent les objets qui nous environnent, c'est uniquement dans la succession qui se passe en nous.

La succession qui produit la durée dans un objet extérieur est une suite de changemens qui le modifient d'une manière quelconque : la succession qui la produit en nous est une suite de sensations ou d'idées. Ces deux suites correspondraient l'une à l'autre, instant pour instant, si chaque changement faisait éprouver une sensation: c'est ce qui n'est pas.

Pourquoi, par exemple, le soleil paraît-il immobile à l'œil? C'est qu'à chaque changement successif qu'il paraît décrire dans son orbite il ne fait pas sur l'œil une sensation nouvelle.

Mais la durée est-elle autre chose que les changemens successifs qui se font dans chaque être créé? Y a-t-il une durée absolue à laquelle coexiste, instant pour instant, la durée de chaque créature? Locke l'affirme et croit le démontrer. Pour moi, je pense que, s'il y avait une pareille durée, nous n'en pourrions pas juger, car on ne juge qu'autant qu'on voit; et cependant cette durée serait pour nous ce que les couleurs sont pour les aveugles.

Je ne crains point de dire qu'une pareille durée n'a de réalité que dans notre imagination, qui n'est que trop portée à réaliser des chimères. En effet, si cette durée avait lieu, elle serait attribut de quelque être? Or de quel être? de Dieu sans doute, puisqu'il a toujours été et qu'il sera toujours. Mais, si Dieu dure, il y a donc une succession en lui; il acquiert par conséquent, il perd, il change, et il n'est pas immuable.

Il ne peut y avoir de succession que dans ce

qui change; il n'y a de changement que dans les choses dans lesquelles il y a progrès et décadence; et les choses dans lesquelles il y a progrès ou décadence sont nécessairement imparfaites : telles sont les créatures.

Dieu en les créant a donc créé des choses où il y a nécessairement progrès, décadence, changement, succession, et par conséquent durée. En les créant il a donc créa la durée. La durée n'est donc pas un attribut de lui-même; elle n'est qu'un attribut des créatures : c'est leur manière d'exister.

Or, comme la durée est la manière d'exister des créatures, l'éternité est la manière d'exister de Dieu; et cette éternité est un instant qui coexiste à tous les changemens successifs des choses créées; changemens successifs qui ne se correspondent pas instant pour instant, comme la succession de mes idées ne correspond pas instant pour instant à la succession des vôtres.

A chaque changement il y a dans chaque créature un instant; et, comme un changement dans l'une coexiste à plusieurs changemens dans l'autre, c'est une conséquence qu'un instant coexiste à plusieurs instans; dans chacune chaque changement ou chaque instant est indivisible, parce que dans chacune chaque changement ou chaque instant est sans succession.

Par conséquent, si nous sommes portés à sup-

poser qu'il y a une durée commune, instant pour instant, à chaque être, ce n'est pas qu'il y ait en effet une pareille durée, c'est que notre imagination généralise l'idée de notre propre durée, et attribue à tout ce qui existe cette durée, qui est la seule que nous apercevons.

The sales of the s

mayor that the true to the sales and the

all and a second processing a supplemental and the second party of the second party of

The property of appropriate for

from the other of make the of

LETTRE

DU COMTE IGNACE POTOCKI, GRAND NOTAIRE DE LITHUANIE,

De Varsovie, le 2 septembre 1777.

Monsieur, vous jouissez du privilége des hommes célèbres: connu dans les pays les plus éloignés, vous ignorez ceux qui vous lisent et que vous éclairez. On a toujours cherché, consulté et quelquefois ennuyé les philosophes. Souffrez à ce titre les désagrémens de votre état. Le conseil proposé à l'éducation nationale m'a chargé, Monsieur, de suppléer aux livres élémentaires pour lesquels il n'a plus jugé à propos de publier la concurrence; de ce nombre est la Logique. Comme je connais vos ouvrages, et que le conseil a suivi vos principes dans le système de l'instruction publique pour les écoles palatinales, personne ne saurait mieux remplir que vous cette importante tâche. Vous avez travaillé pour un prince souverain, refuseriez-vous d'appliquer votre ouvrage à l'usage d'une nation qui devrait l'être. Je vous fais part, Monsieur, du prospectus que nous avons publié. Nous ne demandons la confection du livre élémentaire de logique en français, que pour le mois de décembre 1779. Le conseil d'éducation vous

assure, Monsieur, qu'il saura également priser et récompenser votre travail. Si vos occupations ne vous permettaient pas d'entreprendre cet ouvrage, vous me feriez un plaisir bien sensible de m'indiquer la personne que vous croiriez en France, aidée de vos lumières et de votre direction, en état de répondre à nos vues. Ce ne sera toujours qu'un de vos élèves : il est à souhaiter pour l'humanité que vous en ayez dans toutes les nations.

Je suis, avec une parfaite considération, etc.

The second state of the se

A contract of the property of

other to see product offer reason against a ready

The second state of the second second

- merany rose of sopical at machinal in some

RÉPONSE

DE M. L'ABBÉ DE CONDILLAC.

Monsieur, le succès de mes ouvrages passe aujourd'hui mes espérances, et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sera une époque bien glorieuse pour moi, si mes talens répondent à l'estime que vous me témoignez, et à la confiance dont le conseil m'honore. Certainement je ne me refuserai pas aux vœux d'une nation dont le sort intéresse tout homme qui, dans ce siècle, peut avoir encore l'âme d'un citoyen. Quant à la récompense, je l'ai déjà reçue; c'est l'invitation du conseil; c'est votre lettre. On dira, si j'ai réussi, que vous m'avez demandé cet ouvrage, que vous l'avez approuvé, et qu'il a été utile; et les nations libres ne savent-elles pas que la plus belle des récompenses c'est la gloire de les avoir bien servies? Ce n'est pas, Monsieur, que je veuille me refuser à toute autre récompense; par ce refus, qui serait plus vain que généreux, je croirais manquer au conseil; et je vous déclare que je recevrai avec reconnaissance le prix offert dans le programme. Je voudrais, Monsieur, pouvoir dès à présent vous dire avec quelques détails comment je traiterai la logique. Il s'agit surtout de bien déterminer l'objet que je dois me proposer;

d'y rapporter toutes les parties de l'ouvrage, et de tracer un chemin court, dans lequel des obstacles, faciles à surmonter, donneront la confiance d'en surmonter de plus grands. Il faut encore que les jeunes gens qui liront cette logique paraissent plutôt la faire eux-mêmes que l'apprendre de moi. Les choses qu'on fait le mieux sont toujours celles qu'on a cherchées soi-même et trouvées, et la méthode d'invention devrait être employée exclusivement dans les écoles. Je travaillerai d'après ces vues générales, et je finirai cet ouvrage avant le temps pour lequel vous me le demandez, afin d'avoir celui d'y faire les corrections et les changemens que vous jugerez nécessaires.

and the property of the

and the second s

mile dented the given of the following

Je suis, etc.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 22 DÉCEMBRE 1768,

PAR M. L'ABBÉ DE CONDILLAC, LORSQU'IL FUT REÇU A LA PLACE DE M. L'ABBÉ D'OLIVET.

MESSIEURS,

Je ne me fais point illusion: c'est à votre indulgence que je dois l'honneur de prendre place parmi vous. Quoique vivement touché de ce bienfait, je ne chercherai pas à vous témoigner ma reconnaissance; l'expression en paraîtrait bien faible dans une circonstance et dans un lieu ou l'éloquence a coutume de vous présenter un hommage digne de vous; il sera de ma part plus prudent de ne pas me hasarder au delà des bornes que me prescrit mon genre d'études.

Après avoir essayé de faire l'analise des facultés de l'âme, j'ai tenté de suivre l'esprit humain dans ses progrès. D'un côté j'ai observé ces temps de barbarie où une ignorance stupide et superstitieuse couvrait toute l'Europe; et de l'autre j'ai observé les circonstances qui, dissipant l'ignorance et la superstition, ont concouru à la renaissance des lettres : deux choses qui s'éclairent mutuellement lorsqu'on les rapproche. Permet-

tez-moi, Messieurs, de vous communiquer quelques réflexions sur ce sujet, et de vous offrir un développement dont le dernier terme est la gloire des académiciens.

Les peuples, chez qui l'histoire montre des vertus dirigées par les lois, sont ceux qui s'agrandissent par degrés, et qui, conduits lentement par les circonstances, apprennent de l'expérience à se gouverner. L'ignorance d'une multitude de besoins superflus les garantit long-temps d'une multitude de vices. La corruption n'arrive qu'après plusieurs siècles; et, lorsqu'elle arrive, elle trouve des âmes amollies par le luxe, et par conséquent des hommes trop timides pour faire tout le mal qu'ils se permettraient avec plus de courage.

L'établissement des nations modernes de l'Europe présente un tableau bien différent. Ce sont des barbares qui, au sortir des forêts, fondent des royaumes. Chaque jour, dans des circonstances où tout est nouveau pour eux, ils ne paraissent pas s'en apercevoir. Ils se conduisent comme ils se sont toujours conduits; ils répètent continuellement les mêmes fautes; ils croient que des états se gouvernent comme des hordes. Enfin, ne trouvant dans les débris de l'empire qu'ils ont renversé que les vices qui en ont préparé la chute, ils prennent ces vices; et, sans passer par la mollesse, ils arrivent tout à coup à la corruption.

Ils sont donc corrompus sans être moins cou-

rageux; et le courage ne leur reste que pour devenir l'instrument de leurs vices. C'est qu'ayant conservé tous les préjugés de leur premier genre de vie, ils sont incapables de chercher dans les lois un frein qui leur devient tous les jours plus nécessaire. Toujours jaloux de tout devoir à la force, toujours armés, leur avidité croît avec leurs succès, et elle croît d'autant plus qu'ils mettent toute leur gloire à l'assouvir par la violence. Ainsi leurs âmes, humaines et généreuses lorsqu'ils habitaient les forêts, deviennent féroces dans l'enceinte des villes; et cette férocité est l'effet des besoins superflus, de ces mêmes besoins qui adoucissent les mœurs des peuples civilisés.

L'Europe, après la ruine de l'empire romain, nous offre donc tout à la fois, et les vices des nations barbares, et les vices des nations polies : mélange monstrueux qui ne permet plus aux peuples de se gouverner par des lois ; et c'est là le principe de cette inquiétude qui pousse successivement les générations de désordre en désordre.

Il semble que la religion chrétienne, donnée aux hommes pour établir parmi eux la justice, la paix et l'union, devait opposer une digue à ce torrent; mais l'instinct aveugle et brutal qui conduisait les peuples, profana cette religion sainte, et en pervertit la morale. La superstition, qui prit sa place, devint une arme de plus, et il

en naquit de nouveaux troubles. Bientôt on ne vit que des sujets de dissensions entre l'état et l'église, la nation et le souverain, le clergé, la noblesse et le peuple. Cependant cette superstition, née de l'ignorance, l'entretenait et la devait faire durer.

Lorsque les beaux temps de la Grèce ou de Rome s'éloignaient par une révolution lente, la corruption, qui avançait par degrés, laissait quelques vestiges des anciennes mœurs. Si le souvenir s'en affaiblissait d'une génération à l'autre, il ne s'effaçait pas entièrement. Les pères qui les retraçaient aux enfans, les faisaient au moins respecter. On les admirait, on les regrettait, on les réclamait; quelquefois même on se livrait à l'illusion de les voir renaître.

Mais les peuples de l'Europe, corrompus dès leur établissement, étaient sans regrets comme sans espérance. Les pères, en disant aux enfans ce qu'ils avaient vu, ne disaient que ce qu'on voyait encore, des vices et des calamités. L'expérience du passé ôtait donc jusqu'à l'illusion sur l'avenir, et les peuples étaient malheureux comme ils l'auraient été, si c'était la nature qui les eût condamnés à l'être.

C'est que l'opinion seule les gouvernait. Ils respectaient en elle, ils adoraient, si j'ose le dire, jusqu'aux abus qu'elle consacre. Cette puissance aveugle, semblable à cette âme universelle que des philosophes ont imaginée dans le chaos, agitait l'Europe par des mouvemens convulsifs, et entretenait des désordres qui devaient durer après elle. Les peuples ne voyaient donc que des objets de terreur et de désespoir, lorsque, succombant sous leurs calamités, ils crurent que la fin du monde pouvait seule en être le terme, et ils jugèrent que tout la leur annonçait. Alors commençaient les querelles entre le sacerdoce et l'empire, et bientôt après les croisades portèrent en Asie les inquiétudes et les vices de l'Europe.

Cette double époque est remarquable. C'est le temps où les désordres sont à leur comble; et c'est aussi celui où les causes qui préparent un meilleur ordre de choses, commencent à se montrer.

L'Europe était un corps vicié jusque dans les principes de la vie. Il fallait l'affaiblir pour lui faire un nouveau tempérament : c'est à quoi les croisades contribueront.

Elle était viciée parce qu'elle était ignorante et superstitieuse. Il fallait donc l'éclairer : ce sera l'effet des querelles entre le sacerdoce et l'empire. Mais des siècles passeront avant que cette révolution soit achevée, parce que, moins les préjugés trouvent d'obstacles quand ils se répandent, plus on en trouve quand on les veut détruire. Pour les attaquer avec succès, il faut avoir appris à les combattre : il faut même trouver dans les esprits

des dispositions favorables; il faut qu'ils soient préparés de loin, et qu'ils aient adopté, sans en avoir prévu les conséquences, des maximes avec lesquelles leurs préjugés ne pourront plus subsister.

Il y avait alors environ un siècle qu'on allait chercher des connaissances dans les écoles des Arabes; et on en avait rapporté un jargon qu'on prenait pour une science. La dialectique, qui ne porte que sur des mots, paraît tout prouver. Favorable par conséquent aux opinions d'un siècle où, pour avoir des titres, il suffisait d'avoir des prétentions, elle fut accueillie et protégée. Elle ouvrit la route aux honneurs, aux richesses, à la célébrité. De là tant de questions plus frivoles encore que subtiles, tant de disputes de mots, tant d'erreurs ou d'hérésies. La manie de disputer, croissant par les applaudissemens, devint un vrai fanatisme, et séduisit jusqu'aux meilleurs esprits. On vit les dialecticiens aller d'école en école rompre des argumens, comme alors les chevaliers allaient de tournoi en tournoi rompre des lances.

Si l'on ne s'éclaira pas dans le douzième et dans le treizième siècles, ce ne fut donc pas faute d'études. Mais le faux savoir, plus funeste encore que l'ignorance, avait asservi les esprits; il régnait comme un imposteur, sous le nom d'un prince qui n'est plus, règne par la crédulité des peuples. En vain quelques bons esprits s'élevaient de temps en temps contre ces abus : les coups qu'ils portaient au fantôme adoré dans les écoles étaient un scandale. Pour amener de meilleures études, il fallait que les hérésies et les guerres qui devaient naître des querelles entre le sacerdoce et l'empire, ne laissassent que des débris, et que le faux savoir fût enseveli sous les ruines du trône qu'il avait usurpé. Cette révolution n'était pas prochaine : le peuple et la noblesse, également plongés dans les ténèbres de la superstition, aimaient à rester dans celles de l'ignorance; et le clergé, dont les lumières n'étaient pas encore en proportion avec le zèle, semblait craindre les études profanes, comme si elles eussent été contraires à la foi. Cependant, dès le commencement du quatorzième siècle, on pouvait prévoir la révolution; le goût qui naissait en Italie, en était le présage. Le Dante, Pétrarque et Boccace florissaient.

La raison se développe sans effort, tant que nous l'exerçons sur des objets peu compliqués; mais impuissante par elle seule à manier les autres, elle est comme nos faibles bras, elle a besoin de leviers: ce n'est qu'à force de méthodes qu'elle nous élève à des connaissances; et si elle ne s'en fait pas, nous nous égarons d'autant plus, que l'erreur a souvent pour nous plus d'attrait que la vérité. Voilà pourquoi les progrès de l'art de raisonner ne peuvent être que fort lents.

Il n'en est pas de même du goût; il se développe de lui-même aussitôt qu'un peuple commence à s'éclairer; il est proprement l'aurore du jour qui va luire, et il prépare l'entier développement de toutes les facultés de l'âme. C'est que les choses dont il s'occupe nous intéressent par l'attrait du plaisir; c'est qu'on ne nous trompe pas sur ce que nous jugeons agréable, comme on peut nous tromper sur ce que nous jugeons vrai; c'est que le beau, une fois saisi, devient un objet de comparaison pour le saisir encore, et toujours plus sûrement. Nous en observons mieux les sentimens que nous éprouvons; nous en observons mieux les causes qui les produisent; et, nous faisant une habitude de juger du beau d'après les observations qui nous sont familières, nous arrivons enfin à en juger si rapidement, que nous croyons ne faire que sentir. Ainsi le goût est un jugement rapide qui, joignant la finesse à la sagacité, se fait comme à notre insu : c'est l'instinct d'un esprit éclairé.

Dès qu'une fois le goût commence à se montrer, il se communique avec une promptitude qui contribue encore à ses progrès. Il est dans les esprits comme la matière électrique dans les corps, lorsque le frottement ne l'a pas développée, et qui, si elle se développe dans un seul, se développe dans tous au plus léger attouchement. Aussi, à peine le Dante jette un étincelle, qu'il en sort de Pétrarque, de Boccace, et de tous les esprits électriques.

Pour nous former le goût, il ne suffit pas d'étudier les langues mortes, il faut encore cultiver celle qui nous est devenue naturelle; parce que c'est dans cette langue que nous pensons. Les tours, dont elle nous fait une habitude, sont comme les moules de nos pensées. Tant que ces moules sont grossièrement faits, nos pensées, qui en prennent la forme, sont sans clarté, sans précision, sans élégance. Alors vainement étudions-nous les écrivains de la Grèce ou de l'ancienne Rome: nous sommes peu capables d'en sentir les beautés; nous ne les sentons au moins que d'une manière confuse; et, si nous voulons en déterminer les principes, nous nous faisons des règles qui ne peuvent que nous égarer.

Il est donc aisé de juger que les progrès du goût devaient être retardés en Italie, si on cessait d'y cultiver l'Italien pour se livrer uniquement à l'étude des langues mortes. C'est ce qui arriva au commencement du quinzième siècle, et plus encore après la prise de Constantinople, lorsque les Grecs, ces Grecs à qui on attribue faussement la renaissance des lettres, étouffèrent le goût qui en est le premier germe, et mirent à sa place une érudition pédantesque et peu éclairée. Alors l'Italie se divisa en deux sectes; les érudits, qui respectaient les anciens jusqu'à l'idolatrie, et les

scolastiques qui accusaient d'athéisme, d'impiété ou d'hérésie, quiconque se piquait de parler comme Cicéron. Que pouvait-on attendre d'un siècle attaché à des disputes si frivoles?

Dans le suivant, l'Italie eut des esprits plus sages : on cultiva la langue italienne; on acheva de la perfectionner : on fut en état de lire les anciens avec plus de discernement. Le goût, qui se veloppait dans les poëtes se communiqua bientôt à tous les arts : la lumière se répandit de proche en proche sur tous les objets qu'on voulait étudier. Parce qu'on raisonnait mieux sur le beau qu'on sentait, on en raisonna mieux sur le vrai dont on commençait à juger; et l'Italie eut tout à la fois de grands écrivains, de grands artistes et de grands philosophes.

Il ne faut pas s'étonner si tous les genres se perfectionnent rapidement et presque au même instant. Ce n'est point en les cultivant les uns après les autres que la Grèce s'est éclairée. Plus occupée à les rapprocher qu'à les écarter, elle les a cultivés tous à la fois; et c'est ainsi qu'il les faut étudier. Les limites que nous élevons pour circonscrire chaque science interceptent la lumière, et jettent nécessairement des ombres Enlevons ces limites, aussitôt les ombres se dissipent : la lumière, qui se répand librement, réfléchit de dessus les objets que nous observons, pour re-

tomber sur ceux que nous voulons observer; et, par ces reflets, tous s'éclairent.

Les génies à qui l'Italie doit la renaissance des lettres ont d'autant plus de mérite qu'ils ont eu à lutter contre les préjugés qui faisaient durer les études du quinzième siècle; car l'Italie était tout à la fois le théâtre du bon goût et d'un goût dépravé, de la saine philosophie et du jargon des sectes, de la raison qui s'éclaire par l'observation et de l'opinion qui craint d'observer.

Plus heureux que les Italiens, parce que nous sommes venus plus tard, notre langue s'est perfectionnée dans des circonstances plus favorables : c'est dans le dix-septième siècle, lorsque les disputes sans nombre, élevées dans le précédent, commençaient à cesser, ou que du moins on ne les soutenait plus avec le même fanatisme. L'admiration pour les anciens étant mieux raisonnée, et par conséquent moins exclusive, la langue française attira l'attention des meilleurs esprits. Elle se polit par leurs soins : le goût se forma avec la poésie : les progrès en furent parmi nous aussi rapides qu'ils l'avaient été parmi les Italiens; et, comme eux, nous eûmes tout à la fois des poëtes, des orateurs, des philosophes et des artistes.

En vain François I^{er}, le protecteur des lettres, s'était flatté, un siècle auparavant, d'en être le restaurateur. L'érudition aveugle qui se répandait alors en France éteignait le goût, qui commençait avec Marot; et les lettres ne pouvaient pas renaître dans un siècle fait pour admirer Ronsard.

Tout les favorisait au contraire sous Louis XIII, lorsque Richelieu s'en déclara le protecteur. Accoutumé à être l'âme des révolutioins politiques, ce grand homme voyait avec un noble dépit celle qui se préparait sans lui dans les esprits et dans les lettres. Jaloux, en quelque sorte, d'une gloire que les circonstances paraissaient lui dérober, ambitieux de concourir au moins avec elles, il voulut encore être l'âme de la révolution qu'elles amenaient. Il fonda donc cette Académie, il la prit sous sa protection; et, se montrant à la postérité comme le mobile des progrès de l'esprit humain, il parut se mettre à sa place. Après lui, Séguier, qui remplissait la première magistrature avec l'éclat que donnent les lumières et les vertus, vous tendit les bras, et parut vous recevoir comme un dépôt réservé à des mains plus augustes encore.

Louis-le-Grand, dont les bienfaits allaient chercher les talens jusque chez l'étranger, eût cru paraître ignorer ceux qui florissaient sous son empire, si, se reposant sur un ministre du soin de les récompenser, il n'eût pas été lui-même le dispensateur immédiat des grâces qu'il voulait répandre sur eux. C'est dans cette vue qu'il mit votre compagnie au nombre des corps qui approchent de votre trône; il jugea qu'il ajoutait par-là un nouveau lustre à sa couronne; et cependant il vous accorda cet honneur dans les temps les plus brillans de son règne.

Vous ne pouviez plus avoir que vos rois pour protecteurs; et Louis-le-Grand vous assurait la protection de Louis-le-Bien-Aimé. Le Bien-Aimé! ce titre, donné par le sentiment dans ces momens où la vérité se fait entendre par la bouche des peuples, renferme tous les autres titres. S'il exprime l'amour des sujets pour le souverain, il exprime aussi l'amour du souverain pour les sujets. Ceux-ci peuvent dire: Nous avons un père dans notre roi; et le roi dit: Tous mes sujets sont mes enfans.

J'ai été, Messieurs, le témoin des épanchemens de cette âme paternelle : l'honneur que j'ai eu d'être chargé de l'instruction d'un de ses petits-fils, m'en a rendu, en quelque sorte, le confident. Que j'aimerais à mettre sous vos yeux les détails intéressans de leur commerce! Vous y verriez le monarque sensible répandre tour à tour les plus sages conseils pour la conduite, et les plus touchantes consolations dans les malheurs; vous y verriez le jeune prince, digne du sang qui coule dans ses veines, recevoir ces belles leçons avec la plus tendre docilité, y répondre par les progrès les plus satisfaisans, et ne me laisser pres-

que d'autre soin que celui de concourir avec les heureuses dispositions qui étaient en lui.

Les lettres sont assurées de n'être pas retardées dans leurs progrès, lorsque des protecteurs tels que les vôtres, joignant la lumière à l'autorité, écartent les obstacles que l'ignorance ne cesse jamais d'accumuler; et c'est en les écartant que leur protection a la plus grande influence. Cependant, Messieurs, vous le savez, le beau siècle de Louis XIV n'a pas porté tous les genres de littérature au même degré de perfection. Les poëtes, à la vérité, et les orateurs ne laissaient rien à désirer; les philosophes avançaient à grands pas dans la route des découvertes; mais l'érudition n'était pas encore sans ténèbres, et la saine critique était à naître. C'est que les érudits qui, dans la prévention où ils étaient pour les anciens, . paraissaient refuser aux modernes la faculté de penser, ne pouvaient apercevoir que malgré eux, et par conséquent fort tard, la lumière qui se répandait, et dont ils avaient besoin pour étudier l'antiquité. Enfin ils l'ont aperçue, cette lumière, ils se la sont appropriée, et ils l'ont portée dans leurs ouvrages.

Tel est donc, Messieurs, l'ordre des progrès de l'esprit humain depuis la renaissance des lettres. Le goût a commencé avec l'étude des langues vulgaires; il s'est perfectionné lorsqu'il a eu fait assez de progrès pour puiser avec discernement dans les anciens. La philosophie se montrant aussitôt, nous avons eu de grands philosophes comme de grands poëtes; et, lorsqu'elle a eu forcé l'érudition à renoncer enfin à ses vieux préjugés, nous avons eu encore d'excellens critiques et d'excellens littérateurs.

Parmi eux se distingue M. l'abbé d'Olivet, à qui j'ai l'honneur de succéder. Une très-vive admiration pour quelques-uns des anciens s'empara de lui dès l'enfance, comme il le dit lui-même, et devint l'âme de ses études. Mais son admiration, quelque vive qu'elle pût être, ne fut point aveugle. C'est Démosthène, c'est Cicéron qu'il admirait; et les traductions qu'il en a données prouvent qu'il les avait lus en homme de goût, et qu'il avait étudié sa langue en grammairien qui sait observer l'usage. Ce caractère se trouve dans les observations qu'il adonnées sur la prosodie et sur la grammaire; et on voit que M. l'abbé d'Olivet a su parlé sa langue comme il a su penseravec les anciens.

Si j'ajoutais encore quelque chose à son éloge, je craindrais, Monsieur, de paraître vouloir vous enlever le plaisir de célébrer la mémoire d'un ami. D'ailleurs personne ne peut mieux que vous montrer dans leur vrai jour les talens d'un écrivain qui a cultivé les lettres avec succès; nous en avons pour garans votre goût et vos lumières.

TABLE DES MATIÈRES.

DE L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAP. I. — Introduction. — Que l'histoire doit être une école de morale et de politique. CHAP. II. — Des vérités fondamentales auxquelles il faut s'attacher en étudiant l'histoire. Première vérité. — De la nécessité des lois et des magistrats. CHAP. III. — Seconde vérité. — Que la justice ou l'injustice des lois est la permière cause de tous les biens et de tous les maux de la société. CHAP. IV. — Troisième vérité. — Que le citoyen doit obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois. CHAP. V. — Quatrième vérité. — Qu'il faut se précautionner contre les passions des étrangers. CHAP. VI. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. CHAP. VII. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. CHAP. VIII. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples modernes de l'Europe. 86.		Pages.
Chap. 11. — Des vérités fondamentales auxquelles il faut s'attacher en étudiant l'histoire. Première vérité. — De la nécessité des lois et des magistrats. Chap. 111. — Seconde vérité. — Que la justice ou l'injustice des lois est la permière cause de tous les biens et de tous les maux de la société. Chap. 1v. — Troisième vérité. — Que le citoyen doit obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois. Chap. v. — Quatrième vérité. — Qu'il faut se précautionner contre les passions des étrangers. Chap. vi. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. Chap. vii. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. Chap. viii. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	CHAP. I. — Introduction. — Que l'histoire doit être une	
s'attacher en étudiant l'histoire. Première vérité. — De la nécessité des lois et des magistrats. Chap. III. — Seconde vérité. — Que la justice ou l'injustice des lois est la permière cause de tous les biens et de tous les maux de la société. Chap. IV. — Troisième vérité. — Que le citoyen doit obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois. Chap. V. — Quatrième vérité. — Qu'il faut se précautionner contre les passions des étrangers. Chap. VI. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. Chap. VII. — Application des vérités précédentes aux évênemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. Chap. VIII. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	école de morale et de politique.	ı.
Première vérité. — De la nécessité des lois et des magistrats. Chap. III. — Seconde vérité. — Que la justice ou l'injustice des lois est la permière cause de tous les biens et de tous les maux de la société. Chap. IV. — Troisième vérité. — Que le citoyen doit obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois. 39. Chap. V. — Quatrième vérité. — Qu'il faut se précautionner contre les passions des étrangers. Chap. VI. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. Chap. VII. — Application des vérités précédentes aux évênemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. Chap. VIII. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	CHAP. 11. — Des vérités fondamentales auxquelles il faut	
gistrats. Chap. III. — Seconde vérité. — Que la justice ou l'injustice des lois est la permière cause de tous les biens et de tous les maux de la société. Chap. IV. — Troisième vérité. — Que le citoyen doit obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois. 39. Chap. v. — Quatrième vérité. — Qu'il faut se précautionner contre les passions des étrangers. Chap. vi. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. 66. Chap. vii. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. Chap. viii. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	s'attacher en étudiant l'histoire.	19.
CHAP. III. — Seconde vérité. — Que la justice ou l'injustice des lois est la permière cause de tous les biens et de tous les maux de la société. 26. CHAP. IV. — Troisième vérité. — Que le citoyen doit obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois. 39. CHAP. V. — Quatrième vérité. — Qu'il faut se précautionner contre les passions des étrangers. CHAP. VI. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. 66. CHAP. VII. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. CHAP. VIII. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	Première vérité. — De la nécessité des lois et des ma-	
justice des lois est la permière cause de tous les biens et de tous les maux de la société. 26. Chap. IV. — Troisième vérité. — Que le citoyen doit obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois. 39. Chap. v. — Quatrième vérité. — Qu'il faut se précautionner contre les passions des étrangers. 54. Chap. vi. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. 66. Chap. vii. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. Chap. viii. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	gistrats.	ibid.
et de tous les maux de la société. Chap. IV. — Troisième vérité. — Que le citoyen doit obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois. 39. Chap. v. — Quatrième vérité. — Qu'il faut se précautionner contre les passions des étrangers. 54. Chap. vi. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. 66. Chap. vii. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. Chap. viii. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	Снар. 111. — Seconde vérité. — Que la justice ou l'in-	
CHAP. IV. — Troisième vérité. — Que le citoyen doit obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois. CHAP. V. — Quatrième vérité. — Qu'il faut se précautionner contre les passions des étrangers. CHAP. VI. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. 66. CHAP. VII. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. CHAP. VIII. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	justice des lois est la permière cause de tous les biens	
obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois. Chap. v. — Quatrième vérité. — Qu'il faut se précautionner contre les passions des étrangers. 54. Chap. vi. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. 66. Chap. vii. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. Chap. viii. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	et de tous les maux de la société.	26.
Chap. v. — Quatrième vérité. — Qu'il faut se précautionner contre les passions des étrangers. 54. Chap. vi. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. 66. Chap. vii. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. Chap. viii. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	CHAP. IV. — Troisième vérité. — Que le citoyen doit	
tionner contre les passions des étrangers. Chap. vi. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. 66. Chap. vii. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. Chap. viii. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	obéir aux magistrats, et les magistrats aux lois.	39.
Chap. vi. — Cinquième vérité. — Que les états ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. 66. Chap. vii. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. Chap. viii. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	Снар. v. — Quatrième vérité. — Qu'il faut se précau-	
doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature. 66. Chap. vii. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. Chap. viii. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	tionner contre les passions des étrangers.	54.
auquel ils sont appelés par la nature. 66. Chap. vii. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. Chap. viii. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	CHAP. VI. — Cinquième vérité. — Que les états ne	
CHAP. VII. — Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. CHAP. VIII. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	doivent pas se proposer un autre bonheur que celui	
événemens généraux rapportés dans l'histoire ancienne. 75. Chap. VIII. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	auquel ils sont appelés par la nature.	66.
cienne. 75. Chap. viii. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	CHAP. VII Application des vérités précédentes aux	
cienne. 75. Chap. viii. — Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'histoire des peuples	événemens généraux rapportés dans l'histoire an-	
quelques objets importans de l'histoire des peuples	cienne.	75.
quelques objets importans de l'histoire des peuples	CHAP. VIII. — Application des vérités précédentes à	
	modernes de l'Europe.	86.

SECONDE PARTIE.

11-12-2

CHAP. 1. — Réflexions générales sur quelques états de l'Europe où le prince possède toute la puissance publique.

7	۲				
1	1	()	()
	ы	ĸ	7	3	7

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Снар. 11. — Du gouvernement des cantons suisses	,
de la Pologne, de Venise et de Gênes.	124.
CHAP. 111 Du gouvernement de l'empire d'Allemagne	. 147.
CHAP. IV Du gouvernement des Provinces-Unies.	166.
CHAP. v. — Du gouvernement d'Angleterre.	184.
CHAP. VI. — Du gouvernement de Suède.	207.
TROISIÈME PARTIE.	
CHAP. 1. — Des causes générales qui entretiennent le	s
gouvernemens dans leurs vices, et s'opposent à une	е
réforme.	237.
Снар. 11. — Réflexions sur les causes particulières qu	i
empêchent que les états de l'Europe ne fassent une	e
réforme avantageuse dans leur gouvernement et leur	5
lois.	252.
CHAP. III. — Que les sociétés sont plus ou moins ca-	-
pables d'une réforme. Par quels moyens on doit	y
arriver.	273.
CHAP. IV De la méthode avec laquelle un prince	е
3-14 (3 1 1 1 1 1	

DE LA LOGIQUE.

Objet de cet ouvrage.

CHAP. v. - Conclusion de cet ouvrage.

des lois.

pag. 319.

287.

304.

PREMIÈRE PARTIE.

Comment la nature même nous enseigne l'analise, et comment, d'après cette méthode, on explique l'origine et la génération, soit des idées, soit des facultés de l'âme. pag. 322.

CHAP. 1. — Comment la nature nous donne les premières leçons de l'art de penser. pag. 322.

La faculté de sentir est la première des facultés de l'âme. Nous la saurons régler quand nous saurons régler nos sens. Nous saurons régler ceux-ci, quand nous aurons remarqué comment nous les avons bien conduits quelquefois. C'est la nature, c'est-à-dire ce sont nos facultés déterminées par nos besoins, qui commencent à nous instruire. Comment un enfant acquiert des connaissances. Comment la nature l'avertit de ses méprises. Pourquoi elle cesse de l'avertir. Unique moyen d'acquérir des connaissances.

CHAP. 11. — Que l'analise est l'unique méthode pour acquérir des connaissances. Comment nous l'apprenons de la nature même. pag. 330.

Un premier coup d'œil ne don e point d'idées des choses qu'on voit. Pour s'en former des idées il les faut observer l'une après l'autre. Et, pour les concevoir telles qu'elles sont, il faut que l'ordre successif dans lequel on les observe les rassemble dans l'ordre simultané qui est entre elles. Par ce moyen l'esprit peut embrasser une grande quantité d'idées; parce qu'en observant ainsi, il décompose les choses pour les recomposer, il s'en fait des idées exactes et distinctes. Cette décomposition et recomposition est ce qu'on nomme analise. L'analise de la pensée se fait de la même manière que l'analise des objets sensibles.

CHAP. III. — Que l'analise fait les esprits justes. pag. 337.

Les sensations considérées comme représentant les objets sensibles, sont proprement ce qu'on nomme idées. C'est l'analise seule qui donne des idées exactes ou de vraies connaissances. Cette méthode est connue de tout le monde. C'est par elle que les esprits justes se sont formés. Les mauvaises méthodes font les esprits faux.

CHAP. IV. — Comment la nature nous fait observer les objets sensibles pour nous donner des idées de différentes espèces.

pag. 342.

On ne peut instruire qu'en conduisaut du connu à l'inconnu. Quiconque a acquis des connaissances peut en acquérir encore. Les idées naissent successivement les unes des autres. Nos premières idées sont des idées individuelles. En classant les idées on forme des genres et des espèces. Les idées individuelles deviennent tout à coup générales. Les idées générales se soudivisent en différentes espèces. Nos idées forment un système conforme au système de nos besoins. Avec quel artifice se forme ce système. Il ne se fait pas d'après la nature des choses. Jusqu'à quel point nous devons diviser et soudiviser nos idées. Pourquoi les espèces doivent se confondre, pourquoi elles se confondent sans inconvénient. Nous ignorons l'essence des corps. Nous n'avons des idées exactes qu'autant que nous n'assurons que ce que nous avons observé. Les idées, pour être exactes, ne sont pas complètes. Toutes nos idées se font avec la même méthode, et cette méthode est l'analise.

CHAP. v. — Des idées des choses qui ne tombent pas sous les sens. pag. 355.

Comment les effets nous font juger de l'existence d'une cause dont ils ne nous donnent aucune idée. Comment ils nous font juger de l'existence d'une cause qui ne tombe pas sous les sens, et comment ils nous en donnent une idée.

CHAP. VI. — Continuation du même sujet. pag. 359.

Actions et habitudes. D'après les actions du corps on juge des actions de l'âme. Idée de la vertu et du vice. Idée de la moralité des actions.

CHAP. VII. — Analise des facultés de l'âme. pag. 362.

C'est à l'analise à nous faire connaître notre esprit. On

trouve dans la faculté de sentir toutes les facultés de l'âme. L'attention. La comparaison. Le jugement. La réflexion. L'imagination. Le raisonnement. L'entendement.

CHAP. VIII. — Continuation du même sujet. pag. 368.

Le besoin. Le malaise, L'inquiétude. Le désir. Les passions. L'espérance. La volonté. Autre acception du mot volonté. La pensée.

Chap. ix. — Des causes de la sensibilité et de la mémoire. pag. 372.

Fausses hypothèses. Il y a dans l'animal un mouvement qui est le principe de la végétation. Les déterminations dont ce mouvement est susceptible sont les causes de la sensibilité. Ces déterminations passent des organes au cerveau, Nous ne sentons qu'autant que nos organes touchent ou sont touchés. Nous ne savons pas comment ce contact produit des sensations. De nouveaux organes occasionneraient en nous de nouvelles sensations. Ceux que nous avons nous suffisent. Comment l'animal apprend à se mouvoir à volonté. Comment son corps contracte l'habitude de certains mouvemens. Le cerveau contracte de pareilles habitudes. Elles sont la cause physique et occasionelle de la mémoire. Les idées auxquelles on ne pense point ne sont nulle part. Comment elles se reproduisent. Tous les phénomènes de la mémoire s'expliquent par les habitudes du cerveau. La mémoire a son siége dans le cerveau et dans tous les organes qui transmettent les idées. Explication des songes. La mémoire se perd parce que le cerveau perd les habitudes. Conclusion.

SECONDE PARTIE.

L'analise considérée dans ses moyens et dans ses effets; ou l'art de raisonner réduit à une langue bien faite. pag. 390. CHAP. 1. — Comment les connaissances que nous devons à la nature forment un système où tout est parfaitement lié, et comment nous nous égarons lorsque nous oublions ses leçons.

pag. 390.

Comment la nature nous apprend à raisonner en réglant elle-même l'usage de nos facultés. Comment, oubliant les leçons de la nature, nous raisonnons d'après de mauvaises habitudes. Erreurs où ces habitudes nous font tomber. Unique moyen de mettre de l'ordre dans la faculté de penser.

Снар. 11. — Comment le langage d'action analise la pensée. pag. 400.

Nous ne pouvons analiser que par le moyen d'un langage. Les élémens du langage d'action sont innés. Pourquoi d'abord tout est confus dans ce langage. Comment ensuite il devient une méthode analitique.

Chap. III. — Comment les langues sont des méthodes analitiques; imperfection de ces méthodes. pag. 408.

Les langues sont autant de méthodes analitiques. Elles ont commencé, comme toutes les inventions des hommes, avant qu'on eût le projet d'en faire. Comment elles ont été des méthodes exactes. Comment elles sont devenues des méthodes défectueuses. Si l'on avait remarqué que les langues sont autant de méthodes analitiques, il n'aurait pas été difficile de trouver les règles de l'art de raisonner.

CHAP. IV. — De l'influence des langues. pag. 413.

Les langues font nos connaissances, nos opinions, nos préjugés. Les langues des sciences ne sont pas les mieux faites. Les premières langues vulgaires ont été les plus propres au raisonnement. Ce sont surtout les philosophes qui ont mis le désordre dans le langage.

Chap. v. — Considérations sur les idées abstraites et générales; ou comment l'art de raisonner se réduit à une langue bien faite.

pag. 417.

Les idées abstraites ou générales ne sont que des dénominations. Par conséquent l'art de raisonner se réduit à une langue bien faite. Cette vérité bien connue nous garantira de beaucoup d'erreurs. C'est l'analise qui fait les langues, et qui crée les arts et les sciences. C'est d'après elle qu'il faut chercher la vérité, et non d'après l'imagination.

Chap. vi. — Combien se trompent ceux qui regardent les définitions comme l'unique moyen de remédier aux abus du langage.

/ pag. 425.

Les définitions se bornent à montrer les choses, et l'on ne sait pas ce qu'on veut dire quand on les donne pour des principes. Il est rare qu'on puisse faire des définitions. Vains efforts de ceux qui ont la manie de tout définir. Les définitions sont inutiles, parce que c'est à l'analise à déterminer nos idées. La synthèse, méthode ténébreuse.

Chap. vii. — Combien le raisonnement est simple, quand la langue est simple elle-méme. pag. 433.

Erreurs de ceux qui préfèrent la synthèse à l'analise. Toutes les sciences seraient exactes si elles parlaient toutes une langue fort simple. Problème qui le prouve. L'évidence d'un raisonnement consiste uniquement dans l'identité qui se montre d'un jugement à l'autre. Les sciences peu exactes sont celles dont les langues sont mal faites. L'algèbre n'est proprement qu'une langue.

CHAP. VIII. — En quoi consiste tout l'artifice du raisonnement. pag. 447.

Il y a deux choses dans une question à résoudre; l'énoncé des données ou l'état de la question, et le dégagement des inconnues ou le raisonnement. Ce qu'on doit entendre par 496 TABLE DES MATIÈRES DE LA LOGIQUE.

l'état de la question. L'artifice du raisonnement est le même dans toutes les sciences : exemple qui le prouve.

Chap. ix. — Des différens degrés de certitude, ou de l'évidence, des conjectures et de l'analogie. pag. 452.

Au défaut de l'évidence de raison, nous avons l'évidence de fait et l'évidence de sentiment. L'évidence de raison démontre l'existence des corps. Ce qu'on entend par phénomènes, observations, expériences. Usage des conjectures. L'analogie a différens degrés de certitude. Avis aux jeunes personnes qui voudront étudier cette logique.

ÉCLAIRCISSEMENS demandés par M. Poré, de la Doctrine, professeur à Périgueux, pag. 464.

LETTRE du comte Ignace Potocki, Grand Notaire de Lithuanie, à M. l'abbé de Condillac; de Varsovie, le 2 septembre 1777. 470.

RÉPONSE de M. l'abbé de CONDILLAC.

472.

Discours prononcé le 22 décembre 1768, par M. l'abbé de Condillac, lorsqu'il fut reçu à l'Académie française à la place de M. l'abbé d'Olivet.

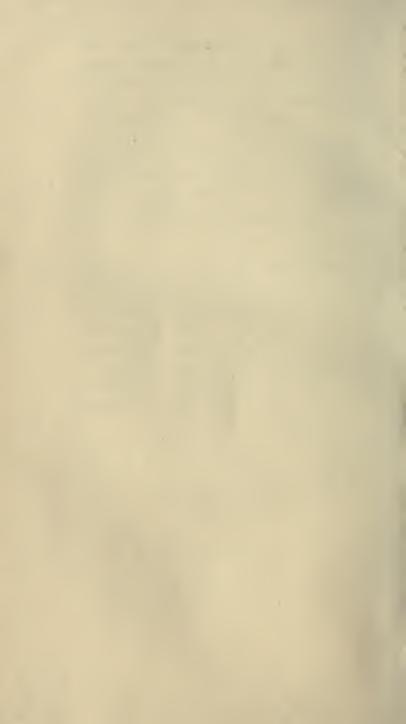
474

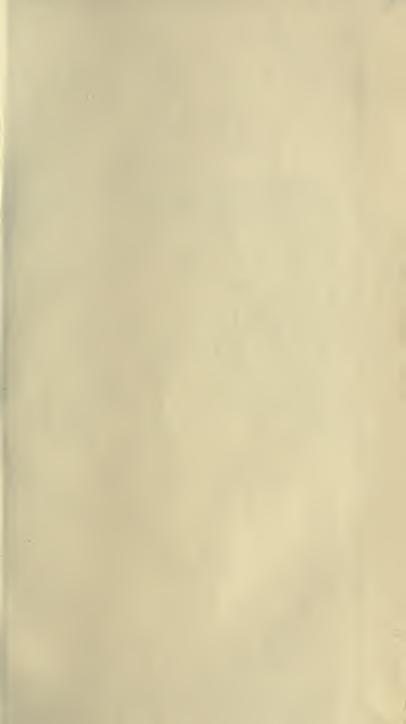
and the second control of the second

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DE L'ETUDE DE L'HISTOIRE, DE LA LOGIQUE, ETC.

the first and the second secon









B 1982 A2 1822 t.15

Condillac, Étienne Bonnot de Oeuvres complètes

PLEASE DO NOT REMOVE CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

